

REVUE DU RHIN SUPÉRIEUR
Revue du Centre de Recherche sur les Économies,
les Sociétés, les Arts et les Techniques

I

SR

R

R

S

Revue éditée par le Centre de Recherche sur les Économies,
les Sociétés, les Arts et les Techniques

REVUE DU RHIN SUPÉRIEUR

Cinquante ans
de désindustrialisation
Années 1960 – Années 2010

RRS

Revue du Rhin Supérieur
n°1, 2019

© Centre de Recherche sur les Économies, les
Sociétés, les Arts et les Techniques (CRÉSAT,
EA-3436) – Université de Haute-Alsace
16 rue de la Fonderie 68093 Mulhouse cedex

Directrice de publication : Camille Desenclos

Coordination du dossier thématique :
Régis Boulat

Comité de lecture : Stefanie Aeverbeck-Lietz,
Jean-Paul Barrière, Guido Braun, Stéphane
Haffemayer, Carine Heitz, Brice Martin,
Renaud Meltz, Eleni Mitropoulou, Pascal Raggi

Relecture des textes : Jean-Dominique
Delle Luche

Conception et réalisation : Salomé Risler

ISSN : 1766-4837

Cette publication a été rendue possible
grâce au soutien de la direction de la
recherche de l'Université de Haute-Alsace.

CRESAT
Centre de recherche sur les économies,
les sociétés, les arts et les techniques

2019

n° 1

Édito

Croiser les disciplines et leurs méthodes suppose d’allier la prudence à l’ambition. La nouvelle *Revue du Rhin Supérieur* mobilise ainsi plusieurs échelles (globales, comparées ou fortement territorialisées) et s’inscrit dans le temps long, du Moyen Âge à nos jours, pour appréhender les dynamiques du Rhin Supérieur. Le décroisement disciplinaire ou périodique ne répond pas ici à une injonction vertueuse mais à une nécessité. Territoire multi-national, aux délimitations fluctuantes selon les périodes et les catégories considérées, le Rhin Supérieur se trouve au cœur de multiples dynamiques politiques, économiques, territoriales ou culturelles qui le définissent tout autant qu’elles le dépassent.

Reprenant l’expertise que développe depuis sa création en 1984 le Centre de recherche sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRÉSAT), la *Revue du Rhin Supérieur* souhaite fédérer les recherches et proposer un espace de réflexion, validé scientifiquement par un comité de lecture et des évaluations en double aveugle. Les quatre champs de recherche du laboratoire se retrouvent donc à l’honneur : Histoire et patrimoines de l’industrie, Territoires intelligents, Culture·s et communication, Espaces publics et circulations internationales. Chaque année, en lien avec le séminaire thématique organisé par le CRÉSAT, l’un d’entre eux occupera le cœur de la revue, tandis que l’actualité des autres champs trouvera sa place au sein des *Varia*.

Ce premier numéro, inauguré par la thématique historique du CRÉSAT, aborde l’un des marqueurs forts du Rhin supérieur, la désindustrialisation, dont l’étude sera prolongée dans le prochain numéro en questionnant, après les causes, natures et conséquences du phénomène, l’évolution des trajectoires énergétiques des territoires concernés.

CAMILLE DESENCLOS
Directrice de publication

Sommaire

CINQUANTE ANS DE DÉSINDUSTRIALISATION ANNÉES 1960 – ANNÉES 2010

13 Régis Boulat
Introduction

CONTRIBUTIONS

21 Michel Hau
Pourquoi l'Allemagne a-t-elle moins souffert
de la désindustrialisation ?

41 Nicolas Le Moigne
Liechtenstein : les paradoxes d'un modèle industriel
dans l'espace rhénan

SÉMINAIRES

67 Jean-Claude Dumas
Désindustrialisation et politique industrielle en France (1974-2012)

87 Pascal Raggi
Un demi-siècle de désindustrialisation en Lorraine du fer (1963-2013)

105 Pierre Labardin
« Le visible et l'invisible ». Une histoire de la fin de Manufrance
(années 1980)

117 Hubert Bonin
Ford industriel en Aquitaine : la fin d'un demi-siècle d'histoire
(1969-2019) ?

133 Fleur Laronze
Les mines d'or de Salsigne. Mise en lumière d'une catastrophe
professionnelle silencieuse

153 Thibault Tellier
Le déclin n'est jamais certain : le pouvoir régional
et la désindustrialisation. L'exemple du Nord-Pas-de-Calais
(1972-1992)

VARIAS

- 175 David Bourgeois
Le marchand bâlois, ses mines et ses réseaux ou l'émergence du capitalisme rhénan au xv^e siècle

BULLETIN DU CRÉSAT

LEÇONS D'OUVERTURE

- 199 Guido Braun
Langues et culture de la diplomatie au xvii^e siècle
- 213 Aude-Marie Certin
Pères de la cité, pères de l'Empire. Les représentations du pouvoir politique dans les villes allemandes au regard des livres de famille (xiv^e-xvi^e siècles)

POSITIONS DE THÈSE

- 229 Delphine Bauer
La céramique de poêle en Alsace (xiv^e-xvii^e siècles) : sociétés, arts, techniques

ACTIVITÉS ET PROJETS

- 239 Pôles de recherche
Histoire et patrimoines de l'industrie
Territoires intelligents / Intelligence territoriale
Culture·s et médias : milieux de communication, dispositifs, usages
Espaces publics et circulations internationales
- 253 Manifestations scientifiques
Les industries aux colonies, les indigènes en industrie (xviii^e-xx^e siècles)
Quel avenir pour un territoire post-nucléaire ?
CUMEN2018 : Cultures des médias numériques
« De l'immeuble à la petite cuillère » : l'architecte, le décor, l'objet
L'industrie au royaume de Flore : cultiver et créer des fleurs du xviii^e siècle à nos jours

Vivre ensemble [en milieu transfrontalier] : des flux, des médias, des cultures

Produire la carte : représentations transfrontalières et interculturelles de l'Antiquité à nos jours

- 321 Projets et contrats de recherche
Communication interculturelle vitivinicole
Histoire et mémoires du Centre d'Expérimentation du Pacifique
Recherche et Formation par le conseil en information et en communication pour les structures à vocation transfrontalière
Gestion transnationale des risques
d'inondations dans le bassin versant du Rhin
Programme ANR-DFG Transrisk²
- 341 Brèves
Les Monts-Métallifères classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Exposition « Quand les fleurs font l'étoffe, une histoire de la flore dans l'imprimé »
Prospectives énergétiques en Alsace, festival *Pint of Science*
Doctorales de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication
Exposition « *Regio mineralia*. Les mines au Moyen Âge en Forêt Noire et dans les Vosges »
- 351 Publications
Nos chercheurs ont publié en 2018
- 363 L'équipe du CRÉSAT
Liste des membres du CRESAT (au 30 juin 2019)

D
O
S
S
I
E
R

CINQUANTE ANS
DE DÉSINDUSTRIALISATION
ANNÉES 1960 – ANNÉES 2010

Introduction

Le 22 juin 2019, près de 5 000 personnes ont défilé dans les rues de Belfort afin de protester contre le plan social du groupe américain *General Electric* dévoilé au lendemain des élections européennes et prévoyant la disparition de plus de 1 000 emplois sur les 4 300 de la branche « turbines » rachetée à Alstom en 2015. Pour les manifestants qui dénonçaient l'inaction de l'État vis-à-vis d'un groupe industriel n'ayant pas tenu ses engagements, la situation du Nord Franche-Comté ne serait pas sans rappeler la crise de la sidérurgie lorraine¹. Par ailleurs, quelques mois plus tôt, à Blanquefort, les espoirs des 850 salariés girondins du groupe Ford avaient été douchés par l'annonce de la validation par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (Drecep) d'un plan de sauvegarde de l'emploi scellant, de fait, la fermeture de l'usine². Pris parmi d'autres, ces exemples semblent illustrer qu'au terme d'un long processus de désindustrialisation ayant touché tous les territoires industriels d'Europe occidentale depuis les années 1970, l'industrie française serait en voie de marginalisation quand d'autres pays auraient mieux résisté voire réussi à se « réindustrialiser » (Allemagne, Suède, etc.).

En effet, en France, après la disparition des secteurs traditionnels au fil des naufrages retentissants de la période 1974-1987 (textile, charbon, machine-outil)³, la perte de l'emploi industriel s'est à nouveau accélérée entre 1990 et 1995 avec la succession de plusieurs crises monétaires en Europe, avant qu'une nouvelle phase de désindustrialisation ne débute en 2001. Aux faiblesses structurelles de l'économie (coût du travail plutôt

1. Alexandre Bollengier, « General Electric à Belfort : "on est en train de détruire toute l'industrie française" », *Le Monde*, 22 juin 2019.

2. « L'usine Ford de Blanquefort et ses 850 emplois condamnés à un plan social », *Le Monde*, 5 mars 2019.

3. Michel Hau, « Les grands naufrages industriels français », in N. Stoskopf, P. Lamard (dir.), *1974-1984 : une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2009, p. 15-35.

élevé, faible taux d'investissement, spécialisation insuffisante, etc.) sont venus s'ajouter des facteurs aggravants parmi lesquels l'abandon progressif de toute politique industrielle, le choix de l'intégration européenne et du marché unique imposant le respect des règles de la concurrence et condamnant toute préférence nationale en matière de commandes publiques, la croyance en une hypothétique « société postindustrielle »⁴ et, enfin, les transformations structurelles des entreprises confrontées à la mondialisation et à la financiarisation⁵. « Consubstantiel de l'industrialisation »⁶ et synonyme de « perte d'activités industrielles d'un territoire au bénéfice d'autres territoires »⁷, ce long processus aura ainsi entraîné la disparition de plusieurs millions d'emplois, une diminution relative du PIB, un déficit abyssal de la balance commerciale et, au final, un affaiblissement de la puissance française.

« Bon élève » d'une classe de « cancre », l'Alsace reste avec la Franche-Comté et les Pays de Loire, l'une des régions françaises les plus industrialisées même si les économistes Jean-Luc Ginder et Pierre-François Lelaurain notent, à l'été 2014, que depuis le début des années 2000, l'industrie y a perdu 40 555 emplois⁸. De fait, si la désindustrialisation a eu d'autant plus de répercussions qu'elle frappait de plein fouet un capitalisme familial en voie de fragilisation depuis l'entre-deux-guerres et des secteurs traditionnels dépérissant depuis les années 1950 – tout particulièrement dans le Haut-Rhin marqué par la disparition progressive du textile et de la grosse construction mécanique –, le tissu productif alsacien repose aujourd'hui sur trois secteurs moteurs que sont les équipements mécaniques, l'automobile et l'agroalimentaire. On note toutefois une forte concentration des emplois industriels dans des établissements de grande taille appartenant à des groupes internationaux (pour 44 % des salariés alsaciens, le centre de décision se situe à l'étranger contre 27 % en

4. Popularisé en France par Alain Touraine à la fin des années 1960, le concept à l'origine synonyme de société d'abondance, d'économie de services, d'intervention étendue de l'État, d'émergence d'une classe de professionnels et d'affirmation d'un nouveau système de valeurs s'est appauvri jusqu'à devenir un discours commun sur le rôle des services et l'économie de la connaissance. Voir Jean-Claude Daumas, « Une France sans usines : comment en est-on arrivé là ? 1972-2012 », in J.-C. Daumas, I. Kharaba, P. Mioche (dir.), *La désindustrialisation, une fatalité ?*, Besançon, PUFC, 2017, p. 20-21.

5. *Ibid.*, p. 25.

6. Xavier Daumalin, Philippe Mioche, « La désindustrialisation au regard de l'histoire », *Rives méditerranéennes*, 46 (2013), p. 5-9.

7. Michel Hau, « Introduction », in J.-C. Daumas, I. Kharaba, P. Mioche (dir.), *La désindustrialisation : un fatalité ?*, op. cit., p. 9.

8. Jean-Luc Ginder, Pierre-François Lelaurain, « Une Alsace sans usines et sans ouvriers », *Dernières nouvelles d'Alsace*, 23 août 2014.

moyenne nationale) à capitaux allemands, suisses ou américains présents dans l'automobile, la chimie, la pharmacie, la métallurgie et les équipements mécaniques⁹. Activement recherchés par des acteurs économiques régionaux désireux de mener à bien une « grande mutation » de l'économie alsacienne¹⁰, ces groupes constituent cependant des épées de Damoclès pour les salariés comme le montre l'exemple de la « Nippon Valley alsacienne » où, pour des raisons géostratégiques (cœur d'un marché européen de 500 millions de consommateurs), économiques et sociales (coûts d'exploitations et qualité de la main-d'œuvre), paysagères (les vignes, la « ligne bleue des Vosges ») et culturelles (les responsables locaux ont construit l'image d'une « Alsace idéale » combinant le sérieux germanique à l'art de vivre latin), des entreprises comme Sony (1986), Ricoh Industrie (1988) ou Sharp (1989) se sont implantées autour de Colmar avant de multiplier les plans sociaux quelques années plus tard¹¹.

C'est dans ce contexte que le Centre de recherche sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRÉSAT) a choisi de consacrer la première édition de son séminaire thématique à la désindustrialisation, douze ans après les premières Journées d'Histoire Industrielle qui, en pionnières, s'étaient intéressées à la décennie 1974-1984 « sans toutefois trancher a priori entre la vision catastrophiste des effets dévastateurs ou des grands naufrages industriels et la dédramatisation de simples mutations industrielles »¹². Au cours de six séances, sept universitaires issus de disciplines différentes (histoire économique et politique, histoire des techniques et épistémologie du patrimoine industriel, droit, sciences de gestion) mais tous auteurs de travaux récents sur la question ont fait le point et ont échangé sur un objet à l'articulation des logiques politiques, techniques, économiques, politiques, sociales et culturelles.

S'intéressant depuis vingt ans à la question, Jean-Claude Daumas, professeur émérite à l'Université de Franche-Comté et membre honoraire de l'Institut universitaire de France, a remarquablement montré dans une séance introductive le démantèlement progressif de la politique industrielle « colbertiste » tout en soulignant l'inefficacité des dispositifs mis en place pour tenter de « réindustrialiser » la France.

9. INSEE, « L'industrie en Alsace », *Atlas de l'industrie d'Alsace*, 2010 ; INSEE, « Le système décisionnel dans l'industrie alsacienne », *Chiffres pour l'Alsace*, 16 (2011) [En ligne].

10. Nicolas Stoskopf, Pierre Vonau, « L'Alsace du second xx^e siècle : la grande mutation industrielle », *Revue d'Alsace*, 130 (2004), p. 159-192.

11. Jean-Christophe Harrang, *La présence japonaise en Alsace 1980-1998. Une politique volontariste*, mémoire de master, Université de Haute Alsace, 1998.

12. P. Lamard, N. Stoskopf (dir.), *1974-1984, une décennie de désindustrialisation ?* op. cit.

Quatre études monographiques ont ensuite permis de placer la focale sur des branches et/ou des entreprises frappées de plein fouet par le processus de désindustrialisation. Étudiant le « monde perdu » de la Lorraine du fer, Pascal Raggi, maître de conférences H.D.R. à l'Université de Lorraine, a retracé successivement la fermeture des mines, les mutations techniques du secteur, la contraction de l'activité sidérurgique et le rôle de l'État¹³. À partir d'archives comptables, Pierre Labardin, maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine, a proposé une double lecture (« le visible » et « l'invisible ») de la fin de l'entreprise Manufrance, rendue célèbre tant par son catalogue que par un long conflit social¹⁴. À l'heure où le sort de l'usine Ford de Blanquefort se scellait définitivement, Hubert Bonin, professeur émérite à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, a rappelé l'histoire du site, son caractère excentré par rapport aux systèmes productifs girondins avant de montrer l'opportunisme territorial d'une firme devenue transnationale. Enfin, travaillant sur le site aurifère de Salsigne fermé en 2004, Fleur Laronze, maître de conférences H.D.R. à l'Université de Haute-Alsace, est revenue sur les préjudices écologiques et le drame sanitaire avant de les mettre en perspective avec l'émergence de concepts comme la responsabilité sociale des entreprises à l'heure où des projets de réouverture sont envisagés.

Pour achever ce premier cycle thématique, une séance à deux voix a donné naissance à un échange fructueux entre Marina Gasnier, professeur à l'Université de Technologie Belfort Montbéliard, et Thibault Tellier, professeur à l'Institut d'études politiques de Rennes, autour de la question de la reconversion du patrimoine industriel qui ne cesse de susciter le débat. Alors que Marina Gasnier a présenté des opérations de reconversion patrimoniale à usage économique derrières lesquelles se cachent de véritables enjeux environnementaux¹⁵, Thibault Tellier a examiné le rôle joué par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais à partir de 1974 dans la lutte contre la désindustrialisation (déclin accéléré du textile et du charbon) via une politique de reconquête des friches industrielles.

Dans le prolongement du séminaire centré sur l'étude du cas français, un appel à contributions a permis à Michel Hau, professeur émérite à l'Université de Strasbourg et membre honoraire de l'Institut universitaire

de France, et à Nicolas Le Moigne, professeur agrégé au lycée Michel de Montaigne (Mulhouse), de décortiquer les paradoxes de deux contre-modèles : d'une part, celui de l'Allemagne, pays-atelier à hauts salaires, où la désindustrialisation a été partiellement compensée par des reconversions successives ; d'autre part, celui du Liechtenstein, petit pays indépendant le plus industrialisé d'Europe et fonctionnant comme un « pôle de compétitivité ».

13. Pascal Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du Fer*, Paris, Garnier, 2019.

14. Lambert Jerman, Pierre Labardin, « D'une instrumentalisation de la prudence. La revente du parc immobilier de Manufrance (années 1970-années 1980) », *Entreprises et histoire*, 92 (2018/3), p. 59-72.

15. Marina Gasnier, *Le patrimoine industriel au prisme de nouveaux défis – Usages économiques et enjeux environnementaux*, Besançon, PUFC, 2018.

CONTRIBUTIONS _____

MICHEL HAU

Pourquoi l'Allemagne a-t-elle moins souffert de la désindustrialisation ?

Michel Hau est professeur émérite d'histoire économique et sociale à l'Université de Strasbourg et membre honoraire de l'Institut universitaire de France. Ses champs de recherches concernent l'histoire des entreprises – notamment le modèle rhénan –, l'étude des disparités de croissance interrégionales et l'histoire comparative de la France et de l'Allemagne. Il a publié, seul ou en collaboration, de nombreux ouvrages consacrés à l'histoire économique et/ou industrielle de la France et de l'Allemagne.

DEPUIS 1974, l'Europe occidentale subit une désindustrialisation continue. Ce processus est plus lent en Allemagne que dans d'autres pays. Les facteurs du maintien d'une forte spécialisation dans les activités industrielles sont culturels : une longue période de morcellement politique a eu pour contrepartie l'essor d'un capitalisme dynastique soucieux de pérennité ; la Réforme protestante a contribué à la mise en place dans toute l'aire culturelle germanique d'un système d'enseignement valorisant le savoir professionnel ; le marxisme a pris une orientation réformiste qui a favorisé la mise en place de la cogestion, facteur de solidité des entreprises ; enfin, l'histoire a donné à l'Allemagne une longue tradition d'ouverture aux marchés extérieurs et tous les responsables politiques ou syndicaux intègrent le commerce international dans leur vision des choses. L'Allemagne tire de l'excédent de ses échanges de produits industriels un surplus d'emplois.

SINCE 1974, Western Europe is undergoing a continuous de-industrialisation. This process is in Germany slower than in other countries. Factors of its strong specialization in industry are cultural: a long period of political fragmentation has issued in compensation the rise of a dynastic capitalism concerned to protect its own durability; the Protestant Reformation has helped to establish in all germanic cultural area a schooling system enhancing the professional skills; marxism has moved towards a reformist orientation which has enhanced the co-determination, factor of strength of the companies; Germany has inherited a long tradition of openness towards foreign markets and international trade forms part of the vision of political leaders or union officials. Germany obtains a boost to its employment from its industrial trade surplus.

Durant les quatre décennies qui ont suivi le premier choc pétrolier, aucun taux de croissance du PIB n'a plus dépassé en Europe occidentale les 3 %, voire 2 % par an¹. Ce ralentissement s'est accompagné d'une baisse de la part de l'industrie dans le PIB et la population active. Au début, les économistes attribuèrent ce phénomène de désindustrialisation aux progrès rapides de productivité du secteur secondaire et à l'externalisation de certaines tâches vers le secteur tertiaire². Mais ils s'aperçurent bientôt que le processus de désindustrialisation des pays à haut revenu s'accompagnait d'une forte accélération de la croissance de la production industrielle en Asie³. Il faut donc admettre une thèse déplaisante, celle que le déclin relatif du secteur industriel dans l'économie européenne tient, pour une part plus ou moins importante, à une perte de compétitivité face à des concurrents extérieurs. C'est sur ce dernier point que les pays européens se départagent le plus nettement. L'Allemagne conserve une forte orientation vers l'industrie parce que son secteur secondaire continue à afficher un solde commercial positif. Le processus de désindustrialisation est plus lent Outre-Rhin et il semble même arrêté depuis le début des années 2000. Cette performance repose sur un ensemble de facteurs qu'il convient d'analyser.

1. Les pays à moindre niveau de vie d'Europe du Sud et de l'Est sont un peu plus dynamiques, mais il s'agit de phénomènes de rattrapage dont les ressorts s'épuisent progressivement.

2. Voir par exemple : Daniel Bell, *Vers la société post-industrielle : essai de prospective sociologique*, Paris, Laffont, 1976.

3. Voir notamment : Pierre Judet, *Les nouveaux pays industriels*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1981.

UNE DÉSINDUSTRIALISATION PARTIELLEMENT COMPENSÉE PAR DES RECONVERSIONS SUCCESSIVES

L'économie allemande n'a pourtant pas été épargnée par le processus européen de désindustrialisation. De 37 % de la valeur ajoutée produite au début des années 1970, la part de l'industrie manufacturière est tombée à 22,1 % en 2001. Mais ce pourcentage s'est stabilisé ensuite et reste aujourd'hui plus élevé que la moyenne de l'Europe occidentale : 19 % en 2018, soit le double du niveau français. L'Allemagne est même le seul pays de la zone euro à avoir connu une hausse de l'emploi industriel en valeur absolue depuis 2007.

Trois épisodes de désindustrialisation ont touché l'économie et la société allemandes depuis le début des années 1970. Le premier a été la crise du complexe charbon-acier. Dès les années 1960, le bassin de la Ruhr a connu des fermetures de mines de charbon à cause de la concurrence des hydrocarbures importés. À cette *Ölkrise* s'est ajoutée, à partir de 1975, une chute des prix de l'acier, causée par la concurrence d'usines sidérurgiques que le Japon et la Corée du Sud avaient installées en bord de mer. Le corollaire de ces crises a été l'exode de la partie la plus jeune et la plus active de la population. Une dynamique du déclin était ainsi enclenchée avant même les chocs pétroliers de 1973 et 1979⁴. Ceux-ci ont considérablement accru les difficultés dans la Ruhr, qui a été le territoire le plus fortement frappé par le chômage durant les années 1970-1980. Lorsque survint la nouvelle détérioration de la conjoncture des années 1990 à 1994, le ralentissement économique y fut fortement ressenti et le taux de chômage du *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie connut deux pics successifs, l'un à 9 % en 1997 et l'autre à 10,3 % en 2005. La Ruhr souffre de la sous-scolarisation de sa population. Le pourcentage de jeunes diplômés professionnels y est plus bas que dans les régions de tradition rurale d'Allemagne du Sud. Ce paradoxe s'explique : l'industrie du XIX^e siècle a apporté beaucoup de travail non qualifié et peu de promotion sociale à attendre. À cela se sont ajoutés les problèmes linguistiques : les mines et la sidérurgie ont recruté beaucoup d'immigrés qui ne parlaient pas l'allemand. Enfin, la confiance placée par les masses dans les possibilités de l'action revendicative a pu inhiber chez certains jeunes les efforts individuels de formation.

Les solutions adoptées par les pouvoirs publics pour mener à bien la reconversion ont été fondées sur le souci d'améliorer l'environnement

4. Hubert Kiesewetter, « Regionale Faktoren der Deindustrialisierung in Europa 1955-1995 », *Scripta Mercaturae*, 32/1 (1998), p. 44-63.

économique des entreprises. Cette politique a été préférée *a priori* aux aides financières directes, mais ces types d'intervention ne furent pas exclus pour autant. Des primes à la reconversion furent versées dans le cadre régional, national et européen. Les charbonnages allemands virent leur exploitation prolongée en vue de la production d'électricité thermique, à partir de 1974, grâce à une taxe spéciale sur la consommation d'électricité, le *Kohlepfennig*, qui resta en vigueur jusqu'en 1995. Grâce à ce soutien financier, les houillères de la Ruhr, ont continué à fonctionner jusqu'en décembre 2018, date de la fermeture de la dernière mine de charbon. Les grands groupes sidérurgiques, Thyssen, Krupp et Mannesmann, avaient profité de la bonne conjoncture des années 1950 et 1960 pour accumuler des réserves financières. Celles-ci leur ont permis de se diversifier vers la construction mécanique (ascenseurs, pièces pour l'automobile, équipements), qui valorisait leur production d'acier. Des investissements massifs ont été engagés par le *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie dans l'enseignement supérieur. Les universités de Bochum et d'Essen-Duisburg sont aujourd'hui les plus gros employeurs des villes où elles sont implantées, sans compter les *start-up* qui prolifèrent à partir des découvertes de leurs laboratoires. Au bout du compte, le *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie, après le pic de chômage de 2005, a retrouvé aujourd'hui une situation de quasi plein emploi, passant au-dessous du seuil de 5 % de chômeurs en 2016. Même le *Bezirk* d'Arnsberg, qui, au sein de ce *Land*, englobait une grande partie de l'industrie sidérurgique de la Ruhr, ne comptait déjà plus en 2016 que 5,4 % de chômeurs, chiffre à comparer avec les 13,3 % du Nord-Pas-de-Calais cette même année...

La deuxième vague de désindustrialisation a débuté peu de temps après la crise du complexe charbon-acier. Elle a frappé deux secteurs jusque-là très prospères de l'industrie allemande, la fabrication d'appareils photographiques et celle de matériel électronique grand public, qui subirent une véritable déroute devant la concurrence japonaise⁵. Quant à l'informatique et à la production des circuits intégrés, la seule concurrence susceptible d'inquiéter les fabricants américains est venue non pas de l'éphémère consortium franco-germano-néerlandais Unidata, mais des entreprises japonaises. À partir de 1973, la part de la RFA dans les

exportations mondiales qui avait atteint 11,7 % cette année-là⁶ a décliné au profit du Japon et des nouveaux pays industriels asiatiques.

Mais l'industrie allemande s'est adaptée à la nouvelle donne mondiale en se spécialisant davantage vers les biens d'équipement. Dans le secteur de l'électronique, les firmes allemandes les plus solides réussirent à se réorienter vers le matériel professionnel, telle la firme Telefunken, rachetée par AEG, elle-même bientôt rachetée par Daimler. Le secteur de la machine-outil réussit sa reconversion vers les machines à commandes numériques et résista à la poussée japonaise. Les entreprises allemandes n'ont renoncé à aucun secteur important, même dans le textile-habillage, quitte à délocaliser certaines opérations dans des pays à bas salaires comme la Tunisie. L'industrie allemande reste centrée avec succès sur ses spécialités traditionnelles : la métallurgie, la mécanique, l'automobile, la chimie et le matériel électrique professionnel⁷. La progression des salaires allemands a été maîtrisée dès 1975, ce qui a permis à l'industrie manufacturière de conserver sa compétitivité. Ses effectifs employés ont même continué à augmenter en valeur absolue jusqu'en 1981. La part de marché de l'Allemagne Fédérale, qui était tombée à 8,9 % des exportations mondiales en 1984, remonta à 12,1 % en 1990. Les exportations dépassèrent à nouveau celles du Japon et passèrent devant celles des États-Unis en 1987, ce qui plaça l'Allemagne au premier rang des pays exportateurs. À partir de 1986, le chômage recula de façon continue jusqu'à 1990, date à laquelle il se situa à 4,8 % de la population active.

La réunification de l'Allemagne remet tout en question. Les entreprises de l'ex-RDA avaient une productivité industrielle qui oscillait entre le quart et la moitié de celle de l'Allemagne de l'Ouest. Elles ne parvinrent pas à survivre au choc de compétitivité que représenta leur intégration sans transition, en juillet 1990, à l'économie de marché occidentale. Les nouveaux *Bundesländer* enregistrèrent une très forte poussée du chômage qui augmenta mécaniquement de plusieurs points de pourcentage le taux de chômage moyen de l'Allemagne réunifiée⁸. La *Treuhandanstalt*, holding d'État créée par le gouvernement Modrow peu avant les élections de mars 1990 pour moderniser les entreprises publiques et réorganisée ensuite

5. Les fabricants allemands de matériel audio et vidéo durent se contenter progressivement de produire sous licence, puis finirent même par importer les matériels (chaînes haute-fidélité, télévisions, magnétoscopes) de leurs concurrents japonais sous leur marque. En quelques années, ces derniers se substituèrent à eux comme fournisseurs du marché mondial. Cf. François Klein, « La déroute de l'électronique grand public allemande dans les années soixante-dix », *Entreprises et Histoire*, 27 (2001), p. 89-103.

6. Il s'agit des exportations de biens. Cf. Adrien Ehram, *Analyse historique et comparée du commerce extérieur et de la croissance économique pour seize pays d'Europe occidentale entre 1957 et 2007*, mémoire de Master 2, Université de Strasbourg, 2010 ; d'après : ONU, *Annuaire statistique du commerce international*, New York, 1960-2009.

7. Yves Gauthier, *La crise mondiale, du choc pétrolier à nos jours*, Bruxelles, éd. Complexe, 1989, p. 304.

8. Alors qu'en 1991, le taux de chômage, dans les anciens *Länder*, était tombé à 3,9 %, celui des nouveaux *Länder* dépasse les 9 % au printemps de cette même année, ce qui porte celui de l'Allemagne réunifiée à près de 6 %.

pour assurer leur transfert au secteur privé, réussit quelques belles opérations, comme les reprises par Volkswagen du combinat IFA de Zwickau, producteur des fameuses Trabant, ou par Siemens du constructeur d'ordinateurs Robotron à Dresde. Mais, au cours de l'année 1991, elle dut réaliser 1,4 million de licenciements. L'emploi industriel passa dans les nouveaux *Bundesländer* de 4 millions de salariés en 1989 à 2,5 millions en 1991.

Les problèmes posés par la réunification affectèrent bientôt toute l'économie allemande, qui subit l'alourdissement de la fiscalité, le relèvement des taux d'intérêt, la hausse du niveau des prix intérieurs et la montée des tensions sociales. En 1991, pour la première fois depuis 1952, la balance des échanges de biens et services de l'Allemagne devint déficitaire et le resta jusqu'à 2000. En 2000, la part des exportations allemandes dans le commerce mondial était retombée à 9,1 %. Le taux de croissance du PIB stagna à 1,2 % par an en moyenne entre 1994 et 2003. Le taux de chômage de l'Allemagne réunifiée atteignit 10,7 % en 2005.

Mais, à partir de 1998, une politique de maîtrise des coûts salariaux mise en œuvre par la coalition rouge-vert redonna toute sa compétitivité à l'économie allemande. À l'Est, les améliorations apportées aux infrastructures rendirent le territoire de l'ancienne RDA plus attractif. Le taux de chômage moyen des nouveaux *Länder* convergea vers celui de l'ensemble de l'Allemagne, passant, en treize ans, de 20,5 % en 2001 à 7,9 % en 2013 (5,2 % cette même année pour l'ensemble de l'Allemagne). Après un pic de chômage en 2005, la croissance a repris grâce à l'essor des exportations d'articles manufacturés et l'Allemagne réunifiée est passée au-dessous de la barre des 5 % de chômeurs en 2016.

LE PARADOXE D'UN PAYS-ATELIER À HAUTS SALAIRES

Les prophètes de la société post-industrielle prédisaient un monde où les pays riches se réserveraient les fonctions tertiaires supérieures et cantonneraient les «pays-ateliers» d'Asie dans les tâches de fabrication⁹. Mais l'exemple de l'Allemagne montre que les hauts salaires ne sont nullement incompatibles avec une spécialisation dans une industrie pourvoyeuse d'emplois. Grâce à l'excédent de ses échanges industriels, l'Allemagne peut donner à sa population un surcroît d'emplois sans recourir à l'accroissement de la dépense publique. Son taux d'emploi atteint en 2018 75,9 % de

9. Cf. Jean-Claude Dumas, «Une France sans usines : comment en est-on arrivé là? (1974-2012) », in J.-C. Dumas, Y. Kharaban, P. Mioche (dir.), *La désindustrialisation : une fatalité?* Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, p. 20.

la population en âge de travailler. C'est pourquoi le Revenu national net par habitant est en Allemagne de 44 500 dollars contre 37 300 en France, où le taux d'emploi (65,3 % en 2018) est de dix points inférieur¹⁰. En France, la croissance du secteur des services n'est pas parvenue à compenser le déclin accéléré de l'industrie manufacturière. Les revenus redistribués par les prestations sociales et les créations d'emplois de fonctionnaires pèsent lourdement, par la fiscalité, sur le secteur marchand et font beaucoup tourner les usines d'Asie... et d'Allemagne.

Le cas de l'Allemagne est d'autant plus intéressant à considérer que sa forte orientation industrielle va de pair avec un niveau relativement élevé des salaires dans le secteur secondaire. Plusieurs pays d'Europe de l'Est (Pologne, République tchèque, Slovaquie) ont une spécialisation industrielle encore plus prononcée, mais ils tirent parti de leurs bas coûts salariaux. En République tchèque, par exemple, l'industrie manufacturière fournit 27,9 % des emplois, mais les coûts de main-d'œuvre y atteignent seulement 12,6 euros de l'heure en moyenne contre 40 en Allemagne¹¹.

Les économistes expliquent ce paradoxe allemand par le fait que les emplois industriels y sont fournis par des branches à forte valeur ajoutée : l'Allemagne, surtout dans sa partie méridionale, montre une forte orientation vers l'équipement professionnel, l'automobile haut de gamme, l'électronique et le médicament. À partir des années 2000, la force de la recherche privée allemande, deux fois plus importante en volume et trois fois plus productive en brevets que la recherche privée française, a creusé des différentiels de performance avec ses concurrentes. L'innovation de produit est celle qui génère le plus d'emplois¹². C'est dans ce domaine que l'industrie allemande possède ses meilleurs atouts¹³. Saisissant l'occasion de la chute du «Rideau de fer» pour renouer d'anciennes relations avec l'Europe centrale et orientale, l'Allemagne a multiplié les opérations de sous-traitance avec ses voisins de l'Est. Ses entreprises, même petites et moyennes, ont montré une remarquable capacité à partager avec leurs homologues de ces pays la chaîne de valeur en tirant parti de leur main-d'œuvre qualifiée et peu coûteuse¹⁴.

10. OCDE, Données, 2018.

11. Eurostat, Base de données parthèmes / Population et conditions sociales / Marché du travail / Emploi et chômage / Emploi par sexe, âge et activité économique ; coûts de la main-d'œuvre.

12. Rupert Harrison, Jordi Jaumandreu, Jacques Mairesse et Bettina Peters, «Does Innovation Stimulate Employment ? A Firm-Level Analysis Using Comparable Micro Data on Four European Countries », *NBER Working Paper*, n° 14216, 2005.

13. Eurostat, « Innovation in Europe : Results for the EU, Iceland and Norway », *Office for official publication of the European Communities*, 2004.

14. Gabriel Wackermann, «La République tchèque : un décollage sous impulsion allemande», in G. Wackermann, V. Rey, C. Aquatias (dir.), *Mutations en Europe médiane*, Paris, CNRS-SEDES, 1997, p. 294-297.

Pour de nombreuses machines spéciales (traitement du caoutchouc et des matières plastiques, emballage, mécanique de précision), l'Allemagne a conservé des parts de marché oscillant entre 35 et 40 % du total mondial. Dans les machines-outils, la part du marché mondial détenue par l'Allemagne est descendue de 35 % en 1975 à 21 % en 1990, en raison de la concurrence japonaise, mais s'est stabilisée depuis. L'industrie allemande de l'automobile a réussi sa montée en gamme, conquérant des positions très solides sur le segment des grandes berlines de luxe et des quatre-quatre. L'Allemagne est restée un grand exportateur mondial de matériels électroniques et l'audio-visuel grand public a été avantageusement remplacé par l'imagerie médicale et les télécommunications. Même dans le textile-habillement, l'Allemagne a occupé, jusque dans les années 1990, une position de premier exportateur mondial. Dans les industries de l'aéronautique et de l'espace, restées longtemps un secteur peu développé après la fin de la guerre, elle a conquis la place de quatrième exportateur mondial derrière les États-Unis, l'Union Soviétique et la France, mais devant la Grande-Bretagne, ce que l'on n'aurait pas imaginé possible encore au début des années 1970. Enfin, dans le secteur agro-alimentaire, elle a rattrapé, puis dépassé la France, un des rares domaines où sa production était pourtant moins réputée que celle de sa voisine.

Le modèle économique allemand n'est pas sorti tout armé de la tête d'un économiste, fût-il le docteur Erhard, « père du miracle allemand ». Il est le résultat d'un long processus historique. Le fonctionnement de l'économie allemande repose en effet sur des facteurs culturels profondément enracinés dans le mental collectif et pour les étudier, il faut parfois remonter très loin dans le temps.

LA TRADITION DES CITÉS MARCHANDES

Tout commence avec le partage de l'empire carolingien en 843. Les deux grands pays issus de ce partage, la France et l'Allemagne, ont subi des destinées très différentes. La France capétienne s'est constituée en un État centralisé, alors que le royaume de Germanie, malgré le titre d'empereur décerné à son souverain en 962, est resté, jusqu'à la création de l'Empire allemand en 1871, un agrégat de petites principautés. De grandes cités marchandes ont pu s'y développer librement et passer entre elles des accords commerciaux. De grands réseaux d'alliance se sont constitués, dont le plus connu a été la Hanse, qui unissait de nombreuses cités marchandes autour de la mer du Nord et de la mer Baltique.

Le phénomène de morcellement politique a été particulièrement prononcé dans la partie rhénane, correspondant à l'ex-royaume de

Lotharingie. Ce fait historique coïncide avec un autre fait singulier : il se trouve que cette zone géographique a produit un nombre exceptionnel de dynasties patronales ayant atteint ou dépassé quatre générations. Ce n'est pas un hasard. La contrepartie de l'absence d'État centralisé a été la constitution d'un capitalisme vigoureux. Peu protégés par des États trop faibles pour pouvoir faire respecter des réglementations contraignantes et ne pouvant bénéficier de subventions venant de trésors publics aux ressources fiscales anémiques, les entrepreneurs se garantirent contre les retours de fortune en pratiquant une gestion rigoureuse de leur épargne et en tissant entre eux des réseaux serrés de solidarité. La capacité des patronats locaux à transmettre des entreprises de génération en génération a été l'une des faces cachées de la performance économique de l'Allemagne (et, plus largement, de l'Europe rhénane)¹⁵.

En 1871, lorsque l'Allemagne a réalisé son unité politique, le patronat allemand avait déjà développé des structures de concertation, indépendamment des États¹⁶. La nouvelle administration impériale s'est trouvée face à un patronat puissant avec lequel elle a coopéré sur un pied d'égalité. L'Allemagne n'a connu un régime d'économie dirigée que durant la Première Guerre mondiale, puis sous le III^e Reich. Ces expériences ont constitué pour les économistes allemands un véritable repoussoir. Un courant de pensée favorable à l'économie de marché s'est développé dès le lendemain de la Première Guerre mondiale autour de la revue *Ordo*. Avant même l'effondrement du régime nazi, beaucoup d'experts allemands étaient secrètement favorables au nouvel ordre économique libéral préconisé par les Américains, en le corrigeant par des mesures sociales. Ludwig Erhard, professeur d'économie politique à Francfort, était leur chef de file. Son programme de réformes fut adopté par les chrétiens-démocrates¹⁷, à quelques semaines des élections législatives d'août 1949, qu'ils remportèrent. La République Fédérale fut, de tous les grands pays d'Europe occidentale, celui qui libéralisa le plus tôt et le plus complètement son économie. Ainsi, après deux courtes parenthèses d'économie de guerre, l'Allemagne a bien vite retrouvé la culture de ses cités marchandes d'autrefois.

15. Michel Hau, « Conclusion », in M. Hau (éd.), *Regards sur le capitalisme rhénan*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2009, p. 240.

16. Volker Hentschel, *Wirtschaft und Wirtschaftspolitik im wilhelminischen Deutschland. Organisierter Kapitalismus und Interventionsstaat*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1978 ; Richard Tilly, « The Growth of Large-Scale Enterprise in Germany since the Middle of the Nineteenth Century », in H. Daems, H. Van der Wee (éds.), *The Rise of Managerial Capitalism*, Louvain, Martinus Nijhoff, 1974 ; Hans Pohl, Wilhelm Treue, *Die Konzentration in der deutschen Wirtschaft seit dem 19. Jahrhundert*, numéro de *Zeitschrift für Unternehmensgeschichte*, 11 (1978).

17. Le programme économique de la CDU fut présenté en juillet 1949 à Düsseldorf par un groupe de membres présidé par Franz Etzel, lui-même en contact étroit avec Ludwig Erhard.

Depuis 1945, la politique industrielle reste, en Allemagne, l'affaire des entreprises. L'État se donne seulement pour fonction de leur créer un environnement favorable. Quel que soit leur parti politique, les gouvernants allemands voient dans la politique industrielle à la française un risque de financer à fonds perdus des projets menant à des échecs commerciaux ou de maintenir à grands frais des secteurs condamnés. Ils préfèrent faire confiance aux capacités stratégiques des entreprises. Cela ne veut pas dire que les entreprises allemandes ne reçoivent pas d'aides publiques : leur montant total est même supérieur à ce qui est versé en France¹⁸ mais ces aides passent beaucoup par le canal d'institutions indépendantes du pouvoir fédéral.

Les directions des entreprises allemandes sont habitées par un souci de pérennité qui caractérise ce que Michel Albert a appelé le « capitalisme rhénan ». Le poids des actionnaires appartenant à des dynasties patronales se fait sentir jusque dans de grands groupes¹⁹. La patience de leur actionnariat leur permet de concevoir des plans à long terme. La législation allemande s'est adaptée à cette réalité humaine. Pour répondre aux besoins de financement des entreprises de taille moyenne tout en préservant leur cohésion familiale, le *Reichstag* inventa en 1892 la « Gesellschaft mit beschränkter Haftung » (société à responsabilité limitée). Ce type de société combinait certains traits de la société de personnes et d'autres de la société de capitaux : les actionnaires étaient connus et ne pouvaient céder leurs parts aussi librement que dans une société anonyme. Mais, en cas de faillite, ils n'étaient responsables que du montant de leurs apports. La législation allemande a continué à favoriser la pérennité des entreprises familiales. L'impôt sur les successions en ligne directe a été moins relevé, au xx^e siècle, qu'en France ou dans les pays anglo-saxons. Ces firmes familiales peuvent grandir rapidement et atteindre le niveau des entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 5 000 salariés). Ces entreprises sont deux fois plus nombreuses qu'en France. Elles constituent ce fameux *Mittelstand* qui est l'une des forces de l'industrie allemande.

18. En 2006, les aides publiques à l'industrie manufacturière se montaient en Allemagne à 13 milliards d'euros contre 7 en France. Cf. Guillaume Thibault, *Quelle stratégie industrielle pour la France face à la mondialisation ?*, Paris, Technip, 2008, p. 112.

19. Hervé Joly, *Patrons d'Allemagne. Sociologie d'une élite industrielle, 1933-1989*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 25-65 ; Hubert Watelet, « Vers un approfondissement factuel et théorique en histoire des entreprises », *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis / Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, XXI (1990), p. 143-161 ; Jürgen Kocka, « "Comment" à propos du rapport d'Alfred D. Chandler et Herman Daems, "Investment Strategy in Europe, United States and Japan" », in K. Glaman, H. van der Wee (éd.), *Sixième Congrès International d'Histoire économique, Copenhague 1974*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1978, p. 58 et p. 62-63 ; Jürgen Kocka, *Unternehmer in der deutschen Industrialisierung*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1975, p. 105-109.

LA RÉFORME PROTESTANTE ET LA VALORISATION DU SAVOIR PROFESSIONNEL

Un autre élément culturel sous-jacent au système économique et social de l'Allemagne est la Réforme protestante. Le mouvement déclenché par Luther modela en profondeur l'Allemagne, en valorisant les vertus professionnelles comme une pratique conduisant au salut à l'égal de la prière et des sacrements. Une activité fut dès lors d'autant plus valorisée qu'elle était perçue comme utile.

Le courant luthérien fut influencé à la fin du xvii^e siècle par un pasteur, Philipp Jakob Spener. Sa doctrine, le piétisme, conquiert rapidement des positions dominantes dans l'église de Prusse et, de là, dans toute l'aire culturelle germanique. En 1694 un disciple de Spener, Hermann Francke, créa à Halle un système d'enseignement qui allait être le creuset de tous les systèmes éducatifs des pays de langue allemande. Il ajouta, pour la majorité de ses élèves ne se destinant pas aux études juridiques ou théologiques, un cycle post-primaire dont l'enseignement se poursuivait entièrement en allemand au lieu du latin, la *Realschule* ou *Deutsche Schule*. Ses disciples y développèrent des enseignements à finalité commerciale et portant sur les matières économiques et scientifiques. Une des caractéristiques durables de l'enseignement secondaire allemand a été jusqu'à aujourd'hui la place tenue par la formation professionnelle. Aujourd'hui, la proportion d'une classe d'âge qui obtient l'*Abitur*, l'équivalent du baccalauréat français, est moins élevée qu'en France. Mais, en Allemagne, les non-bacheliers accèdent à des diplômes professionnels en plus grande proportion que leurs homologues français.

L'enseignement professionnel est géré, non par l'État, mais par les partenaires sociaux. Les entreprises allemandes consacrent à la formation initiale 3 à 4 % de leur masse salariale. Des passerelles permettent aux jeunes qui sont disposés à reprendre leurs études après l'obtention de diplômes professionnels d'accéder à des formations de techniciens supérieurs et d'ingénieurs. Les stagiaires restent généralement dans l'entreprise qui les a formés. Les entreprises s'efforcent d'entretenir des filières de formation qui leur coûtent cher, mais leur permettent de disposer d'une main-d'œuvre compétente et d'alléger ensuite l'encadrement. L'apprentissage est, en Allemagne, une filière plus valorisée qu'en France. Une partie des membres des directoires des plus grandes entreprises allemandes ont commencé leur carrière par l'apprentissage. L'avantage de l'industrie allemande en matière de force de travail est partagé par les industries autrichienne, suisse et néerlandaise. Il l'est également par l'industrie de l'Italie du Nord-Est, où une forte proportion de jeunes est inscrite dans l'enseignement technique et professionnel.

UNE INTERPRÉTATION RÉFORMISTE DU MARXISME

C'est enfin l'histoire culturelle qu'il faut invoquer pour expliquer le système allemand de relations du travail. Une partie non négligeable des différences qui existent aujourd'hui entre le système économique et social de l'Allemagne et celui d'un pays comme la France tient à des divergences d'interprétation de la doctrine marxiste.

Les fondateurs du parti social-démocrate allemand étaient, comme Karl Marx, convaincus que la société socialiste était l'aboutissement inévitable de l'industrialisation. Karl Kautsky, ancien secrétaire de Friedrich Engels, gardien du dogme marxiste, s'attacha à lutter contre les tactiques insurrectionnelles qu'il qualifiait de « blanquistes ». Le programme d'Erfurt, adopté en 1891, renvoya à un avenir indéterminé le renversement du capitalisme, au terme d'une évolution jugée par ailleurs inéluctable, et se contenta d'un programme à court terme qui comportait l'élection au suffrage universel des assemblées d'État, l'impôt progressif sur le revenu et la journée de huit heures. En Allemagne, où l'industrialisation a été particulièrement vigoureuse, la classe ouvrière allemande s'est sentie assez forte pour modifier progressivement la société par une action de type réformiste. Les syndicats rassemblaient 4,2 millions d'adhérents en 1912. Disposant de caisses de grèves grâce à des cotisations élevées, ils étaient en mesure de faire peser sur les employeurs la menace de grèves longues.

Un autre élément de l'évolution du mouvement ouvrier allemand vers le réformisme fut la crainte que lui inspirait la Russie réactionnaire. Après l'ordre de mobilisation générale de l'armée russe lancé le 30 juillet 1914, la fraction sociale-démocrate du *Reichstag* vota, le 4 août 1914, les crédits de guerre. Même Karl Liebknecht, à l'aile gauche du SPD, vota dans ce sens, pour la seule fois et, comme il le déclara, par discipline de parti.

Le mouvement syndical allemand obtint avec la loi sur le service de la patrie (*Vaterländischer Hilfsdienst*) de décembre 1916 la création, dans toutes les entreprises d'au moins 50 ouvriers, de comités de travailleurs (*Arbeiterausschüsse*). Ce dispositif fut confirmé par l'accord conclu le 15 novembre 1918 entre Carl Legien, président de la commission générale des syndicats allemands, et Hugo Stinnes, représentant les organisations patronales. Se détournant de la révolution, les syndicats allemands centrèrent leur action sur la conquête d'un pouvoir dans l'entreprise. Ils furent reconnus comme représentants officiels des travailleurs, les conventions collectives reçurent force exécutoire et des instances paritaires

d'arbitrage furent constituées²⁰. Peu de temps après, les comités d'entreprises (*Betriebsräte*) furent inscrits dans l'article 165 de la constitution de Weimar. L'accord Legien-Stinnes entre syndicats et patronat fit de l'entreprise une communauté de travail (*Betriebsgemeinschaft*), où la répartition de la valeur ajoutée devait faire l'objet d'un débat entre les parties prenantes. Cette expression délivra le vocabulaire politique allemand de la confusion entre patronat et entreprise.

L'évolution du mouvement ouvrier allemand vers le réformisme fut accélérée par le conflit ouvert qui éclata avec sa minorité révolutionnaire. La semaine du 6 au 12 janvier 1919 à Berlin vit les sociaux-démocrates portés au pouvoir par la révolution de novembre faire appel aux milices d'extrême-droite des *Freikorps* pour massacrer leurs frères ennemis communistes. Le premier acte de la tragédie s'était joué un an auparavant en Russie. Après l'installation du gouvernement bolchévique, les élections à la Constituante avaient donné la majorité à un autre parti socialiste, le parti socialiste révolutionnaire. Lénine avait alors dissout l'assemblée, fait tirer sur les manifestants qui protestaient et arrêter de nombreux militants socialistes révolutionnaires. Le danger communiste prit le relais de la peur de la Russie tsariste pour ramener les socialistes allemands dans une posture défensive²¹. La défaite du nazisme contribua à renforcer la notion de *Betriebsgemeinschaft*. Avec la disparition de l'État, l'entreprise fut pour les Allemands un espace de solidarité au milieu du chaos. Elle devint, après la perte des terres à blé de l'Est, l'indispensable gagne-pain, permettant de nourrir, en échange de produits fabriqués, des populations affamées. Elle apparut aussi comme une institution à protéger des réquisitions et des démontages projetés par les Alliés.

Le mouvement syndical allemand mit dès 1947 une sourdine à ses revendications de collectivisation du capital des grandes entreprises et donna la priorité à une pression en faveur de la cogestion (*Mitbestimmung*), c'est-à-dire la présence des syndicats dans les conseils de surveillance. Ce système avait déjà été institué à l'origine dans la zone d'occupation britannique par le gouvernement travailliste. Les choses s'accélérent après le déclenchement de la guerre de Corée. Négociant directement avec Hans Böckler, responsable du *Deutscher Gewerkschaftsbund*, le chancelier Adenauer accepta le 25 janvier 1951 l'extension de la cogestion à toutes les entreprises sidérurgiques et minières d'Allemagne Fédérale en échange

20. Christian Baechler, *L'Allemagne de Weimar, 1919-1933*, Paris, Fayard, 2007, p. 96 ; Gerald Feldmann, Irmgard Steinisch, *Industrie und Gewerkschaften 1918-1924, Die überforderte Zentralarbeitsgemeinschaft*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1985, p. 135-137.

21. Hans Ulrich Wehler, *Deutsche Gesellschaftsgeschichte*, t. IV, Munich, Beck, 2003, p. 209.

d'un soutien apporté au réarmement allemand. Hans Böckler accepta la prépondérance de la direction des entreprises en cas de partage égal des voix au sein du conseil de surveillance²². Les représentants des salariés y détenaient un tiers des sièges. Durant les années 1950, le SPD et le DGB réclamèrent que cette part soit portée à la moitié. En 1971, les comités d'entreprise (*Betriebsräte*) reçurent le droit de donner leur accord préalable à toute décision sur les horaires de travail, les congés, les recrutements et les promotions (en France, leur avis n'est que consultatif, l'arbitrage étant confié à l'Inspection du Travail et aux tribunaux). En 1976, la cogestion fut étendue à toutes les entreprises de plus de 2 000 salariés et les salariés obtinrent la parité avec les actionnaires dans les conseils de surveillance²³. La loi de 1976 stipula que le président et le vice-président devaient être élus à la majorité des deux tiers.

Cette gestion plus consensuelle n'empêche pas les conflits, mais les rend économiquement moins dévastateurs. Le nombre de journées perdues pour fait de grève est l'un des plus faibles parmi les pays où le droit de grève existe concrètement. La législation allemande prévoit un système d'arbitrage et fait tout pour éviter les grèves. Celles-ci ne peuvent être déclenchées qu'après un vote à bulletin secret et à majorité qualifiée. Pendant la durée d'un accord, les syndicats s'engagent à ne pas contester ses dispositions de manière conflictuelle. Enfin, les fonctionnaires ne possèdent pas le droit de grève, même s'il leur arrive de passer outre à l'interdiction édictée par la loi.

Le syndicalisme allemand se prête bien à ce modèle de gestion de l'économie. Il n'est pas lié à un parti politique, même s'il est proche du SPD. Il est confédéré pour la majeure partie en une organisation unique, le *Deutscher Gewerkschaftsbund* (DGB), et peut faire reposer sa puissance sur le nombre de ses cotisants. Au milieu des années 1970, le DGB était fort de 7,4 millions d'adhérents, soit un tiers des salariés, correspondant, pour l'essentiel, à des ouvriers d'industrie. Les conflits avec le patronat sont gérés dans une optique économique et professionnelle. Le DGB admet que soient prises en considération les exigences d'une économie de marché. Ses revendications sont fortes quand la conjoncture est favorable, mais sont mises en sourdine dans le cas contraire.

Lorsque la réunification monétaire du 2 juillet 1990 engendra des tensions inflationnistes et éroda la compétitivité de l'industrie allemande, la dégradation de la balance commerciale déclencha l'alarme chez les

syndicats allemands eux-mêmes. Le syndicat *IG Metall* décida de réviser ses revendications en matière de hausse des salaires et d'abaissement de la durée du travail. Lors de congrès tenu à Berlin en novembre 1995, son président Klaus Zwickel proposa un «*Bündnis für Arbeit*» (pacte pour l'emploi) entre les syndicats, le patronat et le gouvernement, où un engagement de modération salariale serait échangé contre des garanties d'emploi²⁴. C'est à la coalition rouge-vert parvenue au pouvoir en 1998 que revint la tâche ingrate de réaliser un programme de restriction des dépenses sociales et d'allègement des charges pesant sur les entreprises. La nouvelle législation exonéra les emplois précaires de charges sociales, repoussa l'âge de la retraite à 65 ans et réduisit la durée d'indemnisation du chômage à 12 mois. Cette politique de maîtrise des coûts menée par un gouvernement à majorité socialiste permit à l'Allemagne de compenser par la reprise des ventes à l'étranger la dépression de sa demande intérieure et de relancer l'emploi sans devoir faire appel à un endettement supplémentaire de ses collectivités publiques.

FRIEDRICH LIST NE FUT PAS PROPHÈTE EN SON PAYS

L'histoire a donné à l'Allemagne une longue tradition d'ouverture aux marchés extérieurs. Durant toute l'époque moderne, les petits États de la vallée du Rhin et des rives de la Mer du Nord avaient pratiqué, par nécessité, une politique d'ouverture aux échanges extérieurs. L'étroitesse de leur marché domestique avait habitué les producteurs à vendre au loin. Un seul État allemand aurait eu un poids économique suffisant pour s'engager dans une politique protectionniste : la Prusse. De fait, Frédéric II protégea les manufactures de son royaume par des prohibitions. Mais celles-ci s'y développèrent moins vite que dans les petites principautés rhénanes ouvertes à tous les vents de la concurrence internationale²⁵. À la fin du XVIII^e siècle, les idées d'Adam Smith triomphèrent en Prusse avec les enseignements donnés à l'Université de Königsberg. Lorsque la Prusse dénonça les engagements auxquels elle avait dû souscrire dans le cadre du Blocus Continental imposé par Napoléon, elle s'orienta vers un nouveau système tarifaire qui prévoyait des droits peu élevés sur les produits fabriqués essentiels.

22. Dennis L. Bark, David R. Gress, *Histoire de l'Allemagne depuis 1945*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 261-262.

23. Karl Lauschke, *Mehr Demokratie in der Wirtschaft. Die Entstehungsgeschichte des Mitbestimmungsgesetzes von 1976*, Düsseldorf, Hans-Böckler-Stiftung, 2006.

24. Serge Milano, *Allemagne. La fin d'un modèle*, Paris, Aubier, 1996, p. 264.

25. Herbert Kisch, *Die hausindustriellen Textilgewerbe am Niederrhein vor der industriellen Revolution*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1981 ; Peter Kriedte, *Eine Stadt am seidenen Faden*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1991.

Le 1^{er} janvier 1834 entra en vigueur le *Zollverein*, une union douanière couvrant un territoire qui correspondait à peu de chose près à celui du futur Empire allemand. Malgré la pression exercée par la Saxe, le Wurtemberg et la Bavière en faveur d'un tarif extérieur commun protectionniste, c'est le point de vue prussien, favorable à des droits modérés²⁶, qui l'emporta. Contrairement à ce que répètent nombre d'auteurs français²⁷, le grand théoricien allemand du protectionnisme, Friedrich List, n'a guère été prophète en son pays ! À la différence du tarif douanier français, le tarif extérieur commun du *Zollverein* ne comportait pas de prohibitions et faisait une large place au régime de l'admission temporaire, qui permettait l'admission en franchise de produits semi-finis réexportés après transformation. Les relèvements de droits de douane décidés par Bismarck en 1879 concernèrent les produits agricoles, le textile et les produits sidérurgiques semi-finis, mais ne protégèrent pas les industries nouvelles (colorants, appareils électriques, machines), contrairement aux théories de List sur le « protectionnisme éducateur »²⁸.

À partir de 1891, sous l'impulsion du chancelier Caprivi, l'Allemagne passa de nombreux accords commerciaux dérogeant à la loi de 1879. Une faible taxation des produits bruts ou semi-finis importés et une politique dynamique de conclusion d'accords commerciaux allaient favoriser l'essor des exportations de l'industrie manufacturière allemande. Pays dont les exportations étaient constituées de produits fabriqués, l'Allemagne savait que la réalisation d'un État commercial fermé ferait régresser son économie, avec le risque qu'une partie croissante de sa population active choisît d'émigrer. L'Allemagne avait, à la veille de la Première Guerre mondiale, une législation douanière moins protectionniste pour les produits manufacturés que la France, taxant ceux-ci en moyenne de 13 % à l'importation contre 20 % pour la France²⁹.

Après la parenthèse des deux guerres mondiales, l'Allemagne Fédérale adopta un système de taxation *ad valorem* proche de celui, très modéré, des pays du Benelux³⁰. Le thème de l'exportation de produits industriels

dans un monde ouvert aux échanges remplaça celui de la conquête par les armes de l'espace vital. La nécessité de résorber un chômage culminant à 12,2 % de la population active en mars 1950 poussa à refuser toute mesure risquant d'affaiblir ses entreprises par rapport à leurs concurrentes étrangères. En Allemagne, il n'y a pas de ministre du commerce extérieur. Mais on peut dire qu'il y en a quatre-vingts millions ! Tous les responsables politiques, administratifs ou syndicaux intègrent le commerce extérieur dans leur vision des choses. C'est pourquoi le système de sécurité sociale s'est développé en veillant soigneusement à équilibrer la contribution des entreprises et celle des ménages³¹. Le montant des prestations sociales avait déjà été accru régulièrement sous la République de Weimar en maintenant la parité du financement entre employeurs et salariés et en complétant le tout par des fonds publics³². Après 1945, le développement du *Sozialstaat* a continué selon les mêmes principes, avec une participation croissante de l'État. Ainsi, en 1964, les allocations familiales furent mises exclusivement à la charge du budget fédéral par la loi instituant le *Bundeskindergeld*. La grande réforme des retraites de 1972, qui mettait fin à la corrélation entre prestations et contributions, fut financée également par l'État fédéral³³. Le taux de marge des entreprises allemandes (excédent brut d'exploitation par rapport à la valeur ajoutée brute) fluctue depuis le début des années 1950 autour de 40 % contre 30 % pour les entreprises françaises³⁴.

Confiante dans la compétitivité de ses entreprises, l'Allemagne a tout de suite examiné avec bienveillance les demandes de baisses du tarif extérieur commun de la Communauté Économique Européenne. Dès la négociation du traité de Rome, les chambres de commerce allemandes avaient pris parti pour l'inclusion de l'Europe des Six dans la zone de libre-échange proposée par les Britanniques³⁵. Ludwig Erhard partageait leur point de vue. Il fallut toute la force de la diplomatie gaulliste pour empêcher une mesure qui

26. Béatrice Dedinger, « Le protectionnisme est-il la clé du succès commercial allemand à la fin du XIX^e siècle ? », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, 40 (2008), p. 75-99, p. 89.

27. Emmanuel Todd, *Après la démocratie*, Paris, Gallimard, 2008, p. 295.

28. Béatrice Dedinger, « Le protectionnisme est-il la clé du succès commercial... », *art. cit.*, p. 84-86.

29. *Tariff Level Indices*, International Economic Conference, S.D.N., Genève, 1927, p. 15 ; Paul Bairoch, *Commerce extérieur et développement économique de l'Europe*, Paris, Mouton, 1976, p. 53 ; Jean-Pierre Dormois, *La défense du travail national. L'incidence du protectionnisme sur l'industrie en Europe (1870-1914)*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2008, p. 103.

30. Sylvie Lefèvre, *Les relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1955. De l'occupation à la coopération*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, 1998, p. 317.

31. Hartmut Kaelble, « Die Nachkriegszeit in Frankreich und Deutschland (1945-1955/57) », in I. Miesch, P. Guillen (dir.), *Nachkriegsgesellschaften in Deutschland und Frankreich im 20. Jahrhundert, Sociétés d'après-guerre en France et en Allemagne au 20^e siècle*, Munich, Oldenbourg, 1998, p. 123-142, p. 138.

32. Catherine Maurer, « Finances publiques et État-providence : l'évolution des dépenses d'assistance et protection sociale dans l'Allemagne de la république de Weimar et du III^e Reich », in Comité pour l'histoire économique et financière, *Études et Documents*, V, 1993, p. 237-260, p. 242.

33. Michel Hau, *Histoire économique de l'Allemagne*, Paris, Economica, 1994, p. 175.

34. INSEE, Taux de marge, d'investissement et d'autofinancement des sociétés non financières en 2016. Données annuelles 1950-2016, 30 avril 2017 [En ligne : www.insee.fr/fr/statistiques/2830260] ; V. Bagnat, T. de Keyser, « Marges bénéficiaires des entreprises : évolution récente dans un contexte de forte inflation », *BNB Revue économique*, sept. 2015, p. 45-58, p. 50.

35. Martial Libera, *Diplomatie patronale aux frontières. Les relations des chambres de commerce frontalières françaises avec leurs homologues allemandes (1945-milieu des années 1980)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2017.

aurait dissous l'Europe des Six dans une vaste zone de libre-échange. Après l'échec de la tentative britannique, les États-Unis cherchèrent à obtenir, dans le cadre du GATT, une baisse générale des tarifs douaniers. L'Allemagne soutint avec constance la pression américaine pour un abaissement du tarif extérieur commun. Au cours de négociations successives menées dans le cadre du GATT, du *Dillon Round*, en 1961 à l'*Uruguay Round* en 1994, l'Allemagne a agi dans le sens d'un glissement du Marché Commun vers le libre-échange mondial, de façon à avoir les coudées plus franches pour développer ses exportations dans le monde entier.

À la suite des diverses mesures de désarmement douanier, l'évolution des balances commerciales a exercé une influence de plus en plus significative sur les taux de croissance du PIB dans les différents pays d'Europe³⁶ : ceux-ci ont retiré des avantages très inégaux de cette ouverture à l'échelle mondiale. En Allemagne, le commerce extérieur contribue à une création nette d'emplois³⁷ alors que c'est la situation inverse qui prévaut dans les pays structurellement déficitaires comme la France. La propension de l'économie allemande à exporter étant en permanence supérieure à sa propension à importer, sa croissance se nourrit des excédents commerciaux. L'Allemagne obtient par le commerce extérieur une expansion de la demande adressée à ses producteurs et un supplément d'emplois pour sa population en âge de travailler.

Depuis bientôt un demi-siècle, les médias célèbrent à l'envi le modèle français d'économie tertiarisée et promettent qu'il dépassera le modèle allemand, trop dépendant de l'exportation. En 1973, le *Hudson Institute* prévoyait qu'en 1985 le PNB par habitant de la France dépasserait de 12,7 % celui de l'Allemagne³⁸. Il a fallu très vite déchanter. En 1985, le PNB par habitant de la France, au lieu d'être largement supérieur à celui de l'Allemagne comme le prévoyait le *Hudson Institute*, lui était de 6,2 % inférieur³⁹. En 2018, il lui était de 16 % inférieur⁴⁰.

36. A. Ehlsam, *Analyse historique et comparée du commerce extérieur... op. cit.*, p. 120-123 ; Daouda Diop, *PIB comparés des différents pays d'Europe occidentale depuis le traité de Rome (1957-2007)*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2011, p. 245-247.

37. Eric Rugraff, « Le "modèle" de croissance économique par les exportations : une solution pour les pays en crise? », *Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande*, 45 (2013), p. 201-210, p. 202.

38. Edmund Stillman, James Bellini, William Pfaff, Laurence Schloesing, Jonathan Story, *L'envol de la France dans les années 1980*, Paris, Hachette, 1973, p. 27.

39. Banque mondiale, *Revenu National Brut par habitant en dollars ppa internationaux courants*.

40. Pour l'Allemagne et la France, les revenus nationaux bruts par habitant sont respectivement de 53 680 et 45 804 dollars et les revenus nationaux nets par habitant de 44 486 et 37 317 dollars (OCDE, Données, 2018).

Le cas allemand offre un démenti à ceux qui, à la suite de Daniel Bell et d'Alain Touraine, prophétisaient l'entrée des nations avancées dans une nouvelle ère, celle de la société « post-industrielle » basée sur la connaissance et l'information⁴¹. Comme le remarque l'historien Jean-Claude Daumas, l'idée qu'un pays puisse se spécialiser dans des activités de recherche-développement tout en renonçant aux activités de production « suppose que le savoir et le savoir-faire puissent être doublement séparés alors qu'une grande partie de l'innovation est réalisée là où se trouve l'industrie »⁴². La performance de l'économie allemande montre que, dans un monde de concurrence internationale, le maintien d'une industrie exportatrice évite que la croissance économique ne soit freinée par la contrainte extérieure. Dans les pays en déficit commercial structurel, la croissance se maintient au-dessous de la croissance potentielle, c'est-à-dire celle que l'on pourrait calculer à partir de la hausse de la population en âge de travailler.

L'excédent commercial allemand est souvent interprété comme une exportation du chômage vers d'autres pays. Faut-il s'en scandaliser et reprocher à la République Fédérale de poursuivre une politique économique non coopérative ? Dès lors qu'il n'y a plus de frontières douanières ni de dévaluations susceptibles d'atténuer la compétition économique entre les territoires, le jeu des échanges favorise tout naturellement ceux qui possèdent une base exportatrice. Ce n'est pas nouveau. Les études sur les disparités de croissance économique régionale montrent que le phénomène de redistribution des emplois joue de façon très intense à l'intérieur de chaque pays depuis la création des chemins de fer.

41. Daniel Bell, *The Coming of Post-Industrial Society : A Venture in Social Forecasting*, New York, Basic Books, 1973, traduction française : *Vers la société post-industrielle : essai de prospective sociologique*, Paris, Robert Laffont, 1976 ; Alain Touraine, *La société post-industrielle. Naissance d'une société*, Paris, Denoël, 1969.

42. J.-C. Daumas, « Une France sans usines : comment en est-on arrivé là? », *art. cit.*, p. 23.

NICOLAS LE MOIGNE

Liechtenstein : les paradoxes d'un modèle industriel dans l'espace rhénan

Nicolas Le Moigne est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et agrégé d'histoire. Il a été membre de la Mission historique française en Allemagne à Göttingen de 2003 à 2006. Il enseigne au Lycée Michel-de-Montaigne (Mulhouse) et à l'Université de Haute-Alsace (département Histoire/Patrimoines). Il est également chercheur associé au CRÉSAT.

LE LIECHTENSTEIN est généralement ressenti comme un paradis fiscal et un centre financier. Pays agricole jusqu'aux années 1960, il est pourtant aujourd'hui le pays le plus industrialisé d'Europe en termes d'emplois et de contribution au P.I.B., malgré les contraintes liées à sa situation de micro-État. Ce modèle industriel est aussi un contre-modèle, dans la mesure où ses coûts salariaux sont très élevés, ses capitaux stables et familiaux, et ses centres de commandement situés sur place : autant de paramètres qui, inversés, expliquent en grande partie les scénarios de désindustrialisation visibles dans d'autres pays d'Europe comme la France. Cette contribution s'attache à analyser les éléments économiques, mais aussi sociaux et politiques de ce paradoxe, dans un petit pays qui ressemble beaucoup à un « pôle de compétitivité », avec les marges de manœuvre d'un État indépendant.

DAS FÜRSTENTUM LIECHTENSTEIN wird öfters als Steuerparadies und berühm-
mt-berühmter Finanzplatz wahrgenommen. Trotzdem tritt es auch als
erfolgreicher Industriestandort auf : Mit 38 % kommt nämlich der Anteil der
Industrie an der Wertschöpfung an die Spitze in Europa. Dieser Beitrag erörtert
die Hauptzüge dieser *Success Story* am Oberrhein : Spezialisierung auf for-
schungsintensive Marktnischen, qualitativ hochstehende Produkte, hohe
Arbeitskosten, Konsensgesellschaft, stabile Staats- und Wirtschaftsordnung und
tiefe Staatsquote. Die liechtensteinischen Unternehmen sind übrigens klein, in
Familienbesitz, und behalten ihren Sitz vor Ort – und zugleich leistungsfähig im
globalen Welthandel. In diesem Zusammenhang sieht Liechtenstein wie ein indus-
trielles Exzellenzcluster aus, mit den Handlungsspielräumen der Souveränität.

LIECHTENSTEIN IS GENERALLY PERCEIVED as a tax haven and a financial center. Farming country until the 1960's, the Principality is nowadays the European most industrialized country in terms of jobs and contribution to the GDP, despite the constraints linked to its size. This industrial model is also a counter-model, insofar as its salary costs are very high, its capital stable and family owned, and its centers of decisions located in the micro-state: many parameters which, inverted, explain in great part the scenario of deindustrialisation visible in other European countries, such as France. This contribution will focus on analyzing the economics as well as the social and politics factors of this paradox, in a small country which looks like more a "pôle de compétitivité" with decisions margins of an independent state.

Avant d'être le pays des paradoxes, le Liechtenstein est celui des clichés. Dernière relique du défunt Saint-Empire, la petite principauté coincée entre les Alpes et le Rhin a dû sa survie à la protection des Habsbourg, puis à celle de la Suisse après l'effondrement de la monarchie austro-hongroise en 1918. Cet « État où le temps s'est arrêté et où les hommes vivent loin des grands problèmes qui occupent le reste du monde »¹ est du reste le seul au monde, avec l'Arabie saoudite, à porter le nom d'une famille, celle qui l'a fondé et avec laquelle son identité nationale se confond². Cette dynastie vit éloignée des paparazzis et serait, dit-on, la plus riche d'Europe ; les amoureux des Muses savent au demeurant qu'elle est à la tête d'une des plus grandes collections privées d'art au monde³. On sait moins que, ruinée plusieurs fois avant de finir expropriée de ses immenses propriétés tchèques par les décrets Beneš en 1945, elle a dû plusieurs fois « voir en un instant détruit l'ouvrage d'une vie, et sans dire un seul mot, se mettre à rebâtir », comme le fils imaginaire de Kipling dans *Si*. Lorsque le prince François-Joseph II fuit l'Anschluss et quitte Vienne pour s'installer à Vaduz en 1938, il est à la tête d'un pays essentiellement rural, et où le chemin du développement économique commencera seulement après la Seconde Guerre mondiale⁴.

1. André-Louis Sanguin, « Le Liechtenstein, principaux aspects de la géographie politique d'un micro-État alpin », *Revue de géographie alpine*, 67/4 (1979), p. 423-435, p. 424.

2. Les Liechtenstein font partie de la haute noblesse de Bohême et doivent leur ascension au service des Habsbourg ; ils acquièrent en 1719 ce qui se nommait jusqu'alors les seigneuries de Vaduz et de Schellenberg, auxquelles ils ont donné leur nom.

3. Interrogé à ce propos par la télévision autrichienne ORF 2, S.A.S. le Prince Hans-Adam répond avec malice qu'il ne sait pas exactement, car il « ignore quelle est la fortune des autres » (« Die Familie Liechtenstein », ORF Dokumentation, 15 août 2017 [En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=kzsTRPlrYLE&t=1118s>]).

4. Pour un panorama du décollage de l'économie du Liechtenstein de 1945 à nos jours à partir des données de l'office des statistiques (*Amt für Statistik*), voir Wilfried Marxer, *Liechtensteins Wohlstand, wie er entstanden ist. Eine Literaturanalyse*, Vaduz, Liechtenstein-Institut, 2003, p. 5-11.

Un second cliché est celui du paradis financier : la principauté tirerait sa richesse du secteur financier, et sa prospérité procèderait avant tout de la dissimulation fiscale et du blanchiment. Les médias ont notamment relayé en France les tensions causées en 2008 par l'identification, par les services secrets allemands, d'environ 200 contribuables de la République fédérale disposant de comptes secrets à Vaduz⁵ – tensions attisées par les déclarations fracassantes du prince Hans-Adam, accusant les pays de l'Union de s'en prendre à la principauté faute de savoir mettre de l'ordre dans leurs finances publiques⁶. Un dernier lieu commun est celui de la commercialisation de la souveraineté, à travers la vente de la nationalité, la philatélie ou les « sociétés-boîtes à lettres »⁷. Ces images correspondent en partie à la réalité économique de ce micro-État, mais conduisent aussi à en occulter la réussite industrielle, caractéristique que le Liechtenstein partage avec le Luxembourg⁸.

Il s'agit pourtant du pays le plus industrialisé d'Europe en proportion de la population active et du P.I.B., avec respectivement 38 % au 31 décembre 2016 et 37,2 % au 31 décembre 2015⁹ – des taux qui dépassent ceux de tous les pays membres de l'O.C.D.E., et correspondent presque à ceux de l'« usine du monde » chinoise. Ce scénario de non-désindustrialisation est celui des paradoxes. Alors que les salaires industriels y sont les plus élevés du monde, l'industrie du pays n'en repose pas moins sur les exportations, qui atteignent le chiffre vertigineux de 85 000 CHF par an et par habitant¹⁰. Par ailleurs, presque tous les centres de commandement des 40 principales entreprises industrielles du pays sont restés à demeure. Certaines d'entre elles produisent

et emploient dans le monde entier, en Allemagne et en Suisse, mais également aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Chine – elles y ont cependant implanté de nouvelles structures, sans délocaliser les unités de production d'origine. Avec à peine 160 km² et 37 000 habitants, le Liechtenstein est parallèlement un investisseur industriel non négligeable pour certains de ses partenaires : avec 1,3 milliards d'euros, le total des I.D.E. liechtensteinois en Allemagne dépassait par exemple en 2015 ceux de la Pologne, de la République tchèque et du Portugal réunis, et représente le quadruple des I.D.E. allemands entrants¹¹. Le développement de l'industrie y a du reste obéi à un scénario inverse à celui des pays voisins : pays rural et agricole jusqu'aux années 1960, une identité industrielle s'y est affirmée seulement à partir de la fin des Trente glorieuses. Le *take-off* a atteint son paroxysme dans les années 1970 à 1990, au moment précis où la désindustrialisation commençait à frapper massivement la France ou le Royaume-Uni. Enfin, si la part du secteur secondaire dans l'emploi et le P.I.B. s'érodent lentement depuis, cela tient essentiellement aux gains de productivité, et non à la disparition d'activités et de branches entières comme on l'a vu en France¹².

Cette contribution, avec toutes les nuances qu'il faut apporter en raison des spécificités dues à la taille de la principauté, illustre le fait que la désindustrialisation n'est pas inéluctable dans un pays à coûts de production très élevés. Le maintien d'un haut degré d'industrialisation procède au Liechtenstein d'un écosystème fait de politiques publiques, notamment en termes d'infrastructures et de formation, mais aussi de stratégies de spécialisation industrielle, ainsi que de choix en termes d'insertion commerciale internationale. Cet exemple est propice, par ailleurs, aux réflexions liées à la « taille critique » optimale pour la gouvernance économique dans le contexte de la mondialisation, pour les États et pour les entreprises.

SMALL IS BEAUTIFUL ? LES (DÉS)AVANTAGES COMPARATIFS D'UN MICRO-ÉTAT

Une industrialisation difficile et tardive

Le pays n'a profité de sa situation dans l'Europe rhénane que de manière récente. Baigné à l'Ouest par le Rhin, le Liechtenstein est en réalité isolé de l'Autriche par les montagnes entourant la Samina à l'Est, avec pour

5. Un premier rapport du *Bundesnachrichtendienst* avait provoqué le même type de tensions en 1997. La principauté avait alors maintenu l'intangibilité du secret bancaire, et affirmé son autonomie en matière de lutte contre le blanchiment, voir « Mitteilung der Presse- und Informationsstelle des Fürstentums Liechtenstein », *Liechtensteiner Vaterland*, 21 décembre 1999.

6. Entrevue accordée par S.A.S. le Prince Hans-Adam au *Liechtensteiner Volksblatt*, 13 août 2009 : « Ausserdem haben Deutschland und viele andere Staaten ein unglaubliches Durcheinander mit ihren Staatsfinanzen. Diese müssen sie erst einmal in Ordnung bringen. Dazu sind sie bis jetzt unfähig gewesen. [...] Aber ich habe die Erfahrung gemacht, dass solche Leute nur eine klare Sprache verstehen » [trad. : L'Allemagne et beaucoup d'autres États ont par ailleurs un désordre incroyable dans leurs finances publiques. Ils devraient commencer par y mettre bon ordre. Ils en ont été incapables jusqu'à présent. [...] Mais je sais par expérience que ces gens ne comprennent qu'un langage clair].

7. Sur ces trois instruments dans la politique économique du Liechtenstein, voir Christoph Maria Merki, « Souveränität als Standortsfaktor », *Jahrbuch des Historischen Vereins für das Fürstentum Liechtenstein*, 105 (2006), p. 79-102, notamment p. 84-89.

8. Dans les autres micro-États européens – le Vatican, Monaco, Andorre, Saint-Marin pour les États souverains, les îles anglo-normandes, Man, le Mont-Athos pour les entités quasi-souveraines –, le secteur secondaire occupe en revanche une place négligeable.

9. *Statistisches Jahrbuch Liechtensteins*, 2018, p. 130 et p. 164.

10. Ministerium für Äusseres, *Aussenpolitischer Bericht*, février 2016, p. 17.

11. *Ibid.*, p. 12.

12. Si le nombre d'actifs employés dans l'industrie s'est fortement accru en valeur absolue, il décroît en valeur relative : 55,3 % de la population active avec 8 203 actifs en 1990, 37,9 % avec 14 205 actifs en 2016, voir *Statistisches Jahrbuch*, op. cit., p. 130.

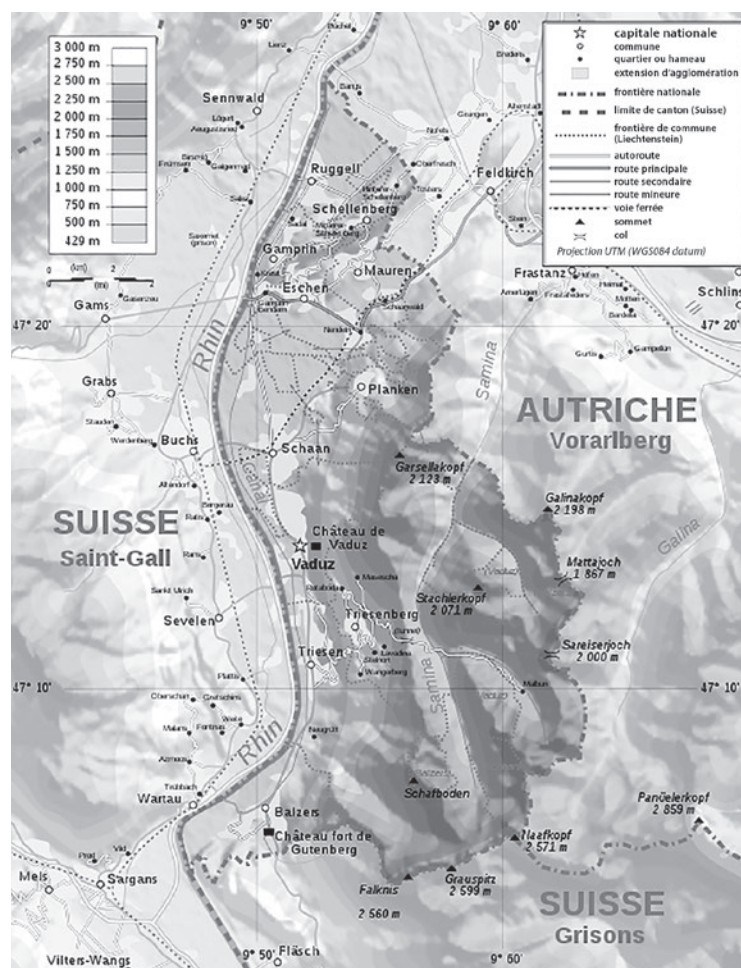


Fig. 1. La Principauté de Liechtenstein

seul point de passage la trouée de Feldkirch, ce qui est l'une des raisons historiques de sa survie. Sa position géographique est cependant privilégiée, dans la mesure où les régions frontalières de Suisse orientale (Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell), la rive Nord du lac de Constance en Allemagne et le Vorarlberg autrichien comptent parmi les régions les plus industrialisées d'Europe, avec un effet cluster qui y a favorisé le développement des industries mécaniques. Néanmoins, l'essor des activités industrielles au Liechtenstein ne se fait qu'à partir des années 1950, et le pays fait figure jusque-là d'isolat rural au sein de son environnement régional. Les tentatives, après la Première Guerre mondiale, d'y développer des industries n'ont rien donné de bien probant : en 1947, le pays comptait moins de 1 000 actifs

dans l'industrie, soit autant qu'en 1914¹³. Dans un rapport au gouvernement de 1955, les raisons invoquées pour expliquer la faible industrialisation sont celles qui la justifient aujourd'hui, inversées : un faible esprit d'entreprise de la population, le manque absolu de capitaux, et une faible insertion aux échanges internationaux¹⁴. Le *boom* industriel ne se produit pas avant les années 1960 : 30 % de la population active travaillait encore dans l'agriculture en 1960, contre 5 % en 1990¹⁵. Tout aussi frappante est l'absence de foyer urbain d'importance significative, qui aurait permis la concentration des infrastructures et de la main-d'œuvre classiquement associée au processus d'industrialisation. Les deux agglomérations principales, Schaan et Vaduz, ne comptent toujours que 5 500 et 6 000 habitants, tandis que les paysages de la principauté ont gardé un aspect agreste où les structures industrielles sont restées discrètes et disséminées¹⁶.

Libre-échange et insertion internationale : des contraintes absolues

En matière commerciale, le pays n'est pas confronté au choix du dosage entre protectionnisme et ouverture, dans la mesure où l'exiguïté de son territoire l'a toujours contraint à une « obligation de coopérer » (*Zwang zum Mitmachen*)¹⁷. La principauté est en effet insérée, dès ses origines, à un ensemble économique plus vaste dans le cadre d'une union douanière et monétaire. L'union avec l'Autriche a cédé la place, après la Première Guerre mondiale, au traité signé le 29 mars 1923 qui intègre la principauté à l'espace douanier suisse, et prévoit que les accords commerciaux signés par la Suisse s'y appliquent directement¹⁸. Parallèlement, le franc suisse est devenu dans les faits la monnaie de la principauté, avant que l'union monétaire ne soit formalisée par

13. Alois Vogt, « Die Entwicklung der liechtensteinischen Industrie », in *Fürstentum Liechtenstein im Wandel der Zeit und im Zeichen seiner Souveränität 1806-1956*, Vaduz, Buch- und Verlagsdruckerei, 1956, p. 106.

14. Liechtensteinisches Landesarchiv [Désormais LLA], PA 110/188, « Bericht über die liechtensteinische Industriegeschichte sowie über die Problematik der Industrialisierung in Liechtenstein », p. 1-2 [En ligne : www.e-archiv.li].

15. Pour une analyse historique du « miracle économique » du Liechtenstein, voir Christoph Maria Merki, *Wirtschaftswunder Liechtenstein : die rasche Modernisierung einer kleinen Volkswirtschaft im 20. Jahrhundert*, Vaduz/Zürich, Chronos, 2007.

16. Sur l'habitat et les paysages au Liechtenstein, et la nature inhabituelle du tissu urbain pour un pays industriel, voir Igor Deïcha, Henri Rougier, « Au cœur des Alpes, un État pas comme les autres : le Liechtenstein », *Annales de géographie*, 97/540 (1988), p. 129-149, notamment p. 139-142. Pour la population des communes, voir *Statistisches Jahrbuch*, op. cit., p. 73.

17. Gerard Batliner, « Am Sonntagmorgen des 9. April werde ich mit Ja stimmen », in Liechtenstein-Institut (éd.), *Was will Liechtenstein sein ? Texte aus dem Nachlass von Gerard Batliner (1928-2008)*, Vaduz, Liechtensteinische Akademische Gesellschaft (L.A.G.), p. 174.

18. « Vertrag zwischen der Schweiz und Liechtenstein über den Anschluss des Fürstentums Liechtenstein an das schweizerische Zollgebiet vom 29. März 1923 », *Archiv des Völkerrechts*, 36/2 (1998), p. 239-246.

un traité en 1980¹⁹. Il en a résulté l'adhésion à l'Association européenne de libre échange en 1960, puis à l'Espace économique européen en 1995²⁰.

Au total, le Liechtenstein est partie prenante dans 25 accords de libre-échange, concernant 35 pays dans le monde – il bénéficie notamment des traités bilatéraux de libre-échange signés par la Suisse avec la Chine et le Japon, ce qui n'est pas le cas pour les entreprises de l'Union européenne²¹. Mais ce lien avec le destin économique du voisin rend aussi le pays vulnérable, dans la mesure où deux des instruments principaux de la politique économique – les douanes et la monnaie – n'ont jamais été entre ses mains, pas davantage que le taux de la T.V.A, dont les variations s'alignent dans les faits sur le taux suisse²². L'entrée dans l'Espace économique européen en 1995 a renforcé cette intégration, ainsi que l'adhésion au même moment à l'Organisation mondiale du commerce²³. Cette dernière a souligné en 2017 l'adhésion zélée de Berne et de sa petite sœur Vaduz aux principes du libre-échange mondial, mais cet engagement apparaît aussi pour le Liechtenstein comme une contrainte absolue, du fait de l'exiguïté du marché intérieur²⁴. Vaduz a ainsi pris part de manière active en 2015 à la conférence interministérielle de l'O.M.C. à Nairobi visant à lever les mesures de protectionnisme réglementaire frappant les produits des industries de télécommunication : pouvoir compter sur des débouchés mondiaux est en effet la condition de la survie de l'industrie très spécialisée du pays²⁵. L'engagement dans les rouages du multilatéralisme s'accompagne d'un appétit de relations bilatérales avec les pays émergents : le ministre du commerce indonésien fait ainsi étape à Vaduz en mai 2019 lors de sa tournée européenne consécutive à la signature du traité de libre-échange avec l'A.E.L.E.²⁶.

19. « Währungsvertrag zwischen dem Fürstentum Liechtenstein und der Schweizerischen Eidgenossenschaft », *Landesgesetzblatt*, 52 (1981), 19 juin 1980.

20. « Vereinbarung zwischen Liechtenstein und der Schweiz zum Vertrag vom 29. März 1923 über den Anschluss des Fürstentums Liechtenstein an das schweizerische Zollgebiet vom 2. November 1994 », *Archiv des Völkerrechts*, 36/2 (1998), p. 246-250.

21. Regierung des Fürstentums Liechtenstein, *Standortstrategie 2.0*, mai 2016, p. 19.

22. Dieter J. Niedermann, *Liechtenstein und die Schweiz. Eine völkerrechtliche Untersuchung*, Vaduz, L.A.G., 1976, notamment p. 87-146 pour les aspects économiques. Pour la T.V.A., voir *Gesetz über den Mehrwertsteuer* du 22 octobre 2009 [En ligne : <https://www.gesetze.li/konso/2009330000>] : le taux de base est de 8 %, avec un taux réduit de 2,5 %.

23. Heiko Prange, *Liechtenstein im Europäischen Wirtschaftsraum. Wirtschaftliche Erfolgsbilanz eines Kleinstaates ?*, Vaduz, L.A.G., 2000.

24. Information und Kommunikation der Regierung des Fürstentums Liechtenstein, « WTO-Länderexamen : Überprüfung der liechtensteinischen Handelspolitik in der Welthandelsorganisation », *Medienmitteilung*, 185, 19 mai 2017.

25. Information- und Kommunikation der Regierung des Fürstentums Liechtenstein, « 10. Ministerkonferenz der W.T.O. in Nairobi », *Medienmitteilung*, 640, 21 décembre 2015.

26. « Freihandelsabkommen mit Indonesien », *Liechtensteiner Vaterland*, 17 décembre 2018 ; « Mehr Handel mit Indonesien », *Liechtensteiner Vaterland*, 8 mai 2018.

De l'*outsourcing* à l'interdépendance transfrontalière

« La situation fondamentale du micro-État est l'impuissance »²⁷ et l'*outsourcing* de certaines infrastructures, ou de dépenses publiques, est souvent pointé du doigt pour expliquer sa prospérité²⁸. Les chemins de fer en sont un exemple, dans la mesure où le trafic sur la ligne qui dessert le pays est assuré par les compagnies suisse et autrichienne, mais aussi les autoroutes et les aéroports, et surtout la défense, prise en charge par la Suisse. Or, la symbiose avec le voisin suisse a plutôt stimulé la recherche d'autonomie, et la principauté s'est dotée d'équipements et de services publics propres depuis la Seconde Guerre mondiale, avec un hôpital, une production d'électricité et de gaz par des compagnies nationales, et une université depuis 1961. Les débats actuels sur les infrastructures portent désormais plutôt sur leur utilisation par les Suisses et les Autrichiens, financée par le contribuable liechtensteinois, et l'*outsourcing* s'est donc de plus en plus mué en interdépendance transfrontalière²⁹. Dans le domaine de l'énergie, le producteur national d'électricité L.K.W. ne couvre plus aujourd'hui que 24 % de la consommation avec ses 13 petites centrales hydro-électriques, alors qu'une seule en couvrirait la totalité jusqu'au milieu des années 1960³⁰. La volonté de maintenir des ressources propres, combinée aux enjeux environnementaux, a parallèlement conduit le pays à devenir en 2014 le numéro 1 mondial pour le taux d'équipement des particuliers en énergie solaire photovoltaïque³¹, ainsi qu'à développer la production de biogaz³². Cette stratégie d'autonomie n'en reste pas moins extrêmement coûteuse à l'échelle du pays, et relativise fortement l'idée d'une externalisation des coûts d'équipements vers les pays voisins.

La finance et les timbres : des clichés à relativiser

Le poids des ressources traditionnelles des micro-États s'est par ailleurs estompé au Liechtenstein à la suite du développement industriel.

27. « Die Grundsituation des Kleinstaats ist die Machtlosigkeit » (Hubert Büchel, « "Nischenvolkswirtschaft" und Binnenmarktmemberschaft », in T. Bruha, Z.T. Pallinger, R. Quaderer (dir.), *Liechtenstein – 10 Jahre im EWR. Bilanz, Herausforderungen, Perspektiven*, Schaan, L.A.G., 2005, p. 67).

28. C.-M. Merki, « Souveränität », *art. cit.*, p. 82-84. Merki insiste surtout sur la défense.

29. Voir les débats sur le maintien d'un hôpital d'État (*Landesspital*) à Vaduz et la possibilité d'un référendum, « Wegweisendes Jahr für das Landesspital », *Liechtensteiner Vaterland*, 28 janvier 2019. Le déficit d'exploitation de l'hôpital national se monte en effet en 2018 à un peu moins de 600 000 CHF, voir Landesspital Liechtenstein, *Geschäftsbericht 2018*, p. 37.

30. La production 2017 se monte à 68 GWh pour une consommation de 402 GWh d'après les données de L.K.W. [En ligne : <https://www.lkw.li/unternehmen/zahlen-und-fakten.html>].

31. Ministerium für Äusseres, *Aussenpolitischer Bericht*, *op. cit.*, p. 32.

32. L.G.V., *Geschäftsbericht Liechtensteinischer Gasversorgung 2018*, p. 10-11 [En ligne : https://www.lgv.li/files/attachments/LGV_Geschäftsbericht_2018.pdf].

Le secteur financier, qui s'est formé dans les années 1930 en « commercialisant » le statut d'*Anstalt* (société fiduciaire) et le secret bancaire, s'est certes développé au point de concerner au total près de 80 000 *holdings* au début des années 2000³³. Il a néanmoins dû accepter la normalisation demandée par les pays de l'Union européenne après 2008 – la principauté, comme la Suisse, a en effet accepté de coopérer en matière de dissimulation fiscale et a ratifié en 2016 la convention d'assistance administrative mutuelle de l'O.C.D.E., qui l'a retirée de la liste « noire » des paradis fiscaux³⁴. La lutte contre les mécanismes de blanchiment est devenue par ailleurs une priorité, dans une logique de respectabilité internationale, avec un durcissement des contrôles sur l'origine des fonds déposés dans les sociétés fiduciaires, et des poursuites de plus en plus nombreuses³⁵. La vente des timbres-poste quant à elle, qui amenait presque un tiers des recettes publiques en 1965, n'en représente plus que 4,6 % dès 1994³⁶. Les naturalisations à motivation fiscale, quant à elles, ont cessé dès 1955 à la suite de l'arrêt *Nottenbohm* de la Cour internationale de La Haye qui en a contesté la validité juridique³⁷.

Le poids des services financiers est certes important, mais en retrait du secteur industriel, avec 24 % du P.I.B. contre 38 %. Si les actifs gérés par les fonds liechtensteinois atteignent désormais les 305 milliards de francs suisses, ils ont connu jusqu'en 2017 plusieurs années de stagnation due au ressac de la crise financière de 2008-2009³⁸. Le fait que le pays ne dispose ni de banque centrale, ni de bourse, ni de monnaie nationale oblige à un pilotage prudentiel serré, et explique que le pays soit souvent présenté comme un « centre de services financiers » et non comme un « centre financier » à part entière³⁹. L'Autorité des marchés financiers (*Finanzmarktaufsicht*) souligne que la prospérité des établissements financiers locaux tient en partie à une structure très stable de

l'actionnariat, une capitalisation en fonds propres élevée, une liquidité et une rentabilité très élevées. Mais le facteur principal de la stabilité réside dans « un modèle de gestion relativement conservateur »⁴⁰, fondé sur les activités traditionnelles de gestion de patrimoine (*Private Banking*), en renonçant aux pratiques plus spéculatives de l'*Investment Banking*. En somme, les banquiers de la principauté ont gardé à l'esprit la remarque de Walter Bagehot à propos de la banque privée : « On ne peut imaginer rien de mieux en théorie, rien de plus heureux en pratique, que la banque privée [...]. Un homme dont la richesse, l'intégrité et la compétence sont de notoriété publique, se voit confier des sommes considérables par ses voisins. Cette confiance est strictement personnelle. Les voisins le connaissent, et ont confiance en lui parce qu'ils le connaissent »⁴¹. Ces caractéristiques – stabilité du capital et des dirigeants, prudence, forte capitalisation et faible endettement – sont communes aux banques et aux entreprises industrielles du pays.

UN « PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ » INDUSTRIEL ENTRE RHIN ET ALPES

Un marché du travail saturé et des coûts de production records

Sur le plan de la structure de la population active, la situation est aussi particulière, puisque 54 % des actifs sont des frontaliers non-résidents⁴². Le taux d'emploi théorique est donc d'un emploi pour un habitant, ce qui place là encore la principauté au premier rang mondial avec Monaco : les 20 000 frontaliers suisses, autrichiens et allemands sont aussi nombreux que les Liechtensteinois actifs⁴³. Rapporté à la population résidente, le taux d'emploi est équivalent à celui de l'Autriche mais marque le pas par rapport au taux suisse (73 % contre 84 %), même s'il est très supérieur à son

33. C.-M. Merki, « Souveränität... », *art. cit.*, p. 89-100.

34. « Liechtenstein strengthens international tax co-operation – ratifies the Convention on Mutual Administrative Assistance in Tax Matters », communiqué de l'O.C.D.E. du 22 août 2016 [En ligne : <http://www.oecd.org/ctp/exchange-of-tax-information/liechtenstein-strengthens-international-tax-co-operation/ratifies-the-convention-on-mutual-administrative-assistance-in-tax-matters.htm>].

35. La nouvelle loi sur les sociétés fiduciaires doit être examinée par la Diète au second semestre 2019 ; l'Autorité des marchés financiers a par ailleurs annoncé en avril 2019 que 109 procédures pénales dans des affaires de blanchiment avaient été menées en 2018, voir « Revision des Treuhandesgesetz geplant », *Liechtensteiner Vaterland*, 17 avril 2019.

36. C.-M. Merki, « Souveränität... », *art. cit.*, p. 89.

37. *Ibid.*, p. 86-88.

38. Finanzmarktaufsicht, *Financial Stability Report 2018. Zusammenfassung*, 19 novembre 2018, p. 2 [En ligne : www.fma.li.li].

39. C.-M. Merki, « Einleitung : Wo das Herz des Kapitalismus schlägt », in *Europas Finanzzentren. Geschichte und Bedeutung im 20. Jahrhundert*, Frankfurt am Main/New York, Peter Lang, 2005, p. 9-20.

40. *Ibid.*, p. 2 : « ein vergleichsweise konservatives Geschäftsmodell ». Sur l'histoire du secteur bancaire au Liechtenstein et la spécialisation durable dans la gestion de patrimoine, voir Alexander Meili, *Geschichte des Bankwesens in Liechtenstein*, Frauenfeld/Stuttgart/Wien, Huber, 2000.

41. « I can imagine nothing better in theory or more successful in practice than private banks [...]. A man of known wealth, known integrity, and known ability is largely entrusted with the money of his neighbours. The confidence is strictly personal. His neighbours know him, and trust him because they know him » (Walter Bagehot, *Lombard Street. A Description of the Money Market*, London, Henry S. King, 1873, p. 267, trad. française *Lombard Street ou le marché financier en Angleterre*, Paris, Librairie Germer Baillière, 1874, p. 185).

42. *Statistisches Jahrbuch*, *op. cit.*, p. 166.

43. La proportion d'étrangers dans la population résidente ne se monte quant à elle « qu'à » 34 %, le pays ayant fait le choix d'une limitation du nombre de permis de séjour afin de limiter la proportion des non-nationaux à un tiers.

équivalent français (64 %)⁴⁴. La main-d'œuvre totale croît par ailleurs de manière continue : +1,6 % en moyenne annuelle sur les 5 dernières années, avec un pic de 2,6 % annoncé en 2018 – et les 1 000 travailleurs supplémentaires sont essentiellement employés dans le secteur secondaire⁴⁵. Il en résulte que le chômage est résiduel : il a atteint un étiage historique de 1,7 % de la population active en avril 2019, soit 0,1 point de moins que l'année précédente, avec trois postes vacants pour un demandeur d'emploi⁴⁶. À l'inverse d'un pays comme la France, les jeunes et les salariés âgés sont de surcroît les moins touchés par le chômage, avec des taux respectifs de 1,6 % et 1,4 %, ce qui tend à montrer que ce chômage est strictement frictionnel et touche avant tout les actifs qui passent d'un emploi à un autre. Il en résulte que les salaires dépassent ceux pratiqués en Suisse, et sont les plus élevés du monde : le salaire brut médian des employés de l'industrie atteignait, en 2014, 6 518 CHF, avec un maximum de 7 732 CHF dans le secteur des constructions mécaniques⁴⁷ :

Branche	Salaire médian (CHF, 2014)
Carrières, alimentation, textile	5 231
Bois, papier, imprimerie	5 780
Chimie, verre, cristal, céramiques	5 948
Métallurgie	6 367
Machines, véhicules, électronique	7 732
Énergie	6 461
B.T.P.	5 797

Fig. 2. Les salaires médians par branches dans l'industrie (2014)⁴⁸

Un paysage industriel dynamique, innovant et spécialisé

En termes de densité du réseau d'entreprises, le Liechtenstein est aussi le pays des records, avec une entreprise pour 9 habitants, quand on en compte une pour 24 en Allemagne et en Autriche, une pour 23 en Suisse, et

44. INSEE, « Indicateurs de richesse nationale », 2018 [En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281596?sommaire=3281778#tableau-figure2>].

45. Estimations du Amt für Statistik pour 2018, cités dans « Fast 1.000 Beschäftigte mehr », *Liechtensteiner Vaterland*, 17 avril 2019.

46. Communiqué de l'Arbeitsmarkt Service Fürstentum Liechtenstein, repris dans : « Weiter tiefe Arbeitslosenquote », *Liechtensteiner Vaterland*, 9 mai 2019.

47. *Statistisches Jahrbuch*, op. cit., p. 152.

48. Amt für Statistik, Vaduz, 2018 (1 € = 1,13 CHF au 14 mai 2019).

une pour 15 aux États-Unis⁴⁹. Le nombre de « sociétés-façades » est finalement réduit par rapport à l'ensemble, étant donné que les nouvelles entreprises sont créées par des Liechtensteinois pour les trois-quarts d'entre elles⁵⁰. Les domaines d'activité des entreprises industrielles sont caractéristiques d'une économie de niches : hyper-spécialisation, petites structures, innovation et main-d'œuvre très qualifiée. Les stratégies de production sont ciblées sur certains secteurs-clefs : équipements automobiles de pointe, chimie, couches fines, matériel médical avec comme produit-pilote les prothèses dentaires, mais également des produits de consommation courante comme le linge de lit de Dorbena AG, dont la zone de chalandise se limite à la Franconie⁵¹.

La taille réduite des entités, la nature familiale de la structure capitaliste les rend vulnérables à la concurrence, et la *success story* liechtensteinoise connaît aussi les faillites industrielles, comme celle de Perkin-Elmer Censor en 1988, puis à nouveau en 1993 après une ultime tentative de sauvetage⁵². Autre victime d'une adaptation manquée à l'innovation technologique : Contina, dont le produit-phare était la machine à calculer mécanique Curta, mais dont le développement des calculatrices électroniques a entraîné la fermeture en 1972, et le licenciement des 150 employés⁵³. Le paysage industriel comporte cependant maints exemples de P.M.E. de création récente, qui répondent à cette double logique d'hyper-spécialisation et de développement mondial, comme Neutrik A.G. Créée en 1975 par Bernhard Weingartner, cette firme qui produit des connecteurs audio et se situe parmi les leaders mondiaux du secteur a ouvert des sites de production sur l'île de Wight en 1986, puis à Ningbo en Chine en 1994. Neutrik emploie désormais 750 personnes, dont 250 au Liechtenstein, avec des filiales aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, mais aussi au Japon et en Chine⁵⁴. Autre exemple,

49. Regierung des Fürstentums Liechtenstein, *Standortstrategie 2.0*, mai 2016, p. 10.

50. *Statistisches Jahrbuch*, op. cit., p. 225 : sur 372 nouvelles entreprises en 2015, 296 sont créées par des résidents et 90 par des étrangers ; en 2016, respectivement 313 et 132.

51. C.-M. Merki, « Dorbena AG », in *Historisches Lexikon des Fürstentums Liechtenstein* [En ligne : https://historisches-lexikon.li/Dorbena_AG]. Voir aussi Emanuel Wenaweser, Harald Wanger, « ...so müssen die Industrien vermehrt werden... », *Industrie in Schaan von den Anfängen bis zur Mitte des 20. Jahrhunderts*, Schaan, Gemeinde Schaan, 2000, p. 25-27.

52. Martina Sochin D'Elia, « Perkin-Elmer Censor AG », in *Historisches Lexikon des Fürstentums Liechtenstein* [En ligne : https://historisches-lexikon.li/Perkin-Elmer_Censor_AG]. Sur les circonstances de la faillite : *Liechtensteiner Vaterland*, 11 mars 1988 et 28 décembre 1993 ; *Liechtensteiner Volksblatt*, 11 mars et 14 octobre 1988.

53. C.-M. Merki, « Contina AG », in *Historisches Lexikon des Fürstentums Liechtensteins* [En ligne : https://historisches-lexikon.li/Contina_AG].

54. *Wirtschaft Regional*, 28 octobre 2006 ; C.-M. Merki, *Wirtschaftswunder*, op. cit., p. 93-94.

Kaiser A.G., qui était au départ une petite entreprise de textile traitant les laines de moutons, fondée en 1913. À partir des années 1950, la firme se spécialise dans les pompes et les véhicules permettant le nettoyage des réseaux urbains de canalisations et les pelles araignées, à partir de ses propres brevets. L'entreprise, toujours détenue et dirigée par Markus Kaiser, emploie 500 personnes et produit au Liechtenstein, en Italie, en Slovaquie, en Autriche, en Finlande et aux États-Unis; ses produits sont utilisés aujourd'hui dans près de 1 000 villes dans le monde⁵⁵. Kubatec, dans le domaine du génie des matériaux, est de son côté l'inventeur du procédé Betonamit qui permet la destruction sans explosion des roches ou du béton dans le cadre de travaux de génie civil⁵⁶.

Les fers de lance : les entreprises de la Chambre d'Industrie

Sur le plan de son organisation, l'industrie de la principauté frappe par son intégration institutionnelle. La Chambre de commerce et d'industrie (*Liechtensteinische Industrie- und Handelskammer*) joue en même temps le rôle de syndicat patronal, tout en étant dominée de manière très nette par l'industrie : les 32 principales entreprises industrielles représentent 83 % du total des entreprises membres – dans un paysage industriel qui demeure très stable, puisqu'elles étaient 33 en 1990⁵⁷. Les sièges sociaux de 25 d'entre elles se trouvent dans la principauté, et 22 firmes ont pour actionnaire majoritaire la famille de leur fondateur⁵⁸. Ces firmes industrielles se sont presque toutes formées après la Seconde Guerre mondiale, à partir d'ateliers familiaux préexistants. La structure du capital et l'importance des fonds propres permettent une gouvernance très stable marquée par la longévité des dirigeants, à commencer par le « géant des perceuses », Hilti A.G. et ses 29 000 salariés dans le monde : Kaspar Hilti a transmis en 2019 la direction à ses deux filles après cinquante ans à la tête de l'entreprise⁵⁹. La Chambre de commerce, quant à elle, n'a compté que cinq présidents depuis 1945, et offre le visage d'un entre-soi propice au consensus et aux visions de long terme.

Certaines de ces firmes ont certes subi une prise de contrôle par des concurrents suisses, comme Hilcona dans l'agro-alimentaire, passée sous le contrôle de Bell à la suite du rachat des parts du *trust* familial Toni Hilti

en 2017⁶⁰. Mais c'est le scénario inverse qui est le plus fréquent : des sociétés liechtensteinoises qui rachètent des concurrents parfois plus gros qu'elles, dans une logique de croissance externe. Ivoclar Vivadent a ainsi acquis l'Américain Sagemax Biceramics en 2017⁶¹, tandis qu'Oerlikon Balzers, un des leaders mondiaux des couches fines, acquiert la division Metco du groupe suisse Sulzer en juin 2014⁶². Les résultats financiers de ces firmes agiles sont hors du commun : la presse s'inquiète un peu lorsque la marge brute d'Inficon A.G. passe en-dessous de 50 % au dernier trimestre 2018, pour se rassurer aussitôt car le résultat net reste de 19 % du chiffre d'affaires⁶³. Peut-être par coïncidence, la seule firme à connaître des inquiétudes actuellement est aussi la seule à dépendre d'une grande firme transnationale étrangère. Les salariés de Thyssenkrupp Presta A.G., filiale liechtensteinoise de Thyssen-Krupp, spécialisée dans les arbres à cames et les colonnes de direction de voitures, ont en effet accueilli avec appréhension l'annonce en avril 2019 de la suppression de 6 000 postes à l'échelle du groupe, dont les deux tiers en Allemagne, dans le cadre de la fusion envisagée avec Tata Steel⁶⁴.

Firme – Structure du capital	Siège – Fondation	Branche
1. ThyssenKrupp Presta A.G.	Essen/Duisburg (DE) – Eschen (LIE) – 1941	Automobile – Arbres à cames, colonnes de direction
2. Hilti A.G. (Fam. Hilti)	Schaan (LIE) – 1941	Mécanique (perforatrices)
3. Oerlikon Balzers	Balzers (LIE) – 1946	Couches minces
4. Swarovski/Elastinwerke A.G. (Fam. Langes-Swarovski)	Wattens (AU) – 1895	Cristal, appareils de précision et de polissage
5. Ivoclar Vivadent A.G. (Fam.)	Schaan (LIE) – 1923	Chimie/Pharmacie
6. Hilcona A.G. (Bell)	Schaan (LIE) – 1935	Agro-alimentaire
7. Hoalwerk A.G. (Fam.)	Vaduz (LIE) – 1932	Chauffage/Génie climatique
8. Neutrik A.G. (Fam.)	Schaan (LIE) – 1975	Connecteurs audio
9. Bodycote Rheintal A.G.	Macclesfield (UK) - 1923	Traitement thermique

60. Communiqué Bell Food Group, 14 septembre 2017 [En ligne : <https://www.bellfoodgroup.com/en/press-release/competition-authorities-approve-the-full-takeover-of-hilcona-ag-by-bell-food-group-ltd/>].

61. Communiqué Ivoclar, 25 septembre 2017 [En ligne : <http://www.ivoclarvivadent.com/de/medienmitteilungen-unternehmen/ivoclar-vivadent-uebernimmt-sagemax-bioceramics-inc>].

62. « Oerlikon Balzers celebrates 70 years of innovation », *Liechtenstein-Business*, 12 juillet 2016 [En ligne : <https://www.liechtenstein-business.li/en/news-detail/article/oerlikon-balzers-celebrates-70-years-of-innovation/>].

63. « Inficon : Erstes Quartal lief wie erwartet », *Liechtensteiner Volksblatt*, 17 avril 2019.

64. « Einstellungsstop in Eschen? », *Liechtensteiner Vaterland*, 10 mai 2019.

55. Kaiser A.G., « Profil » [En ligne : <https://www.kaiser.li/fr/entreprise/>]; voir sur l'histoire de Kaiser A.G. : Veronika Marxer, *100 Jahre Innovation. 100 Jahre Kaiser*, Schaan, Kaiser A.G., 2014.

56. Kubatec BMT. A.G., « Unternehmen » [En ligne : <https://www.betonamit.com/unternehmen/>].

57. *Statistisches Jahrbuch*, op. cit., p. 131.

58. Voir fig. 6.

59. « Kaspar Hilti übergibt das Zepter », *Liechtensteiner Vaterland*, 12 avril 2019.

Firme – Structure du capital	Siège – Fondation	Branche
10. F.M.A. Mechatronic A.G. (Fam.)	Schaan (LIE) – 1955	Traitement de l'aluminium
11. Inficon A.G.	Bad Ragaz (CH), Balzers (LIE) – 1969	Instruments de contrôle
12. LiCONic A.G.	Mauren (LIE) – 1990	Biotechnologies, robots d'incubation
13. Listemann A.G. (Fam.)	Bendern (LIE) – 1990	Maintenance en processus thermiques
14. Ludwig Elkuch A.G. (Fam.)	Bendern (LIE) – [1949]	Ferblanterie industrielle
15. Neu-Elektrik A.G. (Fam.)	Schaan (LIE) – 1966	Automation, systèmes de pilotage électrique
16. NTi Audio A.G. (Fam.)	Schaan (LIE) – 2000	Installations/analyseurs électro-acoustiques
17. Optics Balzers A.G.	Balzers (LIE) – 2009	Couches fines optiques
18. Umicore Thin Film A.G.	Bruxelles (BE) – 1989	Couches minces métalliques
19. Teknos Feyco A.G. (Fam. Kilkka)	Helsinki (FI) – 1948	Chimie/laques industrielles
20. Herbert Ospelt Anstalt (Fam.)	Bendern (LIE) – 1958	Agro-alimentaire
21. Dorbena A.G. (Fam.)	Vaduz (LIE) – 1963	Textile
22. Gardella Est. (Fam.)	Schaan (LIE) – 1976	Textile
23. Bemer Int. A.G. (Fam.)	Triesen (LIE) – 1998	Matériel médical
24. Schaedler A.G. (Fam. Eigenmann)	Nendeln (LIE) – 1836	Céramiques
25. Kubatec BMT A.G. (Fam.)	Ruggell (LIE) – 1971	Chimie et génie des matériaux
26. Liecht. Gasvergorgung (État)	Schaan (LIE) – 1985	Gaz naturel, biomasse
27. Liecht. Kraftwerke (État)	Vaduz (LIE) – 1923	Électricité
29. Pantec (Fam. Braun)	Ruggell (LIE) – 1990	Systèmes de contrôle
30. Kaiser A.G. (Fam. Kaiser)	Schaan (LIE) – 1950	Véhicules de nettoyage
31. Labormed. Zentrum Dr. Risch (Fam. Risch)	Schaan (LIE) – 1986	Biotechnologies
32. Elgo-Batscale A.G.	Balzers (LIE) – 1998	Bandes magnétiques

Fig. 3. Les firmes industrielles de la Chambre de commerce et d'industrie du Liechtenstein (L.I.H.K.)⁶⁵

65. Données de la L.I.H.K. et des entreprises (1 € = 1,13 CHF au 14 mai 2019).

SMALL IS BEAUTIFUL ? LES FACTEURS D'UNE COMPÉTITIVITÉ EXCEPTIONNELLE

Un commerce extérieur florissant grâce à l'industrie

Au total, les 32 entreprises industrielles de la L.I.H.K. emploient près de 10 000 personnes sur place, mais 50 000 à l'étranger réparties entre 239 filiales, et ce nombre a doublé depuis 2002⁶⁶. Leur chiffre d'affaires total dépasse le P.I.B. du pays, et a encore crû à l'étranger de 9 % au premier semestre 2019 par rapport à 2018⁶⁷. Malgré les coûts de production élevés, il s'agit de l'économie industrialisée au taux d'ouverture le plus fort, en raison de l'exiguïté du marché intérieur⁶⁸ : les exportations de biens se montent à 3355 milliards de CHF en 2016, soit 56 % du PIB⁶⁹. Le solde extérieur est fortement excédentaire avec des importations qui représentent en moyenne une grosse moitié des exportations depuis 1972 : son évolution est intéressante dans la mesure où les importations sont moins dynamiques que les exportations malgré une compétitivité-prix très défavorable, et un franc suisse qui s'est apprécié de 24 % face à l'euro depuis 2008⁷⁰. La répartition des exports montre quant à elle une nette prédominance de l'Europe et de l'Amérique du Nord, assez attendue eu égard à la spécialisation de l'industrie du pays dans les produits à très forte valeur ajoutée⁷¹ :

Région	Exports en valeur (1 000 CHF)	%
Europe	2 036 100	60,7
dont U.E.	1 821 594	54,3
Afrique	36 509	1,1
Asie	592 243	17,7
dont Chine et Japon	292 380	8,7

66. *Statistisches Jahrbuch*, op. cit., p. 226-227 : 9 981 employés au 31 décembre 2016, dont 879 à temps partiel et 414 apprentis ; 49 885 à l'étranger dont 24 678 occupent des postes de production.

67. « L.I.H.K. Mitgliedsunternehmen mit erfolgreichem Geschäftsjahr », *Liechtensteiner Vaterland*, 8 mai 2019.

68. Liechtensteinisches Marketing, *Der Industriestandort*, Vaduz, 2017, p. 13-19, à partir des données 2016 du ministère de l'Économie.

69. *Statistisches Jahrbuch*, op. cit., p. 171 à partir des données des douanes suisses. La quasi-totalité (98,9 %) des exportations sont des biens industriels, *ibid.*, p. 173.

70. *Ibid.*, série du commerce extérieur depuis 1972. La croissance des importations se monte à 3,4 % en 2016, contre 4,3 % pour les exportations. En 2010, les exportations croissaient de 7,9 %, tandis que les importations se rétractaient de 2,2 %.

71. *Statistisches Jahrbuch*, op. cit., p. 175.

Région	Exports en valeur (1 000 CHF)	%
Amérique	665 722	19,8
dont A.L.E.N.A.	506 856	15,1
Océanie	24 639	0,7

Fig. 4. Les exportations du Liechtenstein par région du monde, en valeur et en %⁷²

L'obligation de performance en matière de R&D et de formation

Le maintien d’une industrie fortement spécialisée et fondée sur des niches de haute technologie explique l’effort considérable des investissements en recherche et développement, qui atteignent 8 % du PIB, soit le taux le plus élevé du monde⁷³. Un système de formation supérieure sans commune mesure porte une partie de l’effort : depuis 1961, l’Université du Liechtenstein axe ses formations sur les cursus en rapport avec les activités de l’économie locale : finance, génie mécanique, électronique, architecture, aménagement, et offre un modèle de formation et de recherche « micro », avec 200 étudiants de 40 nationalités, fortement encadrés et bénéficiant de conditions d’étude et de recherche exceptionnelles. L’université technique transfrontalière *Interstaatliche Hochschule für Technik* et le centre de recherche RhySearch reproduisent ce modèle à Buchs sur la rive suisse du Rhin, avec le soutien logistique et financier de la principauté⁷⁴. L’apprentissage, comme en Allemagne, en Autriche ou en Suisse, est également à l’honneur puisque choisi par 30 % des adolescents⁷⁵ : chez Kaiser A.G., les places d’apprenti sont publiées en ligne et « si rien ne vous convient, il vous est possible de venir spontanément à nous en déposant une candidature », avec interface de téléchargement de C.V. et de lettre de motivation⁷⁶. Du côté des lycéens, la Chambre d’industrie pilote la junior-entreprise du lycée de Vaduz qui compte 115 membres, organise des visites d’entreprises et pré-recrute les stagiaires en coordination avec la direction du lycée⁷⁷.

72. Amt für Statistik, Vaduz, 2018 (1 € = 1,13 CHF au 14 mai 2019).
73. « Liechtenstein investiert in Forschung und Entwicklung », *Handelskammerjournal. Ein Service der Handelskammer Deutschland-Schweiz*, 30 juillet 2014 [En ligne : <https://www.handelskammerjournal.ch/liechtenstein-investiert-in-forschung-und-entwicklung>].
74. « Gut zu wissen : Universität Liechtenstein », *Handelskammerjournal. Ein Service der Handelskammer Deutschland-Schweiz*, 15 juillet 2014 [En ligne : <https://www.handelskammerjournal.ch/gut-zu-wissen-universitaet-liechtenstein>].
75. *Statistisches Jahrbuch*, op. cit., p. 298.
76. Kaiser A.G., « Emplois & formations » [En ligne : <https://www.kaiser.li/fr/entreprise/emplois-formations/>].
77. « Gymnasiasten gründen und führen ein eigenes Unternehmen », *Liechtensteiner Volksblatt*, 6 juillet 2018.

	Chiffre d'affaires	Fonds propres	Résultat net	Emplois
L.KW. (2018)	96,9 m. CHF	308,5 m. CHF	5,9 m. CHF	177
E.D.F. (2018)	68,9 M. €	52,6 M. €	1,2 M. €	162 208
L.GV. (2018)	23,7 m. CHF	51,3 m. CHF	2,3 m. CHF	16
Engie/G.D.F. (2017)	60,5 M. €	42,5 M. €	2,3 M. €	151 667

	Fonds propres/C.A	Résultat/C.A.	C.A./Emplois	Résultat/Emplois
L.KW	3,18	0,061	547 457 CHF	36 900 CHF
E.D.F.	0,76	0,017	424 000 €	7 397 €
L.GV.	2,16	0,097	1481 000 CHF	143 750 CHF
Engie/G.D.F	0,70	0,038	390 000 €	15 164 €

Fig. 5. Comparaison des masses comptables, E.D.F./Liechtensteinische Kraftwerke et Engie-G.D.F./Liechtensteinische Gasversorgung (2017-2018)⁷⁸

« Méga » ou « micro » ?

Paradoxalement, la taille réduite des structures paraît être un atout majeur qui explique leur compétitivité. Les firmes les plus grandes du pays correspondent à une entreprise industrielle de taille très moyenne en France ou en Allemagne et invitent à relativiser l’idée des économies d’échelle liées aux grandes structures. Dans le domaine de l’électricité et du gaz, la principauté présente par exemple deux fournisseurs dont la taille est microscopique par rapport à leurs équivalents allemands, et surtout face aux quasi-monopoleurs français que sont E.D.F. et Engie. Les tarifs de ces deux énergies se situent pourtant en deçà de la moyenne des fournisseurs suisses, les profits sont plus importants avec une capitalisation en fonds propre vertigineuse, et autofinancent leurs investissements d’infrastructures, en reversant une partie de leurs bénéfices à l’État. Comparer les grandes masses comptables et les ratios des quatre entreprises apporte un éclairage sur la « taille critique » au-delà de laquelle les économies d’échelles

78. EDF, Engie/GDF, L.KW., L.GV. (1 € = 1,13 CHF au 14 mai 2019). Pour l’électricité, voir L.KW., *Jahrebericht 2018*, p. 35 ; E.D.F., *Comptes consolidés au 31.12.2018*, p. 4 [En ligne : <https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/espaces-dedies/espace-finance-fr/informations-financieres/informations-reglementees/resultats-annuels/2017/pdf/resultats-annuels-2017-comptes-consolides-20180216.pdf>]. Pour le gaz, voir L.GV., *Geschäftsbericht Liechtensteinischer Gasversorgung 2018*, p. 21-22 [En ligne : https://www.lgv.li/files/attachments/LGV_Geschaeftsbericht_2018.pdf] ; ENGIE, *Rapport d'activité et états financiers annuels 2017*, p. 6, p. 32 et p. 151 [En ligne : https://www.engie.com/wp-content/uploads/2018/03/engie_rapport-dactivite-et-etats-financiers-consolides-annuels-2017-1.pdf].

deviennent négatives : les deux petites compagnies liechtensteinoises sont respectivement 3 et 4 fois plus profitables que les deux françaises, avec un facteur 9,5 et 5 pour le résultat net par emploi (fig. 5).

UN UNIVERS POLITIQUE ET SOCIAL STABLE : CONSENSUS ET « PUBLIC MANAGEMENT »

Les performances de l'industrie liechtensteinoise s'expliquent également par la continuité et la stabilité des politiques publiques et du cadre légal et fiscal, qui tiennent à des facteurs politiques et sociaux eux aussi particuliers. En premier lieu, le consensus est de tradition entre les deux partis politiques, qui gouvernent toujours en grande coalition depuis 1938, à l'exception d'une parenthèse entre 1997 et 2005 : le Parti populaire progressiste (*Fortschrittliche Bürgerpartei*), et l'Union patriotique (*Vaterländische Union*). Les deux formations rassemblaient la totalité des électeurs jusqu'en 1997, et 7 électeurs sur 10 aujourd'hui⁷⁹. Si la F.B.P. est de sensibilité plus catholique-conservatrice que la V.U., plutôt sociale-libérale, les deux partis sont fondamentalement centristes et d'accord sur le maintien d'une gouvernance ordo-libérale empreinte de tradition catholique-sociale, de rigueur budgétaire et de liberté entrepreneuriale. Les deux partis apparaissent donc comme des partenaires plus que comme des concurrents, et encore moins des adversaires ; les enjeux liés à la conquête et à la conservation du pouvoir, dans ce contexte, passent au second plan derrière ceux de la gestion stratégique du pays. Le dialogue social offre lui aussi un visage consensuel et participatif, avec des prises de positions parfois saisissantes pour un observateur français. L'unique syndicat, le *Liechtensteinischer ArbeitnehmerInnen Verband*, pousse ainsi à la flexibilisation du droit du travail, dans un contexte de sur-emploi. Les vifs débats sur le temps de travail voient le syndicat considérer avec intérêt la solution autrichienne, où les semaines de 60 heures sont légales dans l'artisanat, tandis que le gouvernement souhaite s'en tenir pour l'instant à la règle en vigueur dans l'E.E.E. d'une semaine de 48 heures maximum, avec lissage sur un rythme quadri-mensuel⁸⁰.

79. Les élections de 2017 ont donné 9 sièges au F.B.P. et 8 à la V.U., sur les 25 que compte la Diète, avec respectivement 35,2 % et 33,7 % des voix. Des cinq portefeuilles ministériels, 3 sont au F.B.P. et 2 à la V.U. La V.U. a gouverné seule de 1997 à 2001 et le F.B.P. de 2001 à 2005, en ayant recueilli respectivement la majorité absolue des suffrages.

80. Table-ronde organisée le 1^{er} mai 2019 entre les dirigeants du syndicat et le ministre de l'Économie Daniel Risch : « Arbeitsgesetz wird laufend angepasst », *Liechtensteiner Vaterland*, 11 mai 2019.

L'interpénétration entre les cercles de décision politique, la vie démocratique et la direction des entreprises est elle aussi frappante, souvent à travers des lignées familiales. La dynastie régnante en est l'exemple, puisque le chef de l'État est simultanément le dirigeant d'une des principales entreprises du pays : la holding LGT, qui est la plus grande institution familiale de *Private Banking* au monde⁸¹. Le prince Hans-Adam a par ailleurs diversifié les activités de sa fondation *Stiftung Fürst Liechtenstein*, notamment dans le génie agro-alimentaire à travers la culture du riz transgénique RiceTec au Brésil⁸². Une culture stratégique commune unit les chefs d'entreprises et les décideurs politiques, dans la mesure où il s'agit souvent des mêmes personnes. L'entreprise de céramique Schaedler est par exemple organiquement liée au Parti populaire progressiste, à travers une lignée d'hommes et de femmes politiques, actuellement représentée par Susanne Eberle-Strub, députée au *Landtag* depuis 2017 et présidente de la délégation liechtensteinoise au Conseil de l'Europe⁸³. Son grand-oncle David Strub a été maire de Vaduz de 1942 à 1966 et député de 1945 à 1957, en siégeant simultanément au conseil d'administration de la *Liechtensteinische Landesbank* de 1945 à 1958⁸⁴. Son grand-père maternel Eugen Schädler, dirigeant de l'entreprise éponyme, a quant à lui été député de 1939 à 1957 et a siégé aux conseils d'administration de la compagnie d'électricité L.KW. (1947-51) ainsi qu'à celui de la V.P. Bank (1956-59)⁸⁵. Il épouse en 1929 Elwina, la fille du chef du gouvernement, Josef Hoop : leur fille, Emma Eigenmann, sera la première femme députée, de 1986 à 1993. Les profils de David Strub et Eugen Schädler montrent l'interpénétration du mandat électif, de l'expertise patronale et de la participation aux prises de décisions dans d'autres entreprises industrielles et bancaires, ainsi que la continuité aussi bien économique que politique, dans le cadre d'un parti politique qui est perpétuellement au pouvoir.

La principauté affiche enfin un faible degré d'étatisation de l'économie, même si elle peut compter sur un « État-pilote » efficace en termes d'infrastructures et de services publics. Le « taux d'État » (*Staatsquote*) présente

81. « LGT im Überblick : Zahlen & Fakten » [En ligne : <https://www.lgt.li/de/ueber-uns/unternehmensprofil/zahlen-und-fakten/>].

82. Stiftung Fürst Liechtenstein, « RiceTec » [En ligne : <http://www.sfl.li/de/betriebe/ricetec.html>].

83. Entrevue accordée par Susanne Eberle-Strub à la chaîne de télévision FL1 [En ligne : <http://www.local-tv.net/news/susanne-eberlestrub?1f1>].

84. « David Strub (1897-1985) : Ein Politiker der alten Garde », *Liechtensteiner Vaterland*, 7 avril 2010.

85. « Nachruf Eugen Schaedler », *Liechtensteiner Volksblatt*, 25 septembre 1973.

un niveau record de 24,5 % de dépenses publiques dans le P.I.B.⁸⁶, quand il culmine à 56 % en France ou au Danemark. Le budget des administrations publiques connaît un solde excédentaire de 227 millions de CHF en 2016, avec près d'1,7 milliard de CHF de réserves pour l'État, auquel s'ajoute un milliard de réserves supplémentaires pour les 11 communes⁸⁷. Là encore, le pays fait de nécessité vertu : le prince Alois insiste sur le fait qu'un petit État sans monnaie nationale ne peut se permettre de s'endetter sur les marchés internationaux⁸⁸. Ce solde structurel durablement positif des administrations publiques permet de maintenir une pression très faible sur les entreprises, avec un taux uniforme de 12,5 % pour l'impôt sur les bénéfices⁸⁹. Par ailleurs, la forte capitalisation des entreprises industrielles en fonds propres, y compris pour les petites entreprises, contribue au faible endettement global du pays⁹⁰.

En somme, le Liechtenstein présente un modèle de résistance à la désindustrialisation très spécifique, et sans doute non transposable tant il tient à ses particularités de micro-État, et à une cohésion politique et sociale inhabituelle. Il est fréquent de voir dans les très petits États des « survivances » comme si les autres États n'en étaient pas également. *If state size matters* : une question qui se pose également pour d'autres petits États qui parviennent à exercer un rôle, niché mais bien réel, dans la mondialisation, tels que le Luxembourg, Bahreïn ou le Qatar⁹¹. Ces interrogations sur le *Kleinstaat* et son avenir en tant que modèle politique et économique sont au centre de la réflexion politique au Liechtenstein⁹². Elles se posent de la même manière dans les autres micro-États européens, qui se signalent tous par des stratégies économiques couronnées de succès, même

si le Liechtenstein et le Luxembourg sont seuls parmi eux à disposer d'un appareil industriel performant⁹³. La taille et la population réduites de la principauté permettaient de dire en 1979 qu'elles ne pouvaient « créer une assise solide susceptible de donner au pays une économie nationale »⁹⁴. La mondialisation remet cependant en question cette catégorisation, qui distingue des « États viables » et d'autres qui ne le seraient pas, dans un contexte global où seuls les États-continentaux peuvent cultiver l'illusion de l'autonomie. Des États comme la Suisse, l'Autriche, les Pays-Bas ou la Suède offrent-ils une « assise » plus solide en termes de marché intérieur, de ressources naturelles et humaines, ou de volume des capitaux disponibles dans un contexte mondial ? Ils présentent pourtant, eux aussi, le visage d'économies encore fortement industrielles, dont les exportations et l'emploi sont tirés par un secteur secondaire innovant et dynamique. La particularité du Liechtenstein réside sur un mode d'organisation économique et politique où l'efficacité est la condition de la survie, avec en toile de fond une dépendance extérieure paroxystique, d'où, sans doute, le haut degré d'institutionnalisation du capitalisme local, mais aussi l'esprit de consensus, d'agilité et de pragmatisme qui oriente aussi bien les décisions politiques que celles des entreprises⁹⁵.

86. Regierung des Fürstentums Liechtenstein, *Standortstrategie 2.0*, op. cit., p. 19. Ce chiffre inclut une partie seulement des prélèvements sociaux, une part importante de la protection sociale étant assurée par des mutuelles privées, comme en Suisse.

87. *Statistisches Jahrbuch*, op. cit., p. 327-331.

88. Entrevue accordée par S.A.S. le Prince Alois von und zu Liechtenstein au *Liechtensteiner Volksblatt*, 15 août 2018 [En ligne : http://www.lfsg.org/Portals/o/Volksblatt_20180815.pdf].

89. Gesetz vom 23.9.2010 über die Landes- und Gemeindesteuern, *Liechtenstein Landesgesetzblatt*, 340, 18 novembre 2010, art. 44 sq. [En ligne : <https://www.gesetze.li/konso/2010340000>].

90. Finanzmarktaufsicht, *Financial Stability Report*, op. cit., p. 4.

91. Sebastian Wolf (dir.), *State size matters. Politik und Recht im Kontext der Kleinstaatlichkeit und Monarchie*, Berlin, Springer, 2016, notamment p. 199-218 sur le Qatar.

92. Graf Mario von Ledebur-Wicheln, « Die optimale Dimension. Ein Problem der politischen Philosophie », in : *Probleme des Kleinstaates gestern und heute*, Vaduz, L.A.G., 1976, p. 9-58. Voir aussi, sur la place des micro-États dans la globalisation, Shmuel Noah Eisenstadt, « Small States in the "Post-Modern Era" », in A. Waschkun (dir.), *Kleinstaat. Grundsätzliche und aktuelle Probleme*, Vaduz, L.A.G., 1993, p. 107-120.

93. Martin Georg Kocher, *Very Small Countries : Economic Success Against All Odds*, Vaduz, L.A.G., 2002 ; C.-M. Merki, *Kleine Staaten, grosser Erfolg ? Überlegungen aus wirtschaftsgeschichtlicher Sicht*, in D. Langewiesche (dir.), *Kleinstaat in Europa. Symposium am Liechtenstein-Institut zum Jubiläum 200 Jahre Souveränität des Fürstentums Liechtenstein 1806-2006*, Vaduz, L.A.G., 2007, p. 205-224.

94. A.-L. Sanguin, « Le Liechtenstein, principaux aspects... », art. cit., p. 429.

95. Hubert Büchel, « Entwicklung der liechtensteinischen Bevölkerung und Wirtschaft : Ist klein fein ? », in P. Geiger, A. Waschkun (dir.), *Liechtenstein : Kleinheit und Interdependenz*, Vaduz, L.A.G., 1990, p. 277-296. Voir également Kurt Rotschild, « Kleinstaat und Interdependenz. Anmerkungen zur Kleinstaatentheorie aus ökonomischer Sicht », in A. Waschkun (dir.), *Kleinstaat...*, op. cit., Vaduz, L.A.G., 1993, p. 71-88.

SÉMINAIRES

JEAN-CLAUDE DAUMAS

Désindustrialisation et politique industrielle en France (1974-2012)

Professeur émérite des universités et membre honoraire de l'Institut universitaire de France, Jean-Claude Daumas a d'abord consacré ses recherches à l'histoire des entreprises et du patronat avant de les élargir à celle de la distribution et de la consommation. Il a notamment dirigé le *Dictionnaire historique des patrons français* (Flammarion, 2010) et *L'histoire économique en mouvement* (Presses universitaires du Septentrion, 2012), et vient de publier *La révolution matérielle. Une histoire de la consommation, France XIX^e-XXI^e siècle* (Flammarion, 2018).

LA PRÉSENTE CONTRIBUTION analyse la liquidation de toute politique industrielle et de l'appareil d'intervention de l'État des années 1970 jusqu'au début des années 2000, puis sa réinvention depuis 2004 au nom de la réindustrialisation nécessaire du pays. L'analyse s'intéresse à la fois aux justifications de ces politiques opposées et à leur impact sur la trajectoire industrielle de la France. Enfin, elle s'interroge sur les conditions d'une véritable stratégie industrielle.

THIS PAPER IS AN ANALYSIS of the destruction of the French industrial policy as well as State intervention from the 1970's to the early 2000's, then its reinvention from 2004 onwards in order to spur the necessary reindustrialisation of the country. It concentrates on the justifications and the impacts of these diametrically opposed policies upon the industrial trajectory of France. Finally it asks itself about what the conditions of a true industrial policy strategy should be.

Pendant longtemps, la désindustrialisation n'a pas été perçue comme un problème, alors même que la France était de tous les pays européens celui (avec le Royaume-Uni) où le recul de l'industrie était le plus prononcé. Il a fallu attendre 2004 pour que l'on prenne enfin conscience des conséquences dramatiques de ce processus sur l'emploi, le commerce extérieur et la dette publique. Ce fut un point de bascule : on est alors passé d'une période caractérisée par la liquidation progressive de toute politique industrielle au nom du tout-tertiaire, de l'efficacité des marchés et de l'intégration européenne, à une autre marquée par la réinvention de la politique industrielle au nom de la nécessaire réindustrialisation du pays.

La présente contribution s'interroge sur les justifications des politiques en faveur de la compétitivité des entreprises et leur impact sur la trajectoire de l'industrie française en étudiant successivement ces deux moments que tout semble opposer. La crise consécutive au premier choc pétrolier constitue le point de départ de cette étude que l'on a choisi d'arrêter en 2012 à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, car il existait alors un relatif consensus parmi les élites politico-économiques sur la désindustrialisation et la politique industrielle¹. En déclarant pendant la campagne présidentielle que «la réindustrialisation de la France sera [sa] priorité», son successeur, François Hollande, ne rompait pas avec ce consensus; en revanche, une fois au pouvoir, s'inspirant du rapport Gallois², il a donné un nouvel élan à la politique industrielle en provoquant un «choc de compétitivité» destiné à relancer l'investissement et l'emploi³.

1. Jean-François Dehecq, *États généraux de l'industrie* [Rapport final], Paris, La documentation française, 2010; Institut Coe-Rexecode, *Mettre un terme à la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne*, 2011 [En ligne : <http://www.rexecode.fr/public/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail/Mettre-un-terme-a-la-divergence-de-competitivite-entre-la-France-et-l-Allemagne>].

2. Louis Gallois, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, Paris, La documentation française, 2012.

LE DÉMANTÈLEMENT PROGRESSIF DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE « COLBERTISTE »

Les années 1970 ont marqué une rupture profonde avec la période de croissance de l'après-guerre qui a constitué l'âge d'or des politiques industrielles, l'intervention de l'État ayant permis de créer des «champions nationaux» et d'acquérir des positions dominantes dans plusieurs secteurs. En effet, après le premier choc pétrolier, le pouvoir a combiné un discours libéral, organisé autour du thème du désengagement de l'État, et une politique interventionniste brouillonne. L'orientation libérale a entraîné un assouplissement du VIII^e plan qui ne comportait plus d'objectifs chiffrés et une libéralisation progressive des prix afin de permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges. Dans les secteurs en déclin (sidérurgie, construction navale, charbonnages, papeterie, textile) a prévalu une gestion à court terme, largement improvisée, des conséquences sociales des restructurations industrielles. C'est à la suite de l'affaire Lip⁴ que le gouvernement a créé le CIASI (Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles) en 1974. Ces «commandos de l'anti-crise» (Élie Cohen)⁵ ont renfloué les entreprises en mal de fonds propres, organisé des reprises, et accompagné les fermetures d'usines, évitant ainsi des drames sociaux et territoriaux majeurs. Parallèlement, la politique de «redéploiement industriel» menée par le gouvernement visait à promouvoir les secteurs dans lesquels la France disposait d'avantages comparatifs (aéronautique, spatial, armement, télécommunications, nucléaire) et abandonnait les autres (machines-outils, électronique, etc.). Cette «stratégie des créneaux» a certes contribué au développement de grands groupes mais a aussi affaibli la cohérence du tissu industriel. Enfin, le pouvoir giscardien,

3. Le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) vise à réduire la taxation des profits de toutes les entreprises proportionnellement à leur masse salariale jusqu'à 2,5 fois le salaire minimum, cette baisse étant financée par la hausse de la TVA.

4. Le dépôt de bilan en juin 1973 de Lip, la première manufacture française d'horlogerie qui employait 1 300 salariés, a été à l'origine d'un mouvement social inédit : les ouvriers occupaient l'usine et vendaient le stock de montres pour se payer; ils bénéficiaient d'un large courant de sympathie et de solidarité concrétisé par la marche de 100 000 personnes sur Besançon en septembre 1973; le refus du plan du médiateur qui prévoyait 250 licenciements a fait entrer Lip dans un conflit de longue durée. Pour sortir de la crise, le gouvernement a soutenu l'initiative d'un groupe de patrons résolu à faire redémarrer l'usine avec un nouveau PDG choisi par eux en janvier 1974. Craignant que, avec la crise, les entreprises en difficulté se multiplient, et bien décidé à éviter de nouvelles «affaires Lip», le gouvernement Chirac crée en novembre 1974 une cellule d'intervention destinée à apporter une aide ponctuelle aux entreprises en difficulté, le CIASI, dont il confie la direction à Jérôme Monod.

5. Élie Cohen, *L'État brancardier. Politiques du déclin industriel (1974-1984)*, Paris, Calmann-Lévy, 1989, p. 161.

qui n'a perçu que tardivement l'importance des mutations technologiques, a demandé au Boston Consulting Group de définir les secteurs d'avenir (bureautique, robotique, bio-industries, etc.) et, en 1979, a créé le CODIS (Comité de Développement des Industries Stratégiques) pour coordonner les actions destinées à « muscler » les secteurs prioritaires. Au total, sous Valéry Giscard d'Estaing, le pouvoir a combiné « discours libéral et oukases élyséens »⁶, mais les résultats de cette politique ont été très décevants : sur la base 100 en 1970, l'investissement a reculé de l'indice 115 en 1973 à 98 en 1981, le taux de pénétration du marché intérieur par les importations s'est élevé de 26 à 35 % entre 1974 et 1981, et 680 000 emplois ont été perdus entre ces deux dates.

Arrivée au pouvoir en 1981, la gauche a lancé une politique industrielle dirigiste qui s'organisait autour de trois axes : la constitution d'un large secteur public, la restructuration des industries traditionnelles, et la promotion des industries de pointe. Si les nationalisations ont permis de sauver les grands groupes qui étaient sous-capitalisés, en revanche, la politique de soutien aux industries en difficulté, qui s'est traduite par la multiplication de plans sectoriels (textile, machine-outil, cuir-chaussure, électronique, etc.), s'est soldée par un échec coûteux. Bien que profondément réformée, la planification n'a pas vraiment été relancée et la « politique des filières » a buté sur le refus des groupes industriels de se conformer aux orientations décidées par le pouvoir, sur l'insuffisance des moyens financiers et sur l'héritage de la politique des créneaux. En fin de compte, la politique industrielle menée par la gauche à partir de 1981 a été un échec puisqu'elle n'a permis ni la reconquête du marché intérieur ni l'amélioration du solde du commerce extérieur. Contre les partisans de « l'autre politique » qui proposaient un vaste programme de restructurations et d'investissements financés par l'État, la fermeture du marché français et la sortie du Système monétaire européen (SME), François Mitterrand décida en mars 1983 de maintenir le franc dans le SME et de renforcer la politique de rigueur engagée dès le mois de juin. La nouvelle politique conjugait abandon du volontarisme industriel, promotion du « moins d'État » et réhabilitation de l'entreprise. La décision de ne plus soutenir Creusot-Loire (juin 1984), pourtant considéré comme un « champion national », était emblématique de ce nouveau cours : désormais, l'État ne soutenait plus un

6. Michel Bauer, Élie Cohen, *Les grandes manœuvres industrielles*, Paris, Belfond, 1985, p. 264-266, citation p. 266 ; Élie Cohen, *L'État brancardier...* op. cit., p. 259-291 et p. 302-311 ; Vivien Ann Schmidt, *From State to Market ? The transformation of French business and government*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 81-93 ; Guillaume Thibault, *Quelle stratégie industrielle pour la France face à la mondialisation ?*, Paris, Technip, 2008, p. 56-58.

« canard boiteux » et acceptait le démantèlement d'un grand groupe industriel en faillite. Cet épisode « marque une double rupture, avec la politique volontariste de la gauche mais autant sinon plus avec le modèle économique national de l'après-guerre »⁷.

Le « tournant de la rigueur » a constitué le début du démantèlement de l'outil d'intervention de l'État qui a été amplifié avec le retour au pouvoir de la droite en 1986 et la nomination d'Alain Madelin à l'Industrie, et s'est poursuivi malgré les alternances politiques. Citons les principales mesures : libéralisation du marché des capitaux, remise en cause de l'économie de financements administrés, suppression du contrôle des prix et des changes, privatisations massives, suppression de l'autorisation administrative de licenciement, dérégulation des services publics, abandon des « grands projets », remise en cause par étapes du dispositif de soutien aux exportations, affaiblissement du ministère de l'Industrie dont le budget est réduit et qui subit un véritable déclassement institutionnel avec sa transformation en secrétariat d'État en 1997, et déclin du plan qui finit par être supprimé en 2006. En définitive, le détricotage de la politique industrielle n'a laissé subsister, pour l'essentiel, que les politiques « horizontales » de soutien aux PME et à l'innovation ainsi que les mesures ponctuelles de gestion des conséquences sociales et territoriales des défaillances d'entreprises.

Le renoncement à une politique industrielle « colbertiste » ne s'explique pas principalement par les échecs des années 1970 et 1980 mais, plus profondément, est lié à la transformation profonde du contexte intellectuel, institutionnel et économique qui résultait du ralentissement de la croissance, du choix d'une économie post-industrielle qui substituait les services à l'industrie et abandonnait la production aux pays à bas salaires⁸, de l'emprise accrue des idées néo-libérales qui attribuaient une supériorité absolue à la régulation par les marchés, de l'intégration européenne qui imposait le respect des règles de la concurrence, du choix du

7. Élie Cohen, « La Gauche et la politique industrielle : la double rupture de 1983/1984 », in *Les politiques économiques de la gauche en France (1936-2002)*, Paris, Fondation Gabriel Péri, 2012, p. 147 ; Id., « Le CIRI ou l'ingénierie sociale du déclin industriel », art. cit., p. 181-182 ; G. Thibault, *Quelle stratégie industrielle ...*, op. cit., p. 60-65, citation p. 64 ; V. A. Schmidt, *From State to Market ?*, op. cit., p. 106-131 ; Georges Saunier, « Le gouvernement français et les enjeux économiques européens à l'heure de la rigueur, 1981-1984 », in E. Bussière, M. Dumoulin, S. Schirmann (dir.), *Milieus économiques et intégration européenne au XX^e siècle. La relance des années quatre-vingt (1979-1992)*, Paris, CHEFF, p. 127-130 ; Laurent Warlouzet, *Governing Europe in a Globalizing World. Neoliberalism and its Alternatives following the 1973 Oil Crisis*, Londres et New York, Routledge, 2018, p. 165.

8. Jean-Claude Dumas, « Une France sans usines : comment en est-on arrivé là ? (1974-2012) », in J.-C. Dumas, I. Kharaba, P. Mioche (dir.), *La désindustrialisation : une fatalité ?*, Besançon, PUFC, 2017, p. 20-24.

marché unique qui condamnait toute préférence nationale en matière de commandes publiques, de la financiarisation de la gestion des entreprises qui privilégiait la « valeur pour l'actionnaire » et le court terme, et de l'internationalisation accrue de l'économie française.

La destruction du modèle français a été justifiée par la dénonciation récurrente du « colbertisme » qui s'appuyait à la fois sur une conception de l'économie qui fait de l'État un obstacle à l'efficacité du marché et sur une image noire de l'histoire de l'économie française qui en occulte les réussites passées. Sur le plan académique, la critique d'une politique industrielle de type « colbertiste » a été puissamment argumentée par Élie Cohen dans ses nombreux travaux sur les politiques industrielles de la France⁹ ; elle s'est diffusée largement jusqu'à faire consensus chez les journalistes comme chez les politiques. La critique est pourtant unilatérale car elle ne tient pas compte du fait que, même s'ils les ont conçues différemment, d'autres pays (États-Unis, Japon, Allemagne, Finlande, Chine) ont également mis en œuvre des politiques visant à soutenir la compétitivité de leurs entreprises¹⁰. Allant plus loin, dans un rapport publié avec Jean-Hervé Lorenzi en 2000, « Des politiques industrielles aux politiques de compétitivité en Europe », Élie Cohen a soutenu qu'il ne fallait pas ressusciter les politiques industrielles car, désormais, on aurait besoin d'une « politique pour l'industrie » qui annexerait la concurrence, la fiscalité, la formation, etc.¹¹

Certes, la mondialisation, la transition d'une économie de rattrapage à une économie de l'innovation et l'intégration européenne obligeaient à repenser le rôle de l'État, mais le personnel dirigeant, de droite comme de gauche, s'est convaincu que la modernisation exigeait que l'on se débarrasse de l'héritage « colbertiste » sans faire le « tri entre ce qu'il fallait d'urgence corriger et ce qui pouvait être relancé moyennant réforme »¹². Le modèle français a été détruit sans être remplacé, les pouvoirs publics se trouvant ainsi condamnés, faute de vision globale et de stratégie, à une action au coup par coup. Qui plus est, la destruction de l'appareil « colbertiste » et la conversion massive de la haute fonction publique au néo-libéralisme ont eu pour conséquence la perte de compétence et de savoir-faire de

l'État en matière d'intervention économique. Aussi, lorsque confrontés à la menace d'un naufrage industriel majeur, comme dans le cas d'Alstom, les pouvoirs publics se résolvent à intervenir, c'est toujours trop tard, sans moyens suffisants et sans vision stratégique, si bien que l'on a alors affaire à un « colbertisme industriel qui ne va pas jusqu'au bout de ses choix »¹³. Plus largement, l'appareil politico-administratif en charge de l'industrie qui s'est construit progressivement souffre de nombreuses « pathologies » : multiplication des comités et des agences, complexité du système d'aides, préférence pour l'action à court terme, et triple déficit de prospective, de stratégie et d'évaluation¹⁴.

Contrairement aux politiques « sectorielles » qui avaient pour objectif de soutenir tel ou tel secteur, les politiques « horizontales » visaient à améliorer l'environnement économique de toutes les entreprises, compétitivité et attractivité étant leurs maîtres mots. Ce type de politique bénéficiait du soutien de la Commission européenne qui n'a jamais vu d'un bon œil les politiques industrielles auxquelles elle oppose la politique de la concurrence car, selon elle, l'État n'aurait ni les informations ni les compétences pour faire les bons choix, si bien que ces politiques se traduiraient toujours par des échecs, des gaspillages et des phénomènes de rente. Par souci proclamé de simplicité, de transparence et d'efficacité, les politiques horizontales passent par des exonérations fiscales plutôt que par des subventions directes.

L'abandon de toute politique industrielle n'est pas la seule cause de la faible capacité des pouvoirs publics à combattre la désindustrialisation. Il faut aussi tenir compte du fait que, depuis la signature de l'Acte unique (28 février 1986), ils ont de moins en moins la capacité à défendre une politique industrielle nationale. Alors que l'interaction avec Bruxelles est devenue cruciale, les hauts fonctionnaires et hommes d'affaires français ont été les derniers en Europe à comprendre l'importance de la Commission, de sorte qu'ils étaient peu présents à Bruxelles : au milieu des années 1990, les secrétariats des comités techniques étaient entre les mains des Allemands (39 %) et des Britanniques (20 %), alors que les Français étaient marginalisés (14 %)¹⁵ ; qui plus est, le lobbying n'étant pas légitime dans la conception française de la fabrication de la décision politique, il n'y avait que 100 Français parmi les 4 000 lobbyistes présents à Bruxelles

9. É. Cohen, *L'État brancardier... op. cit.* ; *Id.*, *Le colbertisme high tech. Économie des grands projets et des télécom*, Paris, Pluriel Hachette, 1992 ; Élie Cohen, Pierre André Buigues, *Le décrochage industriel*, Paris, Fayard, 2014.

10. François Morin, « Commentaire », in É. Cohen, J.-H. Lorenzi (dir.), *Politiques industrielles pour l'Europe*, Paris, La documentation française, 2000, p. 183 ; G. Thibault, *Quelle stratégie industrielle... op. cit.*, p. 107-120.

11. Élie Cohen, Jean-Hervé Lorenzi, « Des politiques industrielles aux politiques de compétitivité en Europe », in É. Cohen, J.-H. Lorenzi (dir.), *Politiques industrielles pour l'Europe*, op. cit., p. 9-171.

12. Marcel Gauchet, *Comprendre le malheur français*, Paris, Stock, 2016, p. 227.

13. Henri Guaino, *En finir avec l'économie de sacrifice*, Paris, Odile Jacob, 2012, p. 606.

14. Jean-Louis Levet, *Réindustrialisation, j'écris ton nom*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 2012, p. 237-294.

15. V. A. Schmidt, *From State to Market*, op. cit., p. 229-236.

en 1993¹⁶. Par ailleurs, comme l'a montré l'affaire De Havilland (en 1991, la Commission a refusé d'autoriser le rachat du Canadien par l'Aérospatiale¹⁷), les Français ne comprenaient pas vraiment la culture bruxelloise : convaincus que tout est politique, ils ignoraient que les décisions de la Commission ont d'abord un fondement technique et juridique; de surcroît, ils demeuraient persuadés de la nécessité d'une politique volontariste quand les milieux bruxellois étaient, eux, partisans d'une politique de concurrence¹⁸. De plus, toute une partie du personnel politique ne comprenait pas la nécessité de formuler la politique du gouvernement dans des termes acceptables par la Commission¹⁹. Enfin, les élites françaises qui voyaient l'Europe comme une France en plus grand, rêvaient de transposer au niveau européen la politique industrielle telle qu'elle avait été conçue et mise en œuvre en France, sans se soucier du fait que les vues françaises étaient minoritaires à Bruxelles où régnaient le libéralisme anglo-saxon et l'ordo-libéralisme allemand. De ce point de vue, le traité de Maastricht (1993) fut une sorte de marché de dupes : alors que le traité consacrait la politique industrielle (art. 163 à 173) et semblait donner satisfaction aux Français, elle fut rapidement abandonnée, la priorité étant donnée en réalité aux politiques macro-économiques de convergence et de consolidation budgétaire, et le projet de relance européenne porté par Jacques Delors et fondé sur des investissements massifs dans l'énergie, les transports et les télécommunications, progressivement vidé de son contenu²⁰.

LA RÉINVENTION DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Au tournant du siècle, alors que l'industrie française continuait de reculer et enregistrait des résultats décevants en matière d'emploi, de R&D et de commerce extérieur, l'inefficacité de la politique menée depuis plus

de deux décennies est apparue de plus en plus nettement. De nombreux rapports ont souligné la concentration excessive des aides sur les grandes entreprises (76,6 % en 1995), le poids du passé lié aux aides aux secteurs en restructuration, un contrôle insuffisant des pouvoirs publics, et un fonctionnement du système particulièrement complexe. Le rapport du Commissariat général du Plan de 2003 sur les aides publiques aux entreprises a repris les mêmes constats tout en insistant sur la très grande diversité des dispositifs d'aide et de financement, le caractère complexe et opaque du système, l'hétérogénéité des acteurs et des procédures, l'inadaptation des outils administratifs et techniques, et l'insuffisance de l'évaluation, tout en proposant une réorientation des aides vers les PME et le développement local²¹.

Cependant, des fermetures de sites industriels retentissantes (Daewoo, Metaleurop, Lu, etc.), la multiplication des plans de restructuration, les délocalisations, le choc de la concurrence chinoise, le recul de l'emploi industriel, l'absorption de Péchiney par le canadien Alcan (2003), le sauvetage *in extremis* d'Alstom (2004) ont nourri l'inquiétude de l'opinion devant un mouvement qui avait tout d'une lame de fond. C'est également à ce moment que le gouvernement a pris conscience de la dégradation de la situation de l'industrie française et de la nécessité de restaurer une base industrielle puissante. Aussi de nombreuses études ont-elles alimenté le débat public sur les questions de désindustrialisation et de politique industrielle. Les positions y étaient très tranchées.

D'un côté, alors que la situation de l'industrie ne cessait de se dégrader, on continuait de refuser de prendre la mesure du problème. En décembre 2003, le magazine *Alternatives économiques* s'interrogeait gravement – « Désindustrialisation : faut-il avoir peur ? » –, avant, très péremptoire, de répondre que « l'industrie française ne disparaît pas, elle se modernise et s'adapte », « les activités manufacturières n'ont pas subi de recul », et d'enfoncer le clou : « la thèse du déclin industriel français résiste difficilement à l'analyse »²². Chargé en 2004 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, d'une mission de réflexion sur la croissance, Michel Camdessus, ancien gouverneur de la Banque de France, préférerait pour sa part parler de « profondes mutations » plutôt que de désindustrialisation (le mot est absent de son rapport) et ne s'interrogeait pas sur la spécificité de la trajectoire française, le recul de l'industrie n'ayant pas d'autres causes, selon lui, que dans tous les pays

16. Jean-Baptiste de Foucauld (dir.), *La France et l'Europe d'ici 2010*, Paris, La documentation française, 1993, p. 92.

17. Le 1^{er} octobre 1991, à l'instigation de Leon Brittan, commissaire britannique à la concurrence, la Commission européenne a bloqué le rachat du constructeur canadien de turbo-propulseurs De Havilland par la société française Aérospatiale, alliée à l'italienne Alenia, parce qu'il aurait donné au nouveau groupe une position de monopole qui aurait nui à ses concurrents et aux clients. Cette décision a été perçue, notamment en France, comme une erreur politique parce qu'elle faisait prévaloir la politique de la concurrence sur les intérêts industriels de l'Europe.

18. Hervé Dumez, Alain Jeunemaître, « La France, l'Europe et la concurrence », *Commentaire*, 57 (1992), p. 109-116.

19. L. Warloutzet, *Governing Europe...*, op. cit., p. 170.

20. É. Cohen, J.-H. Lorenzi, *Politiques industrielles pour l'Europe*, op. cit., p. 38, p. 53-54 et p. 57-58.

21. Jean-Louis Levet, *Les aides publiques aux entreprises : une gouvernance, une stratégie*, Paris, La documentation française, 2003.

22. Marc Chevallier, « Désindustrialisation : faut-il avoir peur ? », *Alternatives économiques*, 220 (décembre 2003), p. 6-15.

avancés²³. Dans *La France puissance industrielle*, également publié en 2004, la DATAR affirmait, elle aussi, qu'il convenait de « parler plutôt de mutations industrielles que de désindustrialisation »²⁴. Les rapports parlementaires publiés la même année noyaient également le poisson. Pour le député Max Roustan, « la désindustrialisation du territoire est un mythe », en revanche, en raison de la concentration de certaines activités qui sont en crise, « il y a bien désindustrialisation de territoires »²⁵. Étudiant les délocalisations, le sénateur Francis Grignon déclarait qu'elles « s'inscriv[ai]ent dans un mouvement général et permanent de mutation de l'industrie française »²⁶. En 2005, dans une étude très fouillée de l'évolution de l'industrie française sur la période 1978-2003, Gilles Le Blanc, directeur du Centre d'économie industrielle de l'École des Mines, prenait ostensiblement ses distances avec les discours « alarmistes », « simplistes » et « défaitistes » sur la désindustrialisation, avant d'affirmer tranquillement que la baisse du poids de l'industrie française était « comparable à la moyenne » des pays européens et de souligner « la dynamique, le poids conséquent et le rôle » de l'industrie²⁷. En somme, il n'y aurait pas de quoi s'inquiéter.

D'un autre côté, plus lucides peut-être, plusieurs rapports décrivaient le processus de désindustrialisation dans toute son ampleur et esquissaient les bases d'une nouvelle politique industrielle, mais leurs analyses étaient aussi diverses que leurs propositions.

Auteur en 2003 à la demande du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin d'un rapport intitulé *Pour un écosystème de la croissance* publié en 2004, Christian Blanc, ancien PDG d'Air France (1993-1997) et député des Yvelines depuis 2002, donnait la priorité à la compétitivité des territoires et préconisait la création de pôles de compétitivité dont le moteur serait la synergie qui naîtrait de « l'addition d'un cluster industriel et d'une base scientifique »²⁸. Même s'il n'eut guère d'effets, le rapport du député Bernard Carayon mérite de retenir l'attention car il sortait des sentiers battus. Auteur en 2003 d'un rapport sur l'intelligence économique, préparé à la

demande de Jean-Pierre Raffarin, et d'un autre sur la « stratégie de sécurité économique nationale » en 2004, son rapport d'information sur « les outils de la politique industrielle » a été discuté à l'Assemblée en juin 2005. Il y dénonçait une « définition étriquée et désuète » de l'industrie qui occultait la nécessité d'une stratégie globale, une « organisation gouvernementale inadaptée, excluant l'approche transversale et l'anticipation », « le dogme de la primauté de la gestion budgétaire sur la gestion politique » qui aurait abandonné l'industrie « à la main invisible d'Adam Smith », et le « maquis » des structures et des aides à l'industrie. Tout en rappelant que tous les États, y compris les États-Unis et l'Allemagne, ont une politique industrielle, il préconisait de discuter des « questions tabous », à savoir « l'impact négatif » des politiques européennes (la surévaluation de l'euro, la politique de la concurrence, et l'absence totale de politique industrielle européenne), de créer un grand « ministère du développement économique », et de donner de la « cohérence aux outils de la politique industrielle »²⁹. Publié en 2005, le rapport de Lionel Fontagné et Jean-Hervé Lorenzi, *Désindustrialisation, délocalisations*, ne se payait pas non plus de mots : tout en considérant que le recul relatif de l'industrie était une évolution naturelle des économies avancées, il reconnaissait « la perte de substance industrielle » subie par notre pays et allait jusqu'à parler de « décrochage de l'industrie française », notamment par rapport à l'Allemagne, avant de proposer un ambitieux programme de redressement productif³⁰.

Le rapport que Jean-Louis Beffa, alors PDG de Saint-Gobain, a remis à sa demande au Président de la République en 2004 prônait, quant à lui, « une nouvelle politique industrielle ». Il mettait en évidence la spécialisation insuffisante de l'industrie française dans les secteurs d'avenir et dressait à son tour un bilan de la politique française de soutien à l'innovation et à la R&D qui faisait ressortir quatre faiblesses principales : la concentration de l'aide publique à la R&D dans les secteurs de la Défense et des grands programmes historiques, l'absence de focalisation des aides sur les secteurs d'avenir, l'insuffisance du financement de la R&D dans les grands groupes hors des grands programmes et de la Défense, et le saupoudrage sectoriel et géographique des aides aux PME. C'est sur cette base qu'il préconisait le lancement de « programmes mobilisateurs » dans lesquels on a vu un « renouveau des grands programmes colbertistes, à l'image d'Airbus ou du nucléaire, dans une version adaptée au nouveau contexte

23. Michel Camdessus, *Le Sursaut. Vers une nouvelle croissance pour la France*, Paris, La documentation française, 2004, p. 38-41.

24. DATAR, *La France, puissance industrielle. Une nouvelle puissance industrielle par les territoires*, Paris, La documentation française, 2004, p. 16 et p. 30.

25. Max Roustan, *La désindustrialisation du territoire*, Assemblée nationale, rapport n° 1625, 27 mai 2014.

26. Francis Grignon, *Délocalisations : pour un nouveau colbertisme européen*, Sénat, rapport n° 374, 23 juin 2004.

27. Gilles Le Blanc, *L'industrie dans l'économie française (1978-2003) : une étude comparée*, Cercle de l'Industrie / Institut de l'Entreprise, 2005, p. 95, p. 96 et p. 99.

28. Christian Blanc, *Pour un écosystème de la croissance*, Paris, La documentation française, 2004, p. 25.

29. Bernard Carayon, *Rapport d'information sur les outils de la politique industrielle*, Assemblée nationale, n° 2299, 10 mai 2005.

30. Lionel Fontagné, Jean-Hervé Lorenzi, *Désindustrialisation, délocalisations*, Paris, La documentation française, 2005, p. 2 et p. 18.

mondial»³¹, et la création de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) pour les sélectionner et les financer³². On sent par ailleurs l'influence de Jean-Louis Beffa dans le discours prononcé par Jacques Chirac le 30 août 2005 dans lequel il annonçait une «nouvelle politique industrielle» fondée sur la recherche et l'innovation : il ne s'agissait pas pour lui de renouer avec un colbertisme industriel désormais dépassé, mais de «favoriser un environnement propice aux grands projets», de formuler des «priorités stratégiques claires», de lancer un petit nombre de «programmes mobilisateurs [...] concentrés sur quelques technologies-clés», de «mettre en réseau tous les acteurs» autour des grandes entreprises, et de donner «une dimension européenne» à cette «grande ambition industrielle»³³.

Les propositions de Jean-Louis Beffa ont débouché sur la sélection de 17 projets dans cinq domaines stratégiques (énergie, transports, environnement, santé, TIC) et sur la concentration des fonds sur les grandes entreprises. Parallèlement, le gouvernement a mis en place de nouveaux outils de politique industrielle : en 2004, les pôles de compétitivité pour favoriser la coopération entre acteurs publics et privés autour de grands projets³⁴; en 2005, OSEO avec pour mission de financer le développement des PME, et l'Agence nationale de la recherche (ANR) afin de stimuler la recherche et de favoriser la coopération entre recherches privée et publique; et, en 2006, les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui, en rapprochant universités, grandes écoles et organismes de recherche, visaient à proposer une offre de formation et de recherche plus cohérente et mieux adaptée aux besoins des territoires. C'est avec raison qu'on a vu dans la politique promue par Jacques Chirac une «véritable réinvention de la politique industrielle», mais la volonté de tout faire à la fois, une trop grande dispersion des projets et la coexistence de logiques différentes ont nui à l'efficacité de cette politique³⁵.

Les résultats ont en effet été plus que mitigés. L'AII a subi les critiques de la Commission européenne qui contestait ses choix et sa gouvernance,

ce qui a amené le gouvernement à la supprimer en 2008³⁶ en la fusionnant avec OSEO afin de réorienter les aides publiques vers les PME. Les résultats des projets retenus ont été bien maigres comme le fait ressortir l'exemple de QUAERO, présenté comme une alternative à Google, qui a souffert de l'insuffisance de son budget (198 millions apportés à parts égales par OSEO et les industriels associés au projet) et de la défection des entreprises allemandes qui ont préféré mener un projet concurrent, de sorte que lorsqu'il est arrivé à son terme en décembre 2013, ce projet avait seulement donné naissance à 35 prototypes³⁷. Les PRES se sont retrouvés tiraillés entre recherche de l'excellence et ancrage territorial, d'où la faiblesse des regroupements réalisés, et minés par l'absence de mobilisation des chercheurs, de sorte que, comme le constatait la Cour des comptes en 2011 dans son rapport annuel, leurs résultats étaient décevants eu égard à l'importance des dépenses consenties par l'État. La politique des pôles de compétitivité a oscillé entre deux objectifs : l'aménagement du territoire et le renforcement du contenu technologique de l'industrie française. En raison du trop grand nombre de pôles sélectionnés (77 en 2005) et de la faiblesse des financements publics (4 milliards entre 2006 et 2011), on a assisté à un saupoudrage de moyens finalement peu efficace. Pilotés par les grandes entreprises, les pôles n'ont pas permis le renforcement des coopérations avec les PME et les centres de recherche publique. Les régions n'ont guère pesé sur leur développement et la dimension territoriale des pôles s'est beaucoup affaiblie, au point que la DATAR a relancé en 2009 son soutien aux clusters baptisés «grappes d'entreprises». Au total, cette politique n'a pas débouché sur la cristallisation de véritables écosystèmes d'innovation³⁸. En revanche, OSEO, né en 2005 de la fusion d'OSEO, de l'ANVAR et de l'AII pour offrir des avances remboursables aux entreprises afin de soutenir l'innovation privée, a obtenu des résultats positifs puisque ses interventions étaient ciblées sur les projets les plus prometteurs (un projet soutenu par OSEO aboutit à trois fois plus de brevets qu'un projet qui n'a pas bénéficié de son aide) et ont permis d'augmenter les dépenses en R&D des PME³⁹.

Élu président en mai 2007, Nicolas Sarkozy a infléchi, dans son discours du 23 juin 2007, la politique adoptée sous son prédécesseur en

31. G. Thibault, *Quelle stratégie industrielle...*, op. cit., p. 72.

32. Jean-Louis Beffa, *Pour une nouvelle politique industrielle*, Paris, La documentation française, 2005, p. 25-31.

33. Le discours de Jacques Chirac est cité d'après G. Thibault, *Quelle stratégie industrielle...*, op. cit., p. 72.

34. Gilles Duranton, Philippe Martin, Thierry Mayer, Florian Mayneris, *Les Pôles de compétitivité. Que peut-on en attendre?*, Paris, Presses de la rue d'Ulm, 2008.

35. Elie Cohen, «Que reste-t-il des politiques industrielles?», 21 mai 2017 [En ligne : <http://elie-cohen.eu/Que-reste-t-il-des-politiques-industrielles.html>].

36. Emmanuel Paquette, «L'agence de l'innovation sombre après deux ans d'existence», *Les Echos*, 7 janvier 2008.

37. Delphine Cuny, «Pourquoi Quaero n'a pas créé le "Google européen"?», *La Tribune*, 29 mars 2013.

38. Michel Fried, «La sélectivité, au cœur d'une nouvelle politique industrielle», *Cahiers Laisaie*, 47 (novembre 2012), p. 61.

39. Nicolas Riedinger, Hubert Doryane, Benoît Masquin, «Le financement de l'innovation par Oseo», *Économie et prévision*, 197-198 (2011), p. 185-193.

mettant l'accent sur le développement de l'innovation à travers le renforcement de la recherche publique et des pôles de compétitivité, le soutien aux entreprises de taille intermédiaire, et la réforme de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle⁴⁰. Bien plus, en 2009, il a confié à la mission Juppé-Rocard le soin d'inventer «un nouveau modèle moins dépendant des énergies fossiles et davantage tourné vers la connaissance» et de définir les conditions et les modalités d'une «intervention publique résolue» visant à «renforcer les incitations» à investir et devant «se porter là où les défaillances de marché sont avérées». Le rapport des deux anciens premiers ministres a défini sept priorités stratégiques (soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation; favoriser le développement des PME innovantes; accélérer le développement des sciences du vivant; développer les énergies décarbonées et l'efficacité dans la gestion des ressources; faire émerger la ville de demain; inventer la mobilité du futur; investir dans la société numérique), a recommandé de lancer un grand emprunt de 35 milliards (augmenté de 10 milliards supplémentaires sous le présidence Hollande) destiné à financer l'innovation, et a proposé de mettre en place une «gouvernance exemplaire» pour gérer les fonds du PIA (Programme d'investissements d'avenir) qui serait piloté par un organisme *ad hoc*, le Commissariat général à l'Investissement⁴¹. Fin 2015, 37 milliards avaient été effectivement engagés et 2 500 projets sélectionnés. Les rapports d'évaluation de la Cour des comptes et de France stratégie soulignent l'originalité d'un mode de financement qui a irrigué les universités, les laboratoires de recherche et les PME ainsi que l'intérêt de la plupart des projets sélectionnés, mais pointent diverses dérives : financement d'actions qui ne relèvent pas du PIA, faiblesse de l'effet de levier, satisfaction de demandes locales, saupoudrage des moyens, et multiplicité des dispositifs⁴².

Le «crédit impôt recherche» (CIR) est sans doute le meilleur exemple de politique horizontale de compétitivité. Ayant pour objectif d'inciter les entreprises à investir davantage en R&D, il consiste à leur rembourser sous forme de réduction d'impôt une partie des dépenses de R&D qu'elles ont réalisées. À sa création en 1983, la ristourne fiscale ne s'appliquait pas aux dépenses déclarées mais seulement à leur accroissement par rapport à l'année précédente. Depuis la réforme de 2008, elle n'est plus calculée sur

leur accroissement mais sur leur volume ; son taux a été fixé à 30 % jusqu'à 100 millions d'euros de dépenses de R&D, et à 5 % au-delà. Alors que les entreprises plébiscitent le CIR⁴³, de nombreux rapports ont souligné son coût élevé et sa faible efficacité. Dans son rapport de juillet 2013, la Cour des comptes a souligné que la réforme de 2008 a été adoptée sur la base de chiffrages fantaisistes et sans instruments de suivi, et que les lois de finances de 2008 à 2012 ont continué à en sous-estimer le coût. Alors que ce dispositif n'avait pas d'équivalent par son ampleur parmi les pays de l'OCDE, la Cour jugeait que «l'évolution des dépenses de R&D des entreprises n'est pas proportionnelle à l'avantage fiscal accordé»⁴⁴. Les études microéconomiques sur l'impact du CIR ont montré de leur côté qu'il a un effet additif, mais pas d'effet d'entraînement : pour 1 euro de subvention, il entraîne seulement 1,06 euro de R&D supplémentaire⁴⁵ ! Au niveau macroéconomique, le résultat est très différent : alors que le coût du CIR est passé de 2 milliards en 2007 à 5 milliards d'euros en 2011, soit une augmentation de 3 milliards, la dépense de R&D des entreprises (y compris le crédit d'impôt reçu) s'est élevée de 18,4 milliards d'euros à 20,1, soit une augmentation de 1,7 milliards. Les dépenses des entreprises hors CIR ont donc diminué alors que le financement public augmentait⁴⁶. Par ailleurs, la Cour des Comptes a estimé que la gestion du CIR était trop lourde, qu'il existait des «zones de risques propres au CIR» (qualification des dépenses de R&D, utilisation abusive du CIR par les sociétés d'informatique, engraissement des cabinets de conseil fiscal, création de sociétés éphémères pour bénéficier des mécanismes de versement du CIR), que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) n'avait pas les moyens d'effectuer les contrôles nécessaires et que le fisc n'était pas en mesure de lutter efficacement contre la fraude. Les rapports parlementaires ont également noté l'effet d'aubaine (le CIR finance des projets qui auraient de toute façon été réalisés) et la captation de 33,8 % du CIR par le secteur tertiaire. La plus grande partie des sommes allouées est allée aux grandes entreprises même si, en nombre de déclarations, les PME étaient

40. G. Thibault, *Quelle stratégie industrielle...*, op. cit., p. 74.

41. *Investir pour l'avenir. Priorités stratégiques d'investissement et emprunt national, Rapport de la commission Juppé-Rocard*, Paris, La documentation française, 2009, p. 13, p. 14, p. 16 et p. 43.

42. Cour des comptes, *Le programme d'investissements d'avenir. Une démarche exceptionnelle, des dérives à corriger*, Paris, La documentation française, 2015 ; France Stratégie, *Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours*, 29 mars 2016 [En ligne : www.strategie.gouv.fr].

43. Ernst & Young, *L'efficacité des aides publiques aux entreprises. Quelles priorités pour la compétitivité française ?*, février 2013, p. 18-19.

44. Cour des comptes, *L'évolution et les conditions de maîtrise du crédit d'impôt en faveur de la recherche*, Paris, La Documentation française, 2013, p. 21-23, p. 28-29, p. 43-44, p. 46-56, p. 68-81, p. 94-95, p. 100-104, p. 106-107, p. 118-119, p. 124-142 et p. 179-182.

45. Stéphane Lhuillery, Marianna Marino, Pierpaolo Parrotta, *Évaluation de l'impact des aides directes et indirectes à la R&D en France, Rapport pour le MESR*, Paris, La documentation française, 2013, p. 44.

46. OCDE, *Examens de l'OCDE des politiques d'innovation : France, 2014*, Paris, OCDE, 2014, p. 204-205.

majoritaires; qui plus est, entre 2007 et 2012, le crédit d'impôt versé aux grandes entreprises a été multiplié par six quand leurs dépenses de R&D n'augmentaient que de 15 %, ce qui fait soupçonner des pratiques d'optimisation fiscale⁴⁷. Malgré l'accroissement du coût du CIR pour le budget de l'État, les résultats de cette politique ont été très décevants : la part dans le PIB de la R&D réalisée dans les entreprises a stagné entre 1995 et 2011 (1,4 %) à un niveau très inférieur à celui de l'Allemagne (1,94 %); les grandes entreprises ont moins investi dans la R&D en France qu'en Allemagne – en 2014, les dix premières entreprises dépensaient trois fois plus en R&D en Allemagne (45,4 milliards) qu'en France (17,2 milliards) –; même si la propension des entreprises françaises à breveter s'est accrue entre 2000 et 2010, elles ont déposé 2,5 fois moins de brevets que les allemandes en 2010 – 8 751 contre 21 881 –; le taux d'entreprises innovantes était de 53,5 % en 2008-2010, loin derrière l'Allemagne (79 %), mais aussi l'Italie, le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou l'Espagne. Plus globalement, la part de la R&D (publique et privée) dans le PIB est restée stable (2,2 %), alors qu'elle augmentait dans la plupart des pays européens, certains s'approchant ou dépassant même l'objectif des 3 % fixé par la Commission (Finlande, Danemark, Allemagne, Autriche). Au total, le CIR constitue un dispositif coûteux qui n'a pas contribué à l'accroissement des dépenses de R&D privée, ni permis aux entreprises françaises de rattraper leur retard sur les allemandes en termes d'effort de recherche⁴⁸. On peut donc légitimement se demander si des mesures ciblées ne seraient pas plus efficaces : les pays les plus intensifs en R&D (Allemagne, Suède, Suisse, et Finlande jusqu'en 2013) n'étaient-ils pas ceux qui ne possédaient pas de CIR? Le plus surprenant est le refus obstiné des gouvernements successifs de poser la question de l'efficacité du CIR relativement à sa générosité, d'autant qu'en définitive « l'effet essentiel du CIR semble pour l'instant de permettre aux entreprises de maintenir leurs profits nets d'impôts »⁴⁹.

Les rapports Beffa et Juppé-Rocard s'inscrivaient dans un mouvement de « retour de la politique industrielle » qui a traversé toute la décennie et concernait plusieurs pays de l'OCDE (Japon, Corée, Pays-Bas, Royaume-Uni, États-Unis, etc.) touchés par de graves déséquilibres sectoriels, un

déclin rapide de leur industrie et la perte irréversible de savoir-faire⁵⁰. La crise de 2008-2009 et les succès spectaculaires de l'économie chinoise ont encouragé cette évolution, d'autant que certains économistes admettent désormais que « le démantèlement des outils nationaux de politique industrielle a accéléré la désindustrialisation de certains pays européens » dont la France où il n'y a pas eu de « politique de substitution » aux grands projets⁵¹. C'est dire que la politique industrielle a retrouvé sa légitimité, y compris dans les cercles bruxellois, et de nombreux travaux ont cherché à la repenser.

Les politiques mises en œuvre depuis 2004 souffraient de faiblesses criantes bien mises en évidence par de nombreux travaux d'économistes. Michel Fried a insisté sur « l'insuffisance du diagnostic économique qui la fonde », le ciblage sur les seules hautes technologies qui sacrifie les industries traditionnelles (chimie, sidérurgie, biens d'équipement), la concentration des aides sur les grands groupes pourtant florissants et l'oubli du territoire⁵². Hugues Bertrand a pointé l'absence de hiérarchisation des onze « filières stratégiques » et des huit « projets d'avenir » sélectionnés en 2010 par les États généraux de l'Industrie, et les faiblesses des pôles de compétitivité créés en 2004 qui pâtissent de la faiblesse de leurs moyens et de leur pilotage⁵³. Augustin Landier et David Thesmar ont signalé que « la politique industrielle se fait sans doctrine et sans garde-fous » et s'accompagne de ratages coûteux comme celui de l'AII⁵⁴. Enfin, selon l'OCDE, la politique d'aide à l'industrie serait caractérisée par un manque de « cohérence stratégique des décisions », aurait trop peu profité à des secteurs pourtant compétitifs comme l'agroalimentaire et le luxe, privilégierait les grands groupes au détriment des entreprises de taille intermédiaire (ETI), ferait trop de place aux exonérations fiscales par rapport aux aides directes pour lesquelles on pouvait parler de saupoudrage, et se distinguerait par la faible efficacité d'aides fiscales pourtant très généreuses⁵⁵. Le bilan est sévère : à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, malgré l'importance des ressources

47. Fabien Piliu, « Le crédit d'impôt recherche bridé pour les grands groupes? », *La Tribune*, 5 novembre 2014.

48. OCDE, *Examens de l'OCDE des politiques d'innovation*, op. cit., p. 63, p. 68 et p. 69; OFCE, « L'état du tissu productif français. Absence de reprise ou véritable décrochage? », *OFCE Policy brief*, 6 (9 novembre 2016), p. 12 [En ligne : www.ofce.sciences.po.fr].

49. Philippe Askenazy, *Les décennies aveugles. Emploi et croissance 1970-2010*, Paris, Seuil, 2002, p. 244.

50. OCDE, *Examens de l'OCDE des politiques d'innovation*, op. cit., p. 7-11.

51. Philippe Aghion, Gilbert Cette, Élie Cohen, Mathilde Lemoine, *Crise et croissance : relancer la consommation pour relancer la croissance?*, Paris, La documentation française, 2011, p. 44.

52. Michel Fried, « Les politiques industrielles en perspective », *Le retour des politiques industrielles?*, *Cahiers Lasaire*, 32 (décembre 2006), p. 26-31 [En ligne : www.lasaire.net/fr/news/les-cahiers/4/].

53. Hugues Bertrand, « Comment repenser la politique industrielle? », *Cahiers Lasaire*, 42 (mars 2011), p. 114-117 [En ligne : www.lasaire.net/fr/news/les-cahiers/4/].

54. David Thesmar, Augustin Landier, *Dix idées qui coulent la France*, Paris, Flammarion, 2013, p. 64 et p. 72.

55. OCDE, *Examens...*, op. cit.

mobilisées, la France n'avait toujours pas de véritable politique industrielle, de sorte que la descente aux enfers de l'industrie nationale se poursuivait inexorablement⁵⁶.

La liquidation de la politique industrielle et de l'appareil d'intervention économique de l'État a participé du processus de désindustrialisation qui touche durement la France depuis la crise des années 1970. Certes, depuis 2004, la politique industrielle a retrouvé sa légitimité mais, faute de véritable vision stratégique, les pouvoirs publics ont affiché des objectifs changeants et multiplié les dispositifs qui s'empilent sans cohérence, de sorte que leur intervention a été brouillonne, peu lisible et sans réelle efficacité⁵⁷. Ainsi, non seulement la France ne s'est pas réindustrialisée, mais le recul de son industrie s'est poursuivi avec des conséquences catastrophiques pour l'emploi, la balance commerciale, les finances publiques et le niveau de vie. Il est donc plus nécessaire que jamais d'inverser le cours de l'évolution, car c'est désormais l'existence même de l'écosystème industriel qui est menacée, ce qui oblige à tout repenser. Cependant, les rapports qui s'accumulent reproduisent de l'un à l'autre les mêmes constats et les mêmes propositions, sans jamais s'interroger sur les raisons de l'échec des politiques mises en œuvre depuis quinze ans que, de surcroît, ils recommandent de prolonger⁵⁸.

Cependant, il ne peut y avoir de redressement industriel possible aussi longtemps que l'on refuse d'aller au-delà du bilan technique, mesure par mesure, des politiques mises en œuvre jusqu'ici pour poser des questions plus générales qui sont au cœur des difficultés. Il y a d'abord, bien sûr, la question essentielle des contraintes européennes : comment rebâtir une industrie puissante en composant avec les règles du marché unique, un euro surévalué, les dogmes de la Commission européenne, et une Allemagne hégémonique ? La protection des intérêts économiques

56. En 2010, la part de l'industrie dans le PIB (12,6 %) était inférieure à la moyenne de la zone euro (18,6 %) et le décrochage particulièrement net par rapport à l'Allemagne (23,7 %) ; la part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total était tombé de 14,6 % en 2000 à 11 % en 2010 (17,2 % en Allemagne) ; le déficit des échanges de produits industriels (hors énergie) qui se creusait depuis 2000, atteignait -45,6 milliards d'euros en 2012 quand la plupart des pays européens voyaient leur excédent progresser.

57. La politique d'allègement des charges sur les entreprises décidée par François Hollande et poursuivie par Emmanuel Macron n'a pas donné de meilleurs résultats. Sur le CICE, cf. COE-Rexecode, *La compétitivité française en 2016*, janvier 2017 [En ligne] ; Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang, « Les effets du CICE : une évaluation *ex post* », *Economie et prévision*, 214 (2018/2), p. 1-36. Voir aussi Jean-Michel Bezat, « Une politique de "reconquête industrielle" sans grands résultats », *Le Monde*, 9 novembre 2018.

58. Dernier exemple en date : Martial Bourquin, *Faire gagner la France dans la compétition mondiale* (t. 2, volet stratégie industrielle), Sénat, rapport d'information n° 551, 6 juin 2018.

nationaux est de plus en plus reconnue comme une nécessité vitale, mais comment la renforcer sans rompre avec la vision naïve de la mondialisation qui fait rêver les élites françaises de « fusions entre égaux » (quand ce n'est pas d'« entreprises européennes » comme si les entreprises n'avaient pas de nationalité), lesquelles ont toutes abouti au passage sous contrôle étranger des fleurons de l'industrie française (Alcatel, Alstom, Lafarge, STX) ? Il faut aussi s'interroger sur le choix fait par les grands groupes, et d'abord par les constructeurs automobiles, de fonder leur expansion internationale sur la production dans les pays à bas salaires, ce qui s'est traduit par des pertes d'emplois et le creusement du déficit commercial, quand, au contraire, les industriels allemands privilégiaient le « made in Germany ». Depuis 1975, à chaque récession, les pouvoirs publics misent sur la relance par la consommation, mais cette politique profite davantage aux entreprises étrangères qu'aux françaises incapables de répondre à la demande qui leur est adressée, de sorte que la poussée des importations entraîne mécaniquement une réduction de leur activité sur leur marché domestique et, à terme, faillites et pertes d'emplois. Comment reconstituer l'industrie française avec une politique qui, en privilégiant le consommateur aux dépens du producteur, affaiblit notre tissu productif ? Comment aussi y parvenir sans rompre résolument avec une idéologie post-industrielle qui, depuis plus de trente ans, justifie le recul de l'industrie par la fin du travail, la disparition de l'ouvrier et l'avènement des services ? Enfin, et c'est évidemment crucial, nos concurrents ont une stratégie industrielle – pour la Chine, c'est « Made in China 2025 », et « Industrie 4.0 » pour l'Allemagne –, quand la France n'en a pas et se contente d'un catalogue de mesures. Seul l'État peut l'initier et le temps presse.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- François Bost, Dalila Messaoudi, « La désindustrialisation : quelles réalités dans le cas français ? », *Revue géographique de l'Est*, 57/1-2 (2017) [En ligne : <https://journals.openedition.org/rge/6333>].
- Élie Cohen, *L'État brancardier : politiques du déclin industriel, 1974-1984*, Paris, Calmann-Lévy, 1989.
- Élie Cohen, Pierre-André Buigues, *Le décrochage industriel*, Paris, Fayard, 2014.
- Jean-Claude Daumas, Ivan Kharaba, Philippe Mioche (dir.), *La désindustrialisation : une fatalité ?*, Besançon, PUFC, 2017.
- Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf (dir.), *1974-1984, une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2009.

- Jean-Louis Levet, *Une France sans usines?*, Paris, Economica, 1988.
- Jean-Louis Levet (dir), *Réindustrialisation, j'écris ton nom*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 2012.
- Pascal Raggi, *La Désindustrialisation de la Lorraine du fer*, Paris, Classiques Garnier, 2019.
- Marie-Laure Virard, Patrick Artus, *La France sans ses usines*, Paris, Fayard, 2011.

PASCAL RAGGI

Un demi-siècle de désindustrialisation en Lorraine du fer (1963-2013)

Pascal Raggi est maître de conférences H.D.R. à l'Université de Lorraine, chercheur au Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire et chercheur associé au CRÉSAT. Ses recherches concernent l'histoire industrielle, minière et sociale au xx^e siècle. Il a récemment codirigé avec François Audigier *Les syndicats face à la violence militante des années 1980 à nos jours* (Riveneuve, 2018) et publié *La désindustrialisation de la Lorraine du fer* (Classiques Garnier, 2019).

CETTE CONTRIBUTION porte, d'une part, sur une région française emblématique du développement industriel de la fin du xix^e siècle et des trois premiers quarts du suivant – la Lorraine – et, d'autre part, sur deux secteurs de production non moins emblématiques du processus d'industrialisation : l'extraction du minerai de fer ainsi que la sidérurgie. Elle aborde la période 1963-2013, des grandes grèves de mineurs jusqu'aux problèmes récents du groupe sidérurgique Arcelor-Mittal à Florange-Hayange.

THIS CONTRIBUTION will focus on the one hand, on Lorraine, an emblematic region of the french industrial development from the end of the 19th century to the 1970's, and, on the other hand, on two industrial sectors equally emblematic of the process of industrialisation: iron ore mining as well as iron and steel. It covers the period 1963-2013, from the major miners strikes to the recent problems of the Arcelor Mittal group.

Réaliser l'histoire de la désindustrialisation de la Lorraine du fer, c'est étudier un monde perdu. Néanmoins, mes propos ne sont ni une commémoration, ni une ode « sociale triste »¹ – pour reprendre l'expression de Gérard Noiriel – à la Lorraine du fer disparue. D'une part, et pour utiliser un terme psychanalytique popularisé par Boris Cyrulnik, la résilience m'empêche de le faire². D'autre part, la désindustrialisation est une conséquence logique de changements macroéconomiques et technologiques majeurs. Il n'est donc pas nécessaire de pleurer sur l'ancienne Lorraine du fer sur l'air bien connu du « c'était mieux avant », d'autant que la formidable amélioration des outils ainsi que des machines minières et sidérurgiques a permis aux travailleurs des mines et des usines d'œuvrer dans de bien meilleures conditions que leurs prédécesseurs. Un mineur de fer qui sort 200 tonnes par poste à l'abattage ou un sidérurgiste qui contribue à réaliser une tonne d'acier en 3 heures ne sont pas – à proprement parler – des damnés de la terre³. Évidemment, et *a contrario*, il ne faut pas non plus tomber dans une admiration techniciste béate des progrès des industries de l'extraction et de la transformation du minerai de fer. Ceux-ci se sont parfois fait attendre, comme la protection efficace contre les accidents et les maladies professionnelles dont ont pu être victimes les « Hommes du fer ». Il faut avoir conscience de ces deux écueils, la déploration d'un côté et la fascination de l'autre, en étudiant ce demi-siècle de fin de vie de leur univers professionnel et social de 1963, année de la grande

1. Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1986, p. 222.

2. Boris Cyrulnik, *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob, 1999.

3. Pascal Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, Paris, Classiques Garnier, p. 97-185.

grève des mineurs français⁴ à 2013, date de l'« Affaire de Florange » dont l'épilogue est la fermeture de deux hauts-fourneaux.



Fig. 1. La Lorraine du fer en 1963 : un espace productif dans une région fortement structurée par les industries minières et sidérurgiques

4. En 1963, la grève des mineurs de fond français est un mouvement social de grande ampleur : plus de 200 000 mineurs sont en grève sur le territoire national. Elle commence en février, par un échec de négociations salariales entre les Charbonnages de France et les syndicats. L'ordre de réquisition décidé par le général De Gaulle, alors président de la République, provoque la cessation d'activité des mineurs le 4 mars. Les mineurs obtiennent finalement une augmentation échelonnée de leurs salaires et reprennent le travail le 8 avril. À la fin de l'année 1963, du 14 octobre au 31 décembre, les mineurs de fer grévistes de la mine de Sancy à Trioux occupent le fond pour s'opposer à 258 licenciements. Même s'ils n'arrivent pas à obtenir le maintien de l'activité sur ce site, ils négocient des reclassements qui préfigurent la gestion sociale à venir de la désindustrialisation.

La Lorraine du fer couvre une zone géographique dont le cœur est un bassin ferrifère de 100 000 hectares s'étendant du Nord au Sud de la Lorraine, le long de la vallée de la Moselle sur environ 80 kilomètres et dont la largeur maximale est de 30 kilomètres. Grâce au procédé de déphosphoration Thomas-Gilchrist, breveté en 1877 et tombé dans le domaine public en 1894, l'utilisation à grande échelle du minerai phosphoreux et à faible teneur de ce bassin – la minette – permet le développement de l'industrialisation de part et d'autre de la frontière franco-allemande. Après la réintégration des « provinces perdues » à la France, la Lorraine du fer s'étend sur les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse (un peu) et de la Moselle où des mines à puits et à flanc de coteaux permettent l'extraction du minerai, tandis que des usines sidérurgiques le transforment dans les vallées de la Chiers, de la Fensch, de la Moselle et de l'Orne.

Au début des années 1960, cet espace emblématique d'une forme de développement industriel est puissant par ses productions et par le nombre de gens qui travaillent dans les mines et les usines : plus de 20 000 personnes dans les mines de fer et environ 100 000 dans les installations sidérurgiques⁵. Cinquante ans plus tard, il n'est plus que l'ombre de lui-même : il n'y a plus de mineurs de fer en activité et on dénombre 4 000 sidérurgistes. La désindustrialisation l'a touché de plein fouet.

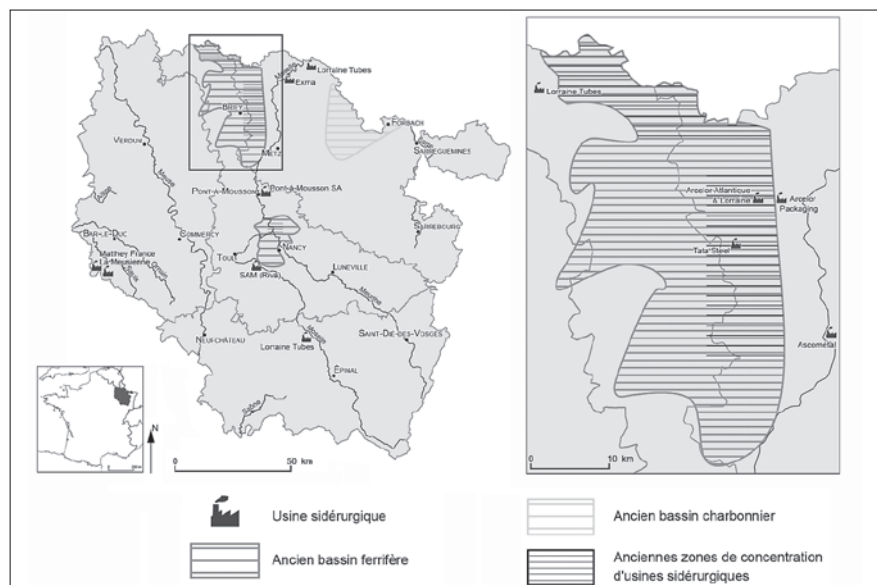


Fig. 2. La Lorraine du fer en 2013 : une industrie sidérurgique performante mais résiduelle dans une région désindustrialisée

5. P. Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, op. cit., p. 54.

POSITIONNEMENT HISTORIOGRAPHIQUE ET SOURCES

Historiographie

J'ai désiré centrer mes travaux de recherche historique sur le cœur du processus de désindustrialisation : la disparition de tout un ensemble de métiers qui étaient les fondations de ce monde perdu. Les difficultés vécues par les mineurs de fer et les sidérurgistes m'ont entraîné à réaliser la description d'une période historique en l'axant sur l'évolution des métiers miniers et sidérurgiques en tant qu'éléments d'une centralité du travail mise à mal par la désindustrialisation. En somme, j'ai voulu faire une étude historique du cœur du réacteur de la désindustrialisation, car ce sont surtout les conséquences de ce processus qui sont désormais bien connues. Des travaux en sciences humaines aussi différents que ceux des sociologues Jean-Luc Deshayes, Stéphane Beaud et Michel Pialoux, du géographe Christophe Guilluy ou de l'historienne Marion Fontaine ont pointé finement les caractéristiques du Nouveau Monde ouvrier issu de la désindustrialisation⁶. Pour les industries sidérurgiques et minières, j'ai donc pensé qu'il serait intéressant de situer mon étude historique à l'origine de ce délitement.

Pour ce faire et afin de ne pas me disperser, tout autant, peut-être, que par empathie pour ces « Hommes du fer » que j'avais côtoyés enfant lorsqu'ils étaient encore nombreux (et que je fréquente notamment et désormais au sein d'associations de défense du patrimoine industriel), j'ai choisi d'évoquer prioritairement les ouvriers. C'est dans une perspective d'histoire industrielle et sociale que j'ai donc voulu inscrire mes travaux de recherche.

Afin de réaliser une étude approfondie sur la fin de la centralité du travail minier et sidérurgique dans un ancien bastion industriel transfrontalier de l'Est de la France, prolongement de mes recherches passées⁷, j'ai utilisé les éléments conceptuels qui étaient à ma disposition car d'autres historiens m'ont précédé sur le terrain de l'étude de la désindustrialisation. Dans les années 1970, les chercheurs du monde universitaire anglo-saxon ont ainsi été des pionniers dans ce domaine : Barry Bluestone et Bennett

6. Stéphane Beaud, Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 2001 ; Jean-Luc Deshayes, *La conversion territoriale. Longwy (1978-2010). Le salariat entre paternalisme et mondialisation*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2010 ; Marion Fontaine, *Fin d'un monde ouvrier : Liévin, 1974*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2014 ; Christophe Guilluy, *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion, 2015.

7. Pascal Raggi, *Les mineurs de fer au travail*, Metz, Éditions Serpenoise, 2007.

Harrison⁸ d'abord, puis d'autres après eux, notamment à la faveur d'une sorte de retour en grâce de l'étude historique et sociale de la désindustrialisation au début du ^{xxi}^e siècle⁹. Les combats de la classe ouvrière américaine des années 1970 pour préserver ses emplois et son mode de vie ont aussi été mis en évidence¹⁰.

En France, c'est en 1963 que le terme de désindustrialisation fait son apparition académique dans un ouvrage du géographe Raymond Dugrand¹¹. Dans les décennies suivantes, les historiens français étudient prioritairement les reconversions ou les mutations économiques. Il faut attendre le célèbre livre d'Élie Cohen, *L'État brancardier. Politiques du déclin industriel (1974-1984)*, pour que des historiens français se consacrent à la désindustrialisation en tant que telle ; les pionniers se nomment Michel Hau, Pierre Lamard et Nicolas Stoskopf¹² tandis que des rapports gouvernementaux permettent également de connaître l'ampleur de la désindustrialisation sur le territoire¹³.

Fort des connaissances issues des lectures de ces pionniers anglo-saxons et français, je me suis lancé dans l'étude de la désindustrialisation de cette Lorraine du fer, celle-ci étant d'ailleurs l'emblème d'un ensemble plus vaste dont les éléments dispersés du Nord-Est des États-Unis au Sud-Est du Canada, en passant par le Nord de l'Angleterre, le Sud du Pays de Galles, le Nord de l'Italie et le cœur de tous les ex-bassins industriels

8. Barry Bluestone, Bennett Harrison, *The Deindustrialization of America. Plants Closings, Community Abandonment and the Dismantling of Basic Industry*, New York, Basic Books, 1982. Pour le Royaume-Uni, voir Frank Blackaby (dir.), *De-industrialisation*, Londres, Heinemann, 1979 et Stephen Bazen, Anthony Thirlwall, *Deindustrialization*, Londres, Heinemann, 1989. Les spécialistes américains ont aussi étudié la désindustrialisation française en précurseurs. Voir Christopher Johnson, *Life and death of industrial Languedoc, 1700-1920*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1995 ; Donald Reid, *The Miners of Decazeville : A Genealogy of Deindustrialization*, Cambridge, Harvard University Press, 1986.

9. Jefferson Cowie, Joseph Heathcott, *Beyond the Ruins. The Meanings of Deindustrialization*, Ithaca, Cornell University Press, 2003 ; Steven High, *Industrial Sunset. The Making of North America's Rust Belt 1969-1984*, Toronto, University of Toronto Press, 2003 ; Steven High, *Corporate Wasteland : The Landscape and Memory of Deindustrialization*, New York, Cornell University Press, 2007.

10. Jefferson Cowie, *Stayin' Alive. The 1970s and the Last Days of the Working Class*, New-York, The New Press, 2010.

11. Raymond Dugrand, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Paris, PUF, 1963.

12. Élie Cohen, *L'État brancardier. Politiques du déclin industriel (1974-1984)*, Paris, Calmann-Lévy, 1989 ; Michel Hau (dir.), *De-industrialisation in Europe 19th-20th centuries, Proceedings Twelfth International Economic History Congress Madrid August 1998*, Université de Séville, Fundación fomento de la historia económica, 1998 ; Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf, *1974-1984. Une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2009.

13. Martial Bourquin, Alain Chatillon, *Réindustrialisons nos territoires* [rapport d'information du Sénat], 2011 ; Lilas Demmou, «La désindustrialisation en France», *Les cahiers de la DGPTE*, 1 (2010) ; Lionel Fontagné, Jean-Hervé Lorenzi, *Désindustrialisation, délocalisations*, Paris, La documentation française, 2005.

européens sont unis par l'*Industrial structure of feeling* : une culture et une identité industrielles¹⁴.

En évoquant sa fin, j'ai aussi voulu étudier une partie des fondements de cette culture du travail, en tout cas, ses racines les plus contemporaines et les plus intrinsèquement liées au monde industriel. Pierre Musso, dans un livre récent, évoque l'industrie en tant que vision du monde dépassant le simple phénomène historique et situe la matrice de la société industrielle dans les temps chrétiens médiévaux¹⁵. On comprend que la perte des repères et des valeurs liées à l'industrie a été difficile pour les populations des bassins industriels si l'on ajoute à un phénomène séculaire un autre d'extension millénaire !

Sources

Toutes les sources archivistiques liées au redéploiement industriel en Meurthe-et-Moselle et en Moselle sont conservées aux Archives Départementales de la Moselle. En effet, les fonds relatifs à celui-ci couvrent sa période de mise en œuvre – à partir de 1984 – et des éléments antérieurs car les Archives Départementales de la Moselle conservent, outre les fonds à proprement parler départementaux, les archives de la Région Lorraine (créée en 1960). Aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, des fonds concernent plus particulièrement la reconversion des territoires ex-industriels. J'ai aussi utilisé les informations que j'ai trouvées dans différents centres d'archives publiques et privées, dont l'Espace Archives Arcelor-Mittal de Florange.

En complément des archives, des revues et des périodiques, les rapports officiels m'ont été très utiles en tant que sources de première main pour avoir des données sur le délitement industriel régional et national mais aussi pour se faire une idée de la façon dont celui-ci est perçu par les pouvoirs publics à différentes époques. L'exploitation de témoignages oraux a aussi été fondamentale pour la compréhension de l'univers industriel de la Lorraine du fer : ceux réalisés au début et pendant la période de la désindustrialisation la plus forte, comme ceux que j'ai moi-même enregistrés¹⁶.

Le recours à une bibliographie centrée sur l'histoire économique, industrielle et sociale a également été une bonne aide pour mes recherches. Au-delà

14. David Byrne, «Industrial Culture in a Post-Industrial World : The Case of the North-East of England», *City*, 6-3 (2002), p. 279-289.

15. Pierre Musso, *La religion industrielle : monastère, manufacture, usine. Une généalogie de l'entreprise*, Paris, Fayard, 2017.

16. Dont ceux publiés dans les deux derniers des 4 tomes de *L'Homme du fer. Mineurs de fer et ouvriers sidérurgistes lorrains* de Serge Bonnet et les interviews que j'ai réalisées lors des campagnes d'enregistrement suivantes : en 2001, 2006, 2008-2009, 2011-2013 et de 2015 à 2017.

de l'histoire, des éléments de réflexion puisés chez des anthropologues, des économistes, des géographes, des sociologues et même des romanciers – je pense ici au Prix Goncourt 2018¹⁷ – m'ont également rendu de grands services pour élaborer mon travail centré sur un processus de disparition.

LA FERMETURE DES MINES DE FER ET LA CONTRACTION DE L'ACTIVITÉ SIDÉRURGIQUE

La fermeture des mines de fer (1963-1997)

Dès les années 1960, les mineurs de fer de Lorraine forment un groupe socio-professionnel en perte de vitesse. La diminution de leurs effectifs anticipe celle de l'ensemble de la population ouvrière française. La grande grève des mineurs de Trieux (Meurthe-et-Moselle) de 1963, avec occupation du fond des galeries pour protester contre des licenciements¹⁸, inaugure alors le cycle de fermetures que même le grand mouvement social de 1967 – le « Mai 68 » des mineurs de fer et des sidérurgistes lorrains¹⁹ – ne peut entraver.

Cependant, des années 1960 à la fin de l'exploitation, la proportion de mineurs de fer affectés à l'abattage s'est stabilisée autour d'environ un tiers des effectifs. Même les fortes diminutions de personnel ne modifient pas cette répartition liée à la mécanisation intégrale²⁰. La proportion de « gueules jaunes » au bloc paraît incompressible, d'autant plus que les tests relatifs à l'utilisation de mineurs continus, et donc l'éventualité d'un remplacement du personnel d'abattage par des tunneliers géants – ces mêmes mineurs continus –, ne sont concluants que sous certaines conditions géologiques. Surtout, la réduction des coûts d'exploitation engagée dans le cadre du plan professionnel de 1975 limite les possibilités de développement de nouvelles innovations et nécessite des recrutements très sporadiques tandis que la promotion interne est rendue plus difficile. En effet, malgré une diminution des effectifs importante et continue, les patrons des mines de fer ont encore besoin de main-d'œuvre qualifiée pour assurer l'exploitation.

17. Nicolas Mathieu, *Leurs enfants après eux*, Arles, Actes Sud, 2018.

18. P. Raggi, *Les mineurs de fer au travail*, op. cit., p. 36-37.

19. Gilles Nezosé, *La fin de l'homme du fer. Syndicalisme et crise de la sidérurgie*, Paris, L'Harmattan, 1999.

20. Généralisation de l'emploi d'engins mécaniques de toutes sortes en association avec de nouvelles méthodes et pratiques d'exploitation afin de permettre une amélioration du rendement dans les meilleures conditions de sécurité possible.

Au début des années 1990, en France, après les fermetures des sites de Segré (Loire-Atlantique) en 1985, de Batère (Pyrénées-Orientales) en 1987 et de Soumont (Calvados) en 1989, il ne reste plus en activité que deux regroupements de mines lorraines. Au sein de Lormines²¹ et de l'ARBED²², environ un millier de travailleurs (ETAM²³, ingénieurs et mineurs) se dirigent vers la sortie d'activité. Celle-ci est effective en 1997, lorsque l'ARBED cesse de consommer du minerai phosphoreux avec l'arrêt du dernier haut-fourneau luxembourgeois situé à Esch-Belval, après que Lormines a fermé Moyeuvre-Roncourt en 1993. Les quelques dizaines de « gueules jaunes » qui travaillent encore jusqu'au début du XXI^e siècle, sont alors les derniers protagonistes d'une activité qui a pourtant su se moderniser jusqu'à sa disparition comme le prouvent les évolutions techniques développées sur les carreaux et dans les galeries.

Les mutations des techniques et des métiers miniers

Des années 1960 jusqu'aux années 1990, il convient de distinguer trois périodes pour les équipements en engins mécaniques dans les mines de fer. Dans les années 1960, la dotation principale est celle en chargeuses Joy associées à des camions navettes électriques puis diesel-électriques. Ensuite, ces derniers évoluent en capacités de contenance de façon à améliorer ce système jusqu'au début des années 1970. Dix ans plus tard, les Joy ont totalement disparu. Elles ont été supplantées par les chargeuses-transporteuses. Utilisées dès les années 1960 mais généralisées à partir du milieu de la décennie suivante pour augmenter les rendements tout en supprimant les ruptures de charge entre chargement et transport dans les galeries *trackless*²⁴, elles accompagneront les fermetures de puits jusqu'à la fin de l'exploitation de la minette. Au début des années 1980, cette évolution terminale a été envisagée comme un stade de développement technique quasi indépassable, le modèle à suivre pour les mines souterraines étant alors celui des mines à ciel ouvert où œuvrent des camions transporteurs géants. D'ailleurs, les équipementiers spécialisés dans les engins à utiliser sous terre se sont adaptés à la demande en proposant leurs propres modèles de chargeurs-transporteurs de grande capacité en concurrence avec les marques d'engins de carrière et de chantiers.

21. Lormines, créée en 1977, filiale à 100% de SACILOR (Société des aciéries de Lorraine, sous sa troisième version entrepreneuriale de 1973), regroupe trois mines de Meurthe-et-Moselle, quatre de Moselle et a aussi des participations dans des sociétés minières régionales.

22. L'ARBED (Aciéries Réunies de Burbach Eich Dudelange) est alors la grande entreprise sidérurgique luxembourgeoise.

23. Employés Techniciens Agents de Maîtrise.

24. C'est-à-dire des galeries avec pistes carrossables et sans voies ferrées.

L'évolution du nombre et du type d'engins dans les mines de fer prouve aussi l'existence de transformations de l'expérience individuelle et collective du travail qui ne se limitent pas à une amélioration de moyens mécaniques. En effet, à partir du milieu des années 1970, aux côtés de l'utilisation des chargeuses-transporteuses, l'emploi de toute une panoplie d'engins destinés à faciliter non seulement le travail, mais aussi ses à-côtés se développe. Pour le boulonnage et la foration, les boulonneurs et les foreurs ont désormais à leur disposition uniquement des jumbos. Après 1974, il n'y a plus de perforatrices pour forer les trous destinés aux boulons ou aux charges de tir. Ensuite, des engins de tir permettent de convoier facilement tous les dispositifs servant à la mise en place puis au déclenchement des charges explosives. Globalement, la généralisation des déplacements des hommes en véhicules motorisés sur pneus procure davantage de rapidité, de souplesse et même de sécurité aux transports par la diminution du nombre de situations de proximité entre travailleurs à pied et machines. Dans le domaine de l'accroissement du niveau de protection vis-à-vis des risques miniers, la généralisation des machines à purger permet également de transformer les opérations de sondage-purgeage des parois des galeries, même si les mineurs peuvent encore vérifier certains secteurs à la barre à mine.

À la fin des années 1970 et au début de la décennie suivante, les fermetures de puits, la diminution des effectifs et la poursuite de la modernisation de l'exploitation aboutissent à un renforcement de la mécanisation car les engins utilisables par les mineurs sont plus nombreux. Dans les années 1980-1990, tandis que les mines de fer de Lorraine continuent de fermer, les effectifs de mineurs se réduisent fortement, mais les «gueules jaunes» battent des records de productivité : en 1980, le rendement à l'abatage par homme et par poste est de plus de 147 tonnes, douze ans plus tard, il atteint près de 210 tonnes²⁵. En somme, le chant du cygne des mines de fer de Lorraine a été le temps d'une amélioration sans précédent des *process* de travail, évolution que l'on retrouve dans la sidérurgie qui, même si elle n'a pas disparu, a considérablement diminué son emprise territoriale et son importance économique en Lorraine sur la même période.

25. P. Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, op. cit., p. 403-404.

La contraction de l'activité sidérurgique²⁶

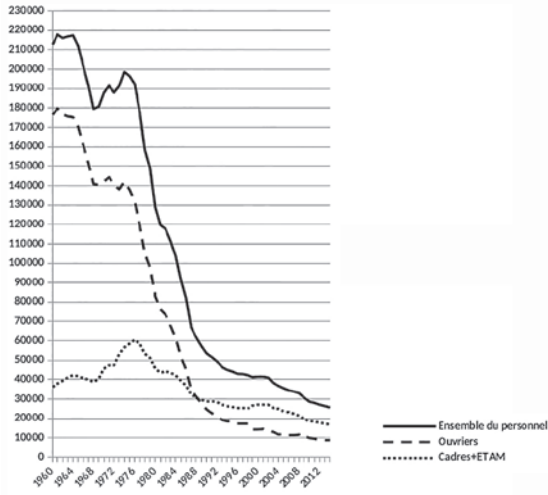


Fig. 3. Les effectifs de la sidérurgie française (1960-2014)²⁷

Période et caractéristique majeure	$TAMV = \left(n \sqrt[n]{\frac{\text{valeur finale}}{\text{valeur initiale}}} - 1 \right) \times 100$
	Ensemble du personnel
1963–1973 : baisse des effectifs par modernisation	-1,2 % par an
1974–1984 : crise de la sidérurgie européenne	-6,3 % par an
1985–2000 : fin de la « crise manifeste »	-5,1 % par an
2000–2008 : boom chinois	-2,8 % par an
2008–2013 : conséquences de la crise de 2008	-4,4 % par an

Tableau 1. Taux annuel de diminution du personnel de la sidérurgie et de ses activités annexes en France (1963-2013)²⁸

La figure 3 et le tableau 1 mettent en évidence la baisse du nombre de salariés de la sidérurgie en France de 1960 à 2014. La période 1963-1973 correspond à une baisse de plus d'un cinquième des effectifs : ceux-ci passent de 216 863 à 191 317 ETAM, ingénieurs et ouvriers tandis que le taux de

26. Je synthétise ici certains éléments liés aux transformations historiques de la sidérurgie française et lorraine pour la période 1963-2013. Pour davantage de précisions, notamment sur les rythmes de diminution des effectifs et sur les changements dans la structure des effectifs (niveaux de qualification, pourcentages de travailleurs immigrés, etc.), voir P. Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, op. cit.

27. *Ibid.*, p. 70.

28. *Ibid.* Le TAMV est le taux annuel moyen de variation.

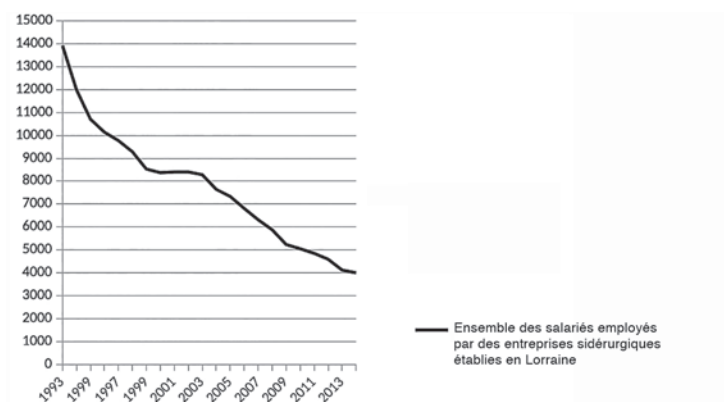


Fig. 4. Évolution du nombre de salariés (cadres, ETAM et ouvriers) dans la sidérurgie lorraine (1993-2014)²⁹

diminution annuel est de -1,2 %. À la fin des années 1960, la convention État-Sidérurgie de 1966 n'entraîne donc pas la diminution rapide du nombre d'emplois dans la sidérurgie comme les premières formes de modernisation avaient pu le faire pour la première moitié de la décennie. Toutefois, la Lorraine n'est pas alors la région la plus dynamique. En effet, l'importance de l'Est dans la sidérurgie française diminue consécutivement au développement des sites de production « sur l'eau » de Dunkerque et Fos-sur-Mer.

De 1974 à 1985, alors que la crise de la sidérurgie européenne entraîne des fermetures de sites et la disparition de milliers d'emplois, sur le plan social, et par le nombre de personnes participant aux manifestations et aux actions syndicales « coup de poing », les luttes de 1979 et 1984 sont les derniers grands sursauts des « Hommes du fer »³⁰. Dans le cadre de cette évolution, le recul de la proportion d'ouvriers dans les effectifs amorcé par la modernisation des années 1960 s'accélère. À partir de 1989, les cadres, les ETAM et les ingénieurs deviennent même plus nombreux que les ouvriers dans la sidérurgie française.

Dans les années 1990, la baisse globale des effectifs se poursuit en France et en Lorraine. En 1998, il ne reste plus qu'environ 9 800 sidérurgistes pour tout l'Est dont les effectifs sont essentiellement lorrains³¹. En 2014, il

y a environ 4 000 salariés dans la sidérurgie lorraine. Les plans de restructuration et les fermetures de sites emblématiques, comme Gandrange et les hauts-fourneaux d'Hayange ont fait connaître ce processus au grand public. Et s'il correspond à une mutation macroéconomique, il est aussi la conséquence de la modernisation des activités sidérurgiques.

Les évolutions des métiers et des techniques sidérurgiques

En France, comme en Lorraine, il existe 4 phases historiques pour l'embauche des sidérurgistes des années 1960 jusqu'au début du xxi^e siècle. Jusqu'en 1975 environ, l'embauche régulière de nouveaux personnels en CDI continue dans le cadre du plan de restructuration de 1966 (1^{re} phase). Pendant la grande crise de la sidérurgie européenne, la forte baisse globale des effectifs s'accompagne de recrutements ciblés (2^e phase). Ces derniers existent encore dans les années 1980-1990, années pendant lesquelles la part d'intérimaires progresse (3^e phase). Enfin, jusqu'au début du xxi^e siècle, cette tendance au recrutement s'affirme tandis que le nombre de sous-traitants augmente dans les usines ; conjointement, l'intérim devient fondamental pour leur bon fonctionnement tandis que l'embauche en CDI se raréfie (4^e phase). Les personnels en CDI, les intérimaires et les sous-traitants qui travaillent ensemble symbolisent une forme de fragmentation de l'emploi industriel qui ne favorise pas forcément les solidarités entre les travailleurs. Même si dans la sidérurgie, où la rationalité technique du travail unit fortement les personnels, l'intérim n'a pas forcément les traits classiques du travail intérimaire³², il n'empêche que l'unité du groupe des sidérurgistes n'existe plus comme dans les années 1950-1970.

Quant aux métiers eux-mêmes, ils se modifient profondément. Le métier d'aciériste, comme celui de haut-fourneux, ou les professions exercées aux laminoirs ont profondément changé³³. Néanmoins, la pratique professionnelle du sidérurgiste, si elle devient moins pénible, ne se résume pas à une simplification de ses tâches qui ferait que « grâce aux progrès de l'automatisme, les opérations qui lui sont confiées, physiques mais aussi mentales, deviennent de plus en plus faciles, s'amenuisent, se rapprochent de l'idéal

29. *Ibid.*, p. 79.

30. Pascal Raggi, « Le plan acier de 1984 et la crise de la sidérurgie en Lorraine », in G. Richard, S. Ollitrault (dir.), *1984-1988 : les années d'alternance vues des régions*, Rennes, PUR, 2018, p. 251-262 ; Pierre Tousseno, « Coups de poing et symboles de Pompey à Florange. Les commandos militants de la CFDT dans la sidérurgie lorraine des années 1980 aux années 2000 », in F. Audigier, P. Raggi (dir.), *Les syndicats face à la violence militante des années 1980 à nos jours*, Paris, Riveneuve, 2018, p. 113-131 ; Xavier Vigna, « Les ouvriers de Denain et de Longwy face aux licenciements (1978-1979) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 84 (2004/4), p. 129-137.

31. P. Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, op. cit., p. 80 et p. 391.

32. Comme dans l'industrie automobile, par exemple chez Peugeot à la fin des années 1980 : « Pour les anciens, les intérimaires étaient ces jeunes, anonymes, qui "débarquaient un beau matin" dans l'atelier et que "le chef" conduisait directement sur leur poste de travail. Ils n'étaient pas présentés et restaient souvent si peu de temps que les ouvriers du secteur ne les connaissaient pas ; s'ils restaient, il y avait peu d'échanges avec les vieux ouvriers de leur secteur, comme si chacun entendait rester sur ses gardes, dans une sorte de méfiance mutuelle », cité dans Stéphane Beaud, Michel Pialoux, « Permanents et temporaires », in P. Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 502-503.

33. P. Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, op. cit., p. 159-183.

“presse-bouton”³⁴. Même si de nombreux dispositifs lui facilitent la tâche, la rationalité technique du travail l’unit fortement à ses collègues dans le cadre d’une activité complexe dont il se sent l’un des maillons importants. Pour paraphraser le philosophe Bernard Stiegler, pour les travailleurs des aciéries et des hauts-fourneaux, il n’y a pas eu de remplacement des métiers par des emplois car le contenu de ce type de travail industriel est resté lié à un processus de création³⁵. Et tandis que des opérations pénibles et/ou répétitives disparaissent, les sidérurgistes poursuivent leur travail dans les usines berceaux du monde industriel. Le développement de nouvelles compétences professionnelles leur permet notamment de participer à l’élaboration de matériaux sidérurgiques adaptés aux besoins de leurs utilisateurs : industriels comme consommateurs³⁶. Cette évolution se déroule dans la cadre d’une formidable évolution de la productivité. Ainsi, la production *per capita* est de 688 t/an/employé en 2013 alors qu’elle était inférieure à 200 t/an/employé en 1971. Pourtant, cette évolution positive n’est pas forcément mise au crédit d’une industrie sidérurgique qui a beaucoup perdu d’emplois, suscitant par là même l’intervention de l’État dans le processus de désindustrialisation.



Fig. 5. La production sidérurgique française per capita en tonnes d’acier brut produites en une année par chaque employé de la sidérurgie (1971-2013)³⁷

34. Georges Friedmann, *Le Travail en miettes*, Paris, Gallimard, 2^e édition, 1964, p. 267.

35. Bernard Stiegler, *La société automatique. 1 L’avenir du travail*, Paris, Fayard, 2015, p. 307.

36. Les transformations des processus de production et la création de nouveaux matériaux comme les aciers spéciaux montrent que l’industrie sidérurgique reste bien présente dans la course à l’innovation. Voir P. Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, op. cit., p. 159-183.

37. *Ibid.*, p. 125.

L’ÉTAT FACE À LA DÉSINDUSTRIALISATION

CGPS et CFC

Des dispositifs sociaux ont permis d’accompagner socialement les sidérurgistes qui ont perdu leurs emplois. Le plus connu d’entre eux est la Convention Générale de Protection Sociale. Signée le 24 juillet 1979 par tous les syndicats à l’exception de la CGT³⁸, elle permet, notamment, des départs en préretraite : à 50 ans avec 79 % du salaire ou avec 70 % de celui-ci pour une retraite anticipée à 55 ans (avec un salaire plancher de 2 590 francs par mois). Elle donne aussi la possibilité de toucher des primes en cas de départ volontaire. Elle est établie dans le cadre du plan Barre de 1978-1979 et ses dispositifs sont reconduits sous différentes moutures jusqu’à son expiration le 31 décembre 1990 avec le retour à 60 ans de l’âge légal de la retraite pour les sidérurgistes. À partir de 1984, la CGPS a même été accompagnée du Congé de Formation Conversion qui devait permettre aux personnes de moins de 45 ans de quitter la sidérurgie tout en se formant à un autre métier. Le développement limité de l’emploi en Lorraine dans les années 1980-1990 a entravé l’efficacité de ce dispositif. Cependant, la CGPS comme le CFC ont participé à différentes phases de l’intervention des pouvoirs publics régionaux et nationaux dont une typologie peut être dressée pour la période allant des années 1960 à 2013.

Typologie de l’intervention des pouvoirs publics

Premièrement, l’inquiétude des pouvoirs publics vis-à-vis du devenir des activités minières et sidérurgiques régionales prend la forme de rapports commandés à des experts qui étudient soit le manque d’investissement soit la fragilité économique de tel ou tel secteur de production (par exemple les mines de fer ou les hauts-fourneaux) ou un segment particulier de cette même production (comme les mines de fer marchandes ou la filière « à chaud » de la production d’acier). Ensuite, l’État peut faire élaborer une planification de la gestion des problèmes des industries ciblées, conjointement ou non à l’existence d’autres plans eux-mêmes inadaptés à la gravité économique et sociale de la situation³⁹. L’application des mesures décidées dans les plans de circonstances ou de prévision a des conséquences à moyen et long termes qui vont au-delà de son impact de court terme. Par exemple, la disparition du travail minier et la forte diminution de

38. La CGT la signe en 1983.

39. Pour les réflexions sur les différentes formes prises par l’intervention de l’État, plans quinquennaux ou exceptionnels, voir P. Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, op. cit., p. 261-356.

l'emploi sidérurgique en Lorraine sont deux événements constitutifs d'un changement de monde productif aux conséquences économiques et sociales majeures dont les répercussions culturelles et politiques s'étalent de façon complexe dans le temps. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une transformation du marché régional de l'emploi où des activités professionnelles interchangeables disparaîtraient au profit de nouveaux métiers tout aussi peu enracinés que ceux qu'ils remplacent. Ce faisant, si les effets destructeurs de la désindustrialisation ont pu être compensés socialement par des mesures prises par les pouvoirs publics, à partir de la privatisation de la sidérurgie française en 1995, cette industrie est de moins en moins prise en compte par l'État et ses services. Il faut attendre les difficultés d'Arcelor-Mittal en 2012-2013 pour qu'il existe des rapports officiels sur une stratégie industrielle d'État, et même européenne post-CECA, à mettre en place pour les entreprises sidérurgiques privées.

Après avoir été l'emblème d'une forme d'industrialisation issue du développement des systèmes techniques des XIX^e et XX^e siècles, la Lorraine du fer est devenue une région symbole de la désindustrialisation. La disparition de l'exploitation souterraine du minerai de fer, la forte contraction des effectifs de la sidérurgie, les fermetures de sites industriels et le rétrécissement de l'emprise territoriale des usines ont donné cette image à un espace dont l'activité économique repose désormais sur le secteur tertiaire⁴⁰. D'autres activités industrielles du territoire lorrain ont connu les mêmes trajectoires que celles pratiquées par les « Hommes du fer ». Ainsi, l'exploitation du charbon a cessé en 2004⁴¹ et le textile vosgien a fortement réduit ses effectifs. Cependant, de nombreux descendants des travailleurs des mines et des usines, comme les hommes et les femmes qui continuent d'œuvrer dans les derniers avatars des entreprises industrielles du territoire lorrain, partagent encore une culture et une identité façonnées par la grande industrie.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Barry Bluestone, Bennett Harrison, *The Deindustrialization of America. Plants Closings, Community Abandonment and the Dismantling of Basic Industry*, New York, Basic Books, 1982.

40. INSEE, « L'emploi en Lorraine : tertiarisation par désindustrialisation, forte poussée des femmes et des seniors », *Économie Lorraine*, 207 (février 2010).

41. Le dernier puits des Houillères du Bassin de Lorraine, le site de La Houve à Creutzwald (Moselle) ferme en avril 2004.

- Serge Bonnet, *L'Homme du fer. Mineurs de fer et ouvriers sidérurgistes lorrains*, Nancy/Metz, Presses Universitaires de Nancy/Éditions Serpenoise, 1984-1987.
- Jefferson Cowie, Joseph Heathcott, *Beyond the Ruins. The Meanings of Deindustrialization*, Ithaca, Cornell University Press, 2003.
- Jean-Luc Deshayes, *La conversion territoriale. Longwy (1978-2010). Le salariat entre paternalisme et mondialisation*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2010.
- Michel Hau (dir.), *De-industrialisation in Europe 19th-20th centuries, Proceedings Twelfth International Economic History Congress Madrid August 1998*, Université de Séville, Fundación fomento de la historia económica, 1998.
- Steven High, *Industrial Sunset. The Making of North America's Rust Belt 1969-1984*, Toronto, University of Toronto Press, 2003.
- Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf, 1974-1984. *Une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2009.
- Gilles Nezosi, *La fin de l'homme du fer. Syndicalisme et crise de la sidérurgie*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1986.
- Pascal Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

PIERRE LABARDIN

« Le visible et l'invisible ». Une histoire de la fin de Manufrance (années 1980)

Pierre Labardin est maître de conférences H.D.R. à l'Université Paris-Dauphine. Ses recherches portent sur l'histoire de la comptabilité et la manière dont les archives comptables témoignent et construisent les mutations des pratiques managériales. Il a publié plusieurs ouvrages de synthèse sur l'histoire du management et est vice-président de l'AHMO (Association pour l'Histoire du Management et des Organisations).

CETTE CONTRIBUTION propose une double lecture d'un conflit social emblématique de la désindustrialisation : Manufrance. La première partie, le visible, rappelle la chronologie des événements telle que la presse de l'époque la relate, ainsi que la constitution de deux schémas d'explication contradictoire de la faillite de l'entreprise. La deuxième partie, l'invisible, réutilise les archives comptables pour éclairer différemment l'enchaînement des faits, au travers d'événements passés sous silence. Le comportement du repreneur apparaît comme essentiellement prédateur, tandis que la prédominance des logiques politiques sur la viabilité économique de l'entreprise ressort des choix faits par la coopérative que soutenaient notamment la CGT et le PCF¹.

THIS CONTRIBUTION suggests a double reading of a social conflict emblematic of deindustrialisation: Manufrance. The first part, "the visible", recalls the chronology of events as the press of the time relates it, as well as the constitution of two schemes of contradictory explanation for the company bankruptcy. The second part, "the invisible", reuses the accounting records to shed light on the sequence of events that are passed over in silence but essentials in order to understand the behavior of the actors. The behavior of the buyer appears to be essentially predatory, whereas the predominance of political logics over the economic viability of the company is the result of the cooperative supported by the CGT and the PCF.

1. L'auteur remercie le personnel des Archives Départementales de la Loire pour leur disponibilité ainsi que Régis Boulat et Camille Desenclos pour la première relecture de son texte.

En 1885, Pierre Blachon et Étienne Mimard fondent une fabrique d'armes qui édite rapidement un tarif-album de ses productions bientôt étendues aux cycles et aux machines à coudre². Au cours du premier xx^e siècle, le développement de la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne repose tout à la fois sur le développement du marché des armes, des articles de sport et des appareils liés à l'électrification progressive de la maison³, sur l'adaptation de méthodes américaines de production en série, sur la mise en place d'une organisation administrative reposant sur le modèle fayolien, et sur les bénéfices enregistrés pendant la Première Guerre mondiale. À la mort d'Étienne Mimard, en 1944, le capital de l'entreprise est partagé entre la ville de Saint-Étienne et ses salariés. Toutefois, au cours des Trente Glorieuses, l'entreprise qui comptait 3 000 salariés à la fin des années 1940⁴ entre dans une période de crises liées à l'effondrement des marchés coloniaux, à la « révolution commerciale » et à la difficulté de conquérir de nouveaux marchés. En 1980, dans un contexte marqué par un long conflit social et par des déficits cumulés, Bernard Tapie reprend l'entreprise avec le soutien du maire de Saint-Étienne, ce qui lui vaut une notoriété nationale⁵. Les années qui suivent marquent néanmoins la fin de l'activité réelle d'une entreprise qui, vidée progressivement de sa substance, devient un emblème de la désindustrialisation française⁶.

2. Michelle Zancarini-Fournel, « Étienne Mimard (1862-1944) », in J.-C. Daumas (dir.), *Dictionnaire historique des Patrons Français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 467-468.

3. Jean-Claude Daumas, *La révolution matérielle. Une histoire de la consommation. France, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2018, p. 123, p. 127 et p. 146-149.

4. M. Zancarini-Fournel, « Étienne Mimard (1862-1944) », *art. cit.*, p. 467-468.

5. Catherine Vuillermot, « Bernard Tapie », in J.-C. Daumas (dir.), *Dictionnaire historique des Patrons Français*, *op. cit.*, p. 670-672.

6. Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf, 1974-1984. *Une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2009, p. 7.

Les conditions dans lesquelles cette entreprise stéphanoise s'est progressivement effondrée ont fait l'objet de peu de recherches⁷. Ce texte voudrait contribuer à l'histoire de Manufrance en partant d'un constat exprimé a posteriori par Josiane Jousserand, ancienne concierge de l'entreprise, en 1993 : « Quelle déception. Nous n'avons pas été aidés, compris. On nous a fait durer sans vouloir véritablement que nous puissions réussir »⁸. Dans ce témoignage, revient le sentiment de la brutalité et de la brusquerie de la désindustrialisation occidentale⁹ : d'une entreprise de 4 000 salariés au milieu des années 1970, on passe au printemps 1985 à une coquille vide qui a cédé l'essentiel des actifs, doublée d'une coopérative en faillite¹⁰. Pour comprendre et expliquer cette disparation, nous allons opposer « le visible », à savoir ce que la plupart des acteurs a compris du déroulement des événements, à « l'invisible », c'est-à-dire des événements qui, bien que passés sous silence, permettent d'éclairer différemment la fin d'une aventure industrielle. Alors que le « visible » sera restitué grâce à deux journaux locaux (*La Tribune-Le Progrès* et *Loire-Matin*) qui ont rendu compte du fil des événements, « l'invisible » sera appréhendé au travers des archives comptables.

« LE VISIBLE » : DES OPPOSITIONS IRRÉCONCILIABLES

D'une grande société à une multiplicité de structures vides ou en faillites

Lors de l'arrivée de René Mestries (polytechnicien et ingénieur-conseil) en 1979, la situation de Manufrance est délicate¹¹ : l'entreprise est déficitaire

7. À l'exception notable de l'article d'Hervé Joly, « Manufrance: une société anonyme trop fermée ? » in *L'épopée Manufrance (1885-1985): Que reste-t-il de nos amours ?* [Actes à paraître] [En ligne: <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00750964>].

8. « SCOPD MANUFRANCE : l'appel de tous les espoirs », *La Tribune Le Progrès*, 29 mars 1993, p. 10.

9. Steven High, « The Wounds of Class : A Historiographical Reflection on the Study of Deindustrialization, 1973-2013 », *History Compass*, 11 (2013), p. 994-1007.

10. Lambert Jerman, Pierre Labardin, « D'une instrumentalisation de la prudence. La revente du parc immobilier de Manufrance (années 1970 – années 1980) », *Entreprises et histoire*, 3 (2018), p. 59-72.

11. « Plusieurs explications peuvent être avancées. Le rapport de la CEGOS commandité par Manufrance en 1971 donne une idée des difficultés de l'entreprise. D'abord, l'évolution de la clientèle : la clientèle rurale décline, tout comme le marché colonial suite aux mouvements de décolonisation. Trois autres raisons interviennent. La concurrence, italienne et espagnole, produit à moindre coût des produits équivalents en termes de qualité. L'entreprise accuse un retard constant en matière d'innovations, alors que ces dernières auraient pu lui permettre d'étendre sa clientèle ou de renouveler sa gamme. Enfin, sa gestion des ressources humaines n'a su prévenir l'entreprise de trop nombreux emplois de complaisance ni limiter les revendications syndicales, pour contenir la masse salariale. À côté de ces raisons, Hervé Joly mentionne également l'entre-soi du Conseil d'administration qui empêche l'arrivée de nouveaux capitaux, en même temps que la pression des actionnaires publics pour préserver l'emploi » (*Ibid.*, p. 65).

depuis le milieu des années 1970 et plusieurs PDG se sont succédé dans un contexte de fortes tensions sociales. Lors des élections municipales de 1977, la question des licenciements a même été au cœur d'une campagne opposant le candidat sortant Michel Durafour (UDF), soutenu par les dirigeants de l'entreprise qui préparaient un plan social, au candidat communiste Joseph Sanguedolce qui s'engageait à ne pas licencier et qui finalement remporte le scrutin. Face à l'urgence de la situation et aux difficultés de l'entreprise, René Mestries scinde la structure en deux, solution qui permet de retarder l'échéance : tandis que l'ancienne structure conserve la propriété des actifs et les dettes, la nouvelle dispose d'un droit d'usage sur les actifs (à titre gratuit pendant quinze mois) et récupère l'ensemble des contrats de travail. Durant une année, ce modèle tient, mais la nouvelle structure ne peut payer les premières échéances¹². L'ancienne entreprise met en faillite la nouvelle entreprise en septembre 1980. Bernard Tapie, spécialiste du rachat d'entreprises en difficulté et encore largement inconnu du grand public¹³, reprend l'ancienne entreprise et engage une politique de filialisation contre laquelle René Mestries s'était battu¹⁴. L'entreprise est progressivement vendue. Dès décembre 1980, la presse se fait l'écho des premières cessions : le *Chasseur Français*¹⁵ et l'activité de Vente par correspondance¹⁶. Ces premiers bruits dans la presse, alors que la signature n'intervient qu'ultérieurement, déclenchent un mouvement social qui aboutit à la création d'une coopérative ouvrière¹⁷, la SCOPD (Société Coopérative Ouvrière de Production et de Distribution), le 30 décembre 1980¹⁸. L'occupation de l'usine emblématique du Cours Fauriel à Saint-Étienne commence en 1981 pour empêcher la cession des usines et matériels à d'autres acquéreurs potentiels. Finalement, des négociations entre la coopérative et l'entreprise débutent en avril 1981¹⁹; en mai, la production reprend²⁰, et en juin, un accord prévoyant la reprise des usines, des machines et des stocks par la coopérative est validé par

le Tribunal de Commerce²¹. Deux entreprises coexistent donc : d'un côté, une « coquille vide »²², à savoir l'entreprise historique qui n'a plus d'activité réelle mais héberge encore les dettes et reçoit des flux de trésorerie des diverses locations-gérances (*Chasseur Français*, Movitex, coopérative); de l'autre côté, la coopérative qui a repris la seule activité de production avec une partie des salariés et ne survit que quelques années avant de déposer finalement le bilan en avril 1985²³. Événement majeur à l'échelle locale, comme à l'échelle nationale d'ailleurs, la fin de Manufrance va faire l'objet de deux récits antagonistes dans la presse régionale.

La construction de deux lectures de la fin de Manufrance

Le quotidien *Loire-Matin* n'est pas tendre envers la coopérative²⁴ : au moment de la création de la SCOPD, Georges Ziegler²⁵ après avoir indiqué les difficultés à venir conclut par « Gérer, c'est prévoir. Espérons... »²⁶. De même, en avril 1982, le quotidien, qui loue par ailleurs la gestion de Bernard Tapie²⁷, se fait le porte-parole des patrons locaux qui déplorent le traitement par trop favorable réservé à la SCOPD²⁸ avant d'être le premier à en détailler les difficultés²⁹. À l'inverse, les colonnes de *La Tribune-Le Progrès* sont plus critiques envers la gestion de Bernard Tapie³⁰ tout en adoptant un ton bienveillant vis-à-vis de la coopérative³¹. Le journal porte en effet une grande attention au mouvement social au travers de reportages factuels et réguliers sur la coopérative, les grèves et les occupations d'usine. Grâce à ces récits quotidiens, les lecteurs construisent une représentation plus positive d'ouvriers entrés en résistance pour sauver leur emploi. Cette double lecture recoupe des oppositions beaucoup plus larges alors que la question revêt une tournure nationale, faisant régulièrement l'objet de reportages aux journaux télévisés nationaux. La CGT, à l'origine de la SCOPD, et le maire communiste de Saint-Étienne jusqu'en 1983 soutiennent publiquement une

12. *Ibid.*, p. 65.

13. C. Vuillermot, « Bernard Tapie », *art. cit.*, p. 670.

14. « On peut tout redouter pour Manufrance », *Le Monde*, 20 mai 1980.

15. « L'évacuation demandée par M. Tapie », *Loire-Matin*, 16 décembre 1980; « Le Chasseur Français en location-gérance », *Loire-Matin*, 20 décembre 1980.

16. « Tapie dément. Dumas assure : "Je reprends la totalité ou rien" », *Loire-Matin*, 21 décembre 1980.

17. La création d'une SCOPD dans ce contexte fait suite aux mouvements sociaux (dont Lip est le plus fameux) qui entourent l'autogestion dans les années 1970 et la volonté de réappropriation de la gestion par les salariés. La particularité de ce mouvement tient au poids de la CGT, alors que la CFDT portait dans les années 1970 ce type de mouvement.

18. « Manufrance : la société coopérative ouvrière de production et de distribution est née », *Loire-Matin*, 31 décembre 1980.

19. « Le tapis vert des négociations », *Loire-Matin*, 3 avril 1981.

20. « Ouverture ce matin sans le feu vert de la justice », *La Tribune Le Progrès*, 26 mai 1981.

21. « En avant pour "Manufrance 3" », *La Tribune Le Progrès*, 23 juin 1981.

22. « Plus de 100 millions de bénéfice », *La Tribune Le Progrès*, 28 novembre 1984.

23. « SCOPD Manufrance : une liquidation sans tambour ni trompette », *Loire-Matin*, 11 avril 1985.

24. « Le président change, le flou demeure », *Loire-Matin*, 10 septembre 1983.

25. Georges Ziegler couvre largement pour *Loire-Matin* le conflit Manufrance. Il devient en 1994 conseiller général UDF, puis conseiller municipal et adjoint à la ville de Saint-Étienne. Il est depuis 2018 président du Conseil Départemental de la Loire.

26. « Manufrance : la société coopérative ouvrière de production et de distribution est née », *La Tribune Le Progrès*, 30 décembre 1980.

27. « SCOPD Manufrance : une liquidation sans tambour ni trompette », *Loire-Matin*, 11 avril 1985.

28. « Les privilèges de la SCOP Manufrance », *Loire-Matin*, 30 avril 1982.

29. « La SCOPD à la dérive », *Loire-Matin*, 4 février 1983.

30. « Plus de 100 millions de bénéfice », *La Tribune Le Progrès*, 28 novembre 1984.

31. « Les espoirs d'une coopérative », *La Tribune Le Progrès*, 10 juillet 1981.

telle initiative. Les soutiens dépassent ce simple cadre : Jean Auroux, le maire socialiste de Roanne, est aussi ministre du Travail après l'élection de François Mitterrand en mai 1981, dans un gouvernement où figurent quatre ministres communistes jusqu'en 1984. Et jusqu'en 1983, Saint-Étienne est la plus grande ville communiste de France. Ce lien politique peut donc à la fois rendre compte des aides que la SCOPD obtient, mais surtout de la sympathie ou de l'antipathie qu'elle suscite.

À l'opposé, Bernard Tapie suscite de la sympathie à droite et dans les milieux économiques. *Loire-Matin* obtient ainsi de lui plusieurs interviews et loue ses qualités : en juin 1983, Georges Ziegler n'hésite pas à parler de lui comme un « Saint-Bernard des affaires »³² ou relaie ses opérations diverses³³. A contrario, la même fascination ne fonctionne pas sur les journalistes de *La Tribune – Le Progrès* qui restent plus distants. Il se dégage donc une opposition un peu caricaturale : la gauche politique (communiste et dans une moindre mesure socialiste) et les syndicats (la CGT, la CGC mais pas la CFDT³⁴) perçoivent la SCOPD comme un mouvement social courageux qu'il faut soutenir. Par ailleurs, les jeunes gaullistes de l'UJP ont manifesté un soutien à la coopérative à son lancement³⁵. À droite, on retrouve l'UDF dont sont membres Michel Durafour, maire de Saint-Étienne jusqu'en 1977, et François Dubanchet, élu en 1983. Pour ces derniers, la coopérative serait mal gérée, alors qu'au contraire, l'ancienne société, bénéficiaire, serait bien gérée³⁶. La présentation de cette histoire permet donc la construction d'une culpabilité réciproque : si, pour les délégués CGT et les élus communistes, la cupidité patronale et le manque de soutien politique expliqueraient l'échec de la SCOPD, au contraire, pour les milieux économiques et de droite, l'archaïsme et l'incompétence expliqueraient l'échec de la coopérative. Alors que la presse régionale nous permet de restituer ces deux visions antagonistes qui se renvoient la responsabilité du naufrage final, une entrée par la comptabilité permet de préciser la chronologie des événements et, au final d'éclairer d'un jour nouveau les événements.

32. « Bernard Tapie, de Manufrance à la balance », *Loire-Matin*, 16 juin 1983.

33. « Tapie au secours des femmes... sans emploi », *Loire-Matin*, 23 novembre 1984.

34. Jean-Paul Bénétière, *L'union départementale de la CFTC-CFDT de la Loire*, Rennes, PUR, 2017, p. 190-191.

35. « Réactions », *La Tribune Le Progrès*, 30 décembre 1980.

36. « SCOPD Manufrance : une liquidation sans tambour ni trompette », *Loire-Matin*, 11 avril 1985.

L'INVISIBLE : MOBILISER LES ARCHIVES COMPTABLES

Les archives comptables sont largement sous-utilisées dans ce type de dossiers. Or, les pratiques d'évaluation dans ces procédures permettent de comprendre des dimensions largement invisibles et souvent peu mobilisées par les historiens³⁷. De l'étude des archives comptables, trois points saillants questionnent l'histoire telle qu'elle est perçue. Sans apporter de réponse définitive, chacun de ces points soulève la question cruciale des comportements des acteurs tout en soulignant un double mouvement : d'un côté, le comportement prédateur de Bernard Tapie qui vise à récupérer le maximum de flux au détriment de la survie de l'activité industrielle de l'entreprise ; de l'autre, une coopérative que les enjeux politiques et syndicaux conduisent à négliger les réalités économiques dans ses différents choix. Il en résulte l'effondrement de l'entreprise comme activité de production.

La revente du parc immobilier de Manufrance

Le premier point d'interrogation porte sur l'absence de mentions, dans *Loire-Matin* et *La Tribune-Le Progrès*, de la revente du parc immobilier. Il s'agit pourtant d'une part importante de la valeur de l'entreprise : des magasins et des dépôts (21 magasins et 26 droits au bail) sont situés sur l'ensemble du territoire (en pleine propriété ou en location). Ils sont cédés pour plus de 50 millions de francs en 1982, sachant que la société foncière qui achète l'ensemble réalise une plus-value confortable³⁸.

Davantage que les mécanismes comptables qui permettent à la valeur de sortir de l'entreprise, la chronologie interroge ici. La presse locale s'est fait largement l'écho des conflits entre Bernard Tapie et la SCOPD tenue par les syndicats : le *Chasseur français*, la revente de la VPC ont fait l'objet de contestations rudes, y compris devant les tribunaux. Quand Bernard Tapie veut faire visiter les usines, les syndicats redoublent de présence sous les yeux gourmands des journalistes³⁹. La chronologie que l'on peut reconstituer ici, se fait par les archives judiciaires, et correspond aux deux mois pendant lesquels se négocie le périmètre de la SCOPD.

37. Parmi les rares exceptions, sur le cas français, citons : Natacha Coquery, Nicolas Praquin, « Règlement des faillites et pratiques judiciaires. De l'entre-soi à l'expertise du syndic (1673-1889) », *Histoire & mesure*, 23-1 (2008), p. 43-83 ; Pierre Labardin, « Accounting Prescription and Practice in Nineteenth-Century France. An Analysis of Bankruptcy Cases », *Accounting History Review*, 21-3 (2011), p. 263-283 ; *Id.*, « Accounting Valuation in Nineteenth-Century French Bankruptcies », *Accounting History*, 18-3 (2013), p. 391-414.

38. L. Jerman, P. Labardin, « D'une instrumentalisation de la prudence. La revente du parc immobilier de Manufrance (années 1970-années 1980) », *art. cit.* p. 70.

39. « De l'interdit à l'impossible : les rendez-vous manqués du Cours Fauriel », *Loire-Matin*, 1^{er} février 1981.

En avril 1981 débute, dans le plus grand secret, la revente de l'essentiel du patrimoine immobilier⁴⁰. Le 28 avril 1981, une société foncière nouvellement créée, la Segero-Dollé obtient une caution de 50 millions de francs de la banque Vernes. Le 18 mai 1981, une vente globale est privilégiée par le Tribunal de Commerce de la Loire⁴¹. Bernard Tapie avait envoyé un télégramme en indiquant ses craintes de voir l'acquéreur se retirer pour accélérer le phénomène⁴². En juin 1981, un compromis de vente est signé et la vente est réalisée un an plus tard⁴³.

La question de l'identité de l'acquéreur peut néanmoins interroger : s'il n'y eut qu'un acquéreur à déposer un dossier dans les formes, on trouve trace d'un autre acquéreur potentiel, la Compagnie Européenne des placements immobiliers et fonciers qui propose un prix supérieur à la Segero-Dollé. Malheureusement, elle n'obtient pas de caution, la SOFAL refusant de la donner pour ne pas « contrarier certaines de ses relations confraternelles »⁴⁴.

Les conditions d'une telle vente permettent de percevoir les rationalités des acteurs. Du côté de Bernard Tapie, les choses apparaissent relativement simples : en revendant l'immobilier, il réalise un résultat lié à la sous-évaluation des actifs et pourra s'en prévaloir ultérieurement. Il permet également aux banques créancières hypothécaires de récupérer une partie substantielle de leur prêt et aux actionnaires et autres créanciers de récupérer une partie de leurs créances. Enfin, l'étude des prix de revente ultérieure de l'immobilier montre que la foncière créée à cette occasion fut lucrative pour ses actionnaires. Dit autrement, l'opération apparaît d'abord financière au prix de la dégradation du modèle stratégique de Manufrance.

Il y a davantage d'incertitudes autour du silence des syndicats, de la SCOPD et des opposants à Bernard Tapie. Une première explication est la méconnaissance de l'importance des magasins et des stocks. L'essentiel des emplois étant à la production, l'intérêt potentiel des magasins a pu être sous-évalué. La dureté du conflit social et l'occupation des usines ont pu en retour inciter les syndicats et Bernard Tapie à dissimuler cette revente qui s'est passée très vite. Une deuxième lecture tient à la chronologie : le processus de revente de l'immobilier est parallèle à la négociation du périmètre de la SCOPD. Les syndicats qui n'y voyaient peut-être pas un intérêt stratégique ont pu laisser faire pour obtenir une forme de compromis.

40. Archives Départementales de la Loire [désormais AD42], 2696 W 5.

41. AD42, 2696 W 5.

42. AD42, 236 J 123.

43. AD42, 2696 W 5, 236 J 123 et 236 J 126.

44. AD42, 236 J 46.

La négociation du périmètre de la SCOPD

Le deuxième écart que les archives permettent de mettre en évidence porte sur la constitution de la SCOPD. La lecture des deux journaux, en dépit de leurs différences de regards, met en évidence plusieurs éléments et notamment un intérêt très fort autour de la reprise de l'activité de production par la SCOPD. *La Tribune-Le Progrès* y consacre 52 articles (sur les 166 consacrés à Manufrance entre décembre 1980 et mai 1985), contre 44 articles dans *Loire-Matin* (sur les 143 consacrés à Manufrance entre décembre 1980 et mai 1985). De cette succession d'articles se dégage un récit : la coopérative obtient après une longue lutte la reprise de l'activité de production. En avril 1981, quelques articles évoquent la question du périmètre⁴⁵, mais, dès la reprise physique de l'activité, ce point devient anecdotique. La lecture de la presse oriente ainsi notre compréhension comme une prolongation de la simple lutte des classes que Pierre Kukawka⁴⁶ dessinait déjà : il s'agit de s'approprier l'appareil de production.

La relecture des archives comptables offre une autre interprétation des événements. La cession du *Chasseur Français* à Ferret-Savinell (Bernard Arnault), puis celle du catalogue à la Movitex (société de Vente Par Correspondance) correspondent aux actifs rentables, tels que le rapport de la CEGOS les a identifiés au début des années 1970⁴⁷. Au contraire, la production est déficitaire, mais c'est aussi là que les ouvriers syndiqués travaillent majoritairement⁴⁸. De fait, la CGT qui a lutté contre les changements d'organisation demandés par les dirigeants pendant les années 1970, se retrouve à piloter une coopérative déficitaire. D'une certaine façon, le résultat de la négociation du périmètre de la coopérative obère le projet même de l'entreprise et contribue à faire porter à la CGT la responsabilité de l'échec final. La seule façon de faire durer la coopérative est de passer par des subventions publiques⁴⁹.

45. « Un obstacle financier », *La Tribune-Le Progrès*, 29 avril 1981 ; « Satisfaction de la S.C.O.P.D. après l'« accord » intervenu avec M. Tapie », *Loire-Matin*, 2 mai 1981.

46. Pierre Kukawka, *Manufrance. Radiographie d'une lutte*, Paris, Éditions sociales, 1980.

47. AD42, 63 J 280.

48. P. Kukawka, *Manufrance... op. cit.*, p. 239-248.

49. Il peut apparaître surprenant de voir ce choix. Comme le note Jean-Paul Benetière, à la suite d'entretiens avec Jacky Monate et Monique Garnier, deux syndicalistes CGT, ce choix de la coopérative est défendu dès 1978 par certains syndiqués. Les luttes internes aux syndicats entraînent le départ de plusieurs syndiqués (dont Monique Garnier) qui ne croyaient pas à la viabilité de la SCOPD (Jean-Paul Benetière, *L'Union Départementale de la Loire de la CFTC-CFDT de la Loire: mutation, développement et crise d'une organisation syndicale (1944-1988)*, 2016, thèse de doctorat. Université Rennes 2, p. 356).

La politique de subventionnement

Durant les presque quatre années de la vie de la coopérative, les politiques de subventionnement reviennent régulièrement dans la presse au gré des aides. Un premier déblocage de fonds, en avril 1982, est l'occasion de moderniser l'appareil de production d'après ce qui est déclaré à la presse⁵⁰, ce qui ne va pas sans contestation de la part des patrons stéphanois qui ne bénéficient pas des mêmes largesses⁵¹. À la fin du printemps 1983, de nouveaux fonds sont nécessaires. En juin, les réticences des banques à participer à un nouveau prêt leur font craindre d'être victime d'occupation sauvage⁵². Pendant l'été finalement, l'État se porte garant d'un nouveau prêt sous condition de licenciements⁵³. Ce prêt est le dernier. Le 28 novembre 1984, Bernard Tapie, dans des confidences aux journalistes, résume la situation : « ils sont morts il y a deux ans. Mais survivront tant que la pompe à finance ne sera pas coupée. Je vous pose la question, combien de temps Bérégovoy va-t-il payer ? »⁵⁴. Comme l'État ne propose pas de nouveaux prêts, la coopérative fait faillite en 1985.

Le dépouillement des archives permet de compléter ces aspects. L'utilisation de la marque par la SCOPD, dans le cadre de la négociation du périmètre, donne lieu à redevance : 2 % pour les produits existants et 1 % pour les nouveaux produits⁵⁵. Ces sommes donnent lieu à des flux de trésorerie allant de la SCOP vers l'ancienne entreprise pour rémunérer l'utilisation de la marque. Et comme la SCOP est déficitaire, cela signifie que les subventions publiques, outre le paiement des salaires, contribuent à rembourser les créanciers comme le montre le dépouillement de la comptabilité et des redevances qui arrivent à l'ancienne entreprise⁵⁶.

	1982	1983	1984
SCOPD	1 302 397,68	854 445,87	920 460,00
Chasseur Français	5 299 500,00	4 944 750,00	7 541 666,00
Movitex	29 236,28		26 943,72

Tableau 1. Provenance des redevances touchées par Manufrance⁵⁷

50. « 170 millions pour 3 ans », *La Tribune-Le Progrès*, 9 avril 1982.

51. « Les privilèges de la SCOP Manufrance », *La Tribune-Le Progrès*, 30 avril 1982.

52. « La mort lente », *La Tribune-Le Progrès*, 18 juin 1983.

53. « Accord financier avec l'État », *La Tribune-Le Progrès*, 2 août 1983.

54. « Les petites phrases de B. T. », *La Tribune-Le Progrès*, 28 novembre 1984.

55. AD42, 236 J 41.

56. AD42, 236 J 99 à 236 J 101.

57. AD42, 236 J 99 à 236 J 101.

Les archives donnent alors un autre sens à la phrase de Bernard Tapie citée plus haut. Les subventions ne servent pas seulement à combler les dettes, mais contribuent à rembourser l'ancienne société et notamment les créanciers bancaires et actionnaires.

La dépendance de la coopérative aux subventions est une invitation à relire la chronologie du conflit parallèlement aux événements politiques. Après le basculement à droite en mars 1983 de la mairie de Saint-Étienne, la subvention de l'été 1983 est conditionnée à des licenciements alors que les précédentes ne l'étaient pas. Et, une fois les ministres communistes hors du gouvernement en 1984 après le « tournant de la rigueur », il n'y a plus de subvention pour soutenir la coopérative. Cela amène à une interprétation plus politique et interne aux relations entre socialistes et communistes qu'il est plus difficile d'étayer avec les archives ici mobilisées.

En conclusion, les archives comptables permettent une relecture de la désindustrialisation. Dans le cas de Manufrance, elles révèlent des actions jusque-là inconnues car invisibles comme la revente de l'immobilier tout en éclairant d'un jour nouveau d'autres événements comme le périmètre de la SCOPD ou les mécanismes du subventionnement. Ce croisement de niveaux permet une compréhension différente des enjeux à l'œuvre. Elle dessine un double portrait : d'un côté, un repreneur prédateur, qui profite de la liquidation pour s'accaparer les reliques de la prospérité ; et de l'autre, une coopérative, obsédée par des enjeux politiques et syndicaux, qui obère toute possibilité de reconstruction économique.

Au-delà de la question des sources, c'est tout l'intérêt d'une lecture comptable de la désindustrialisation française que l'on a cherché à démontrer ici. Deux enjeux apparaissent indissociables : d'un côté, ceux qui entourent les licenciements et la disparition d'une activité économique sur un territoire, et de l'autre le redéploiement du capital financier. Dit autrement, l'incapacité à repenser le *business model* de l'entreprise et ses conséquences (ici les suppressions d'emplois à la production) amène à favoriser l'arrivée de prédateurs qui cherchent à démembrer l'activité le plus rapidement possible pour empêcher toute forme de contestation. À l'image de ce qui avait été constaté par Claude Beaud⁵⁸ dans le cas de Creusot-Loire, les actionnaires et créanciers financiers apparaissent moins touchés qu'on ne pourrait le penser à première vue par des mécanismes que les archives comptables ont contribué à éclairer.

58. Claude Beaud, « Le drame de Creusot-Loire : échec industriel ou fiasco politico-financier ? », *Entreprises et histoire*, 1 (2001), p. 7-22 ; *Id.*, « Heurs et malheurs de la grande braderie de Creusot-Loire (1985-2001 ?) », *Entreprises et histoire*, 1 (2003), p. 152-162.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Xavier Daumalin, Philippe Mioche, « La désindustrialisation au regard de l'histoire. Introduction », *Rives méditerranéennes*, 46 (2013), p. 5-9.
- Steven High, « The Wounds of Class : A Historiographical Reflection on the Study of Deindustrialization, 1973-2013 », *History Compass*, 11 (2013), p. 994-1007.
- Lambert Jerman, Pierre Labardin, « D'une instrumentalisation de la prudence. La revente du parc immobilier de Manufrance (années 1970-années 1980) », *Entreprises et histoire*, 3 (2018), p. 59-72.
- Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf, 1974-1984. *Une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2009.
- Pascal Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, Paris, Classique Garnier, 2019.

HUBERT BONIN

Ford industriel en Aquitaine : la fin d'un demi-siècle d'histoire (1969-2019) ?

Hubert Bonin est professeur émérite et chercheur en histoire économique à Sciences Po Bordeaux et au sein de l'UMR Cnrs 5113 Gretha-Université de Bordeaux. Il est spécialiste d'histoire bancaire et financière, ainsi que de l'histoire des entreprises et des organisations tertiaires, de l'esprit d'entreprise et du négoce, et de la banque ultramarins – et ce, toujours en reliant l'histoire française aux mouvements et réseaux européens et internationaux.

LE SORT DE L'USINE DE FORD à Blanquefort (Gironde) est scellé en 2018-2019, après un gros tiers de siècle d'histoire. La firme nord-américaine avait inscrit dans sa stratégie un essaimage d'usines de biens d'équipement et de pièces au sein de son système productif européen, en sus des usines de moteurs et de montage. Le recarénage de l'établissement au fil des innovations et le renouvellement générationnel de la main-d'œuvre ont procuré un sentiment de pérennité. Or, la restructuration de l'appareil productif de Ford au ^{xxi}^e siècle a conduit à une remise en cause de cette usine : au plan de repli industriel s'ajoutent dès lors des plans d'accompagnement social et de revitalisation du site, dans un environnement industriel aquitain faible dans le secteur de la mécanique automobile car fort dans celui des équipements aéronautiques.

THE FATE OF THE FORD PLANT in Blanquefort (Gironde) was sealed in 2018-2019, after a big third of a century of history. The North American company had included in its strategy a spin-off of equipment and parts factories within its European production system, in addition to engine and assembly plants. Refreshing the institution through innovation and generational workforce renewal had provided a sense of sustainability. However, the restructuring of Ford's production apparatus in the 21st century led to a reconsideration of this plant: in addition to the industrial fallback plan, a social support plan and a site revitalization plan were added, within a weak industrial environment in the automotive mechanics sector in Aquitaine conversely with a strong one in the aeronautical equipment sector.

L'histoire de Ford en France est riche d'événements¹ : ouverture d'une usine de montage de camions légers et d'ambulances militaires pendant la Première Guerre mondiale à Bordeaux², transformation en un établissement montant des voitures civiles en 1917, fermeture au profit de l'usine d'Asnières en 1925, elle-même détrônée par celle de Poissy en 1938, qui finit cédée en 1954 à la consœur Simca – et aujourd'hui active au sein du groupe PSA³. Après s'être retiré de la production en France, le groupe revient en force dès le tournant des années 1960 sur le seul marché de la distribution, en vendeur actif de véhicules utilitaires légers (et même, pendant un temps, de petits camions) et de voitures pour particuliers et sociétés : *Taunus*, *Escort*, *Fiesta*, avant *Focus*, *Mondeo* et autres limousines de moyen et moyen-haut de gamme font de la France un débouché pour les usines situées dans des pays limitrophes.

Cependant, comme au sein de toute société multinationalisée et à l'échelle du territoire européen essentiellement, des flux de composants se nouent banalement entre chaque usine ou avec celles des sous-traitants. Plus les usines deviennent d'immenses pôles, plus certaines sont tentées de commencer à vivre en flux, au cœur de réseaux d'approvisionnement. L'Aquitaine n'a pas manqué de rejoindre cette histoire de déconcentration du système productif interne d'une entreprise. Sans surprise, ces excroissances de Ford en Gironde ont été appelées à vivre au rythme de l'histoire de l'industrie dans son ensemble d'une part et du complexe structuré par

le groupe d'autre part : *boom* de la période de prospérité et d'exportation, recentrage sur un seul site modernisé, et, enfin, récemment, remise en question dramatique de l'établissement de Blanquefort.

UNE BELLE AVENTURE : LA GIRONDE DANS LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE FORD

L'histoire du site de Ford à Blanquefort, au sud-ouest de Bordeaux, à la lisière de l'agglomération, est une aventure multiforme, d'abord positive et prometteuse⁴, puis cahoteuse et inquiétante. Tout à coup, bien que dénuée de toute histoire automobile depuis les années 1920 – quand de petites sociétés (Motobloc, Schaudel, Irat) produisaient des voitures de luxe en petite série –, la Gironde se retrouve entraînée dans le cycle d'américanisation⁵ et de transfert de technologie transatlantique. En 1969-1970, à la recherche d'une première implantation en France, la firme américaine Ford choisit en effet Blanquefort, sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux. Jacques Chaban-Delmas, alors Premier ministre et maire de Bordeaux, convainc l'entreprise de préférer la Gironde à la Lorraine, solution prônée par son rival au centre-droit, le radical Jean-Jacques Servan-Schreiber, qui a osé venir défier « le duc d'Aquitaine » dans son fief lors d'une élection législative partielle. Un peu plus tard, Ford décide tout de même d'investir plus au Nord, dans les Ardennes, en reprenant un établissement à Charleville-Mézières (un site de la société Richier, en crise) et en le spécialisant dans la fabrication d'équipements thermiques et de climatisation.

Henry Ford II rencontre le président Georges Pompidou le 27 janvier 1970, afin de symboliser l'engagement français de la firme multinationale, même si elle a écarté l'idée d'y installer une usine d'assemblage supplémentaire, fonction réservée à d'autres pays (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni). Dans le cadre de cette stratégie de spécialisation,

1. Hubert Bonin, Thierry Grosbois, Nicolas Hatzfeld, Jean-Louis Loubet, *Ford en France et en Belgique*, Paris, PLAGE, 2004.

2. Hubert Bonin, *Bordeaux et la Gironde dans la guerre économique en 1914-1919*, Paris, Les Indes savantes, 2018.

3. Jean-Louis Loubet, Nicolas Hatzfeld, *Poissy, une légende automobile*, Boulogne, ETAI, 2002 ; *Id.*, *Histoire de l'automobile française*, Paris, Seuil, 2001 ; Jean-Louis Loubet, Nicolas Hatzfeld, « 1916-1955 : From an American Dream to a Failure », in H. Bonin, Y. Lung et S. Tolliday (dir.), *Ford, 1903-2003 : The European History*, Paris, PLAGE, 2003, p. 323-384.

4. Hubert Bonin, « Ford's Bordeaux-Blanquefort Plants : A History (1969-1982) », in H. Bonin, Y. Lung et S. Tolliday (dir.), *Ford, 1903-2003, op. cit.*, p. 397-410. Voir aussi : *Id.*, « La France intégrée dans la stratégie d'une multinationale européenne », in H. Bonin, T. Grosbois, N. Hatzfeld, J.-L. Loubet, *Ford en France, op. cit.*, p. 239-247.

5. Marie-Laure Djelic, *Exporting the American Model. The Post-War Transformation of European Business*, Oxford, Oxford University Press, 1998 ; Victoria de Grazia, *Irresistible Empire : America's Advances through Twentieth Century Europe*, Cambridge MA / Londres, Harvard University Press, 2005 ; Hubert Bonin, Ferry de Goeij (dir.), *American Firms in Europe (1890-1980). Strategy, Identity, Perception and Performance*, Genève, Droz, 2008 ; Mira Wilkins, *The Maturing of Multinational Enterprise : American Business Abroad from 1914 to 1970*, Cambridge MA, Cambridge University Press, 1974.

la France doit se contenter d'une usine de composants, intégrée dans le système productif de l'entreprise en pleine croissance, grâce à sa large gamme (*Taurus*, *Fiesta*, etc.), à une image de marque solidement ancrée dans l'histoire automobile⁶, à un bon réseau de commercialisation (dont Palau en Gironde⁷). Ford s'applique d'ailleurs à moderniser plus encore la perception du public en faisant participer ses bolides aux Vingt-Quatre Heures du Mans, où ils raflent la victoire, en complément d'une participation brillante aux courses sur route. L'usine de Blanquefort est inaugurée le 19 juin 1973 par Henry Ford II lui-même, président du groupe automobile et petit-fils de son fondateur.

Le site est remarquablement situé, à deux pas du réseau autoroutier qui permet de gagner le port du Havre, par lequel sont exportées les boîtes vers l'Amérique, et les usines du groupe en Europe du Nord-Ouest et en Espagne – car ni le port de Bordeaux ni le nœud girondin de fret ferroviaire ne profitent de cette production en aval. Aux États-Unis, d'autres usines fabriquent elles aussi des transmissions : elles sont situées dans le Missouri (Saint-Louis), le Kentucky (Louisville), le New Jersey (Edison), l'Ohio (Sharonville), le Michigan (Dearborn) et le Minnesota (Twin City), chacune partageant des spécialités avec d'autres (transmissions S ou E); celle de Gironde fournit du matériel plus léger pour des modèles intermédiaires.

Mais l'installation d'une usine à Blanquefort n'est qu'une première étape puisque le groupe décide de monter une seconde usine de composants en Gironde, en face de l'usine existante : le chantier démarre en août 1974 et s'achève le 16 juin 1976. Il faut rappeler que la croissance des Trente Glorieuses vient d'atteindre son apogée, que le *boom* des ventes d'automobiles a été puissant. Malgré la récession de 1974-1975, les mesures de « relance », la lenteur de l'éclosion de la grande crise de restructuration de l'industrie européenne héritée de la deuxième révolution industrielle, une « politique industrielle » volontariste, mi-mercantiliste mi-colbertiste, et l'insertion dans l'Union européenne économique elle-même, qu'on estime propice à la cohésion de l'industrie à l'échelle de l'Ouest européen, sont autant de facteurs d'optimisme quant au devenir des usines de Blanquefort.

6. Hubert Bonin, « Ford Brand's Image : An Essay to Gauge its Evolution in Europe (between the 1930s and the 1980s) », in H. Bonin, Y. Lung, S. Tolliday (dir.), *Ford, 1903-2003*, op. cit., p. 443-588.

7. Hubert Bonin, « Palau in Gironde : A Beacon for the Evolution of Ford dealership in France », in H. Bonin, Y. Lung, S. Tolliday (dir.), *Ford, 1903-2003*, op. cit., p. 385-396.

L'APOGÉE DE FORD AQUITAINE INDUSTRIE

Tandis que vole toujours plus fort l'industrie aérospatiale en Aquitaine, en même temps, des îlots d'industrie mécanique prospèrent.

Le temps de la prospérité

Il y a presque trente ans, l'histoire de ce site poursuit son ascension. En effet, en 1988, il dépasse pour la première fois le million d'organes de transmission : 590 944 ponts-avant, 516 318 boîtes automatiques, exportées à 85 % vers les États-Unis. Un symbole de cet optimisme est le lancement d'une « transmission à variateur continu CTX » destinée à la *Ford Fiestamac*⁸; cette ligne entre en fonction à la fin de 1989, après 265 millions de francs d'investissements. L'objectif de Ford est même de faire entrer cette usine dans la catégorie Élite Q1, marquée de hautes qualités et productivité. Les effectifs des deux usines atteignent alors 3 422 salariés en juin 1988 et 3 463 en juin 1989.

Au début du XXI^e siècle, les deux usines Ford fabriquent toujours des unités de transmission, des boîtes automatiques destinées surtout à des modèles américains, ou des boîtes de vitesse manuelles destinées à la *Fiesta*. Elles regroupent entre 2 500 et 3 600 salariés directs : 3 561 y sont ainsi actifs à la fin de 2002. « L'équipe de Blanquefort est un exemple pour la qualité et l'efficacité de son travail », déclare ainsi, le 26 juin 1998, Alex Trotman, PDG de Ford, venu célébrer à Blanquefort le vingt-cinquième anniversaire de l'établissement girondin. L'entreprise décide même d'investir 1,5 milliard de francs pour la fabrication d'une nouvelle boîte automatique. En 2000, on inaugure, sur le premier site, une toute nouvelle ligne de production. En 2000, Ford Aquitaine Industrie, à son apogée, compte 3 600 salariés, avec une production qui bat tous les records depuis sa création. Les deux usines jumelles de Blanquefort équipent en boîtes de vitesse un véhicule sur cinq du constructeur automobile dans le monde.

De la deuxième à la troisième Révolution industrielle

Pendant longtemps, le mode de production a reflété le corpus de techniques et de processus constitué durant l'ultime étape de la deuxième révolution industrielle : une extrême division du travail, une mécanisation intense, une spécialisation entre ouvriers qualifiés ou spécialisés d'une part, et travailleurs gérant les flux d'autre part (caristes, débardeurs, etc.). Au tournant du XX^e siècle, la firme procède à des investissements de « recarénage »

8. *Aquitaine Éco*, 1990.

substantiels : le saut dans les systèmes électroniques est spectaculaire. Les machines-outils à commande numérique sont installées ; des flux de chariots automoteurs sont gérés électroniquement le long de pistes afin de relier les divers pôles des usines ; la gestion des stocks et des flux est prise en charge par des systèmes informatiques de haute volée. Le site de Blanquefort n'est nullement tenu à l'écart des mutations technologiques ; lui aussi, comme d'autres en Gironde (Lectra Systems, l'aérospatial, etc.), absorbe de nombreuses innovations qui bouleversent son mode de production.

UNE PREMIÈRE RUPTURE STRATÉGIQUE : L'ÉCLATEMENT DU SITE

Certes, deux usines ont fonctionné en parallèle pendant près de trente ans ; mais elles étaient inscrites dans le même système de production cha-peautéées par le même système de gestion. Or la logique même de cette délocalisation girondine semble mise en question dans la première décennie du XXI^e siècle. Venue s'installer à Blanquefort afin d'alléger ses coûts de production par rapport aux coûts américains qui manquaient alors d'avantages comparatifs, à une époque où chaque système industriel incorporait beaucoup de frais de main-d'œuvre, Ford prend conscience que, finalement, au terme des réformes sociales mises en œuvre en Europe et donc en France, l'avantage comparatif aquitain n'est plus probant.

Les investissements et l'automatisation ont permis de comprimer les effectifs, tout comme le recours à des réseaux de sous-traitance. Mais les noyaux durs des usines pèsent lourd dans le « système social » d'une firme qui anime une politique sociale relativement dynamique (notamment par des avantages financiers sur l'achat de voitures Ford et diverses contributions). Même si l'on rabote dans les effectifs au rythme des départs en retraite ou des démissions, la firme en mal de compétitivité à l'échelle européenne et transatlantique cherche à alléger sa responsabilité de financement.

La stratégie de rabotage des coûts internes de fonctionnement du système productif européen et transatlantique de Ford touche Blanquefort directement : un tournant surgit quand Ford s'associe en 2000 à l'un de ses gros fournisseurs allemands, Getrag ; le second établissement passe sous le contrôle d'une co-entreprise dont Getrag est l'animateur. L'objectif est d'obtenir plus de « flexibilité », concept devenu prédominant au tournant du siècle. Or un manufacturier de taille moyenne, appartenant au *Mittelstand* germanique, est mieux à même de dénicher des contrats de tout montant, fluides, récurrents ou non, et de les prendre en charge avec plus d'agilité et de proximité dans le contrôle des coûts.

L'usine Getrag Ford ainsi repositionnée est alors choisie pour produire une nouvelle boîte de vitesse manuelle, destinée aux futures petites cylindrées de Ford. L'investissement représente 110 millions d'euros : grâce à ce nouveau contrat, les quelque 780 salariés voient la production et leurs emplois assurés pour environ une décennie. Ce succès est le résultat d'un effort d'investissement important de l'outil de production mais aussi d'un dialogue social exemplaire, peut-être « à l'allemande », selon des processus de négociation plus déconcentrés et plus ouverts à un dialogue continu avec les syndicats.

Récemment, la donne a encore changé : Getrag Ford Transmissions est devenue une coentreprise commune à Ford et au groupe canadien Magna, qui a acquis le groupe allemand Getrag, moyennant 1,75 milliard d'euros, en janvier 2016. Dans la foulée, l'usine s'intègre dans la filiale Magna Powertrain. C'est un choc, car une nouvelle étape d'internationalisation, de l'Europe à l'Amérique, un beau cas d'étude de globalisation. En effet, Magna, coté sur les places boursières de Toronto et New York, est le numéro deux mondial de l'équipement automobile, avec plus de 125 000 salariés, pour un chiffre d'affaires de 36,6 milliards d'euros en 2014 – alors que, par comparaison, le groupe Getrag, dont le siège est à Untergruppenbach, près de Stuttgart, n'emploie que 13 500 salariés et a généré un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros⁹.

UNE STRATÉGIE INCERTAINE

On a l'impression que, depuis une dizaine d'années, Ford Europe et Ford Group ont louvoyé au mieux entre les écueils de la crise sociale, de la crise des rapports avec les pouvoirs publics et de la crise budgétaire à propos du site de Ford Blanquefort, dont on devine bien qu'il n'était plus intégré à la logique de re-développement de la firme. L'incertitude stratégique affaiblit désormais le site historique de Ford-Blanquefort, dont l'insertion dans le système productif de la firme est remise en cause, contrairement au second site.

L'échec de la reprise par le groupe allemand HZ Holding (2009-2010)

La première décennie du XXI^e siècle est peu florissante. En 2007, alors que les effectifs de l'unité de Blanquefort ont déjà été dégraissés, Ford Motor Company annonce en fin d'année qu'elle va cesser la production de transmissions automatiques pour les 4x4 à partir de décembre 2011.

9. Jean-Philippe Déjean, « À Bordeaux Métropole, Magna gobe GFT (Getrag Ford Transmissions) », *La Tribune*, 11 janvier 2016.

Une mobilisation sans précédent des salariés s'ensuit, épaulés par les élus des collectivités locales et des comités de soutien locaux. En février 2008, le conflit social atteint son paroxysme : l'usine est bloquée pendant une semaine. En octobre, les salariés manifestent en nombre au *Mondial de l'automobile* de Paris et séquestrent temporairement deux des membres de la direction, lors d'un comité d'entreprise ; en janvier 2009, après dix semaines de chômage partiel, les salariés reprennent le travail en espérant que la pérennité du site sera préservée.

Un coup de chance est que, le 2 février 2008, le groupe allemand HZ Holding est officiellement repreneur de l'unité qui fabrique les transmissions automatiques. Porteur d'un projet de fabrication sur place de grandes couronnes éoliennes, avec son partenaire allemand Johann Hay, il garderait l'ensemble du personnel, afin de tirer parti de son capital de compétences : ce serait dès lors un projet remarquable de reconversion professionnelle. Ford Aquitaine Industrie devient First Aquitaine Industrie en mai 2009, filiale de HZ Holding et de l'industriel Johann Hay ; l'enseigne Ford est déposée le 10 juillet 2009. Malheureusement, l'histoire connaît un rebondissement inattendu. La filière éolienne a été victime d'une lente avancée juridique des projets d'investissements ; l'Aquitaine elle-même ne disposait encore d'aucun parc éolien... Aussi la durabilité de cette reprise s'avère-t-elle immédiatement contestée par une réalité financière brutale : le repreneur se retrouve asphyxié financièrement.

Le retour de Ford

Cela conduit Ford à reprendre la main : après l'annonce le 18 octobre 2010, la reprise s'effectue en janvier 2011 ; l'enseigne *Ford Aquitaine Industrie* revient devant le site. La firme tente de préserver la fidélité envers son engagement historique en Gironde, quelque peu un symbole de son enracinement industriel en France ; l'image de marque de Ford semble en jeu, en particulier auprès du Conseil régional, qui a ajouté sa force de conviction aux pressions de l'État, surtout en plein cœur de la volonté de relance économique après la crise de 2007-2009. Il faut donc méditer sur les voies de son intégration dans les nouveaux schémas d'organisation de son propre système de production européen et transatlantique. Par chance, une solution tactique est dénichée : en mai 2011, sont annoncés quatre programmes, qui permettraient d'entretenir un millier de salariés sur le site (dont une boîte automatique 6F35, avec 580 salariés à partir de 2013 et un pic en 2017 ; puis une nouvelle boîte de vitesse automatique pour petites cylindrées, annoncée le 3 juillet 2014 avec un démarrage d'ici à 2019). En parallèle, Ford allège peu à peu les effectifs de son usine : la bonne marche du site voisin de Getrag lui permet ainsi d'absorber une à deux centaines de salariés, transférés sur

la base du volontariat en préservant leurs avantages sociaux, à partir de 2014-2015 ; on organise aussi un plan de départ en préretraites et, surtout de chômage partiel pour une moyenne de 200 salariés chaque mois.

En réalité, le sort de l'établissement a été scellé au Siègé nord-américain au moment même de sa récupération contrainte : l'usine n'a alors plus sa place dans son système transnational ; elle produit seulement 103 000 boîtes de vitesse en 2017 pour une capacité de 160 000, et ce, malgré une efficience reconnue par toutes les parties prenantes. Les résultats commerciaux et financiers des modèles devant accueillir ces équipements déçoivent. Il est évident, *a posteriori*, que Ford a joué la montre en 2016-2017 : l'annonce d'un nouveau programme, le 19 mai 2016, ne paraît pas crédible. Il n'est donc guère surprenant que, le 7 juin 2018, lors d'une réunion extraordinaire du comité d'entreprise, Ford France annonce un processus de fermeture et l'hypothèse d'un plan social, donc du licenciement des 886 salariés encore préservés (par le biais d'un « plan de sauvegarde de l'emploi »)¹⁰ – au lieu d'environ 1 600 dans les années 2000. Depuis trois trimestres, la solution brutale – la fermeture – et une solution de reprise par une société belge, Punch Powerglide, ont alterné.

Le 13 décembre 2018, Ford rejette ce projet de reprise, et, depuis, alterne procédures juridiques, négociations discrètes, discussions avec les puissances publiques et manifestations¹¹, jusqu'à la décision finale de mettre fin aux discussions avec l'éventuel repreneur à la fin du mois de février 2019. Mais, parce que trop d'usines sont dans la même situation en France, il était peu probable que Ford Blanquefort devînt un cas exceptionnel de quasi-nationalisation, avec des fonds apportés par des outils parapublics comme BpIFrance ou divers fonds d'investissement. À la sortie de l'été 2019, les dés en sont jetés. La fermeture l'emporte ; l'État (la DIRECCTE) ne peut que cautionner le plan de crise et se résoudre à la mise en œuvre de la législation qui organise le processus d'une telle fermeture. Un plan d'accompagnement social est ainsi défini : 350 salariés partiraient en préretraite, 150 rejoindraient GFT et le reste devrait être pris en charge par les procédures de reclassement, par le biais de cabinets-conseil spécialisés (comme Altedia). En parallèle, un second plan doit engager la prospection d'autres entreprises qui s'installeraient sur le site dans le cadre de la « revitalisation » elle aussi prévue par la loi.

10. « Ford va réduire ses effectifs », *Les Échos*, 6 octobre 2018.

11. Éric Béziat, « À Blanquefort, Ford fait l'union contre lui », *Le Monde*, 17 octobre 2018 ; Frank Niedercorn, « L'État et les syndicats vent debout contre la fermeture de Ford Blanquefort », *Les Échos*, 14 décembre 2018 ; « Blanquefort : Ford provoque l'indignation de la classe politique », *Le Monde*, 15 décembre 2018.

UNE CAUSE STRUCTURELLE ? L'ABSENCE D'UN DISTRICT INDUSTRIEL DE LA MÉCANIQUE AUTOMOBILE

Au-delà de la conjoncture, de l'intense guerre de compétitivité et des controverses sociales, voire politiques, il faut tenter d'identifier des causes plus « profondes » d'abord – en discutant des racines de la mécanique dans l'agglomération bordelaise – et plus larges ensuite – en évaluant la stratégie globale du groupe Ford. Il faut commencer par remonter dans l'histoire industrielle girondine. Elle a été riche en filières de transformation du métal, dès le XIX^e siècle, avec des fonderies, des fabricants de machines à vapeur, de matériel de navire, de pressoirs à raisin, de moulins à vent, etc. Des sociétés et des familles en ont illustré l'épopée¹². Mais le géographe Jean Dumas¹³ a bien reconstitué à la fois l'apogée de ces branches d'activité et les processus d'érosion, de crise et de démantèlement qui se sont enclenchés dans les années 1960-1970. Si certaines usines ont été installées en Gironde dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire ou de négociations géo-économiques entre groupes et responsables politiques (comme pour Blanquefort), cela ne veut pas dire pour autant qu'une réelle filière s'est mise en place, à la différence d'une filière Bois-papier-ameublement-emballage ou de la filière Vin.

L'automobile sans enracinement girondin

On peut considérer que ce sont des usines « parachutées » : les travailleurs des chantiers navals, forts de leur expérience, ne sont nullement venus se reconvertir à Blanquefort, comme on l'espérait en 1968-1970. Ce sont de jeunes ruraux ou périurbains qui ont rejoint ces deux établissements et qui se sont ainsi insérés dans « la société industrielle » au sommet de sa prospérité d'après-guerre. Mais les fonderies et autres unités de transformation mécanique sont restées dispersées, fragmentées.

Seuls les PME et les ateliers des usines des groupes de la filière aérospatiale ont constitué un réel système productif territorial au fur et à mesure de l'expansion de l'aéronautique militaire (Dassault), des équipementiers

(Thalès, etc.), des fabricants de moteurs (de Snecma à Safran), de la maintenance (Sabena Technics qui, en 2019, « va recruter 450 personnes à Mérignac en trois ans »¹⁴, soit l'équivalent du « reste à placer » des salariés de Ford laissés sur le carreau), etc. Tout autour d'eux vibrent des fournisseurs et sous-traitants, telle L'Électrolyse, à Latresne, qui transforme des pièces d'aluminium destinées aux avions du grand Sud-Ouest. La branche des matériaux composites, de la céramique fournissant des équipements pour l'industrie spatiale, a ainsi émergé à la fin du XX^e siècle (Société européenne de propulsion, chez Snecma, à Saint-Médard-en-Jalles), tandis qu'une PME, Composites Aquitaine, a surgi dans les années 1990 (à Salaunes) comme fournisseur de plusieurs branches industrielles, mais surtout de l'aéronautique¹⁵.

À l'inverse, la Gironde ne dispose pas de tradition récente (après les années 1960) et donc renouvelée de filières de formation structurées (hors aérospatial) ni d'une culture technique semblables à celles qui ont porté les Ardennes¹⁶, la Porte d'Alsace, des bassins du Centre-Est, etc. Seuls des îlots ont montré quelque durabilité grâce à la ténacité d'entrepreneurs familiaux ou au soutien d'une firme, tels ceux qui ont résisté durablement dans la petite vallée du Ciron ou à Beaulac¹⁷. C'est le cas, dans le Nord de la Gironde, à Vêrac, pour la grosse PME de la Fonderie du Bélier, peu ou prou héritière de l'axe reliant des forges et fonderies de Gironde et du Périgord¹⁸. Jean Dumas a ainsi employé l'expression de « district industriel inachevé »¹⁹, doté d'une « créativité limitée », donc d'un relatif pouvoir de différenciation par « l'innovation disruptive ».

En amont de la Garonne, la Société métallurgique du Périgord, qui a été pendant longtemps une filiale de Pont-à-Mousson, à Fumel, dans le Lot-et-Garonne, s'est disloquée dans les années 1990-2000. Encore au tournant des années 1990, sa successeur, la Société aquitaine de fonderie automobile, qui regroupait 1 200 salariés à Fumel à partir de 1988 et qui effectuait alors de gros investissements, a tenté de substituer aux canalisations la fabrication de pièces automobiles²⁰; mais, après la reprise par les 480 salariés eux-mêmes en 2003, puis par deux sociétés successives (en 2008 et 2015, avec 136 puis

12. Hubert Bonin, *Bordeaux grand port industriel au XIX^e siècle (des années 1800 aux années 1880)*, Paris, les Indes savantes, 2017.

13. Jean Dumas, « Les zones industrielles de l'agglomération bordelaise », *Revue géographique des Pyrénées & du Sud-Ouest*, 1965, p. 415-420; « Vingt cinq ans d'évolution économique et sociale en Aquitaine, 1950-1975. II. La distribution sectorielle des activités. Les transformations industrielles : espoirs et inquiétudes », *Revue économique du Sud-Ouest*, 2 (1977), p. 125-139; *Les activités industrielles dans La Communauté urbaine de Bordeaux. Études de géographie économique et sociologique*, Bordeaux, Bière, 1980 (deux volumes). « La Gironde industrielle : un département et une métropole face à la crise », *Revue économique du Sud-Ouest*, 1 (1987), p. 75-96.

14. *Sud Ouest*, 13 février 2019.

15. Jean-Marie Vasquez, « Jean-Charles Joseph, patron composite », *Aquitaine Éco*, p. 12.

16. Bruno Prati, *La Fonte ardennaise et ses marchés. Histoire d'une PME familiale dans un secteur en déclin (1926-1999)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2016.

17. Dominique Lambert, « La fonderie de Beaulac », *Cahiers du Bazadais*, 70 (1985), p. 23-55.

18. Yvon Lamy, *Hommes de fer en Périgord au XIX^e siècle*, Lyon, La Manufacture, 1987.

19. Jean Dumas, « Y a-t-il eu des capitaines d'industrie en Aquitaine ? », in H. Bonin (dir.), *50 ans en Aquitaine. Bilans et prospective, 1945-1995*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1995, p. 123-137.

20. « Pascal Qéru, de la Lorraine à l'Aquitaine », *Aquitaine Éco*, 1990, p. 52.

45 salariés pour MetalTemple, etc.) et trois ultimes plans sociaux en 2011, 2014 et 2018, elle a été rayée de la carte²¹. Ne subsiste par exemple dans ce département que la minuscule Mécanique générale de précision, à Tonneins, créée en 1974, avec une quarantaine de salariés en 2000.

Si l'on sait que, de leur côté, les usines Ford rassemblaient entre 3 000 et 3 500 salariés au tournant des années 1990, la totalité de l'emploi dans la construction mécanique en Aquitaine avait atteint un point bas de 12 252 salariés en 1986-1987, après un point haut à 13 213 en 1983. On mesure l'isolement de ces entités, d'autant plus qu'une majorité de ces emplois relève alors de la sous-traitance aéronautique – soit moins que la construction navale, l'aéronautique et l'armement (16 163 en 1987) et juste un peu plus que la construction électrique et électronique (11 404)²², tandis que la filière Bois-meuble-papier-carton atteint 25 067.

Quelques sous-traitants à faire évoluer ?

Cela dit, cette usine Ford s'appuie également sur un petit noyau de sous-traitants, dont le destin est dorénavant lui aussi mis en question. Les études manquent sur ce thème. Un seul cas d'étude peut être mis en avant ici, celui d'Aquidec, devenue entre-temps Altia Saint-Médard du fait de reprises-cessions, puis Pernat SMJ en 2014. Cette unité girondine de soixante salariés appartient à un groupe qui compte 23 sites dans le monde. Quand Aquidec a ouvert à Saint-Médard-en-Jalles en 2004, l'usine avait un seul et immense client : Ford Blanquefort ; elle produisait des valves en aluminium qui équipaient les boîtes de vitesse automatiques.

Jusqu'alors plutôt « atelier déporté de Ford », qui absorbait encore en 2018 autour de 40 % de sa production, l'usine a enclenché un plan de diversification de ses productions et de conquête de nouveaux clients. Elle obtient la production de pièces de directions assistées électriques, technique pour supplanter les actuelles assistances hydrauliques des véhicules, pour le spécialiste TRW ; pour le groupe Ford, elle gagne la fabrication d'un pignon de pompe à injection qui équipera la future génération des moteurs diesel haute pression. L'unité girondine non seulement va survivre mais va, en sus, doubler son chiffre d'affaires (7,5 millions d'euros en 2011, 11 millions en 2018), même si ce marché de pignons high-tech a impliqué un investissement en machines-outils de quatre à cinq millions d'euros sur trois ans (2011-2013). Aujourd'hui, le cahier des charges d'Altia se répartit à 70 % dans la sous-traitance automobile et à 20 % dans diverses productions

industrielles, sans plus de dépendance vis-à-vis de Ford. Doté d'un bureau d'étude, le site de Saint-Médard est capable de réaliser toutes les opérations d'usinage sur des pièces en acier, aluminium et laiton²³.

La mue stratégique du Bélier

Pour revenir à la Fonderie du Bélier²⁴, créée en 1961 par une famille entrepreneuriale, ce n'est qu'une moyenne entreprise (312 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016 avec d'épais fonds propres : 128 millions) fort peu représentative d'un *Mittelstand* qui n'existe pas en Gironde dans cette branche. En effet, si elle emploie encore 350 personnes à son siège girondin historique, l'essentiel des salariés du mini-groupe travaillent en Europe centrale et orientale (Hongrie en 1994, Serbie en 2017), où une large partie de la fonderie d'Europe occidentale a déménagé en quête de niveaux de salaires beaucoup plus bas et aussi pour suivre les usines automobiles que les constructeurs ont délocalisées à l'Est. Des ateliers ont été ouverts en sus en Chine et au Mexique.

Plus significatif encore est le tournant stratégique du Bélier : la fonderie classique a laissé place à la fonderie de l'aluminium, métal en forte progression dans la composition technique des moteurs et des équipements automobiles en général à cause de ses vertus de légèreté notamment. Le groupe a ainsi traité quelque 68 000 tonnes de métal en 2016 (freins, supports moteurs, turbocompresseurs, etc.). Mais cela ne crée guère d'opportunités de reconversion aux salariés de Ford Blanquefort, sauf à migrer en Europe de l'Est, comme l'avait finement proposé un patron français il y a quelques années à ses propres salariés... Il est vrai que la Pologne dispose d'une force d'attraction croissante²⁵.

UNE CAUSE STRATÉGIQUE ? LA CRISE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE FORD

Lors de son centenaire européen en 2003 – commémoré par un colloque international et une mise en valeur institutionnelle à Bordeaux (à la Chambre de commerce et d'industrie) et à Château-Beychevelle –, Ford confiait que sa part de marché en Europe était de 11,2 % en avril 2003 : 17,8 % au Royaume-Uni, 9,7 % en Espagne et en Italie, 6,7 % en Allemagne,

21. Jérôme Schrepf, « L'usine Métal Aquitaine liquidée, 38 salariés licenciés », *La Dépêche*, 4 juin 2018.

22. *Aquitaine Éco*, 1991.

23. Hervé Pons, « Un sous-traitant fort sans Ford », *Sud Ouest*, 12 avril 2011.

24. Pascal Rabiller, « Gironde : La fonderie Le Bélier cartonne grâce à l'aluminium », *Sud Ouest*, 9 mai 2017. Voir en ligne : <https://www.lebelier.com/le-groupe/historique/>.

25. Jean-Paul Oury, « Expatriation : et pourquoi pas la Pologne ? », *Contrepoints*, 2014 [En ligne : <https://www.contrepoints.org/2014/09/10/180333-expatriation-et-pourquoi-pas-la-pologne>].

6,6 % en Belgique. Les ventes totales ont grimpé de 1,493 million en 1993 à 2,161 millions en 2001, avant un recul à 2,003 millions en 2003 (dont 150 000 en France), par rapport à un total mondial de 3,973 millions et américain de 4,402 millions. On comprend que l'Europe constitue un marché important mais non déterminant pour la survie de la marque à l'échelle mondiale. Il s'agit davantage de l'héritage d'une histoire ayant permis à des technologies, des méthodes (le fordisme productif) et une philosophie (le fordisme de la consommation de masse²⁶) d'affirmer la puissance du fameux « modèle américain ».

En 2018-2020, Ford a abandonné la marche conquérante qu'il déployait encore lors de son centenaire en Europe. Tout d'abord, la vente de voitures de moyen de gamme ne procure plus les marges bénéficiaires suffisantes pour nourrir la capacité d'autofinancement nécessaire au soutien de la recherche et du développement en vue de prospecter les nouvelles technologies de la deuxième étape de la troisième révolution industrielle (voiture électrique, voiture auto-conduite, etc.). Or la gamme de Ford est centrée sur ce créneau central, avec fort peu de modèles de haut de gamme (un ou deux SUV, la *Mustang*), d'autant plus que la firme a revendu Jaguar et Volvo, qu'elle avait acquises à la fin du xx^e siècle – d'où une crise de l'image de marque, comme si une rupture cognitive s'était produite. On sait par ailleurs que la Chine est devenue plus essentielle que l'Europe.

Par ailleurs, la priorité du groupe est de préserver et consolider son bastion commercial aux États-Unis, ce qui implique de gros investissements de conception, de productivité et de recarénage des usines. La même stratégie a été assimilée par General Motors qui, on le sait, vient de céder Opel à PSA, en reniant 90 ans de présence en Europe – après y avoir abandonné la commercialisation de Chevrolet depuis l'Asie. Si cela peut choquer un Français ou un Européen, quitter le marché européen ne semble plus impossible dans les réflexions stratégiques de Ford, malgré sa force relative sur le créneau des véhicules utilitaires légers.

En replaçant l'usine de Blanquefort et son millier de salariés à l'échelle de cette firme transnationale, on peut comprendre l'exigence de recentrer l'appareil productif intermédiaire sur des fournisseurs (Magna Powertrain Getrag, par exemple), sur les usines américaines elles-mêmes, voire de délaisser tout un espace continental, en glissant de l'Europe à l'Asie chinoise ou indienne. De forts symboles historiques comme les usines britanniques ont par exemple déjà disparu, et le *Brexit* va peut-être donner le

26. Jean-Claude Daumas, *La révolution matérielle : Une histoire de la consommation (France, XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Flammarion, 2019.

coup de grâce à l'aventure anglaise : Ford est au bord de ne plus se considérer comme « enracinée » en Europe, cent ans après s'être installée en France à Bordeaux en 1917...

Or la part de marché en Europe s'est effritée de 10,8 % des ventes²⁷ en 2000 à 6,4 % seulement en 2018. La firme a annoncé le 10 janvier 2019 le lancement de réflexions sur sa politique européenne : « Ford va supprimer des milliers de postes en Europe »²⁸, où il emploie encore 53 000 salariés, par rapport au total de 200 000. Y subir des pertes opérationnelles durant certains trimestres n'est plus compatible avec les exigences de gestion à l'échelle du groupe. « Ils doivent faire des coupes claires à la machette », pense un consultant²⁹ si l'on estime que le groupe endure des « surcapacités chroniques ». Bref, « l'industrie automobile, mère de toutes les industries », est en train de rentrer dans l'œil du cyclone³⁰. D'ailleurs, au printemps 2019, Ford-Europe annonce un vaste plan de recentrage commercial, industriel et géographique (avec la fermeture de la production russe). L'on comprend l'acuité des controverses et débats quant à l'avenir du site et de ses salariés³¹.

CONCLUSION

L'historien ne peut évidemment pas apporter de conclusion à un épisode aussi actuel, inachevé. Il peut rappeler l'histoire du site, son dédoublement

27. « Ford va réorganiser ses activités en Europe », *Le Monde*, 10 janvier 2019.

28. « Ford va supprimer des milliers de postes en Europe », *L'Usine Auto*, 10 janvier 2019.

29. Alain-Gabriel Verdevoye, « Ford décélère en Europe », *Challenges*, 20 septembre 2018, p. 70.

30. Philippe Escande, « L'industrie automobile, mère de toutes les industries, est en train de rentrer dans l'œil du cyclone », *Le Monde Économie*, 14 décembre 2018.

31. Voir l'analyse d'Hubert Bonin sur Rue89Bordeaux [En ligne, 5 avril 2018 : <https://rue89bordeaux.com/2018/04/comprendre-destin-dramatique-de-lusine-ford-de-blanquefort/>]. D'où un commentaire « chaud » : « En 2008, on lisait déjà ce genre d'âneries. On sent que l'auteur s'est renseigné, pour autant on comprend vite qu'il connaît très mal le dossier. Déjà dix ans que des prédicateurs annoncent et expliquent la fin de cette usine. Les mêmes qui expliquent plus tard pourquoi, finalement, ce n'était pas la fin quand l'activité industrielle est relancée. Nous n'avons pas besoin de charognards inutiles et nuisibles qui gravitent autour de nous pour exister. Soutenez-nous ou passez votre chemin en silence. Un salarié de Ford Blanquefort. » Ou alors de l'utopie : « Nos décideurs ont encore le temps de donner tort à notre commentateur hostile, en mobilisant les compétences locales en matière de mécanique pour entrer résolument dans l'ère post-bagnole... : un petit pôle de recherche et d'application pour tout ce qui concerne les éléments rotatifs, automatiques ou purement mécaniques de l'énergie éolienne, hydrolienne, marémotrice, houlomotrice....*Idem* pour la petite mécanique vélo, des caddies à commissions de nouvelle génération pour les seniors et autres accessoires pour la mobilité active, celle des PMR en particulier... L'université, l'ARS, les collectivités, les associations et les Ford peuvent trouver-là le nouveau terrain favorable (!) à la construction d'un écosystème qui trouvera ses débouchés directement dans l'économie résidentielle du lieu de conception et de production ».

en deux sous-sites, son positionnement au sein de la stratégie d'une firme à la fois européenne et multinationale. Mais l'historien de l'économie et des entreprises ne peut qu'émettre deux hypothèses : celle du porte-à-faux d'une usine désormais jugée comme trop excentrée par rapport à un système productif de branche et isolée par rapport aux systèmes productifs territoriaux girondins ; celle du recentrage stratégique d'une firme devenue transnationale et maniant, elle aussi, comme tant d'autres, des « pions » sur un échiquier continental ou mondial. Cela réduit le site de Blanquefort à un simple pion, ce qui ne manque pas d'enrager les salariés d'une usine qui, comme tant d'autres eux aussi, se sentent sacrifiés sur cet échiquier impitoyable. L'historien ne croit pas que le destin de cet établissement s'inscrit dans le processus de « désindustrialisation » qui bouleverse tant de régions de tant de sous-continent.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Georges Benko, Alain Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, 1992.
- François Caron, *Le résistible déclin des sociétés industrielles*, Paris, Perrin, 1985.
- Élie Cohen, *L'État brancardier : les politiques du déclin industriel, 1974-1984*, Paris, Calmann-Lévy, 1989.
- Jefferson Cowie, Joseph Heathcot, *Beyond the Ruins. The Meanings of Deindustrialization*, Ithaca, Cornell University Press, 2003.
- Patrick Fridenson, « L'industrie en France au XXI^e siècle. Politique française ou politique européenne ? », in I. Kharaba, P. Mioche, D. Woronoff (dir.), *Politiques industrielles d'hier et d'aujourd'hui en France et en Europe*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2009, p. 232-263.
- Pierre-Noël Giraud, *L'industrie française décroche-t-elle ?*, Paris, La Documentation française, 2013.
- Michel Hau (dir.), *Les grands naufrages industriels*, dossier de : *Entreprises et Histoire*, 27 (2001).
- Michel Hau, « Les grands naufrages industriels français », in P. Lamard, N. Stoskopf (dir.), *1974-1984. Une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2010, p. 7-14.
- Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf (dir.), *Désindustrialisations, délocalisations*, Paris, Picard, 2009.
- Pascal Raggi, *La désindustrialisation de la Lorraine du fer*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

FLEUR LARONZE

Les mines d'or de Salsigne. Mise en lumière d'une catastrophe professionnelle silencieuse

Fleur Laronze est maître de conférences H.D.R. en droit privé à l'Université de Haute-Alsace. Elle est membre de l'équipe de droit social de l'UMR-7354 DRES et chercheur associé au CRÉSAT. À la croisée du droit du travail et du droit des affaires, ses travaux de recherche portent sur la responsabilité sociétale des organisations, sur les situations juridiquement hybrides concernant les travailleurs et sur une analyse plus globale des mutations à l'œuvre en droit du travail.

LE SITE DE SALSIGNE a longtemps été associé à la mine d'or exploitée pendant plus d'un siècle. L'activité de production aurifère a néanmoins fait apparaître au fur et à mesure des années d'exploitation une pollution des sols et des rivières accrue par la toxicité des minerais extraits et des techniques d'exploitation utilisées. Les préjudices écologiques et sanitaires n'ont pas été appréhendés de manière effective, ni par l'État ni par les administrations décentralisées, de sorte que l'État ou plus précisément l'État-providence peut être considéré défaillant. L'histoire de Salsigne explique alors l'émergence de concepts comme la responsabilité sociale des entreprises qui donne un éclairage particulier au projet de réouverture de l'exploitation des mines de Salsigne envisagé depuis quelques années.

THE SITE OF SALSIGNE has long been associated with the gold mine, in operation for more than a century. The gold production has led, over the years of exploitation, a soil and rivers pollution which has been increased by the toxicity of the mined ores and the exploitation techniques. The ecological and health damages have been actually taken into account neither by governments nor by decentralized administrations, so that governments, or better said the welfare state, can be considered as failing. The history of Salsigne explains the emergence of concepts such as corporate social responsibility which enlightens the reopening project for Salsigne's mines, in consideration since several years.

Les mines d'or de Salsigne s'inscrivent dans le mouvement de désindustrialisation progressif des entreprises françaises depuis les années 1970. La désindustrialisation du site, formalisée par sa fermeture en 2004, aura été l'étape ultime de l'évolution d'une activité dont les répercussions en termes de pollution auront été très tôt déplorées, mais mal anticipées et même aggravées par les entreprises de traitement des déchets industriels intervenues par la suite. Les mines d'or de Salsigne constituent ainsi un exemple, parmi d'autres, de catastrophe sanitaire et environnementale dont l'ampleur n'a d'égale que le silence assourdissant de l'État quant aux risques auxquels étaient exposés les salariés et aux conséquences de l'activité sur le plan environnemental.

De ces mines de Salsigne ont été extraits depuis la fin du XIX^e siècle plusieurs minerais dont l'or mais également l'arsenic à partir de procédés industriels qui, loin de réduire les risques pour la santé des travailleurs et des riverains, les ont accrus à mesure de la sophistication des techniques employées. Des maladies telles que des cancers bronchiques primitifs ou encore des sidéroses se sont ainsi développées de manière anormale par rapport à la moyenne constatée en France.

Situées au nord de Carcassonne et au sud de la Montagne noire, les mines d'or, à ciel ouvert comme souterraines, ont été exploitées par des concessionnaires privés sur les sites de Salsigne, mais également de Villanière, Lastours, Limousis, Sallèles-Cabardès et enfin de La Combe du Saut. En 1924, la société Mines et produits chimiques de Salsigne (SMPCS) est créée, puis en 1980, suite à un rachat par COFRAMINES, filiale indirectement détenue par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), la société a continué de fonctionner malgré la chute du cours de l'or et les difficultés financières rencontrées au fur et à mesure des années d'activité. Par jugement du Tribunal de commerce du 3 février 1992, la SMPCS est mise en liquidation judiciaire. Les activités et les terrains d'exploitation sont alors répartis entre trois sociétés. La société Mines d'or de Salsigne (MOS),

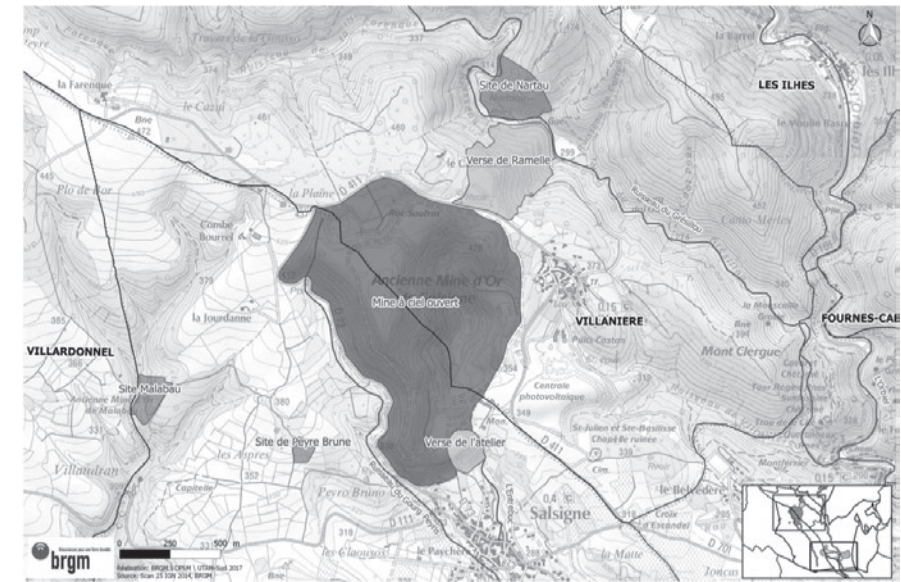


Fig. 1. Ancien site minier de Salsigne (MCO)¹

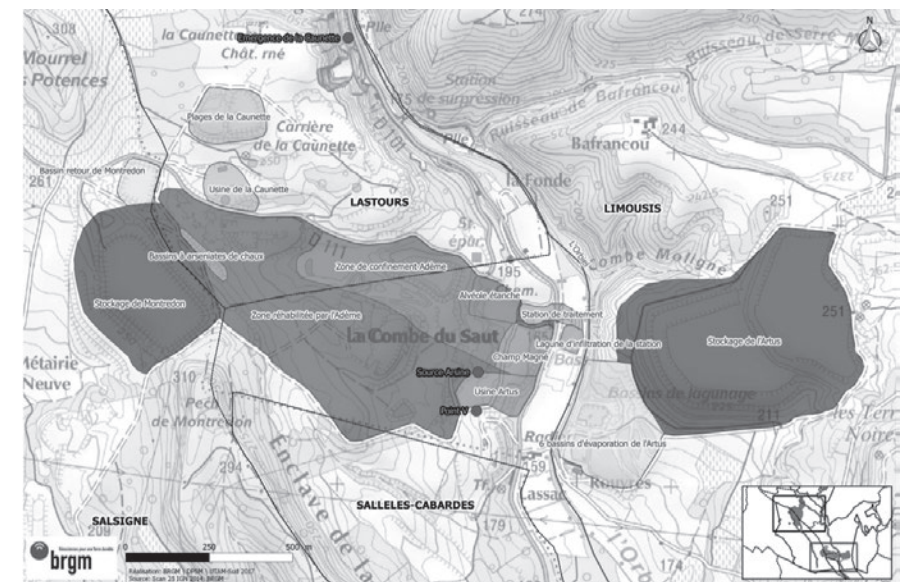


Fig. 2. Ancien site minier de Salsigne (installations secteur La Combe du Saut)²

1. Commission locale d'information du site minier de la vallée de l'Orbiel, Préfecture de l'Aude (Données du BRGM), 13 septembre 2017.

2. Commission locale d'information du site minier de la vallée de l'Orbiel, 13 septembre 2017.

filiale de groupes miniers australiens, reprend l'activité minière menée par la SMPCS et les concessions de Salsigne, de Villanière et de Lastours. La SNC Lastours se voit confier la cyanuration des haldes³. Enfin, la troisième société, la société d'exploitation pyrométallurgique de Salsigne (SEPS) est chargée de l'activité pyrométallurgique. Néanmoins, dès 1999, la MOS est en état de cessation de paiement et le jugement du Tribunal de commerce de Carcassonne du 24 octobre 2000 approuve un plan de continuation pour une durée de quatre ans. La MOS conclut sur la base de ce plan une convention avec l'État le 11 juillet 2001 prévoyant notamment des clauses exonérant la MOS de toute responsabilité pour les « sites exclus », correspondant à d'anciens sites miniers situés notamment sur les communes de Villardonnell, Salsigne et Villanière. Sur le fondement de ces clauses, l'État s'engage à ce que les terrains correspondant aux sites exclus soient transférés à un tiers et à décharger la MOS de toute responsabilité sur ces sites. De leur côté, les actionnaires australiens détenant la société MOS s'engagent, jusqu'à l'arrêt définitif de la mine en 2004, à maintenir leur soutien financier à l'exploitation afin de prolonger l'activité, conserver les emplois et procéder aux travaux d'enlèvement des déchets et de mise en sécurité des sites. Lors de l'arrêt de l'activité minière, les terrains sont rachetés par l'État et affectés à la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). L'État avait également accepté, dans le cadre de la convention conclue en 2001, d'assumer les coûts de réhabilitation et le plan de reclassement des salariés suite à leur licenciement. Les clauses négociées dans cette convention peuvent apparaître hétérodoxes par rapport à la pratique légalement organisée qui repose sur le principe de la remise en état du site par le dernier exploitant en vue de sa revente⁴ ou de son arrêt définitif. En outre, en cas de défaillance de l'exploitant, il n'est pas possible pour l'État d'imputer la charge de la remise en état au détenteur du site⁵. Par ailleurs, la SNC Lastours avait cessé son

3. Les haldes correspondent aux amoncellements de déchets et stériles issus de l'extraction de minerais.

4. Cass. 3^e civ., 16 mars 2005, n° 03-17.875, Bull. civ. III, n° 67 p. 60.

5. Code de l'environnement, art. L. 512-12-1 : « Lorsque l'installation soumise à déclaration est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant place le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur comparable à la dernière période d'activité de l'installation. Il en informe le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme ». Pour une installation soumise à autorisation, voir : Code de l'environnement, art. L. 512-6-1.

6. CE, (ass.) 8 juillet 2005, n° 247976. La réglementation a été modifiée ultérieurement d'abord par l'ordonnance n° 2009-663 du 11 juin 2009 relative à l'enregistrement de certaines installations classées pour la protection de l'environnement, puis par la loi ALUR de 2014.

activité en 1997 et revendu à MOS les terrains où étaient stockés les résidus de traitement. Enfin, la SEPS avait été mise en liquidation judiciaire par un jugement en date du 19 février 1996. De fait, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a eu en 1998 pour mission d'assurer la surveillance et la maintenance du site ainsi que de dresser des études de travaux, d'évacuer certains déchets, de démolir les installations et de réaliser les travaux de réhabilitation.

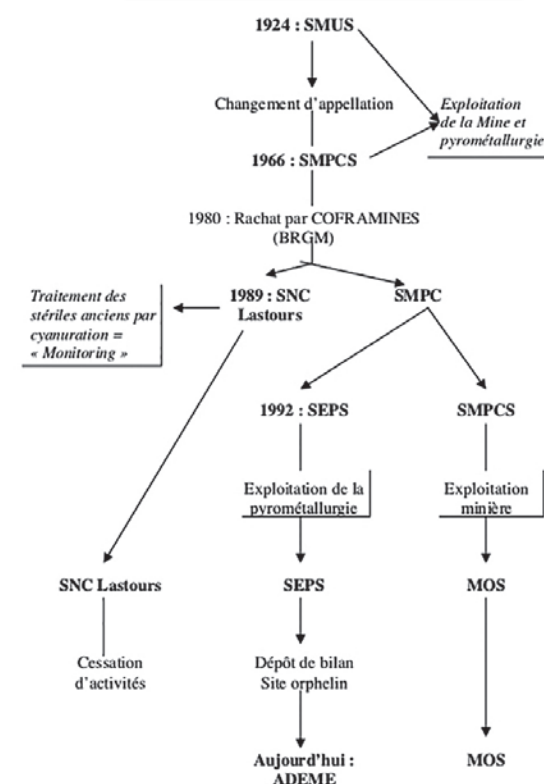


Fig. 3. Les exploitants successifs du site de Salsigne⁷

Aux péripéties financières et judiciaires rencontrées par les sociétés exploitant les mines d'or s'ajoute l'impact considérable de l'exploitation aurifère et arsenicale tant sur l'environnement que sur la santé. À l'appel du ministère de l'Environnement, plusieurs spécialistes, géologues et

7. L'État face aux enjeux industriels et environnementaux : l'exemple des mines d'or de Salsigne [Rapport de la Cour des comptes], 2004, p. 360.

ingénieurs des mines, ont pu constater que la pollution résultant de l'activité développée sur les sites était majeure, qu'il s'agisse de l'atteinte au paysage sur les sites industriels, de la pollution des sols à l'arsenic interdisant un usage autre qu'industriel du site, de la pollution des eaux de l'Orbiel à l'arsenic qui les rend impropres à la consommation domestique comme à l'arrosage, ou de la pollution des plantes telles que le thym et les légumes-feuilles contenant des taux d'arsenic dépassant régulièrement ceux admissibles pour ces plantes – des arrêtés préfectoraux interdisant la commercialisation du thym et des légumes-feuilles sont reconduits depuis 1997⁸. Quant aux répercussions sur la santé, et ce alors même que les salariés ont sous-estimé les risques subis et ont préféré concentrer leurs actions sur la lutte pour le maintien de leur emploi, des médecins mais également des sociologues ont alerté l'opinion publique sur le taux anormalement élevé de cancers et sur la spécificité des maladies professionnelles contractées. La situation particulière des salariés des mines d'or de Salsigne a mis en exergue l'inadaptation des tableaux de maladie professionnelle et la responsabilité de l'État, intervenu tardivement⁹.

Le bilan susceptible d'être dressé fait montre de nombreux dysfonctionnements dans la gestion des risques environnementaux et sanitaires liés à l'activité minière : les mesures préventives adoptées en cours d'exploitation se sont révélées parfaitement inefficaces et les dispositifs de dépollution ont montré leurs limites après la fermeture de l'entreprise. Bien après la fin de l'exploitation, ces risques continuent de sévir à l'encontre des habitants et des anciens salariés et, même, se « déplacent » sur d'autres

terrains au gré des humeurs climatiques¹⁰. Sont cependant soulignées, principalement par la Cour des comptes dans son rapport de 2004¹¹, non les conditions de prise en charge des risques sanitaires, mais la mauvaise gestion par l'État des problèmes environnementaux – l'État en lieu et place du BRGM s'est déclaré responsable des déchets abandonnés sur le site, responsabilité d'autant plus importante que la reprise d'une partie de la SMPCS par la SEPS a conduit à l'aggravation de la pollution du site¹².

À cette discordance dans l'intervention de l'État (et par métonymie dans le droit dérogé) pour protéger d'une part l'environnement et d'autre part la santé, une autre discordance peut être relevée, celle de la sauvegarde de la santé professionnelle et de la santé publique. Les acteurs publics et privés ont été principalement alertés par les riverains des mines et usines. Les salariés eux-mêmes ont très rarement fait état des maladies qu'ils avaient contractées sur leur lieu de travail, se mobilisant d'abord pour la préservation de leur emploi. Des raisons sociologiques expliquent notamment cette situation. Comme le montrent les travaux d'Annie Thébaud-Mony, l'accident de travail et la maladie professionnelle sont « considérés comme socialement "acceptables" puisque "indemnifiables" »¹³. Or, non seulement les maladies professionnelles résultant de l'activité minière n'ont été reconnues qu'à la fin des années 1980 et n'ont pu être plus facilement indemnisées qu'à partir de cette époque, mais, le droit à une indemnisation ne fait pas disparaître le conflit d'intérêts supporté par le salarié et qui nécessitait un arbitrage de l'État. La défaillance de l'État est donc double, tant pour la protection de la santé des salariés et que pour celle de leur emploi.

8. Voir François Barthélémy, *Rapport sur le site de Salsigne (Aude)*, Paris, La documentation française, mars 2005.

9. Plusieurs tableaux de maladies professionnelles seront sollicités afin de faciliter la reconnaissance des risques subis par les ouvriers et les mineurs des mines d'or de Salsigne. Le premier tableau susceptible d'être invoqué (tableau n° 20) date de 1942 et porte sur les affections professionnelles provoquées par l'arsenic (plus spécifiquement les affections cancéreuses avec un délai de prise en charge de 40 ans). Un second tableau aura été mobilisé. Créé en 1967, il reconnaît les sidéroses résultant de l'inhalation de poussières ou de fumées contenant des particules de fer. Prenant en compte la situation spécifique des travailleurs des mines d'or de Salsigne, le tableau 20bis sera adopté en 1985 suite à la thèse de médecine de Roger Périsset (*Néoplasies bronchopulmonaires chez les travailleurs des mines et usines de Salsigne*, thèse de médecine, Université de Toulouse, 1977) et permet la prise en charge des cancers bronchiques primitifs provoqués par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales. Enfin, un dernier tableau instauré en 1997 et inspiré directement par la thèse de médecine de Philippe Jammes (*Le cancer bronchopulmonaire des travailleurs des mines d'or et usines de Salsigne est-il professionnel?*, thèse de médecine, Université de Toulouse, 1985) vise tout particulièrement les travailleurs des mines d'or de Salsigne en reconnaissant les cancers bronchiques primitifs provoqués par l'inhalation de poussières ou de vapeurs renfermant des arseno-pyrites aurifères.

10. Romain Loury, « Inondations et arsenic : la double peine de Salsigne », *Journal de l'environnement*, 8 novembre 2018 [En ligne : <http://www.journaldelenvironnement.net/article/inondations-et-arsenic-la-double-peine-de-salsigne,94675>] : « Entre les 14 et 15 octobre, 340 millimètres d'eau sont tombés sur le site de Salsigne. Or ce site minier, fermé en 2004, est l'un des plus pollués de France. En tout, il contiendrait 11,6 millions de tonnes de résidus pollués, en particulier de l'arsenic, avec des retombées sanitaires avérées pour les riverains. Ce qui est source de vives tensions entre ces derniers et la préfecture, accusée de déni. Ces déchets sont pour la plupart stockés dans deux principaux sites, Montredon, qui présente d'importantes fuites et fait l'objet de travaux de réfection, et le bassin de l'Artus. Or tous deux ont été légèrement endommagés par les pluies torrentielles, faisant craindre un afflux redoublé d'arsenic dans l'environnement ».

11. *L'État face aux enjeux industriels et environnementaux*, op. cit., p. 360.

12. La Cour des comptes relève que la SEPS a dégradé l'état du site : « si elle a traité 7 000 tonnes de déchets pour le compte de l'État et a reçu à ce titre 4,73 M€, elle a parallèlement produit et abandonné sur place plus de 23 000 tonnes de déchets supplémentaires. Les dirigeants de la SEPS ont d'ailleurs été condamnés le 13 avril 2000 par la cour d'appel de Montpellier à quatre mois de prison avec sursis et 30 489,80 € d'amende pour avoir entreposé sur le site de Salsigne des déchets toxiques qu'ils avaient déclaré avoir incinérés » (*L'État face aux enjeux industriels et environnementaux*, op. cit., p. 366).

13. Annie Thébaud-Mony, « Risques au travail et inégalités de santé », in Commissariat Général au Plan, *La décision publique face aux risques*, Paris, La documentation française, 2001, p. 57.

LA RÉACTION DIFFÉRÉE DE L'ÉTAT : UNE PRISE EN CHARGE INEFFECTIVE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Plusieurs rapports médicaux présentent les effets, d'une part, de l'activité des mines et usines d'or de Salsigne sur la santé publique et, d'autre part, des conditions de travail sur la santé et la sécurité des salariés. En outre, la reconnaissance tardive des maladies professionnelles dans le bassin minier de Salsigne souligne les défaillances de l'État dans l'accompagnement et la prise en charge des travailleurs pourtant indispensables face à l'ampleur de la catastrophe sanitaire.

Le temps du constat : la survenance de maladies professionnelles

Parmi les premières études médicales réalisées sur le site de Salsigne, une « étude générale sur l'intoxication arsenicale en général et dans la région de Salsigne en particulier » est menée par le docteur Daudé en 1937¹⁴. L'intoxication arsenicale serait causée, selon l'étude, par les fumées des usines qui répandraient dans l'atmosphère d'importantes quantités d'arsenic. Si aucun cas mortel n'est relevé, plusieurs cas (graves à bénins) sont alors recensés. Ce rapport ne cible pas une population spécifique mais fait un simple état des lieux des cas d'intoxication relevés.

Il faut attendre le rapport du docteur Javelaud (28 septembre 1988) sur les conditions de travail dans les mines et usines de Salsigne pour disposer d'une étude plus ciblée qui évoque l'évolution des méthodes d'exploitation, des matériaux employés et des conséquences sur l'état de santé et la sécurité des salariés¹⁵. La principale cause d'accidents du travail sur le site de Salsigne, telle qu'indiquée dans le rapport, serait la manutention, les accidents résultant de la non-conformité des méthodes de travail aux règles de sécurité ou d'erreurs de jugement¹⁶. De manière générale, les risques encourus dans la mine souterraine seraient plus importants qu'à l'extérieur et « la fréquence et la gravité des accidents du travail à la mine de Salsigne demeure[raie]nt à un niveau alarmant »¹⁷. Un autre rapport en

1989 met en valeur la mortalité des travailleurs exposés à l'arsenic dans les mines et usines d'or de Salsigne¹⁸. Il est alors révélé que le nombre accru de cancers du poumon serait imputable à la situation de travail des salariés de Salsigne¹⁹.

Certains auteurs formulent le problème autrement en s'intéressant, à partir des données de la Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales (DRASS) depuis 1968²⁰, aux causes de décès à la suite de cancers contractés par une population localisée à une période plus récente. Ainsi, l'augmentation des décès en raison de cancer dans la région minière de Salsigne pourrait ne pas être exclusivement expliquée par l'exposition à des minerais dangereux lors de travail sur le site de la mine, les salariés n'étant pas seuls concernés par cette augmentation, mais pourrait résulter d'une contamination environnementale²¹, néanmoins imputable à la mine²².

Cependant, si les données mentionnées dans ces différents rapports d'expertise mettent en lumière les conditions de travail des salariés des mines et usines d'or de Salsigne et leurs effets sur la santé, elles n'ont pas été prises en compte afin d'adapter la prise en charge des maladies professionnelles recensées.

Le temps de la reconnaissance de maladies professionnelles spécifiques aux mines d'or de Salsigne

Le traitement juridique des maladies professionnelles se matérialise par leur prise en charge par les organismes de sécurité sociale, ouvrant droit à une réparation. Celle-ci est conditionnée à l'engagement de la responsabilité

14. Archives départementales de l'Aude, 56 W 3, rapport du 18 septembre 1937.

15. Un tableau met en relation les minerais extraits ainsi que l'or produit avec les effectifs de l'exploitation, sans que le nombre le plus important de salariés (en 1946) n'ait une influence directe sur la quantité d'or. En revanche, en 1967, la quantité d'or se révèle directement conditionnée au nombre de salariés. Le risque de silicose est, par ailleurs, mentionné par le docteur Javelaud, même si les cas sont plus rares depuis 1954. Voir aussi : Catherine Delaban Quet, *Accidents de travail et organisation des soins d'urgence dans les mines : le cas de la mine de Salsigne*, thèse de médecine, Université de Montpellier, 1984, p. 34.

16. C. Delaban Quet, *Accidents de travail...* op. cit., p. 30.

17. *Ibid.*, p. 74.

18. Lorenzo Simonato, J.-J. Moulin, B. Javelaud, Gilles Ferro, Pascal Wild, Regina Winkelmann, Rodolfo Saracci, « A retrospective mortality study of workers exposed to arsenic in a gold mine and refinery in France », *American Journal of Industrial Medicine*, 25 (1994), p. 625-633 ; Lorenzo Simonato, Gilles Ferro, Regina Winkelmann, Rodolfo Saracci, « Etude de mortalité parmi les salariés de la Société des mines et produits chimiques de Salsigne, France » [Rapport interne CIRC 89/009], 1989.

19. L. Simonato, G. Ferro, R. Winkelmann, R. Saracci, « Etude de mortalité parmi les salariés de la société des mines et produits chimiques de Salsigne, France », op. cit., p. 10.

20. M.-G. Dondon, F. de Vathaire, P. Quenel, N. Frery, « Cancer mortality during the 1968-1994 period in a mining area in France », *European journal of cancer prevention*, 14/3 (2005), p. 297-301.

21. *Ibid.* ; Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, INSERM/ CIRE, *Évaluation des conséquences sanitaires de la pollution d'origine industrielle de la région de Salsigne (Aude), Enquête de mortalité par cancers*, 2007.

22. La situation des ouvriers des mines et usines de Salsigne est particulièrement alarmante dans la mesure où le taux de cancer bronchique est 17 fois supérieur à celui de la France et 9 fois supérieur à celui de la population vivant dans la même région et au même âge (R. Périsse, *Néoplasies broncho-pulmonaires chez les travailleurs des mines et usines de Salsigne*, op. cit., p. 14).

de l'employeur. Une réparation forfaitaire²³ ne peut être attribuée que si le caractère professionnel de la maladie est démontré. Les tableaux des maladies professionnelles énumèrent donc les maladies dont le caractère professionnel est présumé. Faut-il encore que la maladie soit déclarée par le salarié. L'indemnisation de ce dernier dépend donc de son initiative.

Déclaration de la maladie professionnelle

Les maladies contractées sur les sites des mines et usines existaient. Les rapports précités en témoignent. Pourtant, peu de maladies professionnelles ont été déclarées. Certaines explications ont été avancées afin de justifier ce constat pouvant être généralisé à toute situation concernant un salarié affecté par une maladie professionnelle²⁴. C'est dans un premier temps à l'assuré lui-même de pouvoir soupçonner le lieu ou les conditions de travail comme étant à l'origine de sa maladie. Par ailleurs, les médecins ne sont pas familiarisés avec la législation en matière de maladies professionnelles et ne se mettent que rarement en relation avec la médecine du travail²⁵. La déclaration de la maladie fait, dans un second temps, l'objet d'un examen fondé sur des données médicales et sur les conditions d'exposition, sachant que la reconnaissance du caractère professionnel de la maladie est souvent contestée ou refusée par les caisses de sécurité sociale²⁶. Les modalités de reconnaissance des maladies professionnelles n'encouragent donc guère à la déclaration par l'assuré de sa maladie.

23. Le Conseil constitutionnel a, par ailleurs, considéré, qu'en présence d'une faute inexcusable, « le plafonnement de [l'indemnité correspondant à une majoration du capital ou de la rente allouée en fonction de la réduction de capacité de la victime] destinée à compenser la perte de salaire résultant de l'incapacité n'institue pas une restriction disproportionnée aux droits des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle » (Conseil constitutionnel, 18 juin 2010, n° 2010-8 QPC, JO 19 juin 2010, *JCP S.* 2010, 1361, note G. Vachet). En revanche, indépendamment de cette majoration, les dispositions de l'article L. 452-3 du Code de la sécurité sociale « ne sauraient toutefois, sans porter une atteinte disproportionnée au droit des victimes d'actes fautifs, faire obstacle à ce que ces mêmes personnes, devant les mêmes juridictions, puissent demander à l'employeur réparation de l'ensemble des dommages non couverts par le livre IV du Code de la sécurité sociale » (Conseil constitutionnel, 18 juin 2010, *préc.*). La faute inexcusable justifie l'octroi d'une réparation intégrale de telle sorte que l'impossibilité d'obtenir une réparation intégrale porte une atteinte disproportionnée au droit des victimes d'actes fautifs et est, par conséquent, contraire à la Constitution.

24. Bernard Cassou, Dominique Huez, Marie-Laure Mousel, Catherine Spitzer, Annie Touranchet-Hebrard, *Les risques du travail, Pour ne pas perdre sa vie à la gagner*, Paris, Éditions de La Découverte, 1985, p. 42.

25. Jacques Brugère, Annie Thébaud-Mony, Henri Pézerat, Bernard Cassou, « Cancers professionnels : connaissance, réparation et prévention », *Bull. Cancer*, 81 (1994), p. 16, spéc. p. 18; B. Cassou, D. Huez, M.-L. Mousel, C. Spitzer, A. Touranchet-Hebrard, *Les risques du travail... op.cit.*, p. 42.

26. J. Brugère, A. Thébaud-Mony, H. Pézerat, B. Cassou, « Cancers professionnels », *art. cit.*; B. Cassou, D. Huez, M.-L. Mousel, C. Spitzer, A. Touranchet-Hebrard, *Les risques du travail... op.cit.*, p. 42.

Reconnaissance des maladies professionnelles

Le droit de la sécurité sociale permet à l'assuré de bénéficier d'une présomption de caractère professionnel de la maladie dès lors que celle-ci est mentionnée dans l'un des tableaux de maladie professionnelle prévu par la loi²⁷. En revanche, pour pouvoir se prévaloir d'une telle présomption, il ne suffit pas seulement que la maladie contractée soit mentionnée dans les tableaux, il faut également qu'elle ait été constatée dans un certain délai qui varie selon les maladies professionnelles. Les tableaux prévoient en effet non seulement le délai de prise en charge (délai maximal entre la constatation de la maladie et la date à laquelle le travailleur a cessé d'être exposé) dans lequel la première constatation médicale doit intervenir, mais également la durée d'exposition au risque (temps pendant lequel la personne a été soumise à des conditions de travail dangereuses). Ainsi, pour les affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiantes, comme les asbestoses (fibroses pulmonaires), le délai de prise en charge est de 35 ans à condition pour le travailleur d'y avoir été exposé pendant deux ans²⁸. Si cette maladie a été constatée par un médecin dans le délai de 35 ans à compter de la cessation de l'activité du salarié et à condition d'avoir travaillé pendant deux ans en contact avec des poussières d'amiantes, le travailleur pourra solliciter la reconnaissance d'une maladie professionnelle. Une fois la maladie reconnue, le travailleur pourra demander une prise en charge par sa Caisse d'assurance maladie afin d'obtenir une indemnisation.

S'agissant des salariés des mines d'or de Salsigne, plusieurs tableaux de maladies professionnelles étaient susceptibles de correspondre à leur situation et de leur faire bénéficier d'une présomption du caractère professionnel de leurs maladies. Le tableau des maladies professionnelles n° 20 résultant du décret du 10 novembre 1942 ne pouvait concerner que les fondeurs de l'usine de La Combe du Sault. Ce tableau permet en effet la reconnaissance des affections professionnelles provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux (cancer broncho-pulmonaire). Le tableau n° 44 sur la sidérose pouvait quant à lui concerner les mineurs de Salsigne puisque les travaux effectués les exposaient à « l'inhalation de poussières minérales ou de fumées, contenant des particules de fer ou d'oxydes de fer ». Mais les mines de fer n'étaient plus exploitées quand les mines d'or ont été ouvertes. En revanche, si les mineurs étaient affectés d'une sidérose et d'un cancer

27. INRS, « Tableaux des maladies professionnelles » [En ligne : <http://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/listeTableaux.html>].

28. Tableau n° 30 : « Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiantes ».

broncho-pulmonaire associé, la réparation au titre de la maladie professionnelle envisagée au sein du tableau n° 44 était possible²⁹.

Pour autant, la situation des travailleurs de Salsigne n'a pas été prise en compte de manière effective comme plusieurs thèses de médecine ont pu le relever. La thèse de médecine de Roger Périssé aura guidé le législateur dans l'adoption du tableau n° 20 bis. Celle de Philippe Jammes a démontré, quant à elle, la nécessité de créer un nouveau tableau, le tableau n° 20 ter (arséno-pyrites aurifères). Roger Périssé a en premier lieu souligné, dans sa thèse, l'existence d'un risque professionnel apparemment négligé sur le site de Salsigne³⁰, le taux de décès par cancer broncho-pulmonaire des travailleurs de Salsigne se révélant anormalement élevé³¹. Il considère alors comme utile « d'appliquer la législation en matière de maladie professionnelle (décret du 3 août 1963) rendant obligatoire pour tout médecin la déclaration de toute maladie non comprise dans la liste établie des maladies professionnelles, mais qui présente à son avis un caractère professionnel. Le problème d'une éventuelle inscription des cancers broncho-pulmonaires chez certaines catégories de travailleurs mérite donc d'être soulevé »³². L'anhydride arsénieux sera pris en considération comme étant un facteur cancérigène par le législateur qui crée le tableau n° 20 bis (cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation ou de vapeurs arsenicales avec un délai de prise de charge de 40 ans) par le décret du 19 juin 1985³³. Les travailleurs de l'usine sont majoritairement concernés par ce tableau.

Par la suite, la thèse de Philippe Jammes relève que le risque de développer un cancer broncho-pulmonaire est plus important dans la mine que dans l'usine, après s'être intéressé aux facteurs de l'âge, de la durée d'exposition au poste de travail, aux circonstances de découverte, à la localisation ou encore au type histologique. Il indique que le taux de mortalité des travailleurs de la mine est « suffisamment élevé pour pouvoir être le reflet d'un risque cancérigène anormal »³⁴. Or, au regard des tableaux existants (tableaux n° 20 et n° 20 bis), seuls les ouvriers travaillant ou ayant travaillé à l'usine pouvaient bénéficier d'une présomption du caractère professionnel de leur maladie. Les travailleurs de la mine devaient, quant à eux, établir

la preuve du caractère professionnel de la maladie qu'ils avaient contractée, à défaut de tableaux susceptibles de correspondre à leur situation. Une telle inégalité devant la charge de la preuve entre les travailleurs de la mine et de l'usine soumis à des risques de cancer (les premiers étant même plus exposés que les seconds qui bénéficiaient d'une présomption) ne pouvait plus perdurer. Le tableau n° 20 ter (sur le cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs renfermant des arséno-pyrites aurifères) prévu par le décret du 30 avril 1997³⁵ prend donc en compte les observations de Philippe Jammes en fixant un délai de prise en charge de 40 ans sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans et en faisant référence aux travaux d'extraction dans les mines de minerais renfermant des arséno-pyrites aurifères.

Certains auteurs expliquent l'intervention tardive de l'État dans la prise en charge des victimes de maladies professionnelles à Salsigne, par des stratégies d'« occultation des effets mortifères d'industries dangereuses » sous la forme de financement des études par les industriels « parvenant alors à faire subsister le doute là où la mise en danger est manifeste, cela afin d'éviter le plus longtemps possible l'adoption de règles de prévention, voire les décisions d'interdiction »³⁶. Cet argument semble corroboré par le fait qu'au début des années 1990, il a été recommandé par des chercheurs du CNRS et de l'INSERM, la création d'un suivi post-professionnel pour tous les anciens travailleurs de la mine et de l'usine, ainsi que l'établissement d'un registre départemental des cancers de l'Aude. Ces recommandations n'ont pas été mises en œuvre de sorte qu'il n'est pas encore possible de dresser un bilan précis de l'étendue de cette catastrophe sanitaire³⁷.

LES ACTIONS « AMUÏES » DES TRAVAILLEURS : LA RECHERCHE INABOUTIE DE CONCILIATION DES INTÉRÊTS

Face aux maladies professionnelles constatées et établies dans les tableaux, les travailleurs des mines et usines de Salsigne se trouvaient en proie à un double conflit d'intérêts. Un premier conflit individuellement supporté par chacun d'entre eux, entre la protection de leur santé et celle de

29. P. Jammes, *Le cancer broncho-pulmonaire...*, op. cit.

30. R. Périssé, *Néoplasies broncho-pulmonaires...*, op. cit.

31. *Ibid.*, p. 44.

32. *Ibid.*

33. Décret n° 85-630 du 19 juin 1985 révisant et complétant les tableaux de maladies professionnelles annexés au décret 462959 du 31 décembre 1946 pris pour l'application du livre IV du Code de la sécurité sociale relatif à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (JO du 23 juin 1985).

34. P. Jammes, *Le cancer broncho-pulmonaire...* op. cit., p. 30.

35. Décret n° 97-454 du 30 avril 1997 modifiant et complétant les tableaux de maladies professionnelles annexés au livre IV du Code de la sécurité sociale (JO du 8 mai 1997).

36. Annie Thébaud-Mony, « Science asservie et invisibilité des cancers professionnels : étude de cas dans le secteur minier en France », *Industrial Relations* 72/1 (2017), p. 150. L'auteur prend comme exemple de cas la mine d'or de Salsigne au sein de laquelle les risques étaient connus mais toujours mis en doute (voir notamment p. 156sq).

37. *Ibid.*, p. 159.

leur emploi, nécessitait d'être arbitré par les acteurs publics. La dissonance cognitive atteint ici son paroxysme et ce conflit a généralement été résolu au détriment de la santé des travailleurs. Ensuite, des conflits d'intérêts ont surgi entre des acteurs différents se prévalant chacun d'un droit distinct. Ainsi, les riverains souhaitant la fermeture de la mine et de l'usine étaient opposés aux travailleurs qui luttait pour le maintien de l'activité.

Le conflit d'intérêts supporté par le travailleur

Le maigre contentieux judiciaire dû à l'existence d'un conflit d'intérêts supporté par les travailleurs

L'intervention différée de la loi en matière de reconnaissance de maladies professionnelles pouvait être palliée par l'action en justice des travailleurs. Or, l'on peut remarquer la relative absence de contentieux judiciaire initiés par les travailleurs. Ces derniers ont pourtant très tôt souffert de leurs conditions de travail. Une affaire laisse transparaître les raisons du faible nombre de recours. Au début du xx^e siècle, un dénommé Trotobas porte une demande contre les mines et usines de Salsigne s'estimant victime d'intoxication arsenicale. Il avait travaillé dans les mines pendant deux ans et demi puis pendant une seconde période de trois ans. La Cour d'appel de Montpellier statue le 6 avril 1938, après avoir sollicité des experts qui retiennent que bien que son état ne soit pas incurable et que le taux d'invalidité soit inférieur à 10 %, et si l'intoxication ne saurait être invoquée comme étant la cause unique de la maladie contractée, «étant donné le travail auquel Trotobas a été affecté, l'intoxication par les vapeurs d'arsenic peut être considérée comme la cause des manifestations réalisées par ce malade»³⁸. En outre, afin d'évaluer l'importance du préjudice, le taux d'invalidité mais aussi l'invalidité totale temporaire, l'atteinte à l'intégrité de la personne physique et le *pretium doloris* permettent de fixer le montant de l'indemnisation. Les méandres judiciaires comme l'incertitude des causes des maladies contractées par les travailleurs pouvaient constituer autant d'obstacles susceptibles de décourager les travailleurs les plus volontaires. Max Brail, aujourd'hui maire de Lastours (Aude), a été l'un d'entre eux, à la tête des actions collectives menées au sein de l'entreprise. Il sera licencié en 1990 pour avoir dénoncé les risques professionnels générés par l'activité du bassin minier de Salsigne. La capacité d'action des travailleurs était en réalité amputée à la base par un manque d'information

et l'absence de relais de diffusion. Pourtant les commissions locales d'information (CLI) en tant que structures d'information et de concertation mises en place par une installation classée pour la protection de l'environnement avaient pour objectif d'apporter des réponses aux riverains et aux salariés concernés par le problème de pollution générée par le bassin minier de Salsigne et de les éclairer sur les droits dont ils disposaient. Non seulement les travailleurs n'étaient pas en possession de l'information leur permettant d'agir mais quand ils en étaient destinataires, ils choisissaient souvent de ne pas agir. Les travailleurs percevaient la question de la santé à travers le prisme d'un conflit de droits subjectifs : le droit à la santé contre le droit à l'emploi. Or, ce conflit se trouve généralement résolu au profit du second, paralysant le droit à la santé susceptible d'être invoqué par le travailleur. Ce conflit de droits subjectifs crée une situation inextricable dont le travailleur ne peut se dégager qu'en exerçant un choix générateur d'iniquité. Le plus souvent, un travailleur ne va agir en justice pour obtenir réparation d'un préjudice (quel qu'il soit) qu'après avoir été licencié. Le droit à la santé est alors évincé par le droit à l'emploi. Ce conflit d'intérêts que le travailleur supporte seul aurait pu, par translation, disparaître du fait de l'action des représentants du personnel comme les syndicats qui pouvaient au lieu et place des travailleurs agir en vue d'assurer la protection de leur droit à la santé.

De la défaillance à l'action providentielle des syndicats

Les syndicats n'ont pas su se positionner aux côtés des travailleurs sur ce terrain, préférant se mobiliser autour des questions de salaire ou de durée du travail³⁹. C'est d'ailleurs suite à la directive du 12 juin 1989 sur la protection de la santé au travail que les syndicats y perçoivent un objet de lutte. S'emparant du sujet dès la fin des années 1980, les syndicats vont avec le soutien d'Henri Pézerat, toxico-chimiste spécialiste des mécanismes de toxicité des poussières métalliques, accroître leur action en vue de faire reconnaître les maladies professionnelles sur la base de nouveaux tableaux.

L'inertie des syndicats repose sur le même conflit d'intérêts subi par le travailleur. Comment se battre collectivement en vue de protéger la santé des salariés sans solliciter la fermeture de l'entreprise au regard de la toxicité élevée des minerais utilisés et des techniques employées ?

38. Archives départementales de l'Hérault, 2 U 1 200, Cour d'appel de Montpellier, 1^{re} chambre, 6 avril 1938.

39. À l'inverse, la maladie relève d'une approche individuelle, ce qui s'oppose à l'histoire collective des syndicats. En outre, les problèmes relatifs aux maladies professionnelles apparaissent techniques et reposent sur des conditions propres au contentieux de la sécurité sociale (Annie Thébaud-Mony, *De la connaissance à la reconnaissance des maladies professionnelles : Acteurs et logiques sociales*, Paris, La documentation française, 1991, p. 80).

La conciliation de l'objectif de préservation des emplois, de maintien de l'activité et de protection de la santé et de l'environnement ne semblait alors pas atteignable. Le concept de responsabilité sociale des entreprises a alors été dégagé en vue de faire rencontrer des intérêts en apparence contradictoires (intérêts économiques, sociaux et environnementaux) dans les industries les plus polluantes.

Les conflits d'intérêts au carrefour de la responsabilité sociale des entreprises

En 1992, avec la cession de la SMPCS à la MOS dans des conditions de reprise économique difficile, a été constituée l'association de défense des riverains qui n'ont plus pu bénéficier d'avantages et d'arrangements avec la SMPCS comme l'achat de leur production impropre à la consommation en cas de pics de pollution ou le versement d'une somme à titre de dédommagement⁴⁰. Aucun salarié ne fait cependant partie de l'association. Pourtant les actions menées par l'association de défense des riverains (lancement d'alerte, dépôt de plaintes pour empoisonnement, soutien apporté aux victimes des risques sanitaires, demande d'études sanitaires, etc.) ont permis d'assurer indirectement la défense de la santé des salariés qui luttait alors pour le maintien de l'activité économique. En 1999, certains salariés proposent même d'investir dans le capital de l'entreprise dont le rachat est envisagé dans le cadre du projet «Minouvel». Mais c'est avec le concours financier du groupe Orfund que l'activité se poursuivra jusqu'à la fermeture de la MOS en 2004.

Les acteurs publics – notamment l'État qui a pris la responsabilité de la dépollution du site dès 1992 dans la négociation du rachat de la concession par les actionnaires australiens – ont privilégié une approche économique du bassin industriel de Salsigne orientée par le maintien des emplois. Lors de la fermeture du site en 2004, ils tentent d'apaiser les craintes des riverains en présentant la réhabilitation du site comme complète et finalisée⁴¹. Des études sur la pollution de l'eau et du sol soulignent cependant des mesures défaillantes prises par l'État pour cette réhabilitation et révèlent des niveaux alarmants d'arsenic dans l'Orbiel et dans le sol⁴², qui ont encore augmenté depuis les inondations d'octobre 2018 et conduisent à

des mesures sanitaires de grande ampleur sollicitées par les associations et annoncées par le préfet, telles qu'un protocole de surveillance clinique et biologique⁴³. De surcroît, depuis la fermeture du site, le droit de l'environnement a été modifié en matière de responsabilité des sites pollués de sorte que le propriétaire d'un terrain «sur lequel ont été entreposés des déchets peut, en l'absence de détenteur connu de ces déchets, être regardé comme leur détenteur au sens de l'article L. 541-2 du code de l'environnement, notamment s'il a fait preuve de négligence à l'égard d'abandons sur son terrain»⁴⁴. Dès lors, par ordre de priorité, les responsables sont d'abord le dernier exploitant de l'installation à l'origine de la pollution⁴⁵, puis à titre subsidiaire le propriétaire de l'assise foncière des sols pollués par une activité ou des déchets⁴⁶. En cas d'insolvabilité de la personne responsable, la circulaire du 26 mai 2011, sur le fondement de l'ordonnance du 11 juin 2009, précise les conditions de réhabilitation du site et de mise en sécurité assurées par l'État⁴⁷. Enfin, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme renouveau (loi ALUR) du 24 mars 2014 a inséré dans le code de l'environnement une disposition relative au pouvoir de police de l'autorité étatique afin d'«assurer d'office l'exécution des travaux nécessaires aux frais du responsable»⁴⁸. Les différentes sociétés propriétaires des

43. «Aude : série de mesures après la découverte de taux d'arsenic élevés», *Le Point*, 26 juin 2019.

44. CE, 26 juillet 2011, n° 328.651, Commune de Palais-sur-Vienne; Cass. 3^e civ., 11 juillet 2012, n° 11-10.478. Allant plus loin, le Conseil d'État considère que «en l'absence des producteurs ou autres détenteurs connus des déchets déposés sur un site industriel, le propriétaire du terrain, s'il ne peut en cette seule qualité être soumis à des obligations de remise en état au titre de la police des installations classées, peut, le cas échéant, être regardé comme le détenteur des déchets, au sens de l'article L. 541-2 du code de l'environnement, et être de ce fait assujéti à l'obligation de les éliminer, au titre de la police des déchets, notamment s'il a fait preuve de négligence à l'égard d'abandons sur son terrain ou s'il ne pouvait ignorer, à la date à laquelle il est devenu propriétaire de ce terrain, d'une part, l'existence de ces déchets et, d'autre part, que la personne ayant exercé une activité productrice de déchets ne serait pas ou plus en mesure de satisfaire à ses obligations; qu'il en résulte que le propriétaire d'un ancien site industriel peut être tenu, dans les conditions et limites qui viennent d'être rappelées, d'éliminer les déchets présents sur le site, au titre de la police des déchets» (CE, 29 juin 2018, n° 400.677).

45. Code de l'environnement, art. L. 556-3, II. 1° : «le producteur des déchets qui a contribué à l'origine de la pollution des sols ou le détenteur des déchets dont la faute y a contribué».

46. Code de l'environnement, art. L. 556-3, II. 2° : «s'il est démontré qu'il a fait preuve de négligence ou qu'il n'est pas étranger à cette pollution».

47. Circulaire du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée chaîne de responsabilités – défaillance des responsables, NOR : DEV1022286C, BO du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement n° 2011/14 du 10 août 2011. Des arrêtés préfectoraux prescrivant des travaux, de mise en demeure et de consignation permettent d'engager des procédures à l'encontre des responsables et en cas d'insuffisance des sommes consignées après confirmation de l'insolvabilité des responsables, le préfet peut conduire le projet de mise en sécurité du site industriel. Ne sont pas visés par la circulaire les sites affectés par des pollutions historiques telles que les pollutions non attribuables à une activité clairement identifiable ou à un exploitant.

48. Code de l'environnement, art. L. 556-3.

40. Jean-Baptiste Jacquin, «La malédiction de la dernière», *L'Express*, 18 février 1999.

41. DRIRE, «1996-2006. Réhabilitation du district minier de Salsigne, un chantier de 10 ans» [Document d'information, en partenariat avec l'ADEME, Préfecture de la Région Languedoc-Roussillon], 2006.

42. Commission locale d'information du site minier de la vallée de l'Orbiel, Préfecture de l'Aude (Données du BRGM), 13 septembre 2017.

terrains en 1992, à savoir la MOS, la SNC Lastours et la SEPS, auraient pu se voir reconnaître, sur le fondement des nouvelles dispositions du droit de l'environnement, une responsabilité pour les déchets entreposés et la pollution qui en a résulté. En outre, en présence d'une convention aménageant la répartition des responsabilités, comme celle qui a été conclue entre l'État et la MOS en 2001, la juridiction administrative reconnaît toujours la possibilité d'une substitution du propriétaire à l'exploitant⁴⁹.

CONCLUSION

En 2013, le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, évoquait le projet de réouverture des mines de Salsigne dans le cadre d'une stratégie économique visant à lutter pour le contrôle des ressources naturelles face à la Chine, principal pourvoyeur de métaux indispensables à certains secteurs comme la chimie, l'aéronautique, l'automobile, les énergies renouvelables ou les nouvelles technologies⁵⁰. Allant plus loin dans cette stratégie, Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, a engagé en 2015 une démarche « Mine responsable » afin de satisfaire à l'objectif économique affiché tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et sanitaires⁵¹. Le communiqué de presse du 24 mars 2015 expose alors la stratégie du gouvernement, issue de la réunion du Conseil des ministres le 4 février 2015, qui consiste à développer un projet de territoire sur la base de partenariats entre l'État et les industriels et à promouvoir un nouveau modèle permettant d'anticiper les répercussions environnementales et sanitaires. Sont envisagées la gestion sociale de l'après-mine (préparation de la reconversion du territoire) et la conciliation des intérêts des acteurs économiques d'une part et des intérêts liés à l'emploi et à l'environnement d'autre part. À cette fin est institué un comité de pilotage s'appuyant sur un groupe de travail

49. CE, 29 juin 2018, *art. cit.* : « le propriétaire du terrain d'assiette de l'exploitation n'est pas, en cette seule qualité, débiteur de cette obligation ; qu'il n'en va autrement que si l'acte par lequel le propriétaire a acquis le terrain d'assiette a eu pour effet, eu égard à son objet et à sa portée, en lui transférant l'ensemble des biens et droits se rapportant à l'exploitation concernée, de le substituer, même sans autorisation préfectorale, à l'exploitant ».

50. Voir Hervé Pujol, « Faut-il rouvrir la mine d'or de Salsigne ? », *CNRS Le journal*, 5 septembre 2014 [En ligne : <https://lejournel.cnrs.fr/billets/faut-il-rouvrir-la-mine-dor-de-salsigne>]. Un projet de recherche mené par Hervé Pujol à Montpellier au sein de l'UMR-5815 Dynamiques de droit a donné lieu à un colloque international sur une rétrospective interdisciplinaire des problématiques rencontrées à Salsigne et dont le compte rendu est disponible en ligne : <http://www.dynamiques-du-droit.cnrs.fr/spip.php?article846>.

51. « Emmanuel Macron engage la démarche "mine responsable" », *MineralInfo*, 28 mars 2015 [En ligne : <http://www.mineralinfo.fr/actualites/emmanuel-macron-engage-demarche-mine-responsable>].

composé du BRGM, de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), d'experts et de professionnels. Ce projet peut surprendre, d'autant qu'un groupe de sénateurs, mené par Fabien Gay, a rappelé dans une proposition de loi enregistrée le 11 mars 2019 visant à interdire l'utilisation de cyanure dans l'exploitation minière aurifère et argentifère, « que les besoins en or de l'industrie française peuvent être satisfaits par le recyclage, filière pourtant largement sous-développée »⁵². Par ailleurs, les associations de riverains ainsi que les anciens salariés des mines d'or de Salsigne ont déjà exprimé une ferme opposition à leur réouverture. La question environnementale est incontestablement le dénominateur commun ou le tiers intérêt assurant la convergence des intérêts articulés autour d'une activité industrielle. Au nom de la responsabilité sociale ou sociétale des entreprises, il serait possible de contourner les conflits d'intérêts supportés par chaque travailleur ainsi que ceux opposant les travailleurs et les riverains comme ceux confrontant les actionnaires et les parties prenantes⁵³. Mais les enjeux économiques semblent encore prévaloir sur la protection de la santé et de l'environnement, par leur importance et par l'absence de prise en considération, dans le passé, des intérêts sociaux et environnementaux.

52. Proposition de loi n° 374 enregistrée au Sénat le 11 mars 2019. Insistant dans l'exposé des motifs sur les différentes catastrophes résultant de l'exploitation aurifère (« On pense aux événements de Baia Mare en Roumanie en 2000 et du Brésil en 2015, mais également aux explosions de l'usine de Tianjin en Chine, en 2015, où se trouvait notamment du cyanure de sodium, produit utilisé pour l'extraction de l'or. Le bilan de ces explosions est de 173 morts et près de 800 blessés »), il est indiqué que le recours à la cyanuration est « une technique très peu rentable et non optimisée » et « les déchets produits, sous forme de boues cyanurées, sont stockés derrière des digues dont le risque de rupture est considérable, et les conséquences à très long terme sont désastreuses pour l'homme et la faune environnante ».

53. Communication du 25 octobre 2011 de la Commission européenne « Responsabilité sociale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 ». Les parties prenantes sont les acteurs impliqués directement ou indirectement dans l'activité de l'entreprise et susceptibles de subir l'impact de cette activité sur le plan social et environnemental. Les salariés et les associations de protection de l'environnement ou les riverains sont considérés comme des parties prenantes externes. Les parties prenantes internes sont les actionnaires ayant investi dans le capital de l'entreprise.

THIBAUT TELLIER

Le déclin n'est jamais certain : le pouvoir régional et la désindustrialisation. L'exemple du Nord-Pas-de-Calais (1972-1992)

Professeur à l'Institut d'études politiques de Rennes (UMR-6051 Arènes), Thibault Tellier est spécialiste d'histoire urbaine contemporaine. Ses recherches portent sur les politiques de la ville ainsi que sur l'histoire politique des territoires au xx^e siècle. Il travaille notamment sur les mutations de l'action publique à la fin des Trente glorieuses ainsi que sur le positionnement des principaux partis politiques face aux mutations territoriales. Cet article s'inscrit dans un projet de recherche sur l'histoire de la reconversion régionale du Nord-Pas-de-Calais.

COMME LES AUTRES anciennes régions industrielles, le Nord-Pas-de-Calais est confronté à partir des années 1970 à un déclin accéléré de ses principales activités industrielles, à savoir le textile et le charbon. Il s'agit dès lors de trouver les clés d'une reconversion qui, sans remettre en cause la vocation industrielle de la région, offre à cette dernière d'autres sources de développement. Dans cette perspective, le Conseil régional joue à partir de 1974 un rôle majeur dans la mobilisation en proposant une politique globale de lutte contre la désindustrialisation qui se démarque de celle menée jusqu'alors par les services de l'État. En définissant avec ses propres moyens une politique ambitieuse de reconquête des friches industrielles ainsi que des centre-villes anciens, le pouvoir régional trouve là aussi matière à légitimer son rôle et son statut auprès des habitants de la région.

« La région a joué un rôle moteur dans la définition de cette nouvelle politique et je n'oublie pas que c'est dans le Nord-Pas-de-Calais que nous avons inventé le mot de friches industrielles vers 1975 »¹.

L'adoption de la loi sur les Établissements Publics Régionaux en 1972 clôt en quelque sorte le premier cycle de mutations de l'action publique territoriale qui s'était ouvert au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale puis affirmé en lien avec l'expansion économique du pays. Par cette loi qui fut aussi la dernière votée sous le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas (1969-1972), il s'agissait de reconnaître officiellement la région comme échelon de la nouvelle administration territoriale engagée par la IV^e République et confirmée par le régime issu de la crise politique de 1958. Alors que les Conseils régionaux sont officiellement installés en 1974, certains d'entre eux sont aussitôt confrontés à la question de la désindustrialisation qui caractérise de plus en plus les vieilles régions industrielles. Dans le cas du Nord-Pas-de-Calais où l'impact est particulièrement sévère, la lutte a été anticipée grâce à la réflexion menée par l'État et le Comité d'études régionales économiques et sociales (CERES) sur une nécessaire et indispensable reconversion régionale.

L'affaiblissement, dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, des deux principaux piliers industriels régionaux que constituent le textile et le charbon en a été le déclencheur. Dès le début des Trente glorieuses, la région accuse un déficit d'attractivité et de dynamisme. Cela se traduit notamment par un recul de la part de la région dans l'emploi national : 7,1 % en 1954 ; 6,9 % en 1962 ; 6,7 % en 1968. Sans ces deux secteurs en déclin, la part de la région reste toutefois à peu près stable durant la période 1954-1962 (7,2 % du total national), avant de baisser légèrement (7,1 % en 1968)².

1. Discours de Noël Josèphe, président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais à Louvroil le 4 octobre 1982 à l'occasion de la convention État-Région sur les friches industrielles.

2. Serge Dormard, « Le Nord-Pas-de-Calais au début des années 1970 : de la conversion industrielle à la reconversion régionale », in T. Tellier, L. Vadelorge (dir.), *Les Établissements Publics Régionaux*, hors-série de : *Pour Mémoire*, 2012, p. 69-77.

La décennie 1970 ouvre néanmoins une nouvelle période qui ne se caractérise plus par la baisse de productivité de l'économie régionale mais par le risque de disparition en son sein de plusieurs secteurs essentiels. Il s'agit dès lors d'inventer des réponses à la désindustrialisation. Le nouvel Établissement Public Régional construit une partie de sa légitimité en imposant sa propre marque sur ce dossier essentiel pour l'avenir de la région toute entière. La question de l'usage des friches industrielles occupe alors une place particulière dans la pensée des élus régionaux dans la mesure où ces dernières contribuent fortement à l'image que le nouveau Conseil régional entend développer. Très tôt, il est donc question de définir un plan stratégique de reconquête des friches industrielles³. À cet égard, la mobilisation du Conseil régional est originale : il s'agit plus de recomposer l'identité de la région avec la réutilisation des friches industrielles que de forger un avenir tournant le dos au passé. On peut y voir aussi une contribution originale du socialisme nordiste tel qu'il fonctionne encore jusqu'aux années 1980, à savoir maintenir une culture industrielle en l'état tout en préparant la région à de nouvelles perspectives en matière de développement.

À partir de 1974 et l'élection de Pierre Mauroy à la tête du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, l'un des objectifs principaux de son mandat sera de lutter contre la désindustrialisation qui menace à terme l'ensemble du territoire régional. Si la marge d'action reste restreinte jusqu'au vote des lois de décentralisation en 1982, le premier exécutif régional aura anticipé la loi en promouvant une politique inédite de lutte contre la désindustrialisation dès la fin des années 1970. Celle-ci se caractérise par une approche globale de renouvellement de l'image de la région qui vise à intégrer son passé industriel dans de nouvelles dynamiques territoriales. De même, par l'action menée par Pierre Mauroy entre 1974 et 1981, puis par Noël Josèphe entre 1981 et 1992, le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais réussit à définir une réelle politique de lutte contre la désindustrialisation qui parvient, à bien des égards, à se démarquer des politiques publiques menées par les services de l'État. C'est le cas en particulier de la politique de reconquête des friches industrielles et des centres villes marqués par la désindustrialisation.

Il s'agira donc ici d'analyser les traits originaux de la politique menée par le Conseil régional, l'objectif n'étant pas d'étudier en détail les ressorts

3. Archives régionales des Hauts-de-France [désormais AR Hauts-de-France], 5 D 104, Région Nord-Pas-de-Calais, Conseil régional, « Renaissance d'un patrimoine industriel. Le constat », 1988.

économiques et sociaux de la désindustrialisation⁴, mais de réfléchir à la manière dont la question a participé à la légitimation du pouvoir régional. 1992 semble marquer un seuil symbolique dans la définition des politiques régionales en matière de lutte contre la désindustrialisation : d'une part le socialiste Noël Josèphe cède son fauteuil de président du Conseil régional à l'élue Verte Marie-Christine Blandin, et, d'autre part, les Houillères du Bassin du Nord-Pas-de-Calais mettent un terme définitif à leurs activités en décembre 1992, ouvrant une nouvelle page de l'histoire économique et sociale de la région⁵.

LA FABRICATION D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ RÉGIONALE

Anticiper la désindustrialisation

Définie par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme en 1950, la politique nationale de l'aménagement du territoire devient alors une priorité en matière de développement territorial. À cet effet, plusieurs régions se dotent de comités d'expansion, composés de diverses personnalités du monde économique, d'élus ainsi que de représentants de la société civile et jouant un rôle important dans le développement régional. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le Comité d'études régionales économiques et sociales (CERES) est créé en 1952 et l'article 1 de ses statuts pose clairement ses objectifs : mener « toutes études et actions propres à promouvoir la mise en valeur de la région du Nord sur le plan économique, social et culturel »⁶. Il s'attache à rechercher de nouveaux débouchés économiques, dès lors que les activités liées au charbon et au textile connaissent des difficultés. L'organisme présidé par l'ancien recteur Guy Debeyre produit à cette occasion de nombreux rapports invitant les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour définir avec les acteurs locaux un réel programme de reconversion économique et sociale.

Plus encore, dès le début des années 1960, une partie du territoire régional subit un déclassement, en partie les zones les plus industrielles.

4. Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf, 1974-1984. *Une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2009 ; Olivier Dard, Jean-François Eck, *Aménageurs, territoires et entreprises en Europe du Nord-Ouest au second XX^e siècle*, Metz, Centre de recherches universitaire lorrain d'histoire, 2010.

5. Celles-ci détiennent alors 4 700 hectares de friches industrielles, soit 57 % de l'ensemble des friches régionales (et 75 % de celles situées dans le Pas-de-Calais) (DATAR, *Les grandes friches industrielles* [rapport du groupe interministériel présidé par M. Lacaze], Paris, La Documentation française, 1986, p. 61).

6. Rémy Vanandrewelt, *Le CERES de 1952 à 1976, Sa vie au rythme de la régionalisation*, Mémoire de DEA, Université de Lille III, 1995.

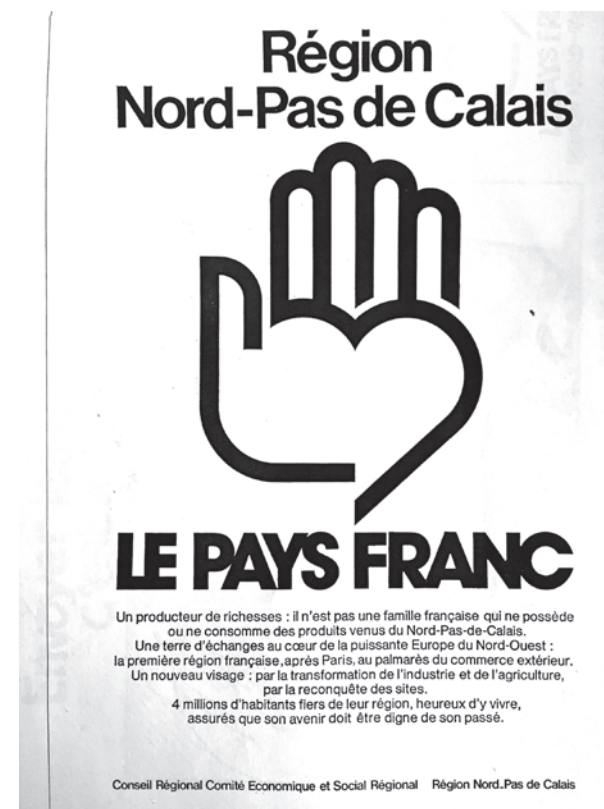


Fig. 1. « Voici l'emblème de la région Nord-Pas-de-Calais. Cet emblème est le nôtre, à nous de le faire vivre. Les habitants de la région Nord-Pas-de-Calais »⁷

Une étude réalisée par le CERES en 1962 sur l'armature urbaine régionale met en avant le fait que les agglomérations de Lens (Pas-de-Calais), Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais), Denain (Nord) n'ont cessé de perdre des habitants depuis 1945. D'autres études mettent aussi en valeur le retard accumulé par la région, notamment en matière de formation. Au début des années 1960, l'Université lilloise n'accueille en effet que 16 700 étudiants, ce qui place l'académie au septième rang national derrière Paris, Aix-Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Montpellier. Pour le CERES, il est indispensable que la région définisse de nouvelles perspectives de développement car « pendant trop longtemps, l'Homme du Nord, à tous les degrés de l'échelle sociale, a tout sacrifié à un maître mot : produire »⁸. Si on ne

7. AR Hauts-de-France, 5 D 86, [1983].

8. Archives départementales du Nord [désormais AD59], 80 J 166, CERES, *Étude sur l'armature urbaine du Nord-Pas de Calais*, 1962, p. 3.

parle pas encore évidemment de désindustrialisation tant le terme peut paraître tabou pour une région de vieille industrie comme le Nord-Pas-de-Calais, les orientations proposées par le CERES invitent la région à se tourner vers d'autres horizons tout en conservant un potentiel industriel mais modernisé. Deux orientations majeures sont pour cela suggérées : faire de la métropole lilloise un pôle tertiaire à l'image de Lyon ; renouveler les sites industriels en les modernisant et en diversifiant leurs activités. L'exemple du bassin minier illustre l'orientation proposée. Situé pour une large partie dans le Pas-de-Calais, celui-ci subit un recul économique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et les plans Jeanneney comme Bettencourt attestent la volonté du gouvernement d'orienter les bassins miniers régionaux vers d'autres secteurs de production⁹. Un an avant la grande grève de 1963, l'analyse formulée par une étude régionale est sans appel quant aux perspectives d'avenir du bassin minier :

Pour certains corons, aucun avenir n'est possible. Ils avancent vers la clochardisation. Aucun particulier, aucune collectivité n'a intérêt à investir, pour les sauver. Mais alors, les commerces, les équipements publics attenants à ces corons sont aussi condamnés à brève échéance. Il faut penser à des systèmes de remplacement¹⁰.

Pour les pouvoirs publics, il ne s'agit pourtant pas de remettre en cause le potentiel industriel du Nord-Pas-de-Calais malgré la récession des secteurs traditionnels, mais plutôt de définir de nouveaux secteurs de développement industriel en lien avec le développement urbain, et plus particulièrement métropolitain. Pour cela, l'État met en place en 1966 les Organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines (O.R.É.A.M.). Concernant la région du Nord-Pas-de-Calais, les premiers travaux des *Schémas directeurs des aires métropolitaines* montrent que suivant les projections réalisées à l'horizon de 1985, le Nord-Pas-de-Calais devra avoir modifié en profondeur son offre économique. Selon le *Livre Blanc* rédigé à cet effet, à la fin du xx^e siècle, le tertiaire devrait occuper un peu plus de la moitié des actifs, ce qui supposerait une croissance de

9. En 1960, la perte de concurrence du charbon sur le marché énergétique français (80 % en 1946, 56 % en 1959) est telle que le gouvernement décide un premier plan sous la direction du ministre de l'Industrie Jean-Marcel Jeanneney. La production doit diminuer d'un million de tonnes par an et être ramenée à 53 millions de tonnes en 1965. En 1968, le Plan Bettencourt fait passer la baisse de la production à 3,5 millions de tonnes par an afin de ramener l'extraction nationale à 25 millions de tonnes en 1975.

10. AD59, 19850617, Commissariat général du plan d'équipement et de la production : enquête BERU sur « Modes de vie et niveaux de vie des familles minières », 1964, p. 28.

ce secteur à un taux moyen de 2,3 % par an, deux fois plus rapide que celui de la population, et la création nette d'environ 70 000 emplois de services d'ici l'an 2000¹¹. Selon ces mêmes prévisions, l'industrie devrait pourtant continuer de jouer un rôle majeur au plan régional. Ce ne sont pas moins de 25 000 emplois industriels (hors houillères et bâtiment) qui sont en effet prévus dans les études préparatoires au v^e Plan (1966-1970). Le potentiel industriel de la région n'est pas remis en cause mais revu en profondeur : l'action menée devra s'orienter prioritairement vers la formation des hommes, la modernisation des infrastructures, l'amélioration du cadre de vie et l'implantation d'activités nouvelles. La mise en œuvre du complexe industrialo-portuaire de Dunkerque au début des années 1960 orienté vers la sidérurgie sur l'eau incarne cette nouvelle orientation. De la même manière, le bassin minier, du moins pour sa partie valenciennaise, connaît des projets de conversion, en particulier autour de l'industrie automobile. En 1968, les pouvoirs publics annoncent l'installation dans le Nord d'une usine Simca devant créer, dans un délai de 5 ans, 800 à 1 200 emplois. Si ce projet, relativement limité, ne peut encore « constituer l'annonce d'une nouvelle vocation pour le bassin minier » selon les termes du géographe Charles Gachelin¹², il préfigure une nouvelle orientation industrielle. L'implantation de la Française de Mécanique à Douvrin (Pas-de-Calais) en est un autre exemple. Pourtant, la crise économique de 1974 remet en cause les projets définis et ouvre une nouvelle période marquée par l'accélération des processus régionaux de désindustrialisation. Il appartient dès lors au nouveau pouvoir régional de saisir toute l'ampleur du phénomène.

La détermination du nouveau pouvoir régional

L'élection de Pierre Mauroy comme président de l'Établissement Public Régional Nord-Pas-de-Calais en 1974 marque une étape essentielle dans l'appréhension régionale du phénomène de désindustrialisation. Dans son discours d'investiture prononcé le 10 janvier 1974 dans les salons de la préfecture, ce dernier affirme l'ambition de la nouvelle institution régionale : « En dépit d'un pouvoir régional bien faible encore dans sa conception et dans ses moyens, c'est pour l'ensemble des travailleurs, une étape nouvelle dans le Nord-Pas-de-Calais dans la voie de leur promotion,

11. Chiffres cités dans : Serge Dormard, *L'économie du Nord - Pas-de-Calais – Histoire et bilan d'un demi-siècle de transformations*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2001, p. 89.

12. Charles Gachelin, « Les nouvelles implantations industrielles dans la région du Nord », *Hommes et Terres du Nord*, 1970/1, p. 69-74.

par davantage de responsabilité donc de dignité. Cette tâche nous est maintenant commune. Elle seule justifie nos efforts»¹³.

Le nouveau Conseil régional entend imprimer sa propre marque dans les débats concernant l'avenir de la région en définissant lui-même un plan général de modernisation des équipements susceptibles de donner un nouvel élan aux territoires, en particulier ceux subissant le plus les effets de la désindustrialisation. Pour marquer sa détermination politique, le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais organise solennellement en 1976 une grande réunion intitulée «les États généraux du Nord-Pas-de-Calais» et publie à cette occasion un numéro spécial de *La lettre de la région Nord-Pas-de-Calais*, affichant en Une : «26 000 avis valent mieux qu'un». Dans la perspective de la préparation du VI^e Plan, il s'agit de susciter auprès des Nordistes la plus grande adhésion possible aux orientations prises par la Région en matière de développement. Pour ce faire, le Conseil régional organise en amont des réunions dans les treize arrondissements du Nord-Pas-de-Calais afin de recueillir les avis des acteurs locaux sur les grandes orientations à prendre. L'engagement de la Région dans le dossier de la lutte contre la désindustrialisation sert alors de banc d'essai pour le nouveau pouvoir régional dans sa recherche de légitimation auprès de ses 4 millions d'administrés. Les débats relatifs aux répercussions de la désindustrialisation, en particulier les pertes d'emplois que la région subit de plus en plus fortement, sont en effet très nombreux. Pierre Mauroy réclame à ce titre une véritable régionalisation des politiques de lutte contre la crise. Les *Propositions pour un plan d'urgence*, rendues publiques par le Conseil régional en 1979, traduisent la volonté du Conseil régional de disposer de véritables moyens pour lutter efficacement contre les effets de la crise et notamment pour défendre l'emploi régional. Mais faute de pouvoir obtenir de l'État une véritable décentralisation de la politique de l'emploi, c'est dans la reconquête des friches industrielles que le Conseil régional va s'illustrer en proposant la définition d'une politique globale jusque-là inexistante. Dès 1977, une série de rencontres et d'échanges est organisée à l'initiative du Conseil régional et fournit au pouvoir régional l'occasion d'affirmer et de légitimer son rôle sur le dossier. De même, lors du colloque «Patrimoine industriel. Stratégies pour un avenir», tenu à Lille en octobre 1979, il s'agit pour le premier vice-président du Conseil régional, Noël Josèphe, de rappeler au public présent la détermination de l'institution régionale quant à l'avenir des friches industrielles et leurs

13. AR Hauts-de-France, 655 W 1, Discours d'investiture de Pierre Mauroy, Président du conseil régional, 10 janvier 1974.

utilisations futures. Pour l'élu du bassin minier, la désindustrialisation ne serait pas une fatalité en soi et il appartiendrait au Conseil régional de mobiliser l'ensemble des énergies :

Nous n'acceptons pas la situation de crise qui est la nôtre, il ne s'agit pas du tout d'une soumission à une fatalité quelconque, c'est au contraire une sorte d'acte de foi que nous professons dans l'avenir de notre région. Un combat à mener, combat pour la dignité de notre région, pour rendre à cette région une dimension humaine qu'elle a parfois perdue, pour que dans la mémoire collective des hommes et des femmes demeure le souvenir de leurs luttes et de leurs espérances¹⁴.

Le Conseil régional entend également soutenir les initiatives culturelles qui donnent une autre image de la région. Parmi les opérations lancées, on peut citer la mission confiée en 1977 au photographe de renommée internationale Henri Cartier-Bresson afin de réaliser une «fresque régionale» intitulée «Images du pays franc» et destinée à être présentée dans toute la région sous forme d'exposition photographique. Pour les élus de la commission «Information et relations publiques» du Conseil régional à l'initiative du projet, il s'agit d'en faire «un instrument privilégié de présentation et de promotion de la région Nord-Pas-de-Calais»¹⁵ et de présenter la Région telle qu'elle est, «façonnée par le temps et par les hommes, marquée par le désir profond de vivre bien. Mais aussi tournée vers l'avenir et chacune des "Images" exprime la volonté de construire, d'accueillir et d'être vrai»¹⁶. Si l'Établissement Public Régional se signale par un engagement précoce et inédit, il ne dispose toutefois pas encore ni du statut politique nécessaire ni des ressources financières indispensables pour mener une véritable politique. En cela, le vote des lois de décentralisation en 1981-1982 marque une étape décisive dans la détermination du pouvoir régional à lutter contre la désindustrialisation, en particulier par la reconquête des friches, question à l'impact considérable et sur laquelle il peut agir très vite et directement. La surface des terrains industriels abandonnés ou dégradés est en effet estimée à 10 000 hectares, pour l'essentiel situés au cœur des agglomérations et bassins d'emploi¹⁷.

14. Office culturel régional - Région Nord-Pas-de-Calais, *Lettre de la région*, 24 (1990).

15. AR Hauts-de-France, 344 W 403, CIRL, séance du 12 avril 1977.

16. AR Hauts-de-France, 344 W 422, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Commission Information et relations publiques, séance du 25 septembre 1978.

17. Ce qui place en effet le Nord-Pas-de-Calais parmi les régions les plus impactées par les friches. La Lorraine détient toutefois le record avec 23 000 hectares concernés.

LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE DE RECONQUÊTE DES FRICHES INDUSTRIELLES

La reconquête des friches industrielles

D'un point de vue historique, le développement industriel régional a été tel que la présence de friches concerne autant les vieux centres urbains que d'immenses terrains situés en dehors des plus fortes densités urbaines. Si, à l'échelle régionale, les friches ne représentent au final qu'1 % du territoire, l'impact en matière environnementale et en termes d'image est suffisamment fort et symbolique pour mobiliser le pouvoir régional, en particulier en faveur du bassin minier qui concentre 75 % des surfaces abandonnées¹⁸. Grâce aux lois de décentralisation, le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais se trouve désormais en capacité de capitaliser réellement son expérience entre 1974 et 1981 dans la lutte contre la désindustrialisation afin de transmettre aux villes intéressées une méthodologie en matière de mobilisation des politiques publiques sur le sujet.

Avant le vote des lois de décentralisation, le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais avait en effet engagé une large réflexion sur la désindustrialisation et ses effets en matière patrimoniale. Initialement, les pouvoirs publics avaient institué en 1972 un Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières (CIRZOM). Ce dernier ne s'est en réalité que peu intéressé à la question des friches industrielles laissées à la charge des Houillères¹⁹. La décision du Conseil régional de se mobiliser sur la problématique des friches industrielles revêt deux aspects complémentaires. D'une part, il s'agit de répondre à un enjeu essentiel de la désindustrialisation qui frappe la région de manière de plus en plus soutenue au cours des années 1970 ; d'autre part, l'impact de l'action de l'État en la matière étant des plus limités, il s'agit également pour le Conseil régional de signifier auprès des acteurs publics sa détermination à s'emparer de ce dossier déterminant pour son avenir.

À partir de 1977, le Conseil régional, par le biais de sa commission « Développement économique », lance plusieurs études sur les effets de la désindustrialisation dans le territoire régional afin d'appréhender de manière scientifique un phénomène encore peu étudié, en particulier par les régions elles-mêmes concernées. Celles-ci mettent en évidence la nécessité de faire du traitement des friches industrielles un objectif prioritaire en matière de développement dans la mesure où elles représentent

18. AR Hauts-de-France, ET 76, Ministère de l'Équipement, Région Nord-Pas-de-Calais, « Traiter les friches industrielles : l'expérience de la région Nord-Pas-de-Calais », sans date.

19. DATAR, *Les grandes friches industrielles*, op. cit., p. 11.



Fig. 2. La Lettre de la Région Nord-Pas-de-Calais

une réelle menace autant pour l'environnement que pour l'image de marque de la région elle-même. Ses effets en matière de déstructuration sociale et de pertes de revenus sont également mentionnés. À l'inverse, les études mettent en avant le potentiel que ces friches recèlent, à savoir l'opportunité de reconquérir les centres urbains marqués par l'industrie et ainsi soutenir le processus de métropolisation qui caractérise de plus en plus, durant les années 1980, les grandes agglomérations européennes²⁰. Il s'agit alors de s'appuyer sur le potentiel offert par les friches et notamment par certains bâtiments présentant une véritable plus-value architecturale, comme le souligne la mission d'études confiée à l'historien et ancien recteur, Pierre Deyon²¹.

20. Patrick Le Galès, *Le retour des villes européennes, sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2011.

21. AR Hauts-de-France, ET 1546, « Éléments pour une politique de mise en valeur du patrimoine industriel de la région Nord-Pas-de-Calais », sans date.

Le pouvoir régional entend également porter le débat sur le plan législatif. En 1980, une proposition de loi signée par les députés socialistes du Nord, dont Pierre Mauroy, suggère de donner aux collectivités locales les moyens juridiques et financiers nécessaires pour imposer et assurer la remise en l'état des sites concernés et envisager leur réutilisation selon les projets définis par les collectivités locales elles-mêmes. Or, cela suppose une autonomie politique dont les collectivités locales, la Région en tout premier lieu, ne disposent guère avant 1981. Le vote des lois de décentralisation en 1981 et 1982 constitue donc une avancée notoire pour les collectivités locales dans leur lutte contre la désindustrialisation. Avant même 1981, plusieurs rapports avaient mis l'accent sur le nécessaire rôle du Conseil régional dans la définition d'une véritable politique de planification de la gestion de l'espace régional, en particulier les espaces en voie de désindustrialisation²².

La loi du 2 mars 1982 transfère ainsi aux communes ainsi qu'aux assemblées départementales et régionales une partie des compétences auparavant détenues par les services déconcentrés de l'État. Les Conseils régionaux reçoivent la compétence de l'aménagement du territoire, ce qui constitue un atout certain pour les régions industrielles engagées dans la lutte contre la crise économique²³. Dans le cadre du Plan intérimaire 1982-1983, et forte du travail accompli du temps de l'Établissement Public Régional, la Région Nord-Pas-de-Calais est la première collectivité régionale à signer avec l'État une convention pour le traitement expérimental de quatre friches industrielles de grande taille : Aubry (engrais chimiques de la Cofaz, Nord); Desvres (Ciment français, Pas-de-Calais); Louvroil (Usinor, Nord); Wattrelos (PCUK, Nord). L'engagement financier se monte à 27 millions de francs répartis de manière équivalente entre le Conseil régional et l'État. Le Conseil régional et l'État prennent chacun à leur charge 40 % des dépenses, le solde étant acquitté par les collectivités locales²⁴. Grâce aux lois de décentralisation et surtout en raison de son expertise acquise en la matière, la Région Nord-Pas-de-Calais est parvenue à impulser une véritable dynamique qui sera relayée par les villes concernées au premier chef par les phénomènes de désindustrialisation.

22. AR Hauts-de-France, ET 7124, Bature Nord, Propositions faites à la Région Nord-Pas-de-Calais pour le traitement des friches industrielles, novembre 1981.

23. L'outil principal est le contrat de plan État-Région qui, pour le Nord-Pas-de-Calais, permet de mobiliser ainsi près de 7 milliards de francs pour le IX^e Plan.

24. AR Hauts-de-France, ET 688, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, «Le traitement des friches industrielles dans la région Nord-Pas-de-Calais» [Document pour le Groupe interministériel «Friches industrielles. Nord-Pas-de-Calais»], 9-10 juillet 1985.

La reconnaissance du rôle moteur joué par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais dans la lutte contre les effets de la désindustrialisation est confirmée par le Contrat de plan État-Région (IX^e Plan, 1984-1988). En octobre 1984, le président du Conseil régional, Noël Josèphe, et le représentant de l'État signent un contrat spécifique, une première en France, en vue de la réhabilitation de friches industrielles dont la superficie totale est estimée à 12 000 hectares (la plupart dépasse les 10 hectares pour atteindre dans certains cas les 100 hectares d'un seul tenant). Pour mener à bien les objectifs fixés, l'État et la Région s'engagent à financer des programmes de traitement des friches industrielles, à hauteur de 15 millions de francs chacun. Le Contrat de Plan prévoit une aide aux collectivités locales ainsi qu'aux sociétés nationales gestionnaires (sous réserve de l'accord des communes concernées) pour la définition et la réalisation des travaux de remise en état des sites désaffectés puis leur réaffectation économique. La première opération d'envergure s'effectue sur le site d'Usinor à Denain où 200 hectares sont concernés. En janvier 1985, un accord-cadre entre l'État, la Région, le SIVOM de la région de Denain, les sociétés Usinor et Galvanor est signé. Cette politique mobilise en outre le Fonds Régional de Développement économique, renforçant de cette manière le rôle joué par le Conseil régional et, véritable spécificité du Nord-Pas-de-Calais, assure une mission d'animation et non d'exécution directe afin de laisser aux communes l'ensemble de leurs prérogatives en matière d'aménagement²⁵. Autre spécificité nordiste, la mission assurée par la Région en matière d'animation se fait, non comme dans d'autres régions à travers une société d'économie mixte spécialisée sur ces questions, mais en «interne», par le biais d'une équipe travaillant au sein de la direction de l'Aménagement du territoire et du cadre de vie du Conseil régional²⁶.

Très tôt également, le Conseil régional se tourne vers l'Europe, notamment via le FEDER. Depuis 1990, les instances de la CEE apportent un soutien financier au Conseil régional pour diverses manifestations visant à échanger ainsi qu'à mener des recherches sur le traitement des friches industrielles. C'est également le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais qui est à l'initiative de la création de l'Association des régions européennes de tradition industrielle. Celle-ci joue un rôle très important dans la mobilisation des fonds européens en faveur des vieilles régions

25. AR Hauts-de-France, ET 1998, «10 ans de région... Politique foncière. Politique : Friches industrielles» [Ouvrage du Conseil régional], sans date.

26. AR Hauts de France, ET 568, Emmanuel Moulin (avec le concours de Guy Hannebique), «Stratégies d'intervention pour la reconquête des friches industrielles dans la région Nord-Pas-de-Calais».

industrielles. La contribution européenne est en effet déterminante depuis les années 1980 dans la réussite des programmes de réhabilitation impulsés par les régions concernées. Dans un rapport remis en 1992 à la nouvelle présidence régionale, le chef de projet pour le Nord-Pas-de-Calais de l'Association des régions européennes de technologie industrielle va plus loin en préconisant la prise en charge par la Commission du recensement systématique de toutes les friches industrielles, et ceci sur l'ensemble du territoire communautaire. De même, les instances européennes sont invitées à soutenir davantage les recherches appliquées afin de permettre aux communes et aux régions concernées de disposer de solutions techniquement satisfaisantes et à un « prix » raisonnable²⁷.

Accompagner les mutations urbaines

Il paraît difficile de dissocier la désindustrialisation de ses répercussions urbaines tant l'industrie qui s'est implantée au XIX^e siècle dans le Nord-Pas-de-Calais est indissociable de la croissance urbaine qui en a résulté. Si toutes les friches industrielles ne sont pas localisées dans les centres urbains anciens, une bonne partie s'y trouve et c'est la raison pour laquelle le programme de reconquête des friches va de pair avec celle des centres anciens qui sont eux aussi touchés par la désindustrialisation. Le programme de reconquête des villes dans les régions de vieille industrie apparaît également comme un objectif européen de grande envergure comme en témoignent les exemples locaux britannique, belge et allemand²⁸.

Ici également, l'action menée par l'Établissement Public Régional en matière d'amélioration du cadre de vie dans les villes du Nord-Pas-de-Calais a servi d'expérimentation. Dès le vote des lois de décentralisation, le Conseil régional met en œuvre une politique visant autant les friches que l'habitat lui-même. Plusieurs grands programmes de réhabilitation des logements liés à l'industrie sont lancés en 1983, notamment en partenariat avec la Commission nationale du développement social des quartiers. Dans le cadre du IX^e Plan, la Région met également en place sur trois ans un programme de réhabilitation doté de 200 millions de francs et qui s'adresse en priorité aux villes subissant de plein fouet la désindustrialisation. Mais comme dans le cas des friches industrielles, l'objectif du

Conseil régional est surtout de jouer le rôle d'animateur entre l'État et les collectivités locales, ce qui permet aux villes concernées de développer leurs propres programmes à l'image de Dunkerque. En 1987, la fermeture définitive des chantiers de la Normed a plongé la ville dans le plus profond désarroi. Près de 12 000 emplois sont menacés dont 3 000 sur Dunkerque même. La victoire de Michel Delebarre aux élections municipales de 1989 entraîne l'adoption d'un projet de grande envergure baptisé « Neptune ». Conçu comme un outil de revitalisation démographique, économique et morphologique de Dunkerque, celui-ci a pour objectif principal de réconcilier la ville avec son port. Le plan directeur dont la réalisation est confiée à l'architecte de renommée internationale Richard Rogers ambitionne de faire du port industriel un atout pour la reconfiguration de la ville elle-même. Le cas dunkerquois devient alors typique de la manière dont certains projets couplent reconquête des friches industrielles et reconquête de la ville industrielle. Si le Conseil régional n'est pas à l'origine du projet, on peut toutefois estimer qu'il en est l'inspirateur par le travail qu'il a lui-même mené au plan régional²⁹. On peut d'ailleurs percevoir ce mouvement dans un ensemble plus large qui se décline à l'échelle européenne et qui voit se développer les initiatives de grandes villes avec le soutien des régions dont elles dépendent : c'est le cas à Barcelone, Bilbao ou au sein de la Ruhr.

L'investissement précoce du Conseil régional dans la recherche et l'enseignement supérieur a enfin joué un rôle important dans la conversion des grandes villes nordistes via l'établissement de sites universitaires en lieu et place de friches industrielles³⁰. Dès 1975 une première aide de 1,9 million de francs est allouée par le Conseil régional afin de soutenir le développement de la recherche au plan régional. Les élus qui siègent au sein de la commission Recherche plaident pour une décentralisation régionale de la recherche devant déboucher sur la création d'équipements universitaires dans les principales villes de la région³¹. Le vote des lois de décentralisation ouvre aussi de nouvelles perspectives pour les

27. AR Hauts-de-France, ET 1209, Association des régions européennes de technologie industrielle, rapport final, novembre 1992. Celle-ci sera également à l'initiative de la création du Comité des régions en 1994.

28. AR Hauts-de-France, ET 477, « La reconquête des villes dans les régions de vieille industrie » [conférence internationale organisée par le Conseil de l'Europe et la région Nord-Pas-de-Calais, Lille, 30 novembre-2 décembre 1983].

29. L'une des dernières grandes réalisations de ce vaste plan de reconquête à la fois industrielle et urbaine réside dans la création d'un *learning center* sur la ville durable à la place d'un ancien bâtiment industriel portuaire. Ce dernier a été financé en partie par le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais puisqu'il s'agit d'une politique portée par le Conseil régional lui-même.

30. Thibault Tellier, « La Région comme actrice de la territorialisation universitaire. L'exemple du Nord-Pas de Calais. 1965-1995 », in F. Bourrillon, N. Gorochov, B. Nogues, L. Vadelorge, *L'université et la ville. Les espaces universitaires et leurs usages en Europe du XVIII^e au XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 259-274.

31. AR Hauts-de-France, 862 W 95, Guy Lengagne, « Premiers éléments d'orientation pour une politique régionale de la recherche » [procès-verbal de la commission Enseignement et Culture], 14 juin 1976.

collectivités locales désireuses de s'investir dans la lutte contre la désindustrialisation en proposant d'accueillir sur leurs territoires des formations universitaires. Le contrat de plan État-Région 1989-1993 affiche ainsi la priorité en matière de développement des capacités d'accueil dans les universités de la région, ce qui constitue d'une certaine manière le « retour du local vers l'université »³². C'est aussi pour le Conseil régional une réelle opportunité afin d'accentuer son rôle dans les politiques de reconversion régionale : créer de nouvelles entités universitaires permet de renforcer l'offre de formation pour les futurs travailleurs de la région et ainsi lutter plus efficacement contre les répercussions sociales de la désindustrialisation. C'est dans cette perspective que lors des assises régionales de l'enseignement supérieur qui se tiennent en juin 1990 à Lille, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Lionel Jospin annonce officiellement la création de deux nouvelles universités à part entière, la première sur le littoral et la seconde à Arras, deux territoires très marqués par la désindustrialisation.

Dans la présentation du volume que les éditions Larousse consacrent à la région du Nord dans son édition de 1972, le géographe lillois André Gamblin ne se résigne pas à faire du déclin un élément inexorable du futur de la région. Bien au contraire, il estime que « aucune région n'est aussi méconnue, aussi calomniée que le Nord. [...] Cette image lugubre est fautive : le Nord est bien plus vert que noir. Il rit plus qu'il ne pleure, d'un énorme rire qui colore les fêtes, les kermesses, les braderies, les carnivals. Il est riche, riche en hommes solides qui ont laissé leur empreinte sur chaque pouce de son sol ; riche en monuments fastueux ; riche en avenir également. On le croyait définitivement condamné par la crise du textile et du charbon, et voilà qu'il renaît, qu'il découvre de nouvelles activités, qu'il démontre son inépuisable vitalité »³³.

Les politiques régionales qui ont été mises en œuvre entre 1972, date du vote de la loi qui crée les Établissements Publics Régionaux, et 1992, date à laquelle a lieu le changement politique à la tête du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, ont très fortement contribué à lutter contre la désindustrialisation qui caractérise ce territoire façonné par la révolution industrielle. La politique mise en place à l'initiative des élus régionaux et très largement inédite a également eu pour effet de légitimer le rôle du pouvoir régional auprès des habitants. C'est par une série d'actions concrètes visant notamment la reconquête des friches que le Conseil régional s'est efforcé

de se faire reconnaître comme l'instance politique disposant des marges de manœuvre suffisantes pour agir durablement sur le devenir incertain d'une région à l'aune de la crise qu'elle subit durement. Après les lois de décentralisation, le rôle protecteur incarné jusqu'alors par l'État est passé progressivement à l'institution régionale : 30 % du budget voté par le Conseil régional en 1983 est ainsi consacré à l'habitat, à l'aménagement urbain et à l'environnement³⁴.

Il conviendrait toutefois de s'interroger plus en avant sur le sens profond des choix qui ont été faits. Remplacer un ancien site industriel par une université ou un musée n'a rien d'anodin. Cela marque bien la volonté de tourner la page et à cet égard il serait nécessaire de s'interroger sur le degré de consensus qu'une telle politique a pu susciter parmi les acteurs locaux, à commencer, par exemple, par les syndicats. Les choix du Conseil régional sont-ils si consensuels qu'il n'y paraît au premier abord ? Le discours modernisateur porté par l'institution régionale a-t-il fait l'objet de résistances au plan local ? Si l'on pousse plus loin le raisonnement, peut-on aller jusqu'à penser que le dépérissement du vote socialiste au profit du Front national dans le bassin minier peut, en partie, s'expliquer par la volonté de remplacer les activités industrielles par des activités tertiaires censées dynamiser le territoire régional ? En 1992, au moment où s'achève notre période d'étude, le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Lilloise organisent à Lille des journées d'études sur l'impact de la politique suivie et en profitent pour justifier les choix faits jusqu'ici :

Confrontées aux crises et aux restructurations des activités qui avaient fait leurs richesses et à la mutation d'ensemble de l'organisation productive, les villes de tradition industrielle vivent de profonds bouleversements. La question de la modernité et des politiques pouvant y concourir s'y pose avec une acuité particulière. Mais de quelle modernisation s'agit-il ? Les anciennes activités industrielles sont-elles désormais toutes condamnées au profit du « high tech » et du tertiaire supérieur ? La place importante que conserve le secteur productif dans ces villes ne constitue-t-elle pas, au contraire, une base possible de modernisation et un atout pour de nouvelles formes d'organisation productive ? [...] Les actions en faveur de la modernisation et de la tertiarisation ne vont-elles pas renforcer dans ces villes [...] les inégalités économiques et

32. Daniel Filâtre, « Développement des universités et aménagement des territoires universitaires », in *Universités et villes*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 13-82, p. 39.

33. André Gamblin, *La région du Nord*, Paris, Larousse, 1972, quatrième de couverture.

34. Discours inaugural de Noël Josèphe lors de la conférence sur la reconquête des villes dans les régions de vieille industrie, *op. cit.*, p. 11.

les fragmentations socio-spatiales, créant ainsi des situations face auxquelles les politiques urbaines risquent de se trouver impuissantes ?³⁵

Il convient également de s'interroger sur la marque de la volonté politique de lutter contre la désindustrialisation qui nourrit depuis la création de l'Établissement Public Régional en 1974 le récit porté par l'exécutif régional : celui de vouloir croire envers et contre tout que le déclin n'est pas jamais certain et que seul le volontarisme politique doit prévaloir en toutes circonstances, ce que semble vouloir rappeler *La Lettre de la Région Nord-Pas-de-Calais* : « Le Conseil régional ne manifeste aucune résignation. Bien au contraire, puisque c'est avec pugnacité que la Région s'est lancée la première dans la reconquête de ses sites désertés par l'industrie »³⁶.

Dès lors, l'histoire de la désindustrialisation ne saurait être appréhendée du seul point de vue économique et social. Analyser les politiques inventées par les Conseils régionaux de manière anticipée pour lutter contre la désindustrialisation conduit également à s'interroger fortement sur le registre de légitimation du pouvoir régional dans le dernier quart du vingtième siècle. Agir dans le domaine de la lutte contre la désindustrialisation revenait à se substituer, en partie, aux services déconcentrés de l'État. De ce point de vue, le vote des lois de décentralisation, si importantes soient-elles, n'explique pas à lui seul le processus qui a amené progressivement le Conseil régional à exercer les missions qui sont les siennes encore aujourd'hui. Il convient donc de saisir l'histoire de la régionalisation des politiques publiques à la fois sous l'angle des mutations de l'action publique mais également de la territorialisation de compétences, une histoire qui reste encore méconnue à ce jour.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Olivier Dard, Jean-François Eck, *Aménageurs, territoires et entreprises en Europe du Nord-Ouest au second xx^e siècle*, Metz, Centre de recherches universitaire lorrain d'histoire, 2010.
- Serge Dormard, « Le Nord-Pas-de-Calais au début des années 1970 : de la conversion industrielle à la reconversion régionale », in T. Tellier, L. Vadelorge (dir.), *Les Établissements Publics Régionaux*, hors-série de : *Pour Mémoire*, 2012, p. 69-77.

- Serge Dormard, *L'économie du Nord-Pas-de-Calais – Histoire et bilan d'un demi-siècle de transformations*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2001.
- Pierre Lamard, Nicolas Stoskopf, 1974-1984. *Une décennie de désindustrialisation ?*, Paris, Picard, 2009.
- Rémy Vanandrewelt, *Le CERES de 1952 à 1976, Sa vie au rythme de la régionalisation*, Mémoire de DEA, Université Lille III, 1995.
- Plan urbain, ministère de l'Équipement, *Les villes européennes de tradition industrielle. Mutations économiques et politiques urbaines*. Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Septentrion, 1994.

35. Plan urbain, ministère de l'Équipement, *Les villes européennes de tradition industrielle. Mutations économiques et politiques urbaines*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Septentrion, 1994.

36. *La Lettre de la Région Nord-Pas-de-Calais*, juin 1988.

VARIAS _____

DAVID BOURGEOIS

Le marchand bâlois, ses mines et ses réseaux ou l'émergence du capitalisme rhénan au xv^e siècle

David Bourgeois est doctorant en histoire médiévale à l'Université de Haute-Alsace, archiviste aux Archives municipales de Mulhouse et chargé de cours à l'Université de Haute-Alsace. Sa thèse, sous la direction de Pierre Fluck et Jean-Jacques Schwien, porte sur l'étude des « Mines polymétalliques des Vosges méridionales à la fin du Moyen Âge ».

L'EXTRACTION DE L'ARGENT dans l'Occident médiéval, activité en constant essor tout au long de ce millénaire, donne lieu à l'ouverture de nombreux filons sur l'ensemble du territoire européen. Dans l'aire du Rhin supérieur, bordée par les massifs des Vosges et de la Forêt-Noire, la production argentifère s'avère particulièrement dynamique. En Haute-Alsace et dans le Brisgau, au xv^e siècle, l'extraction de l'argent se trouve dopée par des capitaux urbains, en grande partie bâlois. L'étude des marchands bâlois et de leurs activités minières laisse apparaître les contours d'une société où se concentrent pouvoirs économique, politique et culturel et dans laquelle le système familial occupe une place centrale. Les domaines diversifiés dans lesquels interviennent ces marchands, dont celui, essentiel, de l'extraction minière mettent en évidence le fort potentiel économique de ces familles et l'émergence d'un capitalisme rhénan qui va se développer au cours des siècles suivants.

IN MEDIEVAL EUROPE, silver extraction activities lead to the opening of many veins. In the Upper Rhine area, from the Vosges to the Black Forest mountains, the silver production is particularly dynamic. In Upper Alsace and the Breisgau, at the 15th century, silver extraction is boosted by urban investments, largely from Basel. The study of the Basel burgers and their mining activities reveals the existence of a society where economic, political and cultural powers are concentrated and in which the family system holds a central place. The various activities of these merchants, including the mining extraction, reveal the large economic potential of these families and the emergence of a Rhenish capitalism which will rise in the following centuries.

DIE GEWINNUNG VON SILBER im mittelalterlichen Westen führte zur Gewinnung vieler Adern im gesamten europäischen Gebiet. Das Gebiet des Oberrheins, das von den Vogesen und dem Schwarzwald begrenzt wird, ist eine der Regionen, in denen die Silberproduktion besonders dynamisch war. Im Oberelsass und im Breisgau wurde die Silbergewinnung im 15. Jahrhundert durch die Großstadt Basel gefördert. Die Wissen über der Basler Bürger und ihrer Bergbautätigkeiten zeigt die Konturen einer Gesellschaft, in der wirtschaftliche, politische und kulturelle Kräfte konzentriert waren und in der das Familiensystem einen zentralen Platz einnahm. Die diversifizierten Bereiche, in denen diese Händler tätig waren, einschließlich der Bereiche – für die Förderung des Bergbaus wesentlichen –, unterstreichen das starke wirtschaftliche Potenzial dieser Familien und die Entstehung eines rheinischen Kapitalismus, der sich in den folgenden Jahrhunderten entwickelte.

Lorsqu'en 1458, Claude de Rye, abbé de Lure, accorde la concession des mines de Plancher-les-Mines à trois bourgeois de Bâle, il ouvre la voie à l'investissement de capitaux bâlois dans cette région aux confins de la Haute-Alsace et du Comté de Bourgogne¹. Pour ces financiers, l'investissement minier ne constitue pas à proprement parler une nouveauté. Certains avaient déjà porté leurs regards vers les mines de Forêt-Noire, à Todtnau précisément. Cependant, répondant à la forte demande de métaux précieux et pressentant les capacités des filons du sud des Vosges, ces Bâlois ont très rapidement cherché à contrôler un nombre croissant de gisements sur les massifs montagneux bordant les deux rives du Rhin. C'est chose faite à la fin des années 1450 et, si de nombreux remous rythment les débuts de cette exploitation, les Bâlois s'y installent pour un certain temps et y développent un véritable génie entrepreneurial.

Le portrait de ces hommes et de ces femmes dessine les contours d'une première forme de capitalisme rhénan qui, et c'est là l'une de ses caractéristiques, traduit un réel dynamisme dans une extraordinaire pluralité de secteurs d'activité, tout en renforçant la place de ces quelques familles dans le paysage institutionnel, politique et culturel de leur ville. Plus encore, l'expansion bâloise en direction des mines polymétalliques des deux rives du Rhin a permis à la ville d'accroître son influence économique dans la région en diversifiant ses activités avec le commerce d'un bien, l'argent, pour lequel la demande est extrêmement forte à la fin de la période médiévale.

1. Archives départementales de la Haute-Saône [désormais AD70], H 599, Renouveau du bail des mines de Plancher, 1469. Le document original de la concession de 1458 ne nous est pas parvenu. Sa teneur est relatée par le document cité ici.

Pour un panorama de la production d'argent au Moyen Âge dans les limites actuelles de la France, voir la synthèse de Marie-Christine Bailly-Maître et Paul Benoît : « Les mines d'argent de la France médiévale », in *L'argent au Moyen Âge, Actes des congrès de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public* [28^e congrès, Clermont-Ferrand], Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 17-45 et notamment p. 43.

De cette manière, le commerce bâlois, déjà influent dans des secteurs-clés de l'économie au Moyen Âge (textile, épices), complète son offre, profitant de cet entre-deux géographique qui permet à la ville d'occuper une place de choix, à la croisée des routes reliant l'Italie aux Flandres, la Bourgogne et, plus loin, le royaume de France à l'Empire. Profitant de sa situation de ville-pont sur le Rhin, Bâle impose sa puissance économique dans le Rhin supérieur grâce, notamment, à ses puissantes corporations composées de commerçants et d'artisans. À la puissance économique accentuée par le Concile de Bâle, la ville renforce sa position dans la région en s'imposant comme centre intellectuel de premier ordre, ce dont témoigne la fondation de son université en 1460. Plus que jamais, à la fin du xv^e siècle, Bâle semble davantage tournée vers le Rhin supérieur que vers l'espace helvétique qu'elle rejoint pourtant en 1501. Elle ne manque pas cependant de regarder également dans cette autre direction, comme le prouvent les relations entre marchands bâlois et bernois dans le cadre de la *Diesbach-Watt Gesellschaft* par exemple. « Bâle est différente » dit le dicton² ; en cette fin de Moyen Âge, elle est réellement originale et les activités économiques de ses marchands, notamment en matière d'investissements miniers, tendent à le démontrer.

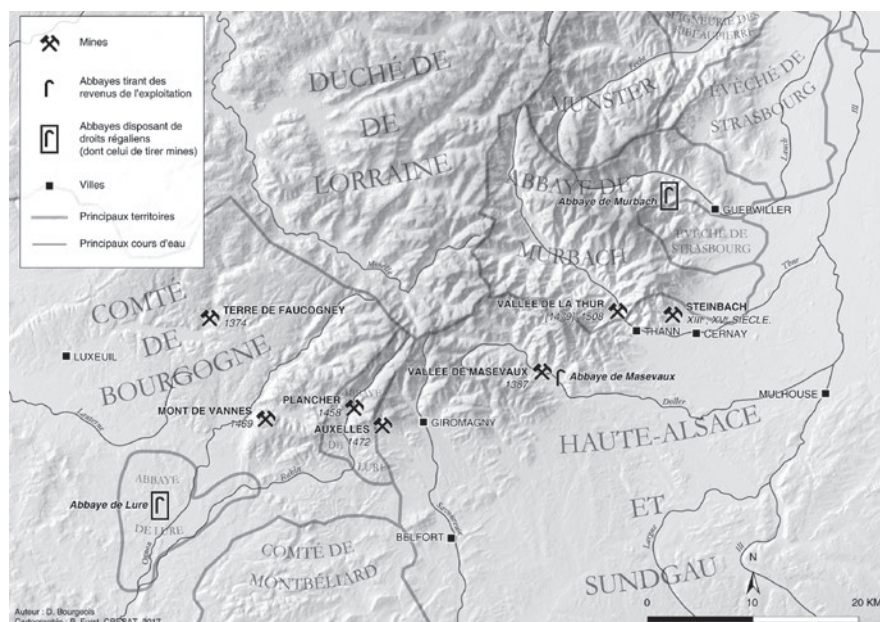


Fig. 1. Les mines du sud des Vosges à la fin du Moyen Âge

2. « Basel tickt anders ». Ce dicton populaire traduit encore de nos jours une particularité bâloise que la ville semble cultiver. Une vue d'ensemble de l'économie bâloise est due à Heinz Polivka : *Basel und seine Wirtschaft : eine Zeitreise durch 2000 Jahre*, Lenzburg, Merker, 2016.

ÉTENDRE LA ZONE D'INFLUENCE ÉCONOMIQUE DE BÂLE : DÉPASSER L'ARRIÈRE-PAYS

Déjà présents dans l'ensemble du Rhin supérieur, les marchands bâlois y renforcent leur présence au cours du xv^e siècle. Dépassant leur zone d'influence initiale, le sud de l'Alsace, c'est en direction des pays de langue romane qu'ils effectuent un pas décisif, plus précisément vers l'abbaye de Lure qui décide à la fin des années 1450 de mettre en exploitation ses filons de métaux non-ferreux. Située dans l'aire géographique du diocèse de Besançon, cette abbaye constitue un cas particulier : sa garde est confiée aux Habsbourg qui la tiennent du comté de Ferrette³. Comtois mais réellement tournés vers l'Alsace, cet établissement religieux et sa principauté constituent une véritable tête de pont vers les pays de langue romane⁴. Ainsi, en 1458, l'abbé de Lure, Claude de Rye, octroie la concession des mines de Plancher-les-Mines à un consortium de Bâlois, composé de Werlin Friedigman, la tête pensante, du moins le pourvoyeur de fonds de cette entreprise, membre de la tribu des forgerons et ayant fait fortune dans diverses activités marchandes dont celles du commerce de drap ; Léonard Kürschner, fondeur ; Jacob von Worms, dit Schenck, résidant à Masevaux et pour lequel l'art de la métallurgie ne devait guère avoir de secrets en raison de l'activité minière qui animait la vallée depuis le xiv^e siècle⁵. C'est donc une association originale regroupant capitaux et savoir-faire techniques qui prend en main l'exploitation de ces mines nouvellement ouvertes et démontre par sa structure la volonté de mettre au mieux en valeur les filons et de tirer un maximum de profits de cette entreprise extractive. Le savoir-faire technique bâlois était d'ores et déjà reconnu hors des frontières du Rhin supérieur puisqu'en 1455 le maître-fondeur Claus Smermant était appelé pour exercer son savoir-faire dans les mines de Pampailly (Rhône)⁶. Il est donc fort probable qu'un personnel local suffisamment formé et nombreux ait pu être disponible pour appuyer le développement des carreaux miniers sous la direction tant technique que financière des intérêts bâlois.

L'épisode bourguignon durant lequel Charles le Téméraire contesta la propriété des mines de Plancher à l'abbaye de Lure n'a pas réduit les ardeurs

3. Jean Girardot, *L'abbaye et la ville de Lure des origines à 1870*, Vesoul, Bon, 1970, p. 39.

4. Georges Bischoff, *Gouvernés et gouvernants en Haute-Alsace à l'époque autrichienne*, Strasbourg, Société savante d'Alsace et des Régions de l'Est, 1982, p. 230-232.

5. Pierre Jeannin, « Note sur l'abbaye de Lure au xvi^e siècle », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques, Actes du 92^e Congrès des Sociétés savantes (Strasbourg-Colmar, 1967)*, vol. II, Paris, Imprimerie Nationale, 1969, p. 483-526.

6. Paul Benoit, *La mine de Pampailly, xv^e-xviii^e siècles (Brussieu, Rhône)*, Lyon, Alpara, 1997.

des investisseurs bâlois, bien au contraire⁷. Malgré les contestations duciales, la présence bâloise dans les mines de Plancher semble avoir perduré, bien que le silence documentaire des sources entre 1471 et 1474 ne permette pas de suivre l'évolution des chantiers durant ces quelques années. Cependant, certains des premiers exploitants, actifs dans les années 1460, le sont toujours au milieu de la décennie suivante. Par ailleurs, les sources conservées aux Archives cantonales de Bâle-Ville nous permettent de constater qu'à la fin des années 1470, les investissements des familles bâloises dans les mines du sud des Vosges se sont accrus tant par le nombre d'investisseurs que par le nombre de puits de mines exploités. Ainsi, les mines de Masevaux ont vu affluer les capitaux bâlois alors qu'à Plancher-les-Mines, le recrutement d'hommes d'affaires s'est largement étendu au-delà des trois investisseurs initiaux⁸. Les principales familles bâloises ont désormais des intérêts communs dans ces mines et une volonté hégémonique dans l'exploitation de ces filons tend à se mettre en place, parfois en concurrence avec les initiatives de patriciens strasbourgeois. En effet, à Masevaux, en cette fin de xv^e siècle, on retrouve aussi bien des capitaux strasbourgeois que bâlois dans l'exploitation des mines⁹.

Cette présence bâloise dans les gisements de la région se conforte au cours du siècle suivant et s'étend vers d'autres gisements mis en activité également dans les années 1470. Ainsi, à partir de 1530, les autorités économiques de Bâle se tournent vers les gisements voisins de Giromagny, diversifiant leur approvisionnement en argent, jusque-là principalement centré autour des mines de Todtnau, Plancher et Masevaux. La mainmise de l'exploitation minière au sud du massif vosgien s'est donc concentrée entre les mains bâloises en l'espace de moins de 75 ans¹⁰.



Fig. 2. Les mines de Plancher et la principauté de Lure¹¹

Qui étaient les primo-investisseurs de ces mines de Plancher ? Le cas du premier d'entre eux, Werlin Friedigman, mérite de s'y pencher un peu plus. Membre de la tribu des forgerons depuis 1432, il est l'un de ses membres les plus fortunés. Très proche de la fameuse *Diesbach-Watt Gesellschaft* de Berne¹², il opère aussi bien à Bâle qu'à l'étranger puisqu'on le retrouve à Chalon-sur-Saône, où il fait l'acquisition d'une maison en 1440. En Bourgogne ducal, il est impliqué dans le commerce de drap et de vin, dans la région d'Auxonne dès 1426 et à Chalon au cours des années 1430¹³.

7. David Bourgeois, « Les mines d'argent du sud des Vosges sous l'administration de Charles le Téméraire », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de Haute-Saône*, 102 (2017), p. 60-70.

8. Staatsarchiv Basel-Stadt [désormais StaBS], Klosterarchiv Karthaus, Q 12, Bergwerke, 1466-1561.

9. Archives de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole [désormais AM Strasbourg], III 16/9. Une liste de *Froner* (actionnaires) des mines de Masevaux en 1490 indique un très grand nombre de Strasbourgeois impliqués dans l'exploitation de la mine Saint-Wolfgang. Ce recrutement relativement élargi des actionnaires diffère du cas bâlois pour lequel les parts de mines sont concentrées dans les mains d'un nombre plus restreint d'actionnaires.

10. François Liebelin, *Mines et mineurs du Rosemont, Sultz*, Éditions du Patrimoine minier, 2015, p. 45-46.

11. Carte générale de la comté de Bourgogne dédiée à monseigneur le duc de Duras, ... gouverneur et lieutenant général... de la dite comté de Bourgogne, après avoir été revue, corrigée et augmentée par ses ordres en l'année 1675 (BNF, GE DD-2987, 1675). Sur le détail de cette carte figurent les différentes composantes de la principauté de Lure centrées autour de Lure et de la seigneurie de Passavant gardée par le château éponyme. C'est dans cette seigneurie que sont situées les mines de Plancher.

12. Compagnie fondée par Niklaus von Diesbach de Berne et les frères von Watt de Saint-Gall. Très active entre 1420 et 1460, elle était particulièrement spécialisée dans le commerce des draps. Martin Körner, « Compagnie Diesbach-Watt », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011 [En ligne: <https://beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/041649/2011-08-18/>].

13. Henri Dubois, « Marchands d'Outre-Jura en Bourgogne à la fin du Moyen Âge (vers 1340-vers 1440) », in *Cinq siècles de relations franco-suisses. Hommage à Louis-Édouard Roulet*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1984, p. 21-30.

Cependant, la Bourgogne ne constitue pas son unique terrain d'action et le commerce de draperies et de vin ne traduit pas toute l'étendue de ses activités. Dès 1452, il est impliqué dans l'exploitation des mines du Münsterthal, en Forêt-Noire, aux côtés d'associés bâlois ou originaires de la rive droite du Rhin. Lorsqu'en 1458, il prend à ferme les mines de Plancher, la question de l'exploitation des métaux non-ferreux ne lui est pas inconnue, loin s'en faut¹⁴. Werlin Friedigman décède vers 1470, mais ses associés lui ont survécu à la tête du consortium¹⁵. Ses successeurs à Plancher-les-Mines nous sont même partiellement connus et, parmi eux, nous retrouvons les acteurs les plus dynamiques du commerce bâlois de la fin du xv^e siècle : les Zscheckenbürlin¹⁶, les Bär, mais également les Schorpp ou encore Ulrich Meltinger (1461-1502)¹⁷.

Le cas de la famille Zscheckenbürlin est également des plus intéressants. Non seulement, à la fin des années 1470, elle est l'une des plus impliquées dans l'exploitation minière dans le sud des Vosges, mais elle a également perpétué une tradition familiale depuis Hans Zscheckenbürlin «le Vieux» (vers 1408-1477), changeur bâlois détenteur de parts de mines dès les années 1440 en Forêt-Noire¹⁸. Les Zscheckenbürlin, marchands aux multiples activités, se sont intéressés très tôt aux questions monétaires. Initiés certainement par leur ancêtre, les héritiers de Hans Zscheckenbürlin n'ont cessé d'accroître leurs investissements dans les gisements miniers des deux côtés du Rhin. Cette famille traduit bien ce qu'est le marchand bâlois à la fin du Moyen Âge : un membre de corporation, habile commerçant, brillant dans de multiples secteurs d'activités, se trouvant à son aise aussi bien dans le commerce des épices que dans la banque ou les mines. La place prédominante de ces familles dans les corporations de la ville traduit également leur dynamisme. Membres de plusieurs corporations, les Zscheckenbürlin y occupent de grandes responsabilités, affermissant leur position dans la vie économique et politique bâloise. Hans Zscheckenbürlin «le Vieux», *Oberzunfmeister* (premier prévôt de corporation de 1469 à 1474), est représentant de la corporation du Safran au Petit Conseil dès 1442 ;

ses fils Hans (1446-1490) et Ludwig (1446-1492) ont quant à eux été actifs dans les corporations à la Clé, du Safran et à l'Ours¹⁹. Cette position leur a permis non seulement d'asseoir les affaires familiales et leurs réseaux domestiques mais également de prendre une part croissante dans le gouvernement des affaires de la ville.

LE MARCHAND BÂLOIS, UN GÉNIE À L'ÉCOUTE DU MARCHÉ ?

L'investissement des capitaux bâlois dans les mines du Rhin supérieur est révélateur d'une soif de métaux précieux qui n'est pas caractéristique de la région, mais commune à la fin du Moyen Âge en Occident. Pour répondre à cette demande, de nouveaux filons sont ouverts et l'exploitation de filons plus anciens est renforcée, tant que les facteurs géologiques le permettent. Les mines de Pampailly, sous l'impulsion de Jacques Cœur, sont ainsi extrêmement dynamiques²⁰, tout comme les puits de Bohême, du Harz, du Tyrol ou encore, dans la région du Rhin supérieur, ceux de Sainte-Marie-aux-Mines²¹. Mais cette soif d'argent est loin d'être une nouveauté en ce xv^e siècle et déjà assiste-t-on à l'épuisement de certains gisements, comme ceux de l'Oisans dans le Dauphiné²². Pour leur part, les mines des Vosges méridionales tentent de répondre à un réel besoin en métaux sur les marchés locaux. Cette demande d'argent a certainement conduit à une recherche assidue de gisements dans cette aire géographique où certaines mines étaient déjà en activité depuis au moins deux siècles (Steinbach) ou tout du moins pressenties (1374 dans le nord du Comté de Bourgogne)²³.

19. La Corporation du Safran regroupait entre autres les épiciers, pharmaciens ou relieurs. Celle de l'Ours rassemblait les changeurs, les orfèvres, les monnayeurs et les fondeurs de cloches. Quant à la Corporation «à la Clé», les marchands et tondeurs fournissaient l'essentiel des effectifs.

20. P. Benoit, *La mine de Pampailly... op. cit.*

21. La production scientifique relative aux mines de Sainte-Marie-aux-Mines est abondante et en constant renouvellement, sous l'impulsion de Pierre Fluck et Joseph Gauthier notamment (Pierre Fluck, *Sainte-Marie-aux-Mines. Les mines du rêve*, Soultz, Éditions du Patrimoine minier, 2000).

22. Marie-Christine Bailly-Maître (dir.), *L'histoire si curieuse des mines de Brandes*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2015.

23. Les fouilles entreprises par Bernard Bohly dans les mines de Steinbach assurent une exploitation des sites au xiii^e siècle, voire au xii^e siècle (datation au Carbone 14 ou dendrochronologie ; données fournies par Bernard Bohly. Voir également DRAC Alsace, Service régional de l'Archéologie, *Bilan scientifique 2002*, Strasbourg, 2005, p. 54). La connaissance des filons argentifères dans la Terre de Faucogney, au nord du Comté de Bourgogne est attestée dans l'acte d'acquisition de cette Terre par le duc de Bourgogne en 1374. L'acte fait mention de *stanna* (Archives départementales de la Côte d'Or [désormais AD21], B 1058).

14. Albrecht Schlageter, «Zur Geschichte des Bergbaus im Umkreis des Belchen», in *Der Belchen. Geschichtlich-naturkundliche Monographie des schönsten Schwarzwaldberges*, Karlsruhe, Institut für Ökologie und Naturschutz, 1989, p. 127-309.

15. P. Jeannin, «Notes sur l'abbaye de Lure au xvi^e siècle», *art. cit.*

16. L'orthographe du nom de cette famille est multiple. Par convention, nous adoptons celle retenue dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*.

17. StaBS, Klosterarchiv Karthaus, Q 12, vente de parts de mines à Plancher et Masevaux. Concernant Ulrich Meltinger, voir Matthias Steinbrink, *Ulrich Meltinger : ein Basler Kaufmann am Ende des 15. Jahrhunderts*, Stuttgart, Steiner, 2007.

18. Stefan Hess, «Hans Zscheckenbürlin», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019307/2013-08-06/>].

La proximité des gisements vosgiens représente donc une aubaine pour les investisseurs bâlois. Si une forme d'opportunisme marchand s'observe dans tous les grands centres économiques européens comme Nuremberg, les villes italiennes ou flamandes, les Bâlois ont su tirer profit d'une conjoncture favorable au développement de leur cité grâce à un événement majeur, le Concile de Bâle, qui a stimulé, semble-t-il, l'esprit d'entreprise des acteurs économiques de la ville. En effet, le Concile, qui a animé la ville de 1431 à 1449, a été propice à un renforcement de l'économie bâloise à travers la consolidation des acteurs en place et la mise en œuvre de nouveaux secteurs d'activité²⁴. Le développement économique de la ville, extraordinaire entre 1433 et 1437, se manifeste alors par l'émergence d'une industrie papetière vigoureuse (on pense aux activités de la *Halbisen Gesellschaft*, répondant aux besoins du concile)²⁵, mais aussi par la belle santé des secteurs textiles ou de la banque. Signe manifeste de ce dynamisme, la banque Médicis exploite une agence de 1433 à 1444 à la demande du président du concile. C'est toute une ville et ses acteurs politiques, économiques et culturels qui bénéficient de cette manne exceptionnelle.

Afin de conforter son influence économique dans cette partie du Rhin supérieur, il apparaît essentiel pour Bâle d'asseoir le rayonnement de sa monnaie. Les questions monétaires et la circulation de ces devises, sous-jacentes à la question de l'exploitation minière, sont prégnantes dans le Rhin supérieur. L'influence de la monnaie bâloise dans la Haute-Alsace est manifeste et plusieurs accords monétaires entre la maison d'Autriche et les villes rhénanes de Bâle, Brisach, Colmar et Freiburg mènent en 1403 à l'adoption du *Rappen* (accord du *Rappenmünzbund*) comme unité de compte dans un espace géographique grandissant entre 1387 et 1425²⁶. Concomitamment, les villes de la région se voient octroyer le droit de battre monnaie : Bergheim en 1313, Colmar en 1376²⁷, Thann en 1387²⁸. Concernant cette dernière ville, l'octroi du droit de battre monnaie est

par ailleurs intervenu la même année que l'acte en faveur de l'abbaye de Masevaux par lequel Albert III, duc d'Autriche, confirme la propriété de la moitié des mines à l'abbaye masopolitaine tout en protégeant le travail des mineurs²⁹. Le duc d'Autriche renforce donc, par ces deux privilèges, les structures nécessaires à la production monétaire. Cependant, l'ensemble de ces villes n'a pas usé immédiatement du droit de battre monnaie. Rien ne permet d'affirmer que Bergheim ait effectivement battu monnaie ; Colmar n'a vu son atelier produire qu'à partir de 1403³⁰, tandis que celui de Thann aurait démarré ses activités avant 1420 de manière modeste³¹. L'influence des Habsbourg au tournant des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles s'est avérée fondamentale pour dynamiser la politique monétaire de cette partie du Rhin supérieur en encourageant les accords tout en appuyant les structures de production. Cela étant, malgré la multiplication dans un premier temps toute théorique des ateliers puis réelle et la circulation de monnaies étrangères, la monnaie de Bâle reste dominante dans la région.



Fig. 3. Thaler de Thann (1511)³²

Dans ce contexte, la proximité des filons argentifères s'avère intéressante pour les villes battant monnaie. Les investissements miniers prennent tout leur sens afin de garantir au mieux un approvisionnement en métaux précieux et soutenir les besoins des ateliers de frappe comme ceux des orfèvres dont l'art se développe grandement à la fin du Moyen Âge. Malheureusement, les données sur l'approvisionnement des ateliers monétaires en métaux argentifères sont lacunaires. L'atelier de Bâle fournit des éléments intéressants pour la première moitié du

24. Johannes Helmrath, Michael Lauener, «Concile de Bâle», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2016 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017162/2016-01-26/>].

25. Stefan Hess, «Halbisen-Gesellschaft», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2007 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/041653/2007-11-26/>]. Voir également Sandra Schultz, *Papierherstellung im deutschen Südwesten. Ein neues Gewerbe im späten Mittelalter*, Berlin, De Gruyter, 2018.

26. Odile Kammerer, «Aires de diffusion du Rappen (xiv^e-xv^e siècles)», in *Atlas historique d'Alsace*, 2005 [En ligne : <http://www.atlas.historique.alsace.uha.fr/fr/moyen-age/55-aires-diffusion-rappen-xive-xve-siecles.html>]. Carte et notices établies à partir de : Tom Scott, *Regional Identity and Economic Change. Upper Rhine 1450-1600*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

27. Archives municipales de Colmar [désormais AM Colmar], CC 108, Octroi du droit de frapper monnaie par Charles IV, 1376.

28. Archives municipales de Thann [désormais AM Thann], AA 1, Cartulaire Surgant (1483), Acte n° 21,1387.

29. Archives départementales du Haut-Rhin [désormais AD68], 10 G 18, 1387.

30. AM Colmar, CC 109.

31. AM Thann, CC 26.

32. Bibliothèque nationale universitaire, Armoire II, Plateau 20.

xvi^e siècle où l'on constate que, sans surprise, les mines de Forêt-Noire mais également celles de Plancher, apportent une part non négligeable de l'argent nécessaire. Cependant, pour la fin du Moyen Âge, l'essentiel des approvisionnements en argent provient de Francfort-sur-le-Main, Nuremberg ou du marchand bâlois Hans Kölner. Entre 1425 et 1498-1499, ces trois sources d'approvisionnement fournissent 108 marks d'argent pour le premier, 191 pour le second et 110 pour le dernier³³. L'écoulement de la production gérée par les investisseurs bâlois emprunte donc d'autres canaux. Toujours au xvi^e siècle, les données conservées pour l'atelier de Colmar nous indiquent que les principales sources d'approvisionnement en métaux argentifères proviennent des mines de Sainte-Marie-aux-Mines et Giromagny alors qu'au xiv^e siècle (données cumulées de 1425 à 1498), l'approvisionnement de l'atelier monétaire était extrêmement diversifié : Strasbourg (178 marks), Francfort-sur-le-Main (71 marks), marchand thannois Batt Schrottisen (62 marks) pour l'essentiel³⁴. Les données les plus pertinentes concernant les mines des Vosges méridionales nous viennent de Thann où la reprise de la frappe en 1499 est extraordinairement documentée. Les comptes nous indiquent que, dès lors, les mines de Masevaux et Plancher constituent l'un des principaux canaux d'approvisionnement. En 1499 et au cours de l'année suivante, 68,7 marks d'argent sont acquis. 4,74 marks proviennent assurément de Plancher et 37 environ de la vallée de Masevaux. Le reliquat constitue le fruit des ventes de marchands implantés localement pour lesquels il est légitime de penser qu'ils se fournissaient auprès des mines environnantes³⁵. Ce canal se tarit lorsque les abbayes de Lure et Murbach unissent leurs destinées en 1554 après avoir obtenu le droit de battre monnaie dix ans plus tôt. C'est auprès de cet atelier que les canaux d'écoulement de l'argent de Masevaux sont les plus facilement identifiables car le recours à des marchands tiers ou à des bourses était plus limité, bien que le marchand local Batt Schrottisen ait été très actif auprès de l'atelier de sa ville. Cependant, au cours des décennies suivantes, l'atelier de Thann va considérablement diversifier son approvisionnement en se fournissant

régulièrement à Francfort-sur-le-Main. Pour les mines de Plancher et Masevaux, Thann constitue leur débouché principal. Il y avait donc fort à faire en termes de négoce de métaux précieux et les marchands bâlois ont excellé en la matière³⁶.

En effet, les marchands bâlois ont mis en exergue leur capacité à investir et à faire fructifier des affaires qui répondaient aux besoins de l'économie de leur temps. À la fin du xv^e siècle, la *Meltinger-Zscheckenbürlin Gesellschaft*, autrement connue sous le nom de « *die grosse Handelsgesellschaft* » et active de 1481 à 1499, est présente aussi bien dans le commerce du textile, des épices que dans celui des métaux³⁷. Les investissements miniers peuvent être perçus comme une activité de niche au regard de la croissance, certes fluctuante, qui transparait à travers les documents comptables relatifs aux mines de Masevaux et de Plancher dans lesquels sont consignés les transactions successives par lesquelles sont achetées et revendues les parts de mines. La fin des années 1470 et les années 1480 sont extrêmement propices à ces transactions à travers lesquelles les actionnaires ajustent leurs investissements. Ainsi, la valeur d'une part de la mine Götterschenberg de Plancher a considérablement augmenté de 1478 à 1483 : d'un florin à plus de trois livres³⁸.

Cependant, plus qu'un opportuniste, le marchand bâlois est un entrepreneur qui investit dans des secteurs qu'il maîtrise. La mainmise progressive sur les mines du sud des Vosges, l'alliance du capital et du savoir-faire tendent à démontrer que les prises de risques préalables à l'engagement dans des marchés aussi fluctuants que celui de l'extraction et du commerce des métaux précieux étaient savamment soupesées par un groupe restreint d'individus mus par des intérêts communs. L'exploitation des mines de Plancher était une première dans les Vosges ; cette expérience s'est étendue au cours des décennies suivantes vers celles de la vallée de Masevaux. Ceci laisse penser que l'investissement initial ouvrait de saines perspectives tout en permettant aux intérêts bâlois de fructifier dans cette partie du Rhin supérieur. Néanmoins, il faut mettre en évidence la qualité d'anticipation de la demande par ces familles marchandes. Si la *Halbisen Gesellschaft* a su pressentir les besoins en papier qu'allait connaître le xv^e siècle, les familles

33. StaBS, Älteres Hauptarchiv, Münz A1, Allgemeines und einzelnes, 1377-1927. Voir également Bernd Breyvogel, *Silberbergbau und Silbermünzprägung am südlichen Oberrhein im Mittelalter*, Leinfelden, DRW Verlag, 2003, p. 499.

34. AM Colmar, CC 113-114, Registres des quantités d'argent livrées à l'atelier de Colmar, 1533-1591. Pour la période médiévale, les données utilisées proviennent du registre CC 115 b. Voir également B. Breyvogel, *Silberbergbau und Silbermünzprägung... op. cit.*

35. AM Thann, CC 32, Quantités d'argent achetées à Plancher, Masevaux et Francfort, 1498-1633. Les données comptables permettent de déterminer le prix d'achat de l'argent, soit environ dix livres le mark.

36. Les concessionnaires versaient une partie de la valeur du minerai extrait au propriétaire des sols, environ 10 % selon les cas, laissant disponible une quantité non négligeable de métaux disponible pour le négoce.

37. Johannes Apelbaum, *Basler Handelsgesellschaften im fünfzehnten Jahrhundert mit besonderer Berücksichtigung ihrer Formen*, Berne, Stimpfli & C^{ie}, 1915, p. 43-47 ; Jean-Jacques Hémardinier, « Capitalisme bâlois et histoire bancaire », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 13/3 (1958), p. 564-572.

38. StaBS, KK, Q 12.

citées précédemment ont su répondre le plus précocement possible aux besoins en métaux argentifères. Cette attention aux besoins du marché a trouvé écho dans la prise de contrôle des mines du Rhin supérieur, particulièrement celles de Masevaux et Plancher. L'enjeu allait encore plus loin car Bâle, en investissant dans les ressources minières, avait dès lors l'opportunité de s'insérer dans un marché dans lequel Francfort-sur-le-Main et Nuremberg occupaient une place de choix. Le commerce de l'argent constituait donc pour Bâle l'opportunité de diversifier son offre et ainsi de se hisser au niveau des grandes villes de l'Empire. Dans cette entreprise, Bâle parvient à se doter des instruments de croissance adéquats. Par privilège impérial, elle obtient deux foires en 1471 et, signe de la santé économique florissante de la ville, elle est le théâtre de l'une des premières loteries municipales³⁹. Au final, force est de constater que l'abondance des capitaux bâlois à destination des gisements miniers traduit un véritable esprit d'entreprise au service d'une ville mais également de logiques familiales qui, avec le temps, se mettent en place.

L'IRRÉSISTIBLE ASCENSION DE LA FAMILLE ZSCHECKENBÜRLIN DE BÂLE : ENTRE LOGIQUES ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET FAMILIALE

L'implication des bourgeois bâlois dans le rayonnement économique de leur ville est manifeste. Cependant, celle-ci ne se limite pas au seul aspect économique et cette élite urbaine à la tête du commerce et de l'artisanat prend, peu à peu, une part croissante dans le gouvernement de Bâle. Le fonctionnement de la ville est quelque peu particulier⁴⁰, car fondé sur les corporations; les acteurs économiques de ces cités autonomes disposent ainsi d'une grande influence politique, établie constitutionnellement. Les villes corporatives sont néanmoins peu nombreuses dans l'espace helvétique : Zurich, Schaffhouse, Saint-Gall et donc Bâle. À Bâle, le système corporatif est introduit en 1337, date à partir de laquelle les corporations accèdent au Conseil. Dans ce contexte, nombre des principaux animateurs de la vie économique accèdent aux fonctions politiques tout en occupant des responsabilités de premier ordre à la tête des corporations. Ils n'accèdent

39. Jean-Dominique Delle Luche, « La fortune du pot. Les loteries municipales en Allemagne (XV^e-XVI^e siècles) : divertissement collectif, prestige municipal et concurrence urbaine », *Revue historique*, 687 (2018/3), p. 553-592.

40. Anne-Marie Dubler, « Villes corporatives », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/009917/2015-01-25/>].

cependant pas aux fonctions suprêmes, privilégiant leurs activités économiques à la carrière politique⁴¹. Rudolf Wackernagel résume ainsi parfaitement l'état d'esprit de ces marchands :

Ils [Les Zscheckenbürlin] sont et restent des épiciers malgré la taille de leur grande entreprise et ils refusent strictement le passage vers la Haute Chambre, bien qu'ils aient rassemblé la fortune la plus importante. Ils tiennent à poursuivre leur négoce, la banque et la minière, doivent s'arranger avec le détail de leur boutique « Au Paon » fort fréquentée⁴².

Heinrich Halbisen (v. 1390-1451), copropriétaire de la compagnie éponyme, membre de la corporation du Safran, est présent dans les différents conseils tout en se voyant confier des missions militaires et diplomatiques de premier ordre⁴³. Hans Zscheckenbürlin « le Vieux », lui aussi membre de la corporation du Safran, est également membre du Petit Conseil et garant de la ville⁴⁴. Son gendre, Ludwig Kilchmann (1458-1518), occupe des fonctions politiques d'importance dans les différents conseils de la ville tout en menant une activité économique intense⁴⁵. L'apport de ces individus est donc capital pour le rayonnement non seulement économique mais également politique de la ville, renforçant son caractère corporatif avant son oligarchisation progressive à partir du XVI^e siècle.

À la conquête politique et économique de la ville ont répondu des politiques matrimoniales et patrimoniales qui traduisent une volonté de renforcement des logiques familiales tout en faisant progresser le statut social de leurs différents membres. Parmi ces aspects, l'élaboration de logiques d'alliances matrimoniales ou de préservation du patrimoine commun sont particulièrement présents dans les familles bâloises. Une fois de plus, la

41. Ces acteurs de la vie économique de la ville sont en grande partie issus des quinze corporations de la ville. Parmi les corporations les plus influentes, celles du Safran, de l'Ours et « à la Clé », ont compté dans leurs rangs nombre d'individus impliqués dans les activités extractives.

42. « Sie [Die Zscheckenbürlin] sind und bleiben Krämer auch im Grossbetriebe und lehnen, trotzdem sie das mächtigste Vermögen zusammengebracht haben, den Übergang zur Hohen Stube konsequent ab. Sie halten am Geschäftefest ; Bank und Bergwerk müssen sich mit dem Detail ihres frequentierten Kaufladens "Zum Pfauen" vertragen » (Rudolf Wackernagel, *Geschichte der Stadt Basel*, vol. 2/2, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1916, p. 904).

43. Stefan Hess, « Heinrich Halbisen », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2007 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/028582/2007-10-10/>].

44. Stefan Hess, « Hans Zscheckenbürlin », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019307/2013-08-06/>]. Le père de ce personnage, Heinzmann Z. n'est pas inconnu en Haute-Alsace puisqu'il fut receveur à Ribeauvillé.

45. Samuel Schüpbach-Guggenbühl, « Ludwig Kilchmann », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2008 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/019244/2008-10-16/>].

famille Zscheckenbürlin paraît être un exemple de construction de ces logiques familiales. Sans dédier exclusivement ses investissements à l'extraction minière, celle-ci, tout comme par ailleurs d'autres familles telles les Bär, Kilchmann ou Meltinger, a su diversifier ses activités comme le commerce de draps ou d'épices. La polyvalence de ces familles témoigne de réelles capacités à mener des affaires fructueuses, tandis que leurs alliances matrimoniales contribuent à les consolider.

Les mariages des enfants de Hans Zscheckenbürlin «le Vieux» présentent des caractéristiques variées. Une endogamie transparait à travers certaines unions. Les Zscheckenbürlin, à la fin du ^{xv}^e siècle, sont à la tête d'une immense fortune et nul doute que certaines unions devaient renforcer devant l'autel des relations que l'on peut percevoir notamment dans l'exploitation des mines. Ainsi, le grand marchand Ludwig Kilchmann, associé dans les mines de Plancher, a épousé Elisabeth Zscheckenbürlin (1449-1499), fille de Hans «le Vieux», renforçant les relations étroites de ces deux familles dans la cité⁴⁶. Dans le même temps, son frère Ludwig Zscheckenbürlin convole en premières noces avec Ursula Kilchmann... sœur de son propre beau-frère. Les liens entre les deux familles sont donc étroits et renforcés par des alliances matrimoniales fortement dictées par le maintien et le renforcement de la position sociale et économique des deux familles.

Cependant, de nombreux cas d'exogamie créés par le mariage de filles avec des hommes d'origine noble semblent, de prime abord, trahir la volonté de ces familles bourgeoises de se hisser dans l'échelle économique. Or, dans le cas d'une fille benjamine de Hans Zscheckenbürlin «le Vieux», il semble que la volonté d'unir noblesse et bourgeoisie urbaine n'émane pas d'où on pourrait le penser. En effet, une affaire judiciaire autour du mariage de Marie Zscheckenbürlin avec le gentilhomme Jacques Schorp de Freudenberg met en évidence la volonté de cette famille noble de s'allier avec la famille la plus riche de Bâle. En cette fin de ^{xv}^e siècle, la fortune peut attirer autant que la perspective de mêler son sang au sang bleu⁴⁷.

À la politique matrimoniale répondent des enjeux patrimoniaux. Là encore, la famille Zscheckenbürlin constitue un exemple. Le souci de préserver les biens familiaux entre les mains des représentants mâles en capacité de les transmettre est constaté à plusieurs reprises. Ainsi, au

moment de rentrer à la Chartreuse de Bâle, le 28 mai 1487, le dernier fils de Hans «le Vieux», Hieronymus Zscheckenbürlin (1461-1536), donne à ses frères Ludwig et Hans les parts qu'il possède dans les mines de Plancher, Masevaux et Todtnau. Les biens miniers apparaissent donc comme étant d'une importance économique capitale, une source de revenus considérable qu'il s'agit de conserver entre les mains seules de la famille⁴⁸.

Notables économiques et politiques, les Zscheckenbürlin, Kilchmann ou autres Meltinger sont également des notables culturels. L'exemple de Hieronymus Zscheckenbürlin est significatif⁴⁹. Étudiant le droit à Paris et Orléans⁵⁰, il revient dans sa cité et entre à la Chartreuse de Bâle en 1487, dont il devient le dernier prieur. Son priorat illustre le faste de son extraction. Sa proximité, ainsi que celle de ses nièces, avec Hans Holbein, lequel devait réaliser des pièces pour la Chartreuse, traduit l'environnement culturel dans lequel évoluaient ces familles d'entrepreneurs dans leur ville d'origine.



Fig. 4. Hieronymus Zscheckenbürlin en 1487⁵¹

À cette participation active à la vie culturelle de la cité répond la volonté, malgré tout, de revêtir les habits de la noblesse. En 1456, Hans Zscheckenbürlin «le Vieux» se voit délivrer un diplôme par lequel Frédéric III, roi des Romains, octroie à la famille des armoiries, «coupé au un d'argent à une chienne de gueules, et au deux de sinople, à cimier

46. Wilhelm Richard Staehelin, *Wappenbuch der Stadt Basel*, vol. I-III, Bâle, Lips, 1917-1930.

47. Gabriela Signori, «L'éphémère voix vivante. Les contrats de mariage dans le sud de l'Allemagne (xiv^e-xv^e siècles)», in A. Bellavitis, L. Casella, D. Raines, *Construire les liens de famille dans l'Europe moderne*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013, p. 15-33.

48. StaBS, *Karthäuser Urkunden* Nr. 360, Don de Hieronymus Zscheckenbürlin de ses parts de mines à ses frères, 1487.

49. Stefan Hess, «Hieronymus Zscheckenbürlin», in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013 [En ligne : <https://www.beta.hls-dhs-dss.ch/fr/articles/021549/2013-02-13/>].

50. *Les livres des procureurs de la Nation germanique de l'ancienne université d'Orléans (1444-1602)*, t. I : *Premier livre des procureurs*, Leyde, Brill, 1978, p. 102-103.

51. Kunstmuseum Basel, Inv. 33.

à tête humaine, portant de même, le tout sur fond bleu avec cadre rose»⁵². Par cet acte, il est possible que Frédéric III récompense Hans pour son rôle joué lors de la Paix de Brisach conclue entre Bâle et l'Autriche en mai 1449 et ainsi reconnaisse le rôle politique d'une famille que sa position économique rendait déjà prédominante dans la ville⁵³.

Les mines de cette partie du Rhin supérieur, disputées entre Strasbourgeois et Bâlois, ont manifestement penché du côté de la future cité helvétique. Le dynamisme des familles allié à la puissance des corporations semble avoir été un outil efficace au service de la cité bâloise qui, à l'occasion, a vu sa sphère d'influence augmenter, tout du moins se consolider. L'analyse des activités de ces marchands démontre un réel esprit d'entreprise qui accompagne la naissance d'un premier capitalisme à la fin de l'époque médiévale. Les fortunes qui s'y construisent sont conséquentes et la prospérité de la cité rhénane ne se démentira pas au cours des décennies suivantes. Si Jacques Heers voyait la naissance du capitalisme au Moyen Âge dans le développement des activités des changeurs italiens notamment, il est possible de transposer le modèle à Bâle. Comme leurs homologues italiens, les Bâlois agissent dans le cadre familial, étendu selon les cas⁵⁴. L'émergence de cette vague précoce du capitalisme rhénan ne se démarque guère cependant du capitalisme marchand des villes italiennes, de certaines cités allemandes ou encore des comptoirs de la Baltique, reposant sur les échanges marchands et les activités bancaires. Cependant, cette forme de capitalisme, fondée sur la convergence des capitaux, des structures familiales et des savoir-faire aura participé à la dynamisation économique d'une aire géographique, le Rhin supérieur. L'une des caractéristiques forte et essentielle de ce phénomène est l'importance et la puissance de ces familles urbaines qui transcendent les codes sociaux de la société médiévale. Cette puissance, fondée non sur le nom mais sur la fortune, illustre une évolution de la société dans les dernières décennies du xv^e siècle, en particulier à Bâle. L'étude du développement de ces mines des massifs du Rhin supérieur illustre la puissance et le rayonnement économique de Bâle en mettant en évidence la place prépondérante des familles de la ville qui ont

accru l'étendue de leurs activités en les diversifiant. L'extraction minière ne constitue alors que l'un des aspects de l'économie bâloise, très variée. La dilution de l'investissement minier répond à une stratégie plus large visant à consolider et à accroître le pouvoir économique de ces familles marchandes. Leur engagement dans les mines correspond à une demande à laquelle ils ont répondu opportunément.

Aussi, l'analyse des activités minières de Bâle et, plus largement, son économie à la fin du Moyen Âge laisse à penser que ce modèle se rapproche de celui de l'économie-monde cher à Fernand Braudel⁵⁵. En effet, la triple réalité de l'économie-monde semble s'adapter à Bâle : la ville occupe un espace géographique qui ne varie que sur le temps long ; la ville-centre, Bâle, est dominante dans cet espace ; le partage de cet espace s'opère en zones concentriques du cœur aux marges en passant par des zones intermédiaires. Les mines vosgiennes, en particulier celles de Plancher, se trouvent dans les marges de cet espace bâlois, tandis que, dans le Rhin supérieur, les zones intermédiaires de Bâle semblent occuper le Sundgau. Dans cette dynamique, les mines vosgiennes et de Forêt-Noire vont connaître un formidable essor jusqu'à la Guerre de Trente ans. La vitalité économique mais également culturelle de Bâle au xvi^e siècle s'appuie fortement sur les bases jetées par des générations de marchands, commerçants et artisans volontaires. Leurs familles s'inscriront durablement dans le paysage de la ville rhénane, naturellement ou par le biais d'alliances matrimoniales.

52. L'acte dont il est question ici a été mis en vente par une librairie parisienne en 2012. Malgré des sollicitations répétées, il ne nous a pas été communiqué le nom de l'acquéreur. Il ne semble pas s'agir des Archives de l'État de Bâle-Ville.

53. Les actifs de Hans « le Vieux » et de ses deux fils aînés en 1475 sont estimés à plus de 21 000 florins, somme tout à fait considérable qui s'est très fortement accrue en l'espace d'un demi-siècle : en 1429, le patriarche de la famille contribue aux finances de la ville en payant des taxes sur 1 500-2 000 florins, sur 6 400 florins en 1453. Cf. August Burckhardt, « Die Zschegggenbürlin, ein ausgestorbenes Basler Geschlecht », *Schweizerisches Geschlechterbuch*, 1 (1905), p. 807-820.

54. Jacques Heers, *La naissance du capitalisme au Moyen Âge. Changeurs, usuriers et grands financiers*, Paris, Perrin, 2012.

55. Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, xv^e-xviii^e siècles*, t. 3 : *Le Temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979.

BULLETIN



GUIDO BRAUN

Langues et culture de la diplomatie au XVII^e siècle

Guido Braun est un ancien membre des Instituts historiques allemands de Paris et de Rome, docteur des universités de Bonn et de Paris-Sorbonne. De 2007 à 2018, il a été maître de conférences en histoire moderne à l'université de Bonn (H.D.R. en janvier 2014). Depuis septembre 2018, il est professeur d'histoire moderne à l'Université de Haute-Alsace et responsable du pôle de recherche « Espaces publics et circulations internationales » du CRÉSAT.

À JUSTE TITRE, le congrès de Westphalie, point de départ de notre réflexion sur les langues et la culture de la diplomatie, a été qualifié d'« archétype » des congrès internationaux. Force est de constater que, par leur caractère polyglotte, les négociateurs de la paix de 1648 incarnent le microcosme du monde diplomatique moderne. Les langues de la diplomatie sont le reflet de la culture de leur époque ; l'humanisme est leur apanage. Derrière le latin, principale langue des négociateurs au congrès, le français s'établit comme langue des diplomates, mais il doit encore partager le palmarès avec d'autres langues vernaculaires, surtout l'italien mais aussi l'allemand, l'espagnol et le néerlandais. L'essor du français, qui s'accroît lors des congrès suivants, s'explique par la suprématie culturelle et, d'une certaine manière, politique de la France en Europe, mais surtout par le rayonnement de sa civilisation.

DER WESTFÄLISCHE FRIEDENSKONGRESS, Ausgangspunkt unserer Überlegungen zu Sprachen und Kultur der Diplomatie, wurde zu Recht als « Archetyp » der internationalen Kongresse bezeichnet. Zweifellos verkörperten die polyglotten Unterhändler des Friedens von 1648 den Mikrokosmos der ebenso durch Mehrsprachigkeit geprägten Welt der frühneuzeitlichen Diplomatie. Die diplomatischen Verkehrssprachen spiegelten die humanistische Kultur ihrer Epoche wider. Hinter dem Lateinischen, Hauptsprache der Friedensunterhändler, etablierte sich Französisch als Diplomaten-sprache, musste sich jedoch diese Auszeichnung noch mit anderen Volkssprachen teilen, allen voran Italienisch, aber auch Deutsch, Spanisch und Niederländisch. Der bei den Folgekongressen deutlicher hervortretende Aufstieg des Französischen erklärt sich durch eine kulturelle und gewisse politische Vormachtstellung Frankreichs in Europa, besonders aber durch seine kulturelle Strahlkraft.

Parmi les interrogations nouvelles de l'historiographie contemporaine des relations internationales, qui a beaucoup profité d'un regard inspiré d'une vision plus vaste de l'histoire des sociétés englobant les institutions, l'économie, les mentalités, et surtout d'une approche culturaliste, se détache le quotidien des négociateurs. Si l'on veut porter son regard sur les diplomates au travail, l'instrument même de leurs négociations, de leurs lettres et mémoires – la langue – ne se situe certainement pas parmi les problèmes mineurs¹. Comme Lucien Bély, on peut même constater que l'étude «des langues utilisées [par les diplomates] pendant les discussions est un pas décisif pour une approche culturelle, au sens le plus large, de la pratique politique»². Pourtant, ce sujet n'a jamais été traité de manière exhaustive ni cohérente, même si des ouvrages sur les congrès de diplomates aux XVII^e et XVIII^e siècles examinent parfois la question³. Or, ce sont justement les congrès de paix qui jouèrent un rôle majeur, puisque ce fut à ces moments cruciaux pour la diplomatie que des changements purent s'imposer ou qu'ils éclatèrent au grand jour, tandis qu'ils restaient moins perceptibles dans le cadre des représentations diplomatiques permanentes et des relations bilatérales.

1. Stefano Andretta et al. (dir.), *Paroles de négociateurs. L'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen Âge à la fin du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2010 ; Dejanirah Couto, Stéphane Péquignot (dir.), *Les Langues de la négociation. Approches historiennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017. L'intérêt que je porte à la culture et aux langues de la diplomatie remonte à ma thèse de doctorat soutenue en 2007 à l'Université Paris-Sorbonne sous la direction de Jean Béranger (Guido Braun, *La connaissance du Saint-Empire en France du baroque aux Lumières (1643-1756)*, Munich, R. Oldenbourg, 2010). J'ai poursuivi la réflexion sur la culture et les langues diplomatiques dans le cadre de plusieurs projets récemment achevés ou en cours, en particulier un projet évoqué à la fin de cette contribution sur les savoirs diplomatiques à l'époque moderne.

2. Lucien Bély, *L'Art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, p. 244n.

3. Voir, par exemple, pour le congrès d'Utrecht, l'ouvrage fondateur de Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.

LE CONGRÈS DE WESTPHALIE COMME MODÈLE DE NÉGOCIATION

À juste titre, le congrès de Westphalie a été qualifié d'«archétype» des congrès internationaux des Temps modernes. Premier congrès multilatéral d'une telle ampleur, il représente une véritable nouveauté dans la diplomatie européenne : y participent cent neuf délégations, représentant seize États européens et cent quarante principautés et villes d'Allemagne. Excepté l'Angleterre, la Russie et la Sublime Ottomane, toute l'Europe est présente en Westphalie.

L'importance du congrès de Westphalie, qui s'est trouvé confronté à un grand nombre de problèmes majeurs découlant de la triple dimension de la guerre de Trente Ans, pour le développement de «l'art de la paix» et du droit international a fait l'objet, parmi les historiens, d'évaluations diverses, parfois contradictoires. Les solutions apportées à ces problèmes (conflit international, civil et confessionnel) doivent retenir l'intérêt des historiens d'autant plus que, à l'heure actuelle, nombreux sont ceux qui se demandent si le Moyen-Orient ne vivrait pas aujourd'hui sa guerre de Trente Ans, si Alep ne serait pas devenue la Magdebourg du XXI^e siècle. La question est discutée à la fois par les hommes politiques et par des chercheurs spécialistes de l'Europe du XVII^e siècle et du Moyen-Orient contemporain, dans le cadre d'un projet auquel j'ai eu le plaisir de participer récemment à Cambridge⁴.

L'un des problèmes majeurs que les négociateurs durent, lors du congrès de Westphalie, résoudre fut de s'accorder sur les langues de la négociation entre les représentants de tant de souverains et peuples différents, allant de la péninsule Ibérique à la Scandinavie, et d'élaborer, ensuite, une terminologie propre à traduire les particularités du droit public des différents États représentés à Münster et à Osnabrück, et reconnue par tous. C'était devenu une nécessité absolue dans la mesure où les relations entre les États européens ne pouvaient plus se régler par le seul langage de la féodalité. Aux problèmes linguistiques proprement dits s'ajoutèrent donc ceux de la traduction⁵.

4. Voir, entre autres, Frank-Walter Steinmeier, «Der Westfälische Frieden als Denkmodell für den Mittleren Osten» [discours du ministre allemand des Affaires étrangères, 12 juillet 2016] [En ligne : https://www.auswaertiges-amt.de/DE/Infoservice/Presse/Reden/2016/160712-Westfaelischer_Frieden.html]. Pour le projet de recherche : Patrick Milton, Michael Axworthy, Brendan Simms, *Towards a Westphalia for the Middle East*, Londres, Hurst & Company, 2018.

5. Pour une première approche du problème, voir Guido Braun, «Les traductions françaises des traités de Westphalie (de 1648 à la fin de l'Ancien Régime)», *XVII^e siècle*, 190 (1996), p. 131-155.

En Westphalie, certains diplomates parlent très bien plusieurs langues étrangères et presque tous maîtrisent, plus ou moins bien, le latin. L'italien est toujours une langue de prédilection pour les gens cultivés, le français par contre moins bien connu qu'un siècle plus tard, l'allemand parlé par les ressortissants du Saint-Empire et des puissances nordiques. Par ailleurs, les envoyés au congrès sont naturellement aidés par le personnel de leurs chancelleries et disposent d'interprètes et de secrétaires étrangers qui nous sont parfois bien connus, comme Jeremias Jacob Stenglin (1609-1660), issu d'une famille augsbourgeoise, secrétaire et interprète de Henri II d'Orléans, duc de Longueville et chef de la délégation française.

Pour les négociations, il n'y a pas de langue unique ni même de règle générale. Les conférences des ambassadeurs de France – Henri II d'Orléans, duc de Longueville, Claude de Mesme, comte d'Avaux et Abel Servien, comte de La Roche-des-Aubiers – avec les Impériaux sont marquées par un mélange de plusieurs langues : latin, italien et français. Les négociateurs du congrès ont également recours à d'autres langues vernaculaires, en particulier l'espagnol, l'allemand et le néerlandais. Cette diversité tient en partie au mode de travail du congrès qui ne se réunit jamais en séance plénière. Répartis entre les deux villes de Münster (puissances catholiques et Provinces-Unies), et d'Osnabrück (puissances protestantes et délégation impériale, pour partie), les États négocient soit directement avec leur adversaire, soit par l'interposition d'un médiateur⁶. La France choisit ce dernier procédé pour ses négociations avec l'empereur et le roi d'Espagne, se servant de la médiation du nonce apostolique Fabio Chigi et de l'ambassadeur de la République de Venise Alvise Contarini, ainsi que de celle des plénipotentiaires néerlandais à partir de septembre 1646⁷. Comme langue commune de l'Occident chrétien⁸, le latin est utilisé en particulier dans les documents solennels en tant que langue d'un registre relevé. C'est à ce titre qu'il est employé dans les traités de paix entre l'empereur, les états de l'Empire et

respectivement la France et la Suède, signés le 24 octobre 1648 à Münster⁹. En revanche, le troisième traité, la paix particulière entre l'Espagne et les Provinces-Unies conclue le 30 janvier 1648 à Münster, est un acte bilingue, dressé en néerlandais et en français. Si le latin est la principale langue des diplomates au congrès, il est loin d'être la seule. Derrière lui, on voit s'établir le français comme langue des diplomates, mais il doit encore partager le palmarès avec d'autres langues vernaculaires, surtout l'italien, langue des médiateurs Chigi et Contarini et l'une de celles de la cour impériale de Vienne, mais aussi l'allemand, souvent parlé par les envoyés de l'empereur et des états de l'Empire, mais aussi plus généralement par les puissances du Nord, et, dans une moindre mesure, l'espagnol et le néerlandais.

Seules l'Espagne et les Provinces-Unies suivent une règle précise dans leurs négociations, établie par l'accord, politiquement très important, du 5 mai 1646¹⁰. En vertu de ce dernier, les plénipotentiaires espagnols accordent à leurs homologues néerlandais le rang d'ambassadeurs d'une puissance souveraine. Cela constitue pour les Provinces-Unies un premier pas vers leur indépendance et leur souveraineté nationale. On convient de négocier en latin, en français ou en néerlandais ; les résultats des négociations doivent être consignés par écrit, et ceci exclusivement en français et en néerlandais. Ces langues sont, en quelque sorte, aussi celles des Espagnols : l'un de leurs plénipotentiaires, Antoine Brun, est Franc-Comtois, un autre, Joseph de Bergaigne, Anversois. Par ailleurs, le français fait office de langue administrative des Pays-Bas espagnols. Renoncer à l'emploi de l'espagnol dans la négociation apparaît donc comme un sacrifice modeste de la part des Espagnols, du moins au regard de leurs autres concessions. Celui-ci n'est cependant pas anecdotique : Peñaranda, premier plénipotentiaire du Roi Catholique comprenait seulement un peu le français, et il aurait certainement été plus pratique pour lui de pouvoir s'exprimer en espagnol. Le compromis linguistique traduit ici la ferme volonté politique des Espagnols de parvenir à une trêve ou à un traité de paix avec leur adversaire néerlandais. Pour les autres puissances souveraines et les états de l'Empire, les choses sont bien plus compliquées et

6. Les états de l'Empire se réunissent dans les trois collèges traditionnels des princes électeurs, des princes et des villes, répartis eux aussi entre Münster et Osnabrück, et forment de plus deux corps en fonction de leur appartenance religieuse.

7. Guido Braun, « Les formes de la négociation franco-espagnole à Münster. Médiation, interposition, projets d'arbitrage », in L. Bély, B. Haan, S. Jettot (dir.), *La paix des Pyrénées (1659) ou le triomphe de la raison politique*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 219-237.

8. Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

9. Réfléchissant à la question de la langue du traité de paix, les Français étaient en effet arrivés à la même conclusion que les Impériaux et les Suédois et, dans une note rédigée probablement par Théodore Godefroy, jurisconsulte des ambassadeurs de France, s'étaient résignés à sa rédaction en latin (Note intitulée « Que le traité de paix entre l'Empereur et le Roy se doibt plustost faire en langue latine que en langue françoise » ; copie de Nicolas Doulceur, secrétaire de Godefroy : Bibliothèque de l'Institut de France [désormais Bibl. Institut], Godefroy 22, fol. 90r-91v).

10. Copies : Archives diplomatiques, Correspondance politique [désormais Arch. Dipl., CP], Münster 1, fol. 21r-21v ; Bibl. Institut, Godefroy 87, fol. 396r-397r ; le document a été imprimé dans : Lieuwe van Aitzema, *Historia Pacis, Foederatis Belgis ab Anno 1621 ad hoc usque tempus tractatae*, Leyde, Elsevier, 1654, p. 376.

une distinction fondamentale doit être opérée entre les différents registres, surtout entre les négociations orales et les documents que les délégations échangent entre eux ou déposent auprès des médiateurs. L'usage oral est flexible et éphémère, l'usage écrit peut être péremptoire et définitif; pour ce dernier, des compromis sont donc plus difficiles à obtenir. La situation à Osnabrück, où sont regroupés les seuls États septentrionaux, est plus facile à comprendre que celle à Münster, où se côtoient les langues méridionales et germaniques.

En effet, les Suédois sont tenus à un usage certain par leur instruction principale du 15 octobre 1641 qui permet aux ambassadeurs de négocier en allemand, en latin, en français ou dans une autre langue, tout en précisant que tous les documents, notamment le traité de paix, doivent être rédigés en latin uniquement¹¹. Les Suédois cultivés sont généralement trilingues; outre leur langue maternelle et l'allemand, ils maîtrisent le latin. Les Allemands, quant à eux, tiennent au latin, deuxième langue officielle du Saint-Empire au moins depuis 1519¹². Le latin est employé notamment dans les relations de l'Empire, de ses princes et villes avec l'étranger. Les documents qui doivent servir de base à la négociation (résumés des prétentions, réponses aux prétentions adverses, articles à insérer dans le traité de paix) sont normalement, mais pas toujours, rédigés en latin par les Impériaux et les Suédois, et dans leur langue maternelle par les Français. Les Espagnols usent de l'espagnol envers ces derniers¹³. Enfin, les notes que les médiateurs Chigi et Contarini prennent au cours des conférences sont en règle générale en italien, langue qui devient ainsi, par leur biais, l'une des principales du congrès, car c'est dans celle-ci qu'ils résument les propositions soumises, le cas échéant, en français ou en espagnol, et souvent le texte italien était ensuite traduit en latin.

11. *Acta Pacis Westphalicae* [désormais : *APW*], série I : *Instruktionen*, vol. 1 : *Frankreich, Schweden, Kaiser*, édité par Fritz Dickmann et al., Münster, Aschendorff, 1962, document n° 17.

12. En 1519, la capitulation signée par le nouvel empereur Charles Quint accorde aux langues latine et allemande le statut de langues officielles, concession demandée par les princes électeurs pour éviter le français et l'espagnol de Charles Quint et de son entourage.

13. À la différence des Néerlandais, les Français ne sont jamais parvenus à un accord linguistique formel avec l'Espagne. Alors que le français est admis dans les pourparlers avec les Provinces-Unies comme langue administrative des Pays-Bas espagnols, les Espagnols tiennent au principe de la rédaction bilingue du traité avec la France, en espagnol et en français, en alléguant que leur demande est fondée sur la coutume (à l'exception du traité de Vervins, négocié en 1598 par procuration par l'archiduc Albert, gouverneur général des Pays-Bas). À l'égard des Provinces-Unies, les Espagnols considèrent donc le français comme leur propre langue (ou du moins comme une langue neutre) tandis que, dans les négociations avec la France, c'est l'idiome de l'adversaire. Au-delà de cette différence juridique, la position adoptée par les Espagnols montre, d'une part, leur désir de conclure la paix avec les Hollandais et, d'autre part, leur méfiance envers les Français.

Par leur caractère polyglotte, certains personnages comme le plénipotentiaire suédois Johan Adler Salvius, le comte d'Avaux ou Maximilien comte de Trauttmansdorff, chef de la délégation impériale¹⁴, incarnent le microcosme du monde diplomatique moderne, lui aussi polyglotte. Les langues de la diplomatie constituent le parfait reflet de la culture de l'époque : l'humanisme reste leur apanage. Pourtant, il y a bien des problèmes de communication. Si Henri de La Court, ministre résident de France à Osnabrück, rapporte, le 1^{er} décembre 1646, qu'il a essayé de parler allemand à un secrétaire, ce qui semble attester quelques connaissances, il doit avouer, le 17, ses problèmes de compréhension lors d'un dîner chez Salvius où l'un des personnages présents ne parlait ni le latin ni le français¹⁵. Si, apparemment, ces problèmes n'étaient pas fréquents, ils touchaient en principe toutes les représentations et toutes les langues¹⁶.

À la différence de l'usage écrit, il est assez difficile de saisir les langues utilisées dans les négociations orales. En prenant certaines précautions méthodiques, on peut dresser le constat suivant : à Osnabrück, on parle en général un allemand parsemé de latin tandis qu'à Münster, nous trouvons, à côté du latin, surtout l'italien et le français – pourtant moins répandu qu'au milieu du siècle suivant. Tous les négociateurs ne comprennent pas le français. C'est la raison pour laquelle, le 9 juillet 1648, en discutant d'un mémoire sur la Lorraine, les états de l'Empire font part de leur désir « de faire dicter ce mémoire et [de présenter] outre l'original français une version dans une langue connue de tous les députés, c'est-à-dire en allemand ou en latin »¹⁷.

Or, la langue n'est pas seulement l'instrument, mais aussi l'un des objets des négociations en Westphalie. Si l'emploi de plusieurs langues est courant lors du congrès, leur choix n'est pas toujours facultatif. L'analyse structurelle révèle le rôle politique majeur de l'emploi des langues dans la diplomatie et ses implications à la fois politiques et juridiques. Cela permet de comprendre pourquoi la volonté d'arriver à un accord politique

14. Ils maîtrisent en particulier le latin, l'allemand, le français, l'italien, Salvius aussi le suédois.

15. Arch. dipl., CP, Allemagne 67, fol. 394r, lettre adressée à Servien, 1^{er} décembre 1646; Arch. dipl., CP, Allemagne 68, fol. 136r-v, lettre adressée au même, 17 décembre 1646.

16. Par exemple, la délégation française compte peu de membres maîtrisant l'allemand (le comte d'Avaux et le juriconsulte Théodore Godefroy, notamment), alors que tous les députés des états de l'Empire ne comprennent pas forcément le français.

17. Selon les procès-verbaux du collège des princes d'Osnabrück : « daſelbe [Memorandum] *ad dictaturam* zu bringen und nebens dem Französischen original auch eine version in einer sprache, so allen gesandten bekant, also in der Teutschen oder Lateinischen [zu verlesen] », séance plénière du collège des princes (ici le Directoire de Salzbourg dans la *re- et correlation*), Osnabrück, 29 juin/9 juillet 1648, *APW*, série III, vol. 3/1-3/7 : *Die Beratungen des Fürstenrates in Osnabrück 1645-1648*, édité par Maria-Elisabeth Brunert, Münster, Aschendorff, 1998-2013, t. 6, p. 253.

se manifeste souvent par des concessions linguistiques, tandis que l'intransigeance dans ce domaine peut se révéler le symptôme d'une crise générale ou même de l'échec imminent des négociations (comme dans le cas des pourparlers franco-espagnols). En effet, le recours à leur propre langue par les diplomates est une caractéristique de la souveraineté étatique et est censé servir à l'honneur et à la gloire du prince souverain. Le latin, pour sa part, est considéré comme une langue neutre et restera, d'ailleurs, bien vivant dans la diplomatie du siècle suivant¹⁸. De ce fait, le congrès de Westphalie sert, dans une certaine mesure, à perpétuer la tradition antérieure en fournissant un exemple aux générations futures de diplomates. L'analyse des aspects linguistiques du congrès de la paix de Westphalie révèle un monde en transition, mais non en perte de tradition.

LE CONGRÈS DE NIMÈGUE ENTRE TRADITION WESTPHALIENNE ET REMISE EN CAUSE DE LA NEUTRALITÉ DU LATIN

Au congrès de Nimègue, qui met fin à la guerre de Hollande (1672-1679), le français fait pourtant des progrès notables en tant que langue véhiculaire non-officielle. Pour autant, comme l'historien de la langue française Ferdinand Brunot l'a déjà montré, la tradition selon laquelle le français aurait alors obtenu toutes ses prérogatives de langue diplomatique, n'est en réalité qu'une légende¹⁹ – une légende qui, pourtant, naquit au XVIII^e siècle.

Le congrès de Nimègue a plutôt eu tendance à confirmer les traditions anciennes qu'à les abroger. Sans chercher à imposer leur langue aux autres délégations, les Français insistent sur le respect de ces traditions et exigent que les Danois leur donnent leurs pleins pouvoirs en latin (et non en danois, comme ces derniers le revendiquent en vertu du principe d'égalité), tandis que les mêmes traditions leur permettent de rédiger les leurs en français. C'est cette défense de la tradition que les plénipotentiaires français se fixent comme objectif, comme nous le montre leur dépêche adressée au secrétaire

18. Le traditionalisme des chancelleries, décrit par le juriste Frédéric-Charles Moser en 1750, explique que l'essor du français comme langue de la diplomatie soit plus lent et ne suive pas immédiatement l'engouement culturel des princes de l'Europe en général et de l'Allemagne en particulier pour la langue de Molière. Au lendemain de la paix de Westphalie, le latin demeurait de rigueur. Friedrich-Carl Moser, *Abhandlung von den Europäischen Hof- und Staats-Sprachen, nach deren Gebrauch im Reden und Schreiben. Mit authentischen Nachrichten belegt*, Francfort, Andreä, 1750. Voir Guido Braun, «Frédéric-Charles Moser et les langues de la diplomatie européenne (1648-1750)», *Revue d'histoire diplomatique*, 113 (1999), p. 261-278.

19. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, Colin, 1966-1968, t.V.

d'État des Affaires étrangères, Simon Arnauld de Pomponne, le 5 février 1677 : «il n'y a nulle raison de changer ce qu'un long usage qui est la seule regle sur laquelle on puisse régler de pareilles contestations, a suffisamment establi»²⁰.

En général, le latin demeure une langue importante de la diplomatie, et on l'emploie même dans les conférences, à l'oral comme à l'écrit ; mais l'ascension du français s'accroît par rapport au congrès de Münster dans les occasions informelles mais aussi comme langue de travail dans les conférences et pour certains documents. Pour autant, les autres langues vernaculaires, comme l'italien, l'espagnol et le flamand, ne disparaissent pas et restent toujours employées dans certains cas. Les Impériaux notamment continuent à user du latin dans leurs négociations avec les ambassadeurs du roi de France et à ne pas vouloir admettre le français. Cela résulte clairement du procès-verbal, dressé en 1679, d'une réunion avec leurs homologues français. Ce document est d'autant plus intéressant qu'on le ressortit au congrès de Ryswick ; il tira donc à conséquence²¹. Le principe de la latinité des négociations est donc confirmé à la demande des Impériaux. Ce principe commence, pourtant, à se heurter à la réalité de la connaissance de plus en plus modeste du latin chez les diplomates, sinon impériaux, du moins français (en l'occurrence, le maréchal d'Estrades, un militaire de formation, et Colbert de Croissy) et anglais (l'ambassadeur médiateur britannique William Temple préfère également s'exprimer en français). Il est naturel que par la suite, le choix de la langue se soit progressivement conformé aux préférences personnelles des négociateurs. Cependant, à Nimègue, la primauté du latin, du moins pour les documents solennels, est maintenue. Pour cette raison, le traité de paix passé par la France avec le Saint-Empire, en date du 5 février 1679, n'est pas rédigé en français mais en latin.

20. Cette dépêche est citée dans *ibid.*, p. 403-404n, avec une date erronée.

21. Au sujet des langues, les Impériaux notent : «Le Médiateur [William Temple] fit un discours succinct en François, dont il demanda après excuse lorsqu'il vit qu'on lui répondoit en Latin. [...] Monsieur l'Evêque de Gurk [premier plénipotentiaire de l'empereur au congrès de Nimègue] répondit succinctement en Latin [...]. Le Maréchal d'Estrades s'excusant sur ce qu'il ne savoit pas la langue Latine, parce que dès sa jeunesse il s'étoit plutôt appliqué à la profession des Armes, qu'à celle des lettres, pria Monsieur Colbert de suppléer à son défaut : celui-ci avoua que suivant l'usage qui avoit été pratiqué de tout tems dans les Négociations entre Sa Majesté Impériale et le Roi son Maître, on ne devoit point se servir d'autre langue que de la Latine ; mais qu'il n'avoit pas de facilité à s'énoncer comme autre fois en cette Langue, faute de s'y être exercé. Nous insistâmes là-dessus, disant que dans les Conférences chacun ne devoit pas avoir la Liberté de se servir de quelle langue il voudroit pour exprimer ses pensées». Voir la traduction française de ce document intitulée «Du Protocole de Nimègue touchant les entrevues, et la langue en laquelle l'on devoit traiter», qui a été publiée dans *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, vol. I-III/IV, Graz, Akademische Druck- und Verlags-Anstalt, 1974 (réimpression de l'édition de 1725 parue chez Jaen Van Duren à La Haye), t. II, p. 20-22. Le texte original latin du procès-verbal est publié dans *ibid.*, p. 19-20 ; également reproduit par F.-C. Moser, *Staatssprachen... op. cit.*, p. 53.

À certains égards cependant, le congrès de Nimègue s'écarte du modèle westphalien. Pour une partie des pourparlers (en l'occurrence, les négociations hispano-suédoises), il n'y avait pas d'usage établi. Mais le changement le plus important vient des plénipotentiaires français. Même si la France se résigne à signer son traité avec l'empereur en latin, cette langue n'est plus considérée comme un idiome neutre, mais comme l'apanage du Saint-Empire romain germanique. C'est la raison pour laquelle, le 8 novembre 1678, les plénipotentiaires français rapportent à Louis XIV avoir accepté la rédaction du traité en latin, « quoiqu'on puisse soutenir que la langue latine devant être censée comme naturelle au Roi des Romains [en l'occurrence, l'empereur Léopold I^{er}], nous soyons en droit de faire notre exemple en langue française »²². Peut-on voir dans cette prise de position une doctrine française en matière de langues diplomatiques ? Cette hypothèse paraîtrait hasardeuse, car, à la fin du règne de Louis XIV, François de Callières, à la fois diplomate français et auteur d'un traité majeur sur l'art de négocier, soutient la neutralité du latin²³. Toujours est-il que peu de temps après la signature du traité de Nimègue, lors d'une conférence franco-allemande à Francfort, les négociateurs français remettent également en cause la qualité du latin comme langue neutre.

VERS UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE ? LES CONFÉRENCES DE FRANCFORT ET LE CONGRÈS DE RYSWICK

À Francfort, en 1682, un certain recul du français par rapport au latin semble s'observer. Il faut néanmoins prendre en considération la situation particulière, qui résulte du fait qu'une assemblée impériale (plus précisément, une députation de la diète) traitait avec la France. Frédéric-Charles Moser considère même que le différend qui surgit à Francfort au sujet des langues est resté le plus important en la matière jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, et qu'il a été très discuté après 1682²⁴.

22. Voir la lettre envoyée par les ambassadeurs de France à Nimègue à Louis XIV le 8 novembre 1678, citée d'après Paul Otto Höynck, *Frankreich und seine Gegner auf dem Nymwegener Friedenskongress*, Bonn, Röhrscheid, 1960, p. 193n. Louis XIV approuva leur décision.

23. Pour Callières, le latin était la langue commune de la Chrétienté. Voir François de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains. De l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs & des envoyez, & des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois [...]*, Amsterdam, La Compagnie, 1716, p. 98-99.

24. Cf. F.-C. Moser, qui l'a écrit littéralement dans son ouvrage sur les *Staatssprachen... op. cit.*, p. 335-336.

La véritable nouveauté qui surgit à l'occasion des conférences de 1682 est la remise en cause du rôle du latin comme langue neutre par les Français, qui le considèrent plutôt comme une langue propre au Saint-Empire, et opposent à son emploi le principe de l'usage des langues dites « naturelles », ce qui révèle clairement le fait que le latin était en train de perdre son caractère universel même si les Impériaux et les ordres, tout en soutenant la tradition romaine du Saint-Empire, ne considéraient point le latin comme leur apanage ; bien au contraire, selon eux, cette langue passait pour l'héritage commun à tout l'Occident chrétien, comme la langue universelle par excellence.

Par la suite, non seulement François de Callières, mais aussi d'autres diplomates français, retiendront bien le latin comme langue commune. Il n'y a donc pas encore de doctrine fixe en la matière. Mais à Francfort, en 1682, le statut du latin comme langue neutre semble bien être remis en cause dans les milieux diplomatiques français (plus sérieusement qu'en 1678), au profit de l'usage des langues « naturelles », c'est-à-dire du français pour les représentants de Louis XIV et de l'allemand pour les députés du Saint-Empire. Contrairement à Nimègue, on constate, à la conférence de Francfort (rompue, en décembre 1682, sans conclusion d'aucun accommodement), un vrai refus français d'accepter la neutralité du latin et, par la suite, une dispute acharnée au sujet des langues.

À la fin du XVII^e siècle, le congrès de Ryswick reconnaît le caractère normatif des congrès précédents. Par rapport aux langues de la négociation, il s'en tient au protocole du congrès de Nimègue. On suit le modèle instauré à Münster : la France fait ses propositions en français, l'Empire proteste, et l'on passe à la conclusion du traité en latin. Mais, comme langue de travail d'un registre plus informel, l'avancée de la langue française paraît incontestable. Par ailleurs, le recours à l'italien décline. Alors que, en 1648, les médiateurs Chigi et Contarini étaient italiens²⁵, en 1697, nous avons à faire à un médiateur suédois, Niels Lillierot, dont le journal confirme justement l'essor du français²⁶.

25. Guido Braun, « Französisch und Italienisch als Sprachen der Diplomatie auf dem Westfälischen Friedenskongress », in A. Gerstenberg (dir.), *Verständigung und Diplomatie auf dem Westfälischen Friedenskongress. Historische und sprachwissenschaftliche Zugänge*, Cologne et al., Böhlau, 2014, p. 23-65.

26. Pour ce journal inédit, voir Werner Buchholz, « Zwischen Glanz und Ohnmacht. Schweden als Vermittler des Friedens von Rijswijk », in H. Duchhardt (dir.), *Der Friede von Rijswijk 1697*, Mayence, Philipp von Zabern, 1998, p. 219-255, en particulier p. 219 et p. 225.

CONCLUSION

En conclusion, il faut retenir le caractère polyglotte de la diplomatie du xvii^e siècle. La langue est à la fois l'instrument et l'un des objets de la négociation. Comme l'a déjà montré Lucien Bély, les négociations à la fin de la guerre de succession d'Espagne, dont les résultats sont entérinés par les traités d'Utrecht, de Rastatt et de Bade (1713-1714), sont marquées par le déclin des compétences en latin des envoyés, en particulier des diplomates français²⁷. Cette tendance se fait sentir dès le congrès de Nimègue, en particulier chez les militaires.

Si, en 1714, le traité de Rastatt est le premier traité de paix conclu en français entre l'empereur et le roi de France, il s'agit d'un traité conclu «à la soldate», car ce sont bien des généraux (le maréchal de Villars et le prince Eugène de Savoie, né à Paris et parti à Vienne à l'âge de dix-neuf ans, représentant respectivement le roi de France et l'empereur) qui ont à négocier et à rédiger ce traité. D'ailleurs, le traité de Rastatt n'a pas été sanctionné par la diète de l'Empire. L'usage que l'on fait du latin lors du traité de Bade, conclu peu de mois après celui de Rastatt avec l'accord de la diète, prouve que la langue de Rome n'est pas encore remplacée par le français. La primauté du latin est sérieusement ébranlée, mais les jeux ne sont pas encore faits, comme le montre le congrès de Bade en Suisse où plus de quatre-vingt délégations de souverains européens se réunissent pour traduire en latin, langue ordinaire du Saint-Empire dans ses rapports extérieurs, le traité (préliminaire) de Rastatt rédigé en français²⁸. Or, comme l'a mis en valeur Rolf Stücheli, diplomate suisse et historien à ses heures, les pourparlers qui aboutissent à ce résultat se sont tenus en français²⁹. De toute évidence, ce sont les compétences linguistiques des négociateurs plutôt qu'une politique linguistique des cours qui ont été à l'origine de ce choix.

Par la suite, la diplomatie européenne entre dans une période marquée d'incohérences où l'on conclut tantôt en français, tantôt (et dans un premier temps surtout) en latin. Au début du xviii^e siècle, le français est d'abord utilisé à côté et non à la place du latin. Ce dernier reste la langue d'un registre relevé appliqué aux documents formels entre des partenaires pour lesquels cette langue est traditionnellement d'usage. Le français, quant

à lui, s'impose comme langue parlée, aussi dans des situations de communication plutôt formelles, et les négociateurs y ont de plus en plus recours pour la rédaction de leurs documents, y compris les traités préliminaires. Cependant, les recherches récentes de Gilles Siouffi confirment que l'usage du français dans l'Europe du xviii^e siècle, en particulier dans les milieux diplomatiques, n'est pas aussi fréquent qu'on l'a longtemps pensé³⁰.

Pour sa part, Lucien Bély a montré que si, à Utrecht, le français est la langue prédominante, comprise et parlée par la plupart des négociateurs, dans leurs conférences, son essor ne remet pas en cause le caractère fondamentalement polyglotte de la diplomatie européenne. C'est ainsi que l'ambassadeur anglais à Madrid, Lexington, peut déclarer que «le nombre de papiers qui doivent être insérés et traduits en différentes langues» lui paraît si important «que nous pourrions faire traduire et copier toute la Bible en moins de temps»³¹.

À la succession du français au latin, il faut donc substituer l'idée d'une contemporanéité de plusieurs langues, en particulier du français et du latin, surtout dans les rapports entre le royaume de France et le Saint-Empire. Or, si l'on faisait des exceptions à la règle qui veut que le Saint-Empire négociait en latin avec les étrangers, c'est en général le français que l'on admettait en tant qu'idiome étranger, dans un monde germanique culturellement de plus en plus imprégné de «gallomanie»³². En 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle constitue le premier véritable traité de paix passé en français par le Saint-Empire. Bien qu'une clause particulière précise que cela ne devait pas tirer à conséquence³³, le français prend, à ce moment-là, incontestablement le relais comme première langue diplomatique dans les rapports entre le Saint-Empire et la France.

Mais comment se fait-il que le français ait pu prendre le relais du latin? Même si le Saint-Empire n'abandonne pas tout à fait la langue de Rome jusqu'à sa dissolution, en 1806, la primauté passe incontestablement entre 1648 et 1748 du latin au français. Ce passage s'insère dans une évolution culturelle fondamentale qui regarde l'Europe entière. À l'origine de l'essor du français comme langue diplomatique, il n'y a pas eu de volonté politique ferme de la part de la France pour imposer systématiquement sa propre langue aux autres pays. Rappelons que ce n'est pas à l'apogée de la

27. L. Bély, *Espions et ambassadeurs... op. cit.*

28. Heinz Duchhardt, Martin Espenhorst (dir.), *Utrecht – Rastatt – Baden 1712–1714. Ein europäisches Friedenswerk am Ende des Zeitalters Ludwigs XIV.*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2013.

29. Rolf Stücheli, *Der Friede von Baden (Schweiz) 1714. Ein europäischer Diplomatentag und Friedensschluss des «Ancien Régime»*, Fribourg, Universitäts-Verlag, 1997.

30. Gilles Siouffi, «De l'«universalité» européenne du français au xviii^e siècle : retour sur les représentations et les réalités», *Langue française*, 167 (2010), p. 13-29.

31. Dépêche citée par L. Bély, *Espions et ambassadeurs... op. cit.*, p. 454.

32. Wolfgang Adam, Jean Mondot (dir.), *Gallotropisme et modèles civilisationnels dans l'espace germanophone (1660-1789)*, vol. 1-3, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 2016-2017.

33. Regina Dauser, *Ehren-Namen. Herrschertitulationen im völkerrechtlichen Vertrag 1648-1748*, Cologne et al., Böhlau, 2017.

gloire du Roi-Soleil mais à la fin de la guerre de la Succession d'Espagne que le français est employé pour la première fois dans un traité de paix passé par le roi de France avec l'empereur.

L'essor du français s'explique par la suprématie culturelle de la France en Europe, par une certaine forme de suprématie politique également, mais surtout par le rayonnement de sa civilisation. Langue des cours, de l'aristocratie, des savants, le français est, depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, entré dans la culture des diplomates, et il est naturel qu'il finisse par s'imposer dans leurs documents professionnels. De plus, sans mener de politique agressive qui aurait pu choquer les autres nations, les Français ont défendu, depuis le congrès de Münster, leur liberté de s'exprimer dans leur langue maternelle. Sans être hégémonique, cette politique pourtant tenace fit entrer le français dans les milieux diplomatiques. Dans la mesure où la France remplaça la Rome antique comme modèle culturel de l'Europe, le latin devint l'idiome du temps passé, le français celui du temps présent.

Quand on s'interroge sur l'apport de l'art de la paix du XVII^e siècle, qui s'est construit à travers un langage commun malgré la diversité linguistique de l'époque, aux problèmes du monde contemporain, les correspondances des ambassadeurs de France tout comme les rapports des autres délégations diplomatiques s'avèrent être des sources de prime importance, qui nous renseignent également sur le rôle des envoyés dans la construction de savoirs, leurs réseaux d'informations, leur quotidien et leur profil intellectuel. C'est justement un projet de recherche de plus longue haleine que j'ai lancé en 2014-2015, et qui porte sur le rôle des diplomates comme intermédiaires culturels dans la circulation, la production et la transformation des savoirs à l'époque moderne, que je souhaiterais poursuivre à l'Université de Haute-Alsace, en comptant sur la collaboration au sein du CRÉSAT. De 2015 à 2018, j'ai organisé deux colloques internationaux consacrés à ce sujet (à Rome, en juin 2015, colloque dont les actes ont été publiés en octobre 2018³⁴, et à Bayreuth, en octobre 2017³⁵), deux colloques qui en appellent évidemment un troisième – pourquoi pas sur les langues des relations internationales et les problèmes de communication entre souverainetés du Moyen Âge à l'époque contemporaine ?

34. Guido Braun (dir.), *Diplomatische Wissenskulturen der Frühen Neuzeit. Erfahrungsräume und Orte der Wissensproduktion*, Berlin-Boston, De Gruyter, 2018.

35. Voir le compte-rendu de ce colloque : Johannes Frankow, Felicitas Kahle, Franca Reif, « Spies, Espionage and Secret Diplomacy in the Early Modern Period » [5-7 octobre 2017, Bayreuth], *H-Soz-Kult*, 21 décembre 2017 [En ligne : <https://www.hsozkult.de/conferencereport/id/tagungsberichte-7475>].

AUDE-MARIE CERTIN

Pères de la cité, pères de l'Empire. Les représentations du pouvoir politique dans les villes allemandes au regard des livres de famille (XIV^e-XVI^e siècles)

Agrégée et docteur en histoire, Aude-Marie Certin est, depuis le 1^{er} septembre 2018, maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Haute-Alsace et chercheur au CRÉSAT.

CETTE CONTRIBUTION porte sur les représentations du pouvoir politique dans les livres de famille allemands de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne. Elle étudie plus particulièrement la mythologie politique qui se déploie dans les écrits patriciens, à travers laquelle les pères des grands lignages semblent assurer, de génération en génération, la prospérité conjointe de leur famille, de leur cité et de l'Empire. On cherchera ici à analyser la signification et la portée politique de cette construction narrative, en étudiant d'une part les champs sémantiques mobilisés par les auteurs, et en montrant d'autre part que ce discours prend sens à plusieurs échelles : celle de la ville, celle du territoire et celle de l'Empire.

Entre le milieu du ^{xiv}^e siècle et la seconde moitié du ^{xvi}^e siècle, de nombreux pères de famille des villes du Sud de l'Empire laissent à l'attention de leurs descendants un livre de famille, un livre de lignage ou un texte de nature autobiographique. Dans les trois cités où ces écrits privés sont les plus nombreux, à savoir Nuremberg, Francfort-sur-le-Main et Augsbourg, on en recense environ une centaine sur cette période¹. Dans leur forme et leur longueur, ces ouvrages sont très variés : certains ne comptent que quelques dizaines de feuillets, quand d'autres, rédigés sur deux, trois, voire quatre générations, peuvent en compter plus de trois cents. Souvent repris de père en fils, ces livres rassemblent des informations variées touchant à l'histoire familiale (origines du lignage, hauts faits des ancêtres, naissances, mariages, décès, etc.). Néanmoins, dans les cités germaniques, l'histoire de la famille et de la parenté est intimement liée à l'histoire politique², et ce particulièrement dans le milieu patricien où l'écriture de l'histoire vise en grande partie à fonder et légitimer le pouvoir des grandes familles. Se déploie ainsi dans les livres de famille patriciens une forme de mythologie politique³, au sein de laquelle les pères semblent assurer, de génération en génération, la prospérité et le Bien Commun dans leur lignage, dans leur cité et dans l'Empire. On cherchera ici à comprendre

1. Pour un recensement précis de ces ouvrages, voir Aude-Marie Certin, *La cité des pères. Paternité, mémoire, société dans les villes méridionales de l'Empire du milieu du ^{xiv}^e siècle au milieu du ^{xvi}^e siècle* (Nuremberg, Augsbourg, Francfort-sur-le-Main), thèse de doctorat, EHESS, 2014 [publication en préparation].

2. Sur ce thème, nous renvoyons aux travaux de Pierre Monnet, entre autres : *Les Rohrbach de Francfort. Pouvoirs, affaires et parenté à l'aube de la Renaissance allemande*, Genève, Droz, 1997. Voir aussi Simon Teuscher, « Parenté, politique, comptabilité. Chroniques familiales autour de 1500 (Suisse et Allemagne du Sud) », *Annales H.S.S.*, 4 (2004), p. 847-858.

3. Nous reprenons ici une expression de Patrick Gilli sur laquelle nous reviendrons plus loin : Patrick Gilli, « Le discours politique à la Renaissance : autour de l'humanisme civique », in J. Boutier, S. Landi, O. Rouchon (dir.), *Florence et la Toscane, ^{xiv}^e-^{xvi}^e siècles. Les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 323-344.

la signification et la portée politique de cette construction narrative, en étudiant d'une part le vocabulaire et les champs sémantiques mobilisés par les auteurs, et en montrant d'autre part que ce discours prend sens à plusieurs échelles : la ville, le territoire et l'Empire.

LES LIVRES DES PÈRES

On ne saurait pleinement comprendre la portée sociale et culturelle de ces ouvrages sans revenir en préambule sur certaines de leurs caractéristiques générales : le profil de leurs auteurs, le type d'informations qu'on y trouve et les visées de ces entreprises d'écriture.

La première spécificité importante de ces ouvrages touche aux profils variés des chroniqueurs. Même si tous appartiennent aux élites urbaines, au sens large du terme, par leur niveau de richesse, leurs savoir-faire et leur culture⁴, les auteurs de ces livres sont d'origine et de conditions assez différentes. On compte parmi eux beaucoup de membres du Conseil, mais aussi des juristes, des secrétaires municipaux, des marchands, des humanistes, des artisans et même un artiste, en la personne d'Albrecht Dürer⁵. Ce corpus offre ainsi un panorama relativement large sur les élites laïques citadines. Selon leur profil et leurs visées, les chroniqueurs prennent leur plume pour inscrire des informations diverses liées à l'histoire de leur famille, comme les origines de leur famille, la liste de leurs enfants avec leur date de naissance, de baptême, de mariage, les grands événements concernant le groupe familial (achat d'une maison, entrée au Conseil, anoblissement, etc.), le quotidien de leur foyer (maladie, éducation des enfants, etc.), ou le récit de leur propre parcours. Mais ces éléments sont généralement mêlés à d'autres informations de natures très variées, tels les comptes de la maison, des chroniques urbaines, des récits de voyage ou des recettes médicinales. À la fin du Moyen Âge, les livres de famille allemands ne constituent pas un genre d'écriture déterminé, mais mêlent au contraire les formes, les genres et les contenus. Ceci donne d'ailleurs à chacun de ces ouvrages un caractère unique lié aux intentions

4. Philippe Braunstein, « Pour une histoire des élites urbaines : vocabulaire, réalités et représentations », in *Les élites urbaines au Moyen Âge (XXVII^e Congrès de la S.H.M.E.S., Rome, 1996)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 29-38.

5. Dürer. *Schriftlicher Nachlass*, H. Rupprich (éd.), Berlin, Deutscher Verein für Kunstwissenschaft, 1956, p. 7-38 ; Dürer. *Lettres, écrits théoriques et traité des proportions*, Pierre Vaisse (éd.), Paris, Hermann, 1964.

chaque fois différentes de leur auteur⁶. Ainsi en est-il par exemple de la chronique d'Anton II Tucher (1458-1524)⁷, grand marchand de Nuremberg, membre du Conseil et plusieurs fois bourgmestre. Cet ouvrage comporte un «*Haushaltbuch*» (livre de comptes) où se voient inscrites les dépenses quotidiennes de son foyer, une chronique familiale centrée sur la vie de sa famille étroite entre les années 1475 et 1522, des notes concernant les grandes dates de sa carrière politique, marquée notamment par son entrée au Conseil en 1477, et d'autres encore sur les mariages de ses enfants et la naissance de certains de ses petits-enfants sur la période 1493-1522. Évoquons également la chronique rédigée en 1552 par le juriste de Nuremberg Georg Roggenbach (1517-1567)⁸ qui mêle chronique familiale, autobiographie («*Vita*» selon son propre terme), programme éducatif à l'intention de son jeune fils et recettes médicales. Notons enfin que dans ces ouvrages, les visées des pères peuvent être variées, sans d'ailleurs être exclusives les unes des autres. Pour un certain nombre de chroniqueurs, il s'agit de montrer les origines lointaines et honorables de leur lignage et les vertus de leurs ancêtres, afin de légitimer leur appartenance aux élites patriciennes, alors en voie de fermeture. Mais ces livres visent aussi à transmettre aux descendants toutes les informations dont ils pourraient avoir besoin à l'avenir pour défendre les intérêts de leur famille, par exemple en cas de procès. Par ailleurs, il importe de plus en plus aux pères de donner la liste de leurs enfants et de prouver ce faisant la légitimité de leur naissance. Pour les fils, l'enjeu est de taille car leur origine tend à devenir déterminante pour assurer leur avenir politique, notamment leur carrière au sein du Conseil⁹. Enfin, chez les pères chroniqueurs proches du milieu humaniste, on trouve très souvent le souci de définir l'éducation de leurs fils et de leur proposer des modèles de vie à travers l'évocation de leurs ancêtres ou le récit de leur propre vie.

6. Le caractère singulier de chacun de ces ouvrages est aussi lié aux temps de l'écriture qui varient d'un livre à l'autre. Certains de ces ouvrages sont en effet écrits de façon rétrospective (souvent à l'approche de la mort) ; d'autres sont rédigés au fil du temps ; d'autres encore mêlent les temporalités d'écriture. Cet élément lié à la pratique d'écriture est tout à fait déterminant et contribue encore à donner à chacun d'eux une portée spécifique.

7. *Anton Tuchers Haushaltbuch (1507-1517)*, Wilhelm Loose (éd.), Tübingen, 1877.

8. Staatsarchiv Nürnberg, Handschriften Rep. 52 a. 298, livre de Georg Roggenbach, 1552.

9. Aude-Marie Certin, « Paternité et filiation illégitime dans les villes de l'Empire (xv^e-xvi^e siècle) », in C. Avignon, (dir.), *Bâtards et bâtardises dans les sociétés européennes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 335-343, ici p. 342-243.

LA MÉMOIRE DES PÈRES

Quel que soit le milieu auquel appartiennent les auteurs, il est frappant de constater la place centrale que tient la paternité dans tous ces écrits. Non seulement ces livres sont rédigés par les pères de famille, et ce de génération en génération, mais ils portent en outre, pour une grande part, le souvenir des pères de la famille, qu'il s'agisse des ancêtres fondateurs, du père du chroniqueur ou du chroniqueur lui-même.

Cette prégnance de la paternité ne prend pas seulement sens par rapport à l'histoire de la famille et de la parenté. Elle prend également sens par rapport à l'histoire sociale et politique des villes de l'Empire, dont elle est même un puissant révélateur. Les livres de famille témoignent en effet de la redéfinition de la « hiérarchie des pères »¹⁰ qui distingue au Moyen Âge les formes de paternité charnelle, spirituelle et divine¹¹, et montrent l'affirmation des pères charnels dans les cités germaniques, avant même la Réforme¹². Au regard de ces écrits, cette évolution se caractérise par l'affirmation de la figure du père de famille, par le déclin des formes de paternité spirituelle, par la valorisation croissante du « lignage » («*Geschlecht*») et de la patrilinéarité, par l'évincement plus fréquent des femmes et des mères de la mémoire, et enfin, par une sacralisation et politisation croissantes de la paternité charnelle. Ces évolutions s'observent par exemple dans le vocabulaire, avec l'importance grandissante donnée au terme d'«*Hausvater*» (à la fois père de maison et de famille) ou avec la diffusion des termes renvoyant à la dimension charnelle de la paternité, désormais envisagée de façon positive. Cette redéfinition de la « hiérarchie des pères » contribue à fonder dès la fin du Moyen Âge un nouvel ordre social, politique et religieux dans la cité, centré et construit autour des pères de famille. Or, cette réformation culturelle de la paternité à l'aube de l'époque moderne est lourde de conséquences dans la famille et dans la cité, les deux étant en fait, de plus en plus, intimement liées. L'un des champs principaux où se joue cette affirmation des pères dans les cités germaniques est la sphère politique. Ceci s'observe, entre autres, dans les écrits des grandes familles au sein desquels se déploie un ordre politique idéal fondé sur les « patriciens », selon le terme « patricii » qu'ils utilisent

10. Jérôme Baschet, *Le sein du père. Abraham et la paternité dans l'Occident médiéval*. Paris, Gallimard, 2000.

11. *Ibid.*

12. Aude-Marie Certin, *La cité des pères*, op. cit.

eux-mêmes à partir de la fin du xv^e siècle¹³; des patriciens qui, à lire les pères eux-mêmes, assurent la prospérité conjointe de leur famille, de leur ville et de l'Empire. Pour le montrer, les auteurs insistent sur les vertus de leurs ancêtres et sur les services rendus à leur ville par les membres de leur lignage depuis des générations. Dans les années 1530, le Nurembergeois Christof Fürer rappelle par exemple que son grand-père a rendu de grands services à sa ville natale et lui-même affirme vouloir travailler dans le sens de l'« utilité » pour sa ville (« zu irem nutz »)¹⁴. À Augsbourg, Christof Sulzer souligne de façon comparable dans sa chronique familiale datant de 1540¹⁵ l'ancienneté et l'honorabilité de son lignage, mais il insiste surtout sur « les bonnes mœurs, les vertus, l'honnêteté et la respectabilité » (« gutter sitten, tugendt und redlichkhait, erberkhait ») des pères de sa famille¹⁶. Dans nombre de chroniques, la respectabilité, la droiture et les vertus des pères apparaissent comme des éléments déterminants dans la légitimation du pouvoir des grandes familles. Se construit ainsi dans ces écrits de mémoire un modèle politique fondé sur les pères des grands lignages, où ceux-ci, dotés de toutes les vertus, apparaissent comme des figures charnières entre la famille et la cité. Ce modèle politique, que les pères des grandes familles prétendent incarner depuis des générations, est intimement lié à la notion de Bien commun¹⁷. Dans les livres de famille, les chroniqueurs décrivent en effet les bienfaits du bon gouvernement assuré par leurs ancêtres. Le Nurembergeois Lazarus Holzschuher commence par exemple sa chronique datant de 1509¹⁸ en associant à plusieurs reprises le destin de la ville de Nuremberg et celles des « anciens lignages » (« alten geschlechten »), dont sa famille fait partie.

13. C'est à la fin du xv^e siècle et surtout au début du xvi^e siècle, que la notion même de « patriat » se diffuse. À Nuremberg, l'un des premiers à en faire usage est Sigismund Meisterlin en 1485-1488 dans sa chronique de Nuremberg, où il utilise le terme « patricii » pour parler des patriciens. En 1516, le juriste de Nuremberg Christof Scheurl parle également des « patricii » dans la description qu'il fait du gouvernement de Nuremberg, où il associe les anciens lignages (« geschlechter ») et le « bien public ». Il est à noter que le terme se retrouve aussi dans les écrits privés allemands. Dans son autobiographie, le Nurembergeois Johannes Fichard raconte par exemple qu'après son mariage, en 1539, avec Elisabeth Grünberger, il intègre « la tribu des patriciens » (« tribum Patriociorum »), disant qu'ils sont les « meilleurs de la patrie » (« optimatibus in patria ») (« Descriptio brevis cursus vitae meae Johannis Fichardi, J.U.D. et patris mei », *Frankfurtisches Archiv für ältere deutsche Litteratur und Geschichte*, 1812, t. 2, p. 1-53, ici p. 50).

14. Johann Kamann, « Der Nürnberger Patrizier Christoph Fürer der Ältere und seine Denkwürdigkeiten 1479-1537 », *Mitteilungen des Vereins für die Geschichte der Stadt Nürnberg*, 28 (1928), p. 209-311.

15. Staatsbibliothek Augsburg, 2^o Cod. Aug. 131, chronique de Christoph Sulzer, 1540.

16. *Ibid.*, fol. 1v.

17. Récemment, plusieurs ouvrages ont porté sur cette notion centrale dans la pensée politique de l'Occident médiéval entre le xii^e et le xv^e siècle. Voir notamment Élodie Lecuppre-Desjardin, Anne-Laure Van Bruaene (dir.), *The Discourse and Practice of the Common Good in the European City (13th-16th c.)*, Turnhout, Brepols, 2010.

18. Staatsarchiv Nürnberg, 28 881. 2^o, Chronique de Lazarus Holzschuher (1509).

À le lire, ces anciens lignages « dirigent fidèlement » Nuremberg depuis trois siècles¹⁹. Là, ils ont fait régner « la paix » (« frid ») et ont assuré la prospérité de la cité, ce dont témoignent les « murs de la ville », « les belles maisons », « les nombreuses églises, les cloîtres et l'hôpital » et les affaires florissantes des marchands, devenus riches et puissants (« handler reich und mechtig wurden »)²⁰. Dans les sources, d'autres expressions renvoient indirectement à l'idéal du Bien commun, comme les notions d'utilité commune (« gemeiner nutz »), de justice (« gerecht ») ou d'ordre (« Satzung », « Ordnung »). Il convient ici de noter que cette mythologie politique fondée sur les pères de la ville n'est pas propre aux villes allemandes. Elle se déploie aussi dans les villes italiennes, notamment à Florence, et ce dès la fin du xiv^e siècle et le début du xv^e siècle. Dans la capitale toscane, certains humanistes, tels Coluccio Salutati ou Leonardo Bruni, prônent en effet un régime politique de la cité fondé sur les grandes familles et gouverné par les « meilleurs » citoyens²¹. Émerge dans leurs écrits l'idée selon laquelle ces grandes familles, représentées par leurs pères, incarneraient l'ordre politique idéal et constitueraient une élite naturelle. Les gouvernants sont alors décrits comme des pères bienveillants à l'égard de leurs sujets et de la communauté civique. Dans les villes allemandes, c'est à partir de la seconde moitié du xv^e siècle, qu'apparaît un modèle politique comparable reposant sur les pères de famille. On le retrouve à la fois dans les livres de famille et dans les chroniques urbaines de cette époque²². En témoigne par exemple la chronique de Nuremberg rédigée par Sigismund Meisterlin entre 1485 et 1488²³. L'auteur y raconte l'histoire de Nuremberg depuis ses origines et insiste sur le fait que les patriciens incarnent, au présent, au passé et à l'avenir, le bon gouvernement de la cité, du fait de leurs prestigieuses origines et de l'honorabilité de leurs ancêtres. Possédant une forme de « royauté urbaine »²⁴ inscrite dans leurs demeures privées, ils apparaissent ainsi comme les « meilleurs » de la ville, et de ce fait comme les plus à même de la diriger.

19. *Ibid.*, fol. 2.

20. *Ibid.*

21. Patrick Gilli, « Le discours politique à la Renaissance... », *art. cit.*

22. Dans les villes allemandes, l'idéal du Bien Commun se retrouve aussi dans d'autres formes documentaires, par exemple dans les testaments à Ratisbonne : Olivier Richard, *Mémoires bourgeoises. Memoria et identité urbaine à Ratisbonne à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

23. Voir note 13.

24. Pierre Monnet, « La mémoire des élites urbaines dans l'Empire à la fin du Moyen Âge entre écriture de soi et histoire de la cité », in H. Brand, P. Monnet, M. Staub (dir.), *Memoria, Communitas, Civitas. Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, Ostfildern, Thorbecke, 2003, p. 49-72, ici p. 52-56.

PÈRES DE LA CITÉ, PÈRES DE L'EMPIRE

À l'échelle de la ville

Ce discours associant les pères des grandes familles, le bon gouvernement et le Bien commun prend sens en premier lieu au niveau de la ville elle-même, dans un contexte de fermeture des élites urbaines. Si, entre le ^{xiii}e siècle et le milieu du ^{xv}e siècle, les élites citadines restent assez ouvertes dans l'Empire, intégrant en leur sein des nobles ou des marchands, il n'en va plus de même à partir de la seconde moitié du ^{xv}e siècle. À Nuremberg comme à Francfort, la tendance va en effet dans le sens de la fermeture des cercles patriciens. À Nuremberg, le *Tanzstatut* de 1521, qui réserve l'accès aux danses à l'hôtel de ville à 42 familles, marque un tournant majeur en ce sens. La mobilité relative au sein du patriciat nurembergeois qui existait jusqu'au ^{xv}e siècle est alors freinée. Le statut de 1521 dresse la liste des familles patriciennes : parmi elles, on trouve 20 anciennes familles (dont les Tucher), 7 nouvelles familles (dont les Pirckheimer et les Imhof) et 15 familles entrées dans le patriciat depuis 1440 (dont les Welser). À cette époque se forme ainsi un « état » patricien (« Stand ») délimitant une couche sociale fermée, un « état » dont ces chroniques contribuent à affirmer la puissance, la culture et le prestige, fondés tout à la fois sur la richesse, de lointaines origines et le souci affiché du Bien commun²⁵. Le soin des pères de mobiliser ces motifs dans leurs écrits est d'autant plus fort qu'il s'agit pour eux de légitimer l'appartenance de leur lignage au cercle étroit des familles patriciennes dirigeantes.

À l'échelle territoriale

Cependant, cet idéal urbain associant étroitement le destin des grandes familles, des villes et de l'Empire ne se comprend pas seulement dans l'espace de la ville. Il s'inscrit également dans un contexte territorial conflictuel dans lequel les cités ont de plus en plus à défendre leur autonomie par rapport aux autres forces politiques²⁶. Or, cette concurrence ne s'exprime pas exclusivement, ni même nécessairement, par la

violence, elle se joue également sur le terrain des productions culturelles et des représentations qu'elles véhiculent. En effet, à la fin du Moyen Âge, les citadins ne sont pas les seuls à se soucier d'histoire. Dans le sud de l'Allemagne, c'est tout d'abord dans les principautés territoriales que l'on trouve des textes à caractère généalogique. Les grandes familles, soucieuses d'affirmer leur pouvoir sur leur territoire, font rédiger des chroniques où se mêlent récit des origines, listes de noms et arbres généalogiques²⁷. En outre, à partir des ^{xiv}e-^{xv}e siècles²⁸, les écritures familiales se développent aussi dans le milieu de la petite et moyenne noblesse du sud de l'Empire. En Souabe et en Franconie, par exemple, les familles de la noblesse manifestent de plus en plus le souci de fixer par écrit toutes les informations relatives à leur passé. Ainsi trouve-t-on dans ce milieu de nombreux actes ou chroniques visant à garder mémoire des droits, des statuts, des prérogatives des familles ainsi que des hauts faits des ancêtres (lors des tournois par exemple). À la fin du Moyen Âge, ces écrits participent de ce que Joseph Morsel appelle la « sociogenèse »²⁹ de la noblesse (« Adel »), c'est-à-dire de la formation de « la noblesse » en tant que groupe social et de l'affirmation du statut afférent, associant tout à la fois richesse, pouvoir et patrimoine culturel³⁰. Si l'idée d'une nette opposition entre ville et noblesse a longtemps dominé l'historiographie française et allemande, différentes études récentes ont montré qu'aux ^{xiv}e et ^{xv}e siècles, les frontières entre les élites urbaines et la noblesse territoriale sont dans les faits extrêmement

25. Pierre Monnet, « La mémoire des élites urbaines... », *art. cit.* ; Pierre Monnet, « Élitisme dirigeant et distinction sociale à Francfort-sur-le-Main », *Francia*, 27 (2000), p. 133-134.

26. À Francfort, la production chronistique au ^{xv}e siècle s'inscrit par exemple dans le cadre des recompositions territoriales menées par les puissants landgraves de Hesse menaçant les intérêts de la ville. Sur ce point, voir Pierre Monnet, « Les patriciens et leur vision de la justice et de l'ordre dans une ville allemande de la fin du Moyen Âge : les chroniques et le droit à Francfort », dans *Id.*, *Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004, p. 172-186, ici p. 176. Dans le cas de Nuremberg, on peut renvoyer entre autres à Jean-Marie Moeglin, « Toi, burgrave de Nuremberg, misérable gentilhomme dont la grandeur est si récente... », *Le journal des savants*, 1-2 (1991), p. 91-131.

27. Nous renvoyons ici aux travaux de Jean-Marie Moeglin, *Les ancêtres du prince. Propagande politique et naissance d'une histoire nationale en Bavière au Moyen Âge (1180-1500)*, Genève, Droz, 1985 ; *Id.*, « Memoria et conscience dynastique. La représentation monumentale (fresques, sculptures, vitraux) de la généalogie princière dans les principautés allemandes du bas Moyen Âge », in B. Andenmatten, A. Paravicini-Bagliani, A. Vadon (dir.), *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie*, Lausanne, Université de Lausanne, 1994, p. 169-205. Voir aussi Christiane Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000, en particulier ici le chapitre IX : « Généalogies de nations et de familles », p. 187-206.

28. On peut noter que dès le ^{xii}e siècle, certains seigneurs laïques possèdent leurs propres archives, mais qu'avant le ^{xiv}e siècle, celles-ci ont rarement été conservées (en-dehors des archives royales). Quelques exceptions existent néanmoins, comme par exemple le recueil établi en 1166 par le comte Siboto IV de Falkenstein, membre d'un puissant lignage noble de Bavière, qui comporte entre autres une liste de fiefs, une description de la propriété foncière de Falkenstein, ainsi qu'une généalogie de la famille (Patrick Geary, « Mémoire », in J. Le Goff, J.-C. Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1998, p. 684-697, ici p. 691).

29. Cette réflexion sur la « sociogenèse » part du principe que les discours, les pratiques et les représentations ont un effet constructif et contribuent en elles-mêmes à former les réalités sociales. Voir Joseph Morsel, *La noblesse contre le prince. L'espace social des Thüngen à la fin du Moyen Âge, Franconie, v. 1250-1525*, Stuttgart, Thorbecke, 2000.

30. Kurt Andermann, Peter Johaneck (dir.), *Zwischen Nicht-Adel und Adel*, Stuttgart, Thorbecke, 2001.

fluides³¹. Les relations entre elles sont nombreuses, se situant tant sur le plan économique, politique que culturel. En d'autres termes, la culture nobiliaire est familière aux bourgeois, qui sont d'ailleurs souvent fascinés par elle et cherchent à s'en rapprocher par tous les moyens³². En même temps, cette culture nobiliaire n'est pas sans susciter une forte ambivalence en ville, surtout à partir de la seconde moitié du xv^e siècle. La fin du Moyen Âge se caractérise en effet par de fortes tensions entre nobles et bourgeois et par l'opposition croissante entre « la ville » et « la noblesse »³³. Dans les pratiques et les discours, cela se traduit par une polarisation croissante des deux mondes avec l'affirmation d'un certain mode de vie, de valeurs ou la définition d'un « état » (« Stand »)³⁴. Dans le discours du patricien nurembergeois Lazarus Holzschuher, l'harmonie, la paix et la prospérité de Nuremberg, associées au bon gouvernement de ses anciens lignages, contrastent avec la « violence » des nobles associés au « mal » et à la « dévastation »³⁵. D'un côté comme de l'autre, on cherche à affirmer sa profonde différence d'avec le camp adverse, stigmatisant ici la violence des nobles, là le manque de culture des bourgeois. Pour les nobles, il s'agit d'affirmer les contours et l'identité de ce que l'on aspire à définir comme « la noblesse ». Dans les villes, c'est une autre forme de supériorité qu'il s'agit d'affirmer, celle « des lignages » (« Geschlechter ») et d'une autre forme de noblesse peut-être, proprement urbaine celle-là, liée à la réalisation d'un idéal civique articulé à l'idée d'Empire.

31. Pour preuve de ce renouvellement des perspectives historiographiques sur les relations entre villes et noblesse, on évoquera entre autres Joseph Morsel, « La noblesse et les villes à la fin du Moyen Âge. Nouvelles perspectives de recherche », *Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne*, 32 (1996), p. 33-53 ; Thierry Dutour (dir.), *Les nobles et la vie urbaine dans l'espace francophone XII^e-XVI^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007.

32. Il est à noter que la question précise des relations entre les formes de mémoire familiale dans le milieu des élites urbaines et dans celui de la noblesse serait encore à approfondir. Sur ce point, on renverra à Hartmut Bock qui envisage la question par rapport aux livres de lignage : « Bebilderte Geschlechtbücher », in C. Emmendorfer, H. Zäh (dir.), *Bürgermacht und Bücherpracht. Ausgburger Ehren- und Familienbücher der Renaissance* [catalogue de l'exposition au Maximilianmuseum, Augsburg, du 18 mars au 19 juin 2001], Lucerne, Quaternio, 2011, p. 57-65.

33. Nos analyses convergent avec celles de Carla Meyer et de Joseph Morsel qui évoque pour sa part une sociogenèse de la ville contemporaine de celle de la noblesse, en Franconie notamment : Carla Meyer, *Die Stadt als Thema. Nürnbergs Entdeckung in Texten um 1500*, Ostfildern, Thorbecke, 2009 ; Joseph Morsel, « Sociogenèse d'un patriciat. La culture de l'écrit et la construction du social à Nuremberg vers 1500 », *Histoire urbaine*, 35 (2012), p. 83-106.

34. Sur ce sujet voir aussi Klaus Graf, « "Der adel dem purger tregt hass". Feindbilder und Konflikte zwischen städtischen Bürgertum und landsässigem Adel im späten Mittelalter », in W. Rösener (dir.), *Adelige und bürgerliche Erinnerungskulturen des Spätmittelalters und der frühen Neuzeit*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2000, p. 191-204.

35. Lazarus Holzschuher, *Chronique familiale*, op. cit., fol. 1-15.

À l'échelle de l'Empire

L'affirmation politique des villes se joue en grande partie autour de la définition de ce qui fait et fonde l'Empire : c'est en fonction d'une certaine conception du « Reich » que se jouent les relations de pouvoir au niveau territorial. Dans les écrits des patriciens, cela apparaît en premier lieu dans l'insistance fréquente sur les relations fidèles et réciproques existant, depuis des générations, entre d'un côté leur ville, représentée par les pères de leurs propres lignages et de l'autre, les empereurs. Lazarus Holzschuher commence par exemple sa chronique familiale en nommant « les rois des Romains et les empereurs » qui ont entretenu des relations étroites avec Nuremberg, ville où ils ont, précise-t-il, souvent séjourné³⁶. Pour comprendre cette prégnance de l'idéal impérial dans le discours des citadins, il convient de rappeler que Nuremberg, Augsburg et Francfort sont toutes trois des villes d'Empire et jouent un rôle important sur l'échiquier politique. C'est à Francfort que les grands princes sont chargés d'élire le roi des Romains et c'est à Nuremberg que sont conservés tous les objets et symboles du pouvoir impérial (les *regalia*). Par ailleurs, c'est dans ces villes d'Empire que les souverains se rendent le plus souvent et séjournent le plus longtemps. En somme, l'Empire s'incarne, au sens fort du terme, dans ces différentes villes, et ce surtout depuis la Bulle d'Or de 1356. Ces différents éléments constituent des facteurs importants dans le degré de culture politique des élites urbaines et dans leur attachement à l'Empire³⁷. Pour autant, à la fin du Moyen Âge, la place des villes dans l'Empire n'a rien d'une évidence. Dans le cadre de la reconfiguration politique qui caractérise cet espace depuis le xiv^e siècle et qui se marque par la faiblesse et l'éloignement du pouvoir central, le développement de la territorialisation et l'affirmation du modèle princier, les villes ont de plus en plus à défendre leur autonomie³⁸. On voit ainsi que le discours des élites urbaines dépasse l'espace urbain pour s'inscrire dans un contexte plus large, renvoyant aux réalités politiques de l'Empire. En associant étroitement le destin de leurs lignages et celui de leur cité, les élites patriciennes cherchent non seulement à affirmer le pouvoir de leurs familles et de leur ville, mais elles cherchent plus généralement à défendre le modèle urbain dans l'Empire. Pour les pères chroniqueurs, il s'agit en somme d'« inventer » et d'affirmer,

36. *Ibid.*

37. Eberhard Isenmann, « Reichsstadt und Reich an der Wende vom späten Mittelalter zur frühen Neuzeit », in J. Engel (dir.), *Mittel und Wege früher Verfassungspolitik*, Stuttgart, Klett, 1979, p. 9-222, en particulier p. 9-16.

38. Sur ce sujet, on renverra aux articles de Pierre Monnet réunis dans *Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004.

par leurs écrits de famille, une idée forte à la fois de *leur* ville et de *la* ville³⁹, alors même que le modèle politique citadin est fragilisé. Cet idéal urbain promu par les pères des grandes familles repose pour une grande part sur une certaine idée de l'Empire, dont ils aspirent à se faire les meilleurs représentants. Dans le discours des citadins, la légitimité acquise par la «proximité avec le roi» (ce que Peter Moraw a appelé la «Königsnähe») prend en effet une forme et une force spécifiques. Au regard des chroniques publiques ou privées, émerge en effet l'idée selon laquelle les villes constituent les meilleurs représentants de l'idéal impérial – et même qu'elles incarnent véritablement ce dernier – parce qu'elles abritent en leur sein d'honorables familles aux origines lointaines, dans lesquelles les pères assurent, depuis des générations, la prospérité conjointe de leur famille, de leur ville et de l'Empire⁴⁰. La ville participerait ainsi mieux que toute autre entité politique à la réalisation de l'idéal impérial. Cette idée justifie, on l'a vu, à l'échelle de la cité elle-même, la prééminence sociale et politique des élites patriciennes. Mais elle justifie aussi le pouvoir et les privilèges auxquels les villes prétendent à l'échelle régionale et impériale. À lire les chroniqueurs citadins, c'est bien à travers la ville que s'incarnerait véritablement l'idée de «Reich» ici-bas.

À la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, les livres de famille des élites citadines mettent ainsi en jeu une conception de l'ordre politique globale. Dans le milieu patricien se déploie un modèle de gouvernement reposant sur les pères des grandes familles, où ceux-ci apparaissent comme les garants de la paix et de la prospérité dans la cité et dans l'Empire. À travers cette construction narrative, les patriciens cherchent non seulement à légitimer leur pouvoir en ville, mais aussi à inventer et à affirmer la supériorité du modèle urbain dans l'Empire, dans un contexte où les villes ont de plus en plus à défendre leur place sur l'échiquier politique.

Cette construction narrative est aussi intéressante en ce qu'elle témoigne de la place nouvelle de la paternité dans la pensée politique à l'aube de l'époque moderne. Dans l'Empire, on observe en effet une analogie croissante entre pouvoir paternel et pouvoir politique. La rhétorique du paternalisme politique se développe dans de nombreuses villes à la fin du Moyen Âge et cette dynamique ne fait que s'accroître au moment de la Réforme, période où les hommes du Conseil s'affirment de

plus en plus comme «les pères» de la cité⁴¹. Mais dans le monde germanique, cette tendance dépasse le monde urbain, car la figure du prince s'apparente elle aussi de plus en plus au père protecteur dans la seconde moitié du xvi^e siècle⁴². Dans tous les cas, cette analogie croissante met en jeu l'ordre social global, puisqu'elle en vient fixer et légitimer les hiérarchies et à justifier la soumission de la population aux élites dirigeantes. Tandis que les gouvernants doivent diriger leurs sujets comme les membres de leur famille, leurs sujets, eux, doivent obéir à leur gouvernant comme à leur père.

39. J. Morsel, «Sociogenèse d'un patriciat...», *art. cit.*

40. «Die Stadt ist nicht mehr nur Stadt des Königs, und auch noch nicht Stadtstaat im Reiche, sondern Reich und Stadt sind Eins, die Stadt ist das Reich, wie der König das Reich ist».

41. A.-M. Certin, *La cité des pères*, *op. cit.*

42. Naïma Ghermani, «Le prince comme *Landesvater* : autorité politique et paternité dans l'Allemagne du xvi^e siècle», in A.-M. Certin (dir.), *Formes et réformes de la paternité à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 2016, p. 149-169.

POSITIONS DE THÈSE _____

DELPHINE BAUER

La céramique de poêle en Alsace (XIV^e-XVII^e siècles) : sociétés, arts, techniques¹

« M. de Montaigne, qui couchait dans un poêle, s'en louait fort et de sentir toute la nuit une tiédeur d'air plaisante et modérée. Au moins on ne s'y brûle ni le visage ni les bottes et est-on quitte des fumées de France. Aussi, là où nous prenons nos robes de chambres chaudes et fourrées entrant au logis, eux, au rebours, se mettent en pourpoint et se tiennent la tête découverte au poêle, et s'habillent chaudement pour se remettre à l'air »².

Cet extrait du *Journal de Voyage* de Montaigne raconte les sensations de celui-ci lors d'une nuit passée à Bâle dans une pièce chauffée par un poêle. Les atouts de ce système de chauffage, par rapport à la cheminée française, sont ici clairement mis en avant. À la fin du XVI^e siècle, au moment du voyage en Italie de Montaigne, le poêle existe déjà depuis plusieurs siècles dans l'espace germanique puisqu'il semble être apparu dans un espace géographique englobant l'actuelle Alsace, le nord et l'ouest de la Suisse ainsi que le sud-ouest de l'Allemagne aux alentours de 800. Néanmoins, la céramique de poêle en Alsace, pour la période allant du XIV^e siècle au début du XVII^e siècle – depuis l'apparition des carreaux à décors jusqu'à l'avènement des poêles en fonte –, n'a jusqu'à présent pas fait l'objet d'études approfondies. Dans cette thèse, nous nous sommes donc efforcée de rassembler le corpus le plus complet possible de céramiques

1. La thèse a été soutenue le 21 décembre 2018 à l'Université de Haute-Alsace devant un jury composé de Georges Bischoff, professeur émérite d'histoire médiévale (Université de Strasbourg, président du jury), Luc Bourgeois, professeur d'archéologie médiévale (Université de Caen Normandie, rapporteur), Yves Henigfeld, maître de conférences en histoire de l'art et archéologie (Université de Nantes, rapporteur), Pierre Fluck, professeur d'histoire des techniques et d'archéologie industrielle (Université de Haute-Alsace, directeur), Jean-Jacques Schwien, maître de conférences en archéologie médiévale (Université de Strasbourg, co-directeur), Sebastian Brather, professeur d'archéologie médiévale (Université de Fribourg-en-Brisgau) et Harald Rosmanitz, chercheur indépendant.

2. Michel de Montaigne, *Journal de voyage, 1580-1581*, Paris, Éditions Gallimard, Folio, 1983, p. 102-103.

de poêle alsaciennes. L'attention a été portée avant tout sur les décors et sur leur répartition dans le temps et dans l'espace, mais aussi au sein des différents types de sites (urbains, ruraux, castraux, etc.); par extension, nous nous sommes intéressée à la répartition des motifs décoratifs en fonction des catégories sociales, entre Vosges et Rhin, pour les époques considérées.

DÉFINITION DE L'OBJET D'ÉTUDE

Le chauffage au poêle est apparu aux alentours de 800 entre l'Alsace, le nord et l'ouest de la Suisse et le sud-ouest de l'Allemagne. Il s'est ensuite surtout diffusé vers l'est et le nord de l'Europe jusqu'à atteindre la mer Noire, l'actuelle République Tchèque et les pays scandinaves. La limite occidentale de cette zone d'expansion est à placer aux alentours de Nancy-Metz et la limite méridionale au sud de la Suisse. Il est à noter qu'il s'agit ici d'un espace géographique où les hivers sont rigoureux, ce qui est sans doute l'une des raisons ayant contribué au développement du chauffage au poêle dans ces régions.

Ce système de chauffage a ensuite connu des évolutions, selon une chronologie propre à chaque région. Une rupture se produit au ^{xiv}^e siècle dans tous ces espaces : un nouveau type de poêle et de modules (les carreaux) apparaît. Celui-ci perdure jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale et connaît un renouveau de nos jours. Cette rupture se fait à un rythme différent en fonction des régions, mais à la fin du ^{xiv}^e siècle, elle semble achevée dans l'ensemble de l'aire d'expansion du chauffage au poêle.

Le poêle est un système de chauffage qui demande une certaine technicité à la fois pour sa propre construction, mais également pour la fabrication des différents éléments qui le composent. La construction d'un poêle est un travail qui s'apparente à de la maçonnerie : les carreaux des différentes assises sont montés en quinconce pour une meilleure stabilité, et intercalés d'une couche d'argile crue ou de chamotte, un mélange d'argile et de tessons finement broyés ou de sable de rivière. Le poêle peut être de plan carré, rectangulaire, polygonal ou en abside. Il est composé d'un foyer alimentant une enceinte totalement fermée et permettant une diffusion homogène et continue de la chaleur, contrairement à la cheminée et à son foyer ouvert. Les connaissances sur le fonctionnement du poêle médiéval souffrent encore aujourd'hui de nombreuses lacunes, les sources, tant archéologiques qu'iconographiques ou textuelles, nous faisant défaut sur nombre de questionnements (fonctionnement interne du poêle, évacuation des fumées, matériaux, etc.).

En ce qui concerne la fabrication des éléments constitutifs du poêle, c'est-à-dire les carreaux, elle passe au préalable par celle des moules. Ceux-ci peuvent être en bois, en plâtre ou en céramique. Malheureusement peu de moules de la période étudiée nous sont parvenus. Les carreaux sont donc moulés, puis laissés à sécher et ensuite cuits. Des imperfections liées aux différentes étapes de fabrication peuvent parfois apparaître sur les motifs des carreaux.

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE

Les premières études sur la céramique de poêle datent de la seconde moitié du ^{xix}^e siècle. Elles sont avant tout celles d'auteurs germanophones et se cantonnent, jusque dans les années 1900, à l'établissement de catalogues dans lesquels l'aspect esthétique est le critère principal. Le mobilier étudié est alors issu des collections anciennes des musées³ : ces travaux ne concernent donc pas le mobilier issu de fouilles archéologiques contemporaines. C'est une période de découverte des collections et de collecte d'informations. Dans les années 1910, toujours dans l'espace germanophone, les recherches se concentrent sur l'origine du poêle et des auteurs comme Rudolf Meringer⁴ ou Otto Lauffer⁵ vont chacun défendre leurs hypothèses par articles interposés sans, pour autant, arriver à une conclusion satisfaisante.

Après la Seconde Guerre mondiale, les travaux concernant la céramique de poêle se multiplient avec, une nouvelle fois, une prédominance de travaux de langue allemande. Dans les années 1960 et 1970, les recherches sont avant tout le fait d'historiens de l'art, qui, sauf pour les chercheurs suisses, s'intéressent peu au mobilier issu de fouilles archéologiques mais surtout aux carreaux et aux poêles conservés dans les musées. Ces décennies voient de fait la multiplication des typo-chronologies. Ces travaux permettent aujourd'hui une meilleure identification des motifs et constituent une grande partie de notre bibliographie primaire en ce qui concerne l'iconographie et l'histoire de l'art. Ils se sont notamment avérés très utiles pour effectuer des comparaisons à l'échelle de la zone

3. De fait, dans la plupart des cas, on ne connaît pas le mode d'acquisition de ces pièces ni leur provenance.

4. Rudolf Meringer, « Beitrag zur Geschichte der Ofen », *Wörter und Sachen III*, Heidelberg, Winter, 1912, p. 137-186.

5. Otto Lauffer, « Zur Geschichte des Kachelofens und der Ofenkachel in Deutschland », *Wörter und Sachen VI*, Heft 2, Heidelberg, Winter, 1914-1915, p. 145-174.

d'expansion du chauffage au poêle, mais ont conduit à un déficit au niveau de la recherche locale et en ce qui concerne la terminologie. En Alsace, le sujet n'a été abordé globalement que par Jean-Paul Minne⁶.

Dans les années 1980, différents groupes de travail se mettent en place pour pallier le déficit des recherches antérieures. L'étude de la céramique de poêle devient alors une véritable composante de la céramologie avec des données plus techniques et scientifiques. Les archéologues trouvent leur place dans ces études qui commencent à profiter des apports des recherches menées sur d'autres ensembles mobiliers et notamment la céramique culinaire. Les travaux de ces groupes s'intéressent également de plus en plus à la céramique de poêle issue des fouilles et font avancer les questions de terminologie, la dernière pierre à cet édifice étant l'ouvrage d'Eva Roth Heege⁷ qui aboutit à un lexique en dix-sept langues. Avec les années 2000, les travaux concernant la céramique de poêle sont de plus en plus interdisciplinaires et axés autour d'un thème central, celui des motifs, abordé sous un nouvel angle : on ne s'intéresse plus seulement à ce qu'ils représentent (histoire de l'art) mais également à ce qu'ils peuvent nous apprendre sur la société, les échanges culturels et commerciaux (archéologie, histoire, ethnologie).

LES MATÉRIAUX DE LA RECHERCHE

Contexte des découvertes

Une étude complète de la céramique de poêle ne peut être envisagée sans l'analyse préalable et détaillée des différents matériaux utilisés pour produire cette recherche. Une catégorie importante du corpus a été fournie par les sites archéologiques eux-mêmes. Ceux-ci peuvent être répartis en quatre types : les sites urbains, castraux, miniers et ruraux. Il s'agit dans ce cas de sites contextualisés – à l'opposé des réserves des collections muséales – car les carreaux qui en proviennent sont issus de fouilles archéologiques ; leur contexte de mise au jour est donc connu et documenté. De plus, les investigations de terrain livrent dans certains cas les configurations des bases de ces poêles. Ce n'est pas le cas pour les séries conservées dans des musées, qui ne sont qu'en partie localisées, et avec beaucoup d'approximations. En effet, dans le meilleur des cas, une agglomération est

mentionnée comme lieu de trouvaille, cependant sans plus de précision sur le contexte de la découverte. La majorité de ces objets sont issus de fouilles anciennes où l'intérêt était porté sur le bel objet, et non l'information scientifique.

Répertoire iconographique et données figuratives

Un autre matériau d'importance est constitué par le répertoire iconographique très varié présent dans le corpus d'étude. Les motifs observés se répartissent en quatre catégories : décors architecturaux, animaliers, à personnages, géométriques et floraux. Les décors des moules offrent par ailleurs des possibilités de comparaison.

Ce répertoire iconographique est également à comparer avec les représentations de poêles. Les peintures, gravures et dessins issus des périodes étudiées constituent une des sources principales d'information ; d'autres types de supports représentant des poêles (sceaux, gobelets à boire, carreaux de poêle, moules), beaucoup moins courants, sont également étudiés. L'étude des sources iconographiques intègre aussi les poêles miniatures (dont la fonction est discutée : jouet ou modèle de poêle) ainsi que les poêles de masse entiers, et parfois encore à leur place d'origine, qui ont été conservés jusqu'à aujourd'hui.

La question des sources d'inspiration des potiers/poêliers se pose également. L'architecture monumentale des lieux religieux ou des châteaux forts, la sculpture et la peinture aussi bien laïques que religieuses, les arts dits « mineurs » (tapisserie et brocart, enluminure et miniature, sculpture sur bois) et surtout les gravures des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles sont autant de sources qui ont pu influencer les décors apposés sur les carreaux de poêle.

Ateliers et artisans

Les ateliers nous sont connus partiellement grâce aux archives, (règlements, comptes) ; cependant, les informations qu'elles nous livrent demeurent très minces, et les essais de localisation d'ateliers se cantonnent à l'énumération de noms de villes, où les artisans potiers/poêliers sont sans doute plus nombreux que les documents ne le laisseraient penser. De ce fait, des informations complémentaires ont été recherchées du côté des ateliers révélés par l'investigation archéologique, mais ces derniers sont peu nombreux (trois seulement : Strasbourg Grand-Rue, Saverne et Fertrupt dans le Val d'Argent) et peu voire pas publiés. Toutefois, l'étude de ces quelques sites nous a permis de faire des liens entre certains moules découverts dans ces ateliers et des motifs de carreaux mis au jour en des lieux peu éloignés.

6. Jean-Paul Minne, *La céramique de poêle en Alsace*, Strasbourg, Publitotal, 1977 ; Jean-Paul Minne, *La céramique de poêle en France : recherches sur les origines de la structure et de la forme du poêle ; de la forme au décor ; étude sur quelques céramistes-poêliers, sculpteurs et peintres notables ; catalogue des dessins, des gravures et des œuvres achevées*, Strasbourg, J.-P. Minne, 1991.

7. Eva Roth Heege, *Ofenkeramik und Kachelofen. Typologie, Terminologie und Rekonstruktion*, Bâle, Schweizerischer Burgenverein, 2012.

LA CÉRAMIQUE DE POÊLE ET SES MOTIFS : UN MOBILIER SOCIO-SPATIALISÉ ET TEMPORALISÉ ?

La dernière partie de notre travail s'appuie sur le croisement des informations livrées par le corpus des carreaux, celui des motifs, et leur localisation. Dans cette perspective, des sites emblématiques aux décors originaux, et/ou ayant livré des lots complets correspondant à un seul poêle, ont été étudiés dans le détail (le château du Petit-Arnsberg, le district minier de Sainte-Marie-aux-Mines, la place Rapp à Colmar et le site rural d'Oermingen). Nous nous sommes appuyée sur de tels ensembles afin d'établir des parallèles avec d'autres sites moins bien renseignés ou fragmentaires. La présentation de ces cas d'école a inclus un développement sur leurs fouilles et les motifs qu'elles ont révélés ; les lots complets autorisent un essai de restitution du programme iconographique. Les poêles du château du Petit-Arnsberg, du site rural d'Oermingen et d'une des maisons du site minier de Fouchelle ont ainsi été reconstitués, ce qui offre un aperçu de leur aspect global et du positionnement architectural des différents carreaux dans l'ensemble du programme iconographique. Par ailleurs, une étude des sites religieux connus et des motifs présents sur la céramique de poêle mise au jour ne nous a pas permis d'affirmer qu'il existe des décors strictement réservés aux lieux saints ou spécifiques à la Réforme, qui se diffuse en Alsace au cours de la période étudiée.

Notre attention s'est également portée sur les motifs dans l'espace géographique alsacien, c'est-à-dire sur la répartition de ceux-ci au sein de la région étudiée. Plusieurs groupes d'aires de répartition sont présents du nord au sud de l'Alsace. Toutefois, certains des décors identifiés ne s'insèrent dans aucune de ces aires car ils sont endémiques, ou au contraire présents au sein d'une aire plus vaste qui dépasse les frontières de la région⁸. La superposition des espaces ainsi dégagés à la carte des territoires seigneuriaux du Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne ne montre pas de corrélations entre les types de décors et les découpages politiques ; plusieurs carreaux cependant portent des blasons qui ont pu être identifiés.

À l'aide des aires de répartition de chaque motif en Alsace, un travail sur les ateliers, les circuits et les modalités d'échange de carreaux et/ou de matières premières a été engagé. L'analyse des motifs alsaciens et de leurs

variantes a permis de localiser (au sein d'une zone géographique) des ateliers produisant des carreaux aux décors spécifiques ou comportant une petite variante par rapport à un même motif. Cette étude a été complétée par une démarche archéométrique, en particulier des analyses physico-chimiques appliquées au mobilier de la maison 1 du site de Berg Armo (Sainte-Marie-aux-Mines). Les résultats obtenus ouvrent des perspectives quant à l'utilisation de cette méthode pour la mise en évidence de la production d'un atelier – et donc son aire de diffusion –, de lieux d'approvisionnement de l'argile ; ils documentent aussi les aspects techniques de la fabrication des carreaux (chaque carreau à part, ou production « à la chaîne »). Une étude photogrammétrique a également été envisagée, afin de déterminer si des carreaux aux motifs identiques sont issus d'un même moule, mais le bilan des essais entrepris n'a malheureusement pas été à la hauteur de nos espérances. Enfin, les études réalisées sur les aires de répartition et d'expansion des différents motifs, mais également sur les variations observées pour un même décor, conduisent à des réflexions sur les modalités d'échange au sein de la zone étudiée, et plus largement dans l'ensemble de la zone de répartition du chauffage au poêle. Elles nous amènent à privilégier le déplacement des moules, éventuellement du potier/poêlier, plutôt que celui des carreaux, mais de nombreuses interrogations subsistent, et sans réelles preuves elles restent ouvertes.

Ce travail de thèse a donc permis d'établir un corpus de céramique de poêle alsacienne le plus exhaustif possible mais qui est amené à évoluer à chaque nouvelle intervention archéologique et accession à des collections privées. Son enrichissement ne pourra que permettre d'affiner encore les résultats obtenus. Le croisement des informations livrées par le corpus des carreaux, celui des motifs, et leur localisation a déjà permis de mettre en évidence une socio-spatialisation et une temporalisation d'une partie du mobilier étudié sans pour autant les attribuer à un atelier. Des études photogrammétriques et archéométriques plus poussées sont indispensables pour permettre la localisation d'ateliers. De plus, une comparaison plus systématique du mobilier alsacien à celui conservé dans les différentes collections de l'espace germanique permettrait de compléter les cartes de répartition de motifs connus en dehors de l'Alsace. De fait, cette thèse se présente comme le début d'un travail de plus longue haleine, nécessairement transdisciplinaire et transfrontalier, autour de la thématique de la céramique de poêle et de ses motifs.

8. Si ces motifs ne sont pas présentés en détail dans le corps principal, le catalogue qui accompagne la thèse procure les informations complètes ; chacun des décors étudiés s'accompagne d'une carte de répartition montrant aussi leur étendue hors de l'Alsace. On trouvera également dans ces annexes des références à la bibliographie étrangère traitant de ces motifs.

ACTIVITÉS ET PROJETS

Pôles de recherche

Histoire et patrimoines de l'industrie

Dans le sillon creusé par «l'école mulhousienne», le pôle «Histoire et patrimoines de l'industrie» rassemble des enseignants-chercheurs venus de disciplines différentes et travaillant collectivement sur les entreprises, les patrimoines, les arts industriels et plus globalement sur les dynamiques économiques, culturelles et sociales du territoire transfrontalier du Rhin Supérieur du XVIII^e siècle à nos jours. Ce réseau de chercheurs déploie son activité dans plusieurs directions et compte plusieurs projets en cours à son actif.

Le premier champ de recherche renvoie au couple industrialisation/désindustrialisation. En effet, le territoire haut-rhinois connaît, à partir de la fin du XVIII^e siècle, un mouvement collectif d'industrialisation fondé sur l'exploitation d'un produit nouveau réclamé par le marché, l'indienne, qui impulse ensuite le développement de la chimie et de la construction mécanique. Cette dynamique s'explique moins par des conditions naturelles favorables que par un environnement économique, politique, social et culturel remarquable, un faisceau de facteurs immatériels à l'origine duquel on trouve des capitaines d'industries protestants ayant initié des politiques sociales originales. Ce processus aboutit à une concentration remarquable d'entreprises au XIX^e siècle et à la construction d'une compétence de production de qualité liée au savoir-faire de la main-d'œuvre. Après l'Annexion et deux guerres mondiales, événements dont on mesure encore mal les répercussions sur le tissu économique comme sur les familles patronales, un processus de désindustrialisation débute et se décompose en plusieurs étapes. Dans les années 1990, l'image de l'Alsace comme

lieu de production idéal liant la technicité au savoir-faire motive toutefois les investisseurs des pays voisins, puis ceux d'Asie à venir s'installer sur les terres alsaciennes. Une nouvelle étape se joue néanmoins au début des années 2000 puisque l'Alsace continue de perdre des emplois industriels : en douze ans, l'industrie alsacienne a perdu 40 555 emplois (source Accos-Urssaf 2013) et ce désastre se matérialise par des friches industrielles dans la région tout entière.

Le deuxième champ de recherche concerne l'histoire des patrimoines industriels et de leur valorisation, poursuivant les travaux aux origines du CRÉSAT. Les travaux de Pierre Fluck renouvelant les approches d'archéologie industrielle se poursuivent. Le projet Interreg « *Regio Mineralia* – Aux origines de la culture industrielle dans le Rhin supérieur » – doit consolider les résultats acquis par les spécialistes d'archéologie industrielle, en considérant les territoires et les paysages comme un vaste laboratoire naturel où se rencontrent l'histoire, l'archéologie, les sciences de la terre et celles de l'environnement. Le terme « patrimoine industriel » sera aussi appliqué aux productions générées par l'activité des entreprises. L'étude des indiennes qui ont fait la réputation de Mulhouse sera ainsi poursuivie dans la perspective d'écrire une histoire de la création artistique et de l'innovation, résultat de circulations et de transferts interculturels. L'importance des collections muséales – textiles et papier peint – a favorisé le renouvellement des approches autour des objets relevant des « arts industriels ». Enfin, la question de la valorisation du patrimoine industriel fera l'objet d'une réflexion, à partir de l'exemple de Mulhouse, « ville de musées techniques », sur le rôle des acteurs de l'industrie dans la constitution des collections et leur valorisation avec l'ouverture de musées spécialisés en France et en Europe depuis le XIX^e siècle.

Parallèlement, tous les deux ans, l'équipe organise en partenariat avec l'Université de Technologie Belfort Montbéliard, les Journées d'Histoire Industrielle (JHI). Après les caractéristiques de l'entreprise rhénane dans une perspective comparatiste en 2012 (« L'entreprise rhénane, mythe ou réalité ? »), le concept de transition énergétique en 2014 (« La transition énergétique, un concept historique ? »), la communication des entreprises en 2016 (« Communication et entreprises »), les huitièmes JHI ont eu pour thématique « Les industries aux colonies et les indigènes dans l'industrie » (novembre 2018)¹.

Enfin, grâce au travail collectif des chercheurs, le Pôle documentaire de la Fonderie s'enrichit sans cesse de la création de nouvelles bases de données (dont 250 portraits en ligne de membres de Société industrielle de Mulhouse), de la mise en ligne d'expositions (« 1853-2013, 160 ans de la SOMCO » ; « L'habitat populaire, marque de fabrique mulhousienne »), du lancement du Trésor du mois, etc.

1. Voir p. 253-256.

Territoires intelligents / Intelligence territoriale

Du Big data au e-commerce en passant par la voiture connectée, la révolution numérique est devenue une composante de la vie de tous les jours, pesant sur notre façon de travailler, d'habiter, de nous déplacer, de nous soigner, de concevoir et de nous approprier le territoire. Cette évolution offre évidemment de nouvelles opportunités économiques et est devenue un enjeu d'attractivité des territoires. Il n'y a pas un territoire, quelle que soit l'échelle, qui n'affiche son « intelligence ». Ce qualificatif, directement issu de l'anglicisme « smart » (*smart cities, smart grids, etc.*), traduit l'apport colossal du numérique dans l'efficacité de l'action locale. Mais il ne s'agit pas d'une simple révolution technologique. Ce sont toutes les relations entre les territoires et leurs acteurs qui sont concernées : « Face aux incertitudes générées par ces enjeux de modernisation de l'action territoriale, l'intelligence collective permet de fédérer un territoire autour de nouvelles politiques publiques d'aménagement et de développement durable en recréant du lien et du sens entre les territoires et leurs habitants » (Centre National de la Fonction Publique, 2016)².

Pour appréhender toute la complexité des « territoires intelligents », il peut être intéressant de commencer par définir ce qu'est l'intelligence territoriale, concept encore relativement neuf et par ailleurs réducteur. L'intelligence territoriale constitue initialement une déclinaison, dans le contexte des territoires, de l'intelligence économique définie comme « l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques » (Rapport Martre, 1994). Mais il suffit d'évoquer, au préalable, comment se caractérise le concept de territoire, pour comprendre que l'intelligence territoriale ne peut se réduire à une simple question économique.

Si le territoire est d'abord un espace approprié, les processus qui permettent cette appropriation sont très variés. Ils s'inscrivent dans un système d'interactions à plusieurs échelles, entre nature et sociétés, entre acteurs et groupes sociaux, dans lequel les représentations, l'imaginaire, les héritages, etc. jouent un rôle essentiel. Cette appropriation s'inscrit dans les domaines décisionnels,

organisationnels, politiques, etc. qui vont contribuer à fabriquer un territoire dans lequel les acteurs pourront ou non s'identifier (individuellement ou collectivement). Le territoire renvoie donc à l'identité et, de ce fait, se voit attribuer une valeur patrimoniale contribuant à produire de l'inclusion et/ou de l'exclusion. Ces interactions sont dynamiques et évolutives, dans le temps et dans l'espace : si le territoire est le produit d'une société, il rétroagit également sur cette société, en fonction de facteurs internes et externes, positifs ou négatifs, d'ouverture ou de fermeture, notamment dans le contexte de la mondialisation.

Dès lors, qu'entend-on par intelligence territoriale ? Compte tenu des systèmes d'interactions multiscalaires caractérisant le territoire, le premier objectif de l'intelligence territoriale consiste d'abord à produire et partager l'information entre les acteurs et à les mettre en réseau, mais en tenant compte des échelles pertinentes dans l'espace et dans le temps. Il s'agit de contribuer ainsi au renforcement des territoires, mais sans se restreindre ni privilégier la seule approche économique. Les questions sociétales et environnementales sont tout aussi importantes pour comprendre les enjeux territoriaux et s'inscrire dans une dynamique de développement durable. La mise en œuvre et la réussite d'une transition environnementale (considérée comme la définition des interactions permettant le passage d'un système à un autre, plus durable) repose ainsi sur l'intelligence territoriale.

La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin) constitue un exemple significatif de l'importance de l'intelligence territoriale dans le processus de transition : aux questions environnementales s'agrègent des enjeux socio-économiques liés au futur du territoire, à la conservation des acquis, à la définition d'un nouveau projet commun, le tout en valorisant les expériences comme la trajectoire géohistorique du territoire. La dimension patrimoniale ne doit pas être négligée dans cette approche. La collecte et le partage de l'information, la mise en réseau des acteurs sont des processus indispensables mais complexes :

– d'une part en raison de l'emboîtement des échelles nécessaires à la compréhension du fonctionnement du socio-système de cette centrale, d'autant plus complexe qu'on se situe en secteur transfrontalier. La Suisse et l'Allemagne partagent non seulement une frontière avec la France dans le Fossé rhénan, mais se trouvent

2. Rencontres régionales de l'ingénierie territoriale, La Ciotat, 13 octobre 2016.

confrontées, elles aussi, à ces questions de la fermeture et de l'après-centrale.

– d'autre part, en raison de la compétition entre les acteurs et les territoires, et des intérêts parfois divergents qui les animent.

On touche là à l'une des ambiguïtés de l'intelligence territoriale, puisqu'elle peut être appréhendée selon deux logiques différentes : la mise en concurrence ou la recherche de synergie entre acteurs et territoires à différentes échelles, même si l'objectif de faire émerger des projets reste identique. Néanmoins, dans le premier cas, l'enjeu économique l'emporte et vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires, tandis que dans le second on privilégie l'approche durable et la « réalisation du "bien-être humain" »³. À une logique *top-down* où s'exprime souvent au départ la volonté de l'État, s'oppose une logique *bottom-up* de co-construction de projet à partir des caractéristiques internes du territoire. Au-delà de la transition vers le développement durable, il s'agit ici de poser les bases d'une bonne gouvernance, construite sur un capital social lui-même issu de la trajectoire géohistorique du territoire et de ses héritages multiples.

Pour le CRÉSAT, c'est évidemment cette approche qui est intéressante car elle s'inscrit dans une logique interdisciplinaire : la mise en réseau des acteurs et des territoires s'appuie sur une réflexion autant spatiale que temporelle, et la production d'informations et d'indicateurs fait aussi appel aux compétences d'archivistes, d'économistes, de sociologues, de juristes, ou de géopolitologues. Quant à la diffusion et au partage de l'information, leur appréhension passe la compréhension des dynamiques et processus de communication.

On voit donc l'application d'un concept, voire d'une méthode, à une pratique ancienne au sein du laboratoire. Ainsi, l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre des programmes ANR-DFG TRANSRISK et Interreg CLIM'ABILITY autour des risques d'inondation (connaissance géohistorique des phénomènes, confrontation des échelles, représentations, mémoire et patrimonialisation, trajectoire des territoires, gestion en relation avec les

acteurs des scènes locales du risque, communication et partage de l'information) s'inscrit parfaitement, même si cela n'a jamais été évoqué en tant que tel, dans une logique d'intelligence territoriale visant à co-construire une culture du risque à travers la reterritorialisation des inondations et la responsabilisation des acteurs.

3. Maud Pelissier, Isabelle Pybourdin, « L'intelligence territoriale. Entre structuration de réseau et dynamique de communication », *Les Cahiers du numérique*, 5-4 (2009), p. 93-109.

Culture·s et médias : milieux de communication, dispositifs, usages

La recherche au CRÉSAT articule trois champs problématiques fondamentaux en sciences de l'information et de la communication :

- la culture et la communication (médias, organisations),
- la dynamique des interactions (acteurs et agents de l'interculturel),
- les stratégies et les pratiques des médiations technologiques (des dispositifs aux usages).

Malgré la délimitation que ces champs esquissent, ces domaines d'investigation s'articulent et se coordonnent par une recherche qui pense les milieux de communication. Culture et cultures de communication, processus et pratiques d'information, technologies et cadres de l'échange, périmètres de circulation des messages et des symboles sont postulés comme ce qui nous saisit, nous lie, nous relie, nous sépare, nous fait interagir : la communication co-habite et évolue avec nous selon les quatre dimensions que sont le temps, l'espace, la société et la culture. La configuration transfrontalière, contexte du CRÉSAT, donne un sens supplémentaire à cette approche. La région métropolitaine tri-nationale du Rhin Supérieur constitue un milieu privilégié pour penser la communication en tant que dialogue entre enjeux territoriaux et globaux. Des stratégies des acteurs économiques (entreprise rhénane / non rhénane) et politiques (institutions) géographiquement ciblés à la recherche en communication entre partenaires scientifiques des trois pays, les travaux de l'équipe en sciences de l'information et de la communication du CRÉSAT éclairent l'environnement régional comme acteur des échanges. Son évolution est étudiée en fonction de l'actualité des médias, des usages et des dispositifs.

En effet, ce pôle de recherche questionne l'ancrage des processus de communication en mobilisant la notion de dispositif. Si cette notion est inséparable de l'essor des technologies numériques, il ne s'agit pourtant pas d'adopter une approche technique/techniciste des évolutions en cours. Le dispositif peut être numérique mais également matériel, organisationnel, voire discursif, symbolique ou plus largement culturel. Les travaux

menés au CRÉSAT questionnent donc les pratiques culturelles et les usages médiatiques à travers les articulations spécifiques qui peuvent être observées entre des dispositifs hybrides, un cadre ou environnement, et enfin des usages qui constituent des modalités d'appropriation.

Les significations culturelles, particulièrement complexes dans leur dimension communicationnelle, mobilisent des approches centrées sur les usages et les pratiques. Sont alors déployés dans ce pôle de recherche plusieurs domaines d'étude afin de saisir les enjeux socio-culturels et professionnels de la communication : les pratiques culturelles, les usages des médias numériques, les « traces » par les méthodes dites « digitales », les modes contemporains de circulation du savoir, les formes émergentes d'apprentissage – numériques et en ligne –, la littératie médiatique et numérique ainsi que les mutations des usages en communication organisationnelle.

Si les réflexions menées ne sont pas limitées aux médias numériques, cette catégorie présente toutefois un grand intérêt étant donné l'actualité des dispositifs. Et si la culture, les médias, l'usage et les dispositifs sont au centre des travaux de ce pôle de recherche, celui-ci s'intéresse également aux détournements et aux non-usages, aux pratiques culturelles non médiatiques, aux usages des dispositifs non-communicationnels mis en écho avec une problématique communicationnelle.

Par conséquent, ce pôle de recherche du CRÉSAT envisage la relation entre culture·s et médias en tant que constitutive des identités collectives dans leurs variations multiples : nationales ou supranationales, transfrontalières, locales, professionnelles, etc. Il postule qu'il n'est pas d'identité collective sans médias, puisque la culture suppose des représentations partagées, c'est-à-dire véhiculées pour être accessibles à grande échelle. Cette approche communicationnelle de la culture, considérée comme le cadre de référence permettant la communication, présuppose la mobilité des artefacts quand culture·s insiste sur la pluralité des formes observées, comparables à des poupées gigognes, de la définition anthropologique large de la culture à celle, restreinte, des productions des arts et de l'esprit, en passant par des dimensions intermédiaires (médiatique, organisationnelle, numérique).

Dans l'esprit des *cultural studies*, toute définition de la culture correspond à un objectif politique, à un enjeu de pouvoir qui appelle le regard scientifique. En outre, l'Université de

Haute-Alsace participant à la structure européenne Eucor avec les universités de Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Strasbourg et Karlsruhe, les chercheurs du pôle, dans leur pratique du transfrontalier, dialoguent avec les collègues à l'international. Des chercheurs de ce pôle s'inspirent de l'approche des sciences de la culture et des médias pratiquée dans les pays voisins (*Kulturwissenschaften*, *Medienkulturwissenschaften*), approche qui se caractérise par sa transdisciplinarité et sa vision symbolique, dispositive et diachronique du média, et retravaillent méthodologiquement les notions d'interculturalité, de multi- et de transculturalité dans leurs deux dimensions, diachronique et synchronique. Une attention particulière est apportée à la relation entre l'interculturalité, les dispositifs et les usages du numérique, question essentielle de l'espace européen dans ce premier quart du XXI^e siècle.

Au sein du CRÉSAT, l'approche des milieux de communication (nourrie notamment par la sémiotique et l'analyse des discours et des pratiques des acteurs culturels, économiques, politiques et médiatiques) permet d'expliquer et donc de rendre compte des implicites culturels qui président à l'action et guident les stratégies.

Espaces publics et circulations internationales

La reconfiguration technique et sociale de l'information à l'ère numérique a relancé le besoin de comprendre les généalogies de la constitution d'espaces d'échanges et de débats, progressivement identifiés comme espaces publics. Le choix de considérer cette question dans le temps long permet de mesurer l'évolution de l'épaisseur socio-politique des espaces publics, les variations de leurs extensions géographiques et les configurations mouvantes de leurs dispositifs communicationnels. Les historiens du politique renouvellent leur champ avec cet outillage conceptuel en posant les questions de la construction de l'information¹ et de la prise en compte par le pouvoir de l'opinion publique². Les historiens des relations internationales se confrontent à l'opinion publique, cette « force profonde » identifiée depuis longtemps comme une actrice des relations interétatiques, mais notion labile qui exige pour se laisser appréhender de croiser l'étude des archives diplomatiques avec les matériaux les plus divers, des sources médiatiques aux écrits du for privé. Les premiers fruits de cette réflexion contestent la fausse évidence d'un progrès lent mais linéaire, qui verrait émerger un espace public européen synchronisé aux progrès techniques, juridiques et économiques³.

La notion d'espace public renvoie nécessairement à l'œuvre féconde d'Habermas, très débattue depuis la parution de *Strukturwandel der Öffentlichkeit* en 1962. Les historiens se sont emparés de l'ouvrage pour discuter la périodisation proposée par le philosophe allemand. Au risque de l'anachronisme, puisque l'expression d'opinion publique apparaît au milieu du XVIII^e siècle, ils ont proposé de considérer la notion à d'autres périodes que l'âge d'or identifié dans l'ouvrage fondateur. Les médiévistes ont récemment discuté l'inexistence d'un espace public pour leur période, réputée ne pas dissocier sphères publique et privée⁴. Les

1. Johann Petitjean, *L'intelligence des choses : une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (XVI^e-XVII^e siècles)*, Rome, École française de Rome, 2013.

2. Pierre Karila-Cohen, *L'état des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, PUR, 2008.

3. Renaud Meltz, « Quel espace public européen pour une opinion publique internationale dans le premier XIX^e siècle ? », in G. Raullet (dir.), *L'espace public européen : histoire et méthodologie*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 105-128.

4. Patrick Boucheron, Nicolas Offenstadt (dir.), *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, PUF, 2011.

modernistes ont observé le phénomène à l'échelle continentale⁵ et montré la consistance sociale d'une opinion publique lectrice d'une presse politique en cours de structuration⁶. Les politistes, de leur côté, se sont approprié la notion en l'appliquant aux périodes les plus récentes, considérant des espaces dilatés par la porosité des frontières nationales et l'émergence de nouveaux acteurs des relations internationales⁷.

La rencontre de ces approches s'effectue tout particulièrement depuis quelques années autour de la notion de communication politique, propre à synthétiser l'ensemble des processus socio-politiques de construction, diffusion et/ou de mise en scène de l'information⁸. Étudier la communication politique oblige à porter une attention particulière aux modalités d'écriture de l'information, à ses médias et réseaux, à ses modalités de diffusion et de discussion, aux langues des relations internationales comme instruments et comme objets de la communication politique⁹. Le discours politique se construisant aussi par opposition, on distinguera ce qui relève de l'espace public et ce qui appartient à l'espace strictement politique et étatique à travers les notions de secret et de transparence qui conduisent inévitablement à une redéfinition des modalités d'action politique, entre structures officielles et prises d'influence indirectes.

C'est dans cet espace conceptuel que ce pôle de recherche entend faire progresser la connaissance des acteurs et du fonctionnement de la communication politique et la prise en compte d'espaces publics d'information, d'expression et d'influence à l'échelle européenne. À partir de l'étude d'espace(s) public(s) européen(s), des circulations internes comme externes et des communautés politiques, idéologiques, culturelles et/ou confessionnelles les constituant ou animant, les chercheurs de ce pôle s'attachent à questionner la constitution d'une société ou de sociétés politiques européennes, voire d'une conscience ou d'un imaginaire politique

commun, ainsi que leur rôle dans la circulation de l'information, l'élaboration, la défense ou l'opposition d'une politique intérieure comme extérieure.

Le CRÉSAT explore ces questions depuis quelques années. Les travaux d'Olivier Richard et de Céline Borello ont exploré divers modes et formes de participation politique, notamment par le discours¹⁰. Désormais, les espaces de communication politiques internationaux sont au cœur de l'attention. Ainsi, les recherches actuelles de Guido Braun portent sur le rôle des envoyés diplomatiques comme intermédiaires culturels dans la circulation, la production et la transformation des savoirs à l'époque moderne ainsi que sur les langues comme vecteur du transfert culturel¹¹, aux congrès internationaux, aux diètes du Saint-Empire et aux cours princières comme espaces transnationaux de communication aux XVII^e et XVIII^e siècles¹². De même, Camille Desenclos s'intéresse aux circulations de l'information politique dès qu'un obstacle, politique, territorial, stratégique se dresse, notamment par l'identification des structures diplomatiques ou para-diplomatiques élaborées par/pour le roi de France dans le Saint-Empire¹³, et des modalités de protection de l'information¹⁴. Face à ces circulations, essentiellement étatiques, d'idées et d'informations, les recherches de Renaud Meltz en présentent le contrepoint en se concentrant sur l'émergence de l'opinion publique comme actrice des relations internationales¹⁵, la notion d'espace public

5. *L'opinion publique en Europe, 1600-1800*, Paris, PUPS, 2011.

6. Marion Brétéché, *Les compagnons de Mercure. Journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceyzérieux, Champ Vallon, 2015.

7. Bertrand Badie, *Le diplomate et l'intrus. L'entrée des sociétés dans l'arène internationale*, Paris, Fayard, 2008.

8. Luise Schorn-Schütte (dir.), *Aspekte der politischen Kommunikation im Europa des 16. und 17. Jahrhunderts : politische Theologie, res publica, Verständnis, konsensgestützte Herrschaft*, Munich, Oldenbourg, 2004.

9. Dejanirah Couto, Stéphane Péquignot, *Les Langues de la négociation. Approches historiennes*, Rennes, PUR, 2017.

10. Céline Borello, *Du Désert au Royaume : parole publique et écriture protestante (1765-1788)*, Paris, Honoré Champion, 2013 ; Olivier Richard, « Le serment comme technique de gouvernement dans les villes du Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge », in *Gouverner les hommes, gouverner les âmes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 199-211.

11. Guido Braun, *Du Roi-Soleil aux Lumières. L'Allemagne face à l'« Europe française »*, 1648-1789, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012.

12. Guido Braun (dir.), *Diplomatische Wissenskulturen der Frühen Neuzeit. Erfahrungsräume und Orte der Wissensproduktion*, Berlin-Boston, De Gruyter, 2018.

13. Camille Desenclos, « Au-delà de toute diplomatie : la constitution de réseaux parallèles protestants et érudits entre France et Empire au début du XVII^e siècle », *Revue d'histoire du protestantisme*, 1 (2016/4), p. 531-553.

14. Camille Desenclos, « Écrire le secret quotidien : pratiques de la cryptographie dans la diplomatie française (xvi^e-xvii^e siècle) », in G. Braun, S. Lachenicht (dir.), *Spies, Espionnage and Secret Diplomacy in the Early Modern Period*, Berne, Peter Lang [à paraître].

15. Renaud Meltz, *Vers une diplomatie des peuples ? L'opinion publique et les crises internationales sous la monarchie de Juillet : France et Grande-Bretagne*, mémoire d'HDR, IEP Paris, 2015 [à paraître, revu et augmenté en 2020 chez Vendémiaire : *Vers une diplomatie des peuples ? Guerre et paix au XIX^e siècle*].

européen¹⁶ et plus largement en observant l'évolution des espaces discursifs et sociaux de circulation de l'information à partir du XIX^e siècle¹⁷. Enfin, Aude-Marie Certin s'intéresse aux formes d'affirmation du pouvoir des élites citadines dans le monde germanique à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, en étudiant notamment les supports utilisés (livres de famille, chroniques urbaines, etc.), les constructions narratives mobilisées et la manière dont ces pratiques et discours opèrent à différentes échelles au sein de l'Empire.

Les recherches envisagées au sein de ce pôle se situent à une échelle résolument européenne, et notamment bi-territoriale, afin d'observer les modalités de co-construction ou d'opposition entre plusieurs sociétés politiques dans leur traitement de l'information. Il s'agit de dépasser les habituels clivages liés à des structures politiques différentes, notamment le royaume de France et le Saint-Empire à l'époque moderne, pour s'inscrire dans une histoire politique et culturelle de l'Europe considérée dans sa dimension transnationale d'influences et d'échanges interétatiques à tout niveau. On envisagera l'espace européen en portant une attention particulière aux zones frontalières en général et à l'espace rhénan en particulier, comme espace de contrastes, de conflits, mais aussi de contacts entre différentes cultures administratives et politiques¹⁸.

Cette entreprise, on le voit, est résolument transdisciplinaire. Il s'agit de mobiliser ensemble une histoire de la diplomatie et des relations internationales de la fin du Moyen Âge à nos jours ; de favoriser une approche pluridisciplinaire des discours médiatiques et plus largement des modalités de construction d'une information politique. Ce pôle de recherche entend donc réconcilier une histoire des acteurs, de la décision et de la politisation avec une histoire sociale et culturelle attentive à la consistance socio-politique des espaces publics, et à leurs représentations, identités et résistances.

16. Renaud Meltz, « L'opinion publique et les crises franco-anglaises des années 1840 », *Histoire, Économie, Société*, 2014/2, p. 58-78 ; *Id.*, « Les révolutions de 1830 : l'avènement d'une diplomatie de la place publique ? », *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 101-124.

17. Delphine Diaz, Renaud Meltz (dir.), *La mondialisation de l'information : la révolution médiatique du XIX^e siècle*, numéro de : *Monde(s)*, 16 (2019).

18. Camille Desenclos, « Diplôme, huguenot ou humaniste : le modèle de l'agent français auprès des princes protestants allemands au début du XVII^e siècle (1589-1620) », in I. Félicité (dir.), *L'identité du diplomate : métier ou noble loisir ?*, Paris, Classiques Garnier, 2019 [à paraître].

Manifestations scientifiques

Les industries aux colonies, les indigènes en industrie (XVIII^e-XX^e siècles)

8-9 novembre 2018 | Colloque

Huitièmes Journées d'Histoire Industrielle

Org. Régis Boulat, Laurent Heyberger

Organisées par l'Université de Haute-Alsace (CRÉSAT) et l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (FEMTO-ST/RECITS), les Huitièmes Journées d'Histoire Industrielle avaient pour thématique « Les industries aux colonies, les indigènes dans l'industrie (XVIII^e-XX^e siècles) ». Les rapports entre le fait colonial et le fait industriel ont été, parmi les économistes et les historiens, l'objet de débats majeurs qui ne sont pas encore tous tranchés : rôle des colonies pour l'industrialisation des métropoles, rôle des technologies facilitant la colonisation, poids économique des colonies durant les décolonisations. Au-delà de ces débats encore d'actualité, la question de l'industrialisation des colonies en elles-mêmes a peu retenu l'attention. Il était entendu, que, dans le cadre des échanges inégaux, l'économie des colonies se caractérisait par une forte spécialisation dans le secteur primaire et par une hypertrophie du secteur tertiaire, mais d'industrie point, sauf exceptions, suivant des considérations extra-économiques : préparation à la guerre, guerre ou gestion de l'après-guerre. « Les industries aux colonies » apparaissent en temps de paix comme un oxymore aux yeux des acteurs historiques, mais l'oxymore est aussi historien, car « industrialisation » constitue le mot le plus « out » des articles publiés sur le phénomène colonial, à l'opposé des mots « in » comme « identité ». L'objectif de ces Huitièmes Journées d'Histoire

Industrielle était donc d'explorer davantage la présence des industries dans les colonies françaises ou étrangères, qu'elles soient d'origines locales ou européennes, précoloniales ou coloniales, la chronologie de leur apparition et disparition, et les causes de ces phénomènes à l'échelle locale, sans s'interdire d'analyser à l'échelle plus globale l'attitude fluctuante des différents acteurs face à la question de l'industrialisation des colonies. Dans une perspective impériale, il s'agissait également d'aborder la présence indigène dans l'industrie métropolitaine (« les indigènes dans l'industrie »). Depuis quelques années, la contribution de la main-d'œuvre indigène à l'économie des métropoles a fait l'objet d'un regain d'intérêt de la part d'une jeune génération de chercheurs, mais ce champ de recherche ouvert depuis peu mérite encore d'être exploré. Conditions de vie et de travail, gestion coloniale de la main-d'œuvre, trajectoires personnelles et cycles de vie, percée des premiers cadres indigènes ont été évoqués.

Le colloque a été marqué par la présentation et le vernissage à la Bibliothèque universitaire de la Fonderie de l'exposition « De l'immigré au Chibani » conçue par Yves Frey et Marie-Claire Vitoux (CRÉSAT) et avec le soutien du Service universitaire de l'action culturelle et du département Histoire/Patrimoines de l'Université de Haute-Alsace.

PROGRAMME

Session 1. Entrepreneurs et colonies : entre dynamisme et oreiller de paresse

- Irina Gouzévitch (Université Paris-8) et Dimitri Gouzévitch (EHESS), « Une machine à vapeur *compound* pour l'industrie sucrière cubaine (fin XVIII^e siècle). Entre science européenne et transfert transocéanique, ou le sort d'une invention d'avant l'heure ».
- Mohamed Salah Boukechour (Université de Chlef), « L'industrie et les industriels musulmans dans l'Algérie coloniale (1830-1962) ».
- Xavier Daumalin (Aix-Marseille Université), « Le fait colonial dans les dynamiques industrielles des entrepreneurs marseillais (1850-1950) ».

- Cécile Coursiéras-Jaff (Sorbonne Université), « Les cimentiers français en Afrique du Nord au cours du xx^e siècle, entre flux et reflux ».
- Marie-Christine Touchelay (lycée Gerville Réache, Basse-Terre), « L'emprise de l'industrie sucrière sur la Guadeloupe, 1930-1960 ».

Session 2. De la mise en valeur des colonies au développement des Outre-Mer

- Benjamin Furst (Université de Haute-Alsace), « “Ne point permettre que l'on abandonne cette entreprise” : les forges du Saint-Maurice sous le Canada français (1730-1763) ».
- Alain Beltran (CNRS), « L'exploitation des phosphates marocains à l'époque du protectorat français : richesse nationale, ambiguïtés coloniales ».
- Daouda Diop (Université Cheikh-Anta-Diop, Dakar), « L'ICOTAF ou l'apport alsacien au démarrage de l'industrie textile au Sénégal dans les années cinquante ».
- Lucie Zouya Mimbang (Université de Strasbourg), « L'usine d'aluminium d'Edéa : quand l'économie rencontre la politique ».

Session 3. Accueillir et loger les travailleurs en métropole

- Stéphane Kronenberg (Aix-Marseille Université), « Les ouvriers des Suds dans l'industrie comtoise (1945-1990) ».
- Régis Boulat (Université de Haute-Alsace), « L'accueil et le logement de la main-d'œuvre immigrée à Mulhouse pendant les Trente glorieuses, le rôle du Comité Haut-Rhinois d'action sociale en faveur des travailleurs migrants ».
- Muriel Cohen (Lycée Utrillo, Stains), « Les travailleurs algériens dans l'ouest de la région parisienne des années 1950 au milieu des années 1970 : des sous-prolétaires ? ».

Session 4. Question de la main-d'œuvre et aspects sociaux de l'industrialisation coloniale

- Mathilde Cocoual (Université Nice Sophia-Antipolis), « L'industrie des parfums aux colonies : entre paternalisme et exploitation de la main-d'œuvre “indigène” (milieu XIX^e – milieu XX^e siècle) ».
- Hugo Mermeren (Université de Reims Champagne-Ardenne), « Les travailleurs italiens dans l'industrie bônoise du milieu du

xix^e siècle à la Première Guerre mondiale : rapports sociaux, conflits professionnels et mobilisations syndicales dans une ville d'Algérie pendant la période coloniale».

- Koffi Innocent Diezou (Université Paris-1-Panthéon-Sorbonne / Université Félix-Houphouët-Boigny, Cocody), «Agro-industrie coloniale en Côte d'Ivoire de 1910 à 1960 : opposition d'un complexe technique traditionnel à un complexe technique dit européen».
- Laurent Heyberger (Université de technologie Belfort-Montbéliard), «Industrialisation et niveau de vie des colons algériens : approche par la nouvelle histoire anthropométrique (1900-1962)».
- Béatrice Touchelay (Université de Lille), «L'industrie coloniale ou les silences de la statistique?».
- Radouan Andrea Mounecif (Sorbonne Université), «La gestion de main-d'œuvre indigène et le développement de l'industrie française du pétrole en Algérie (1953-1965)».

Quel avenir pour un territoire post-nucléaire ?

12 novembre 2018 | Colloque

Org. Brice Martin, Teva Meyer

En septembre 2018, 154 réacteurs nucléaires étaient à l'arrêt dans le monde. Aujourd'hui, leurs stades de démantèlement sont très variables, mais seuls 19 d'entre eux ont été totalement déconstruits. Si l'on s'en tient à la durée de 40 ans d'exploitation des centrales (prévue par exemple par la France ou les États-Unis), 111 réacteurs supplémentaires devraient être mis à l'arrêt d'ici à 2030. Cet horizon a donné lieu à un foisonnement d'articles scientifiques traitant du démantèlement comme d'un enjeu technique, managérial ou économique. Mais les enjeux socio-spatiaux de ces processus demeurent mal documentés.

Dès ses débuts, l'industrie atomique s'est pensée comme a-territorialisée¹. De multiples travaux contemporains portant sur l'empreinte spatiale du nucléaire ont montré que cette activité industrielle n'a pourtant cessé de créer du territoire : zones d'exclusions autour des centrales accidentées², zones restreintes autour des sites du complexe atomique (Kuchinskaya, 2012)³, bunkers⁴, *nuclear-free zones*⁵, etc. La filière nucléaire s'inscrit donc dans des territoires d'exception où des règles spécifiques s'appliquent pour éviter la dissémination de matières radioactives et pour prévenir l'intrusion d'indésirables. L'invisibilité de la radioactivité et la difficulté à tracer sa propagation au rythme des rejets assimilent les territoires du nucléaire à des espaces de l'incertitude dont l'échelle s'étire du global jusqu'au corps humain⁶.

De nombreuses recherches ont souligné que le déploiement de l'industrie nucléaire a entraîné la constitution de «communautés

1. Stephen Jones, «The Economic Geography of Atomic Energy : A Review Article», *Economic Geography*, 27-3 (1951), p. 268-274

2. Sasha Davis, Jessica Hayes-Conroy, «Invisible Radiation Reveals Who We Are as People», *Social & Cultural Geography*, 19-6 (2017) [En ligne : <https://doi.org/10.1080/14649365.2017.1304566>].

3. Olga Kuchinskaya, «Twice Invisible : Formal Representations of Radiation Danger», *Social studies of science*, 43-1 (2013), p. 78-96.

4. Ian Klink, «The Bunker and the Camp : Inside West Germany's Nuclear Tomb», *Environment and planning D: Society and Space*, 33-1 (2015), p. 154-168.

5. Kevin Clements, *Back from the Brink : The Creation of a Nuclear-Free New Zealand*, Wellington, Bridget Williams, 2015, p. 277.

6. Shannon Cram, «Becoming Jane : The Making and Unmaking of Hanford's Nuclear Body», *Environment and Planning D: Society and Space*, 33-5 (2015), p. 796-812.

nucléaires»⁷ territorialisées et singularisées par leur expérience commune de la radioactivité. L'étude de la perception du risque dans ces communautés a fait l'objet d'une vaste littérature mêlant approches qualitative et quantitative et soulignant l'existence d'un « effet halo »⁸ autour des infrastructures. Loin d'être l'apanage des géographes, de multiples recherches venant d'autres disciplines ont exploré la diversité des dynamiques spatiales de l'électronucléaire. Toutefois, l'étude des dynamiques spatiales causées par la fermeture de centrales reste à son balbutiement malgré l'augmentation du nombre des démantèlements dans le monde.

Quelle que soit la place donnée à l'électronucléaire dans les futurs mix énergétiques, il devient urgent d'interroger les mécanismes sociaux et politiques à l'œuvre dans la fermeture des centrales nucléaires et de s'interroger sur les futurs possibles et souhaitables pour leurs territoires. Il s'agit de réfléchir, en dehors de tout positionnement militant, à l'avenir de ces *nuclear communities* lorsqu'elles perdront l'infrastructure qui les a structurées. Telle a été l'ambition de ce colloque, mobilisant historiens, géographes, anthropologues et sociologues spécialistes du fait nucléaire.

La matinée s'est organisée autour des enjeux de la patrimonialisation de l'histoire locale du nucléaire dans ses territoires. Yves Bouvier (Sorbonne Université) a proposé de sortir du récit strictement national du programme nucléaire français pour identifier les dynamiques locales de l'histoire de la centrale de Fessenheim et de son territoire. À sa suite, Florence Fröhlig (Stockholm Universität) a discuté des différentes formes de mémorialisation du passé nucléaire dans le monde en soulignant les tensions existantes entre visions utopiques et dystopiques. Enfin, Audrey Jeanroy (ENSA Lyon) a offert d'interroger l'architecture des centrales nucléaires et les enjeux de la patrimonialisation des sites nucléaires.

La deuxième partie de cette journée a été l'occasion de questionner les dynamiques spatiales des infrastructures nucléaires, de leur implantation à leur fermeture. Prenant le site de Marcoule

dans le Gard comme exemple, Pierre Fournier (Aix-Marseille Université) a décrit les bouleversements causés par l'arrivée de l'industrie atomique dans des espaces ruraux. Jean-François Heimbürger (CRÉSAT) a présenté les enjeux du démantèlement des centrales nucléaires au Japon à la suite de la catastrophe de Fukushima. Mobilisant une recherche inédite réalisée avec les étudiants de l'ENS de Lyon, Romain Garcier (ENS de Lyon) a mis en lumière les mouvements migratoires induits par la fermeture du réacteur Superphénix (Ain) en 1997. Enfin, en s'appuyant sur les cas des centrales de Barsebäck en Suède et Krümmel en Allemagne, Teva Meyer (ENS de Lyon) a proposé un retour d'expérience sur les stratégies actuelles de reconversion des territoires du nucléaire.

S'inscrivant dans le renouveau épistémologique que connaissent les études en sciences humaines et sociales sur le nucléaire, ce colloque témoigne de l'engagement du CRÉSAT dans l'analyse pluridisciplinaire de la reconversion des territoires nucléarisés, qu'ils soient civils ou militaires, et participe au lancement des projets du laboratoire sur ce nouveau champ de recherche.

7. Tapio Litmanen, Matti Kojo, Mika Kari, « The Rationality of Acceptance in a Nuclear Community : Analysing Residents' Opinions on the Expansion of the SNF Repository in the Municipality of Eurajoki, Finland », *International Journal of Nuclear Governance, Economy and Ecology*, 3 (2010), p. 42-58.

8. Patrick Ronde, Caroline Hussler, « De l'impact de la localisation résidentielle sur la perception et l'acceptation du risque nucléaire : une analyse sur données françaises (avant Fukushima) », *Cybergeo*, 2012 [En ligne : <http://journals.openedition.org/cybergeo/25581>].

CUMEN2018 : Cultures des médias numériques

5-7 décembre 2018 | Colloque

Org. Fabien Bonnet, Eleni Mitropoulou, Catherine Roth,
Carsten Wilhelm

Alors que la première édition de 2014¹ avait préfiguré le programme de recherche CUMEN², programme international de recherche s'intéressant à l'évolution des usages et pratiques des médias numériques, l'édition 2018³ a rassemblé les chercheurs ayant contribué au programme et prépare la suite grâce aux interventions de jeunes chercheurs ayant répondu à l'appel à communication et d'invités spécialistes en matière de médias numériques. Préparée par une série de journées d'étude échelonnées entre 2015 et 2018⁴, elle a réuni une centaine de participants issus de sept disciplines, huit pays, quinze universités et dix-neuf laboratoires et instituts. Le thème général du colloque s'est inscrit dans une dynamique sociétale majeure : la médiatisation numérique grandissante du quotidien, parfois appelée un peu schématiquement « digitalisation », ou « transformation numérique », et les enjeux sociétaux, scientifiques et politiques qui découlent de ce qui, tout bien considéré, correspond à une « datafication »⁵ des actes de communication et de la diversité des usages des médias numériques. Les volets principaux qui structurent le programme de

recherche se sont retrouvés en toute logique dans ce colloque. Par ailleurs, des rencontres avec quelques acteurs forts du numérique à Mulhouse, comme l'École de e-sport *Power House Gaming* ou le « Fab Lab » *TechniStub*, ont permis une plongée dans des mondes numériques bien matériels et des initiatives innovantes appuyées sur les dynamiques locales.

La méthodologie appliquée aux usages numériques

Le premier atelier avait pour ambition de communiquer les résultats des recherches menées sur le corpus des enquêtes CUMEN. Après une introduction présentant l'état du projet par Carsten Wilhelm (Université de Haute-Alsace), Liane Rothenberger (Technische Universität Ilmenau) a problématisé la question de la mesure des répertoires d'usage des médias des sondés, c'est-à-dire de la panoplie de leurs outils et pratiques hétérogènes au quotidien, dans les enquêtes CUMEN, et a présenté l'approche méthodologique du *clustering*. Cette dernière a permis de classer les données d'enquête afin de faire émerger des profils types et des groupes de répondants. Julien Mésangeau (Université Sorbonne-Nouvelle) a ensuite présenté sa méthodologie d'analyse des réseaux sociaux qui permet d'étudier ces plate-formes d'un point de vue communicationnel.

Usage : vers la société des plate-formes

Alors qu'au début du projet de recherche CUMEN, la diversité d'appareils (télévision, radio, tablette, téléphone) dominait les catégorisations analytiques, l'usage des médias est désormais concentré pour l'essentiel autour de l'écosystème des appareils mobiles, *smartphones* et tablettes. Ce déplacement du point de vue doit désormais intégrer dans les méthodologies les environnements d'usage, les contextes d'utilisation et la mise en relation des diverses modalités d'accès.

Leur fonctionnement est tributaire de ce que certains appellent la « société des plate-formes », c'est-à-dire la dominance d'un modèle économique de marché à deux versants transformant l'usage ainsi « datafié » en valeur économique à travers la collecte et le traitement des données personnelles. Ces services numériques sont accessibles par tous les appareils pré-cités, l'usage semblant ainsi à première vue indépendant de la technologie choisie. L'analyse se déplace alors vers une catégorisation par activités, lesquelles sont porteuses d'enjeux spécifiques relatifs

1. Voir *Actes du CRÉSAT*, 12 (2015), p. 157-164.

2. Le projet et ses avancées ont été présentés dans : *Actes du CRÉSAT*, 14 (2107), p. 185-188 ; *Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 291-298.

3. Programme de la journée CUMEN2018 [En ligne : <http://fonderie-infocom.net/cumen/wp-content/uploads/2018/12/Programme-colloque-international-CUMEN-2018.pdf>]. Par ailleurs, pour le détail des interventions, voir les comptes rendus multimédia produits par les étudiants du Master Information-communication de l'Université de Haute-Alsace [En ligne : <http://cumen.info>].

4. « Méthodes digitales » (Université de Haute-Alsace, 14 novembre 2015), « Cultures des médias numériques » (Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, 24 juin 2016), « mémoire. num – Entre collecte et oubli, enjeux sociétaux et professionnels » (Université de Haute-Alsace, 13 décembre 2016), « Économie des médias numériques » (Université de Haute-Alsace, 17 mars 2017), « L'éducation aux médias au prisme international » (Université de Haute-Alsace, 24 mars 2017), « Identités numériques – au-delà du formatage » (Université de Haute-Alsace, 7 avril 2017), « Langues – migration – intégration » (Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, 17 juin 2017), « Langue(s) et culture des médias numériques » (Heinrich-Heine-Universität Düsseldorf, 8-9 décembre 2017).

5. « Processus par lequel les données deviennent la ressource et le facteur déterminant de l'efficacité et de la mesure de l'activité des entreprises et des gouvernements, non seulement dans le secteur des TIC, mais aussi dans l'ensemble du système économique » (Nations Unies, Commission de la science et de la technique au service du développement, *Les technologies de l'information et de la communication pour un développement économique et social équitable* [rapport du Secrétaire général, Dix-septième session, Genève, 12-16 mai 2014], p. 8).

à la vie privée, professionnelle et publique, notamment du fait de l'ubiquité des écrans d'accès.

Cette « société des plate-formes » et le modèle économique qui lui est lié ont été au cœur de plusieurs interventions. Karine Favro (Université de Haute-Alsace) a pu lancer le débat en abordant ces objets selon une perspective juridique. Cette approche a ensuite trouvé un écho dans la conférence plénière de Vincent Bullich (Université Grenoble-Alpes), à travers laquelle il a pu présenter à la fois une synthèse et une mise en perspective des travaux de recherche visant à modéliser les plate-formes numériques et rendre compte de la diversification du paysage actuel de ce modèle dominant.

L'usage des réseaux sociaux numériques, de ces « plate-formes » de communication, a ensuite été analysé par Rolf Kailuweit, Mareike Schroeter et Katrin Thalweiser (Heinrich-Heine-Universität Düsseldorf) à travers le prisme de l'amitié, questionné sur la base de l'enquête franco-italo-allemande qu'ils ont consacrée à la représentation et aux pratiques de l'amitié en ligne, principalement sur Facebook. Après avoir situé l'amitié comme notion éminemment philosophique, faisant référence à Aristote, Nietzsche ou encore Montaigne, les trois intervenants ont présenté en détail les résultats de l'enquête selon trois axes – le concept de l'amitié, l'entretien de l'amitié et les différences culturelles – appliqués aux interactions numériques afin de mettre en regard les représentations de l'amitié en et hors ligne. Sur la base d'un panel de 1552 participants issus des trois pays, les résultats ont été étudiés par âge, par sexe et par groupe d'individus possédant Facebook ou non. Ils ont ainsi pu démontrer des variations culturelles ainsi que des constantes dans ce domaine. Stefanie Averbek-Lietz (Université de Brême) a ensuite consacré sa conférence plénière à la désinformation et aux discours haineux en ligne dans son intervention « Facing Fake News, Hate Speech and Journalism - "bashing". How to Conceptualize and Analyze Incivility ? ».

L'écologie numérique sous le prisme comparatif – l'éducation aux médias

En raison de la médiatisation grandissante de nos sociétés et de la « révolution numérique » traversant les frontières politiques et sociales et créant de nouvelles frontières, l'éducation aux médias est un concept profondément international et désormais

fondamental pour comprendre les enjeux éducatifs. La nécessité de former les citoyens à l'usage des médias et de développer leur esprit critique face aux industries de l'information et à leurs dérives (chambres d'écho, théories conspirationnistes, « fake news ») a contribué à faire de l'éducation aux médias, parallèlement aux questions de régulation des marchés et écosystèmes médiatiques, un enjeu éducatif important et reconnu comme tel dans de nombreux endroits du monde, et ce dès le début du ^{xx}e siècle avec l'émergence du média film.

Les compétences des jeunes générations dites « natives du numérique » sont alors un sujet récurrent pour l'éducation aux médias. Laurence Corroy (Université Sorbonne-Nouvelle) a alors posé la question de la possibilité d'une pédagogie de l'EMI (éducation aux médias et à l'information) qui s'apparente souvent à une utopie par manque d'ancrage dans les pratiques. L'aspect comparatif du programme CUMEN a ainsi permis d'enrichir cette critique en renvoyant dos-à-dos les approches allemandes et françaises, reprenant la notion féconde de « Bildung » comme valeur centrale d'une tradition média-pédagogique germanique. Sabine Bosler (Université de Haute-Alsace) a travaillé cette notion, davantage centrée sur l'émancipation et autonomisation de l'individu au long cours, ce qui lui a permis de mettre en lumière la spécificité de la *Medienbildung* allemande. Pour sortir de l'impasse de l'approche par compétences, Sophie Jehel (Université Paris 8) a proposé la notion de « capabilité », intégrant davantage d'autres sphères de l'action et renvoyant aux notions de justice sociale et d'égalité. Michèle Archambault (ESPE Alsace) a finalement rendu compte des pratiques actuelles en matière de formation des enseignants au numérique, des enjeux pédagogiques liés ainsi que des projets de recherche-action en cours.

Une place pour les jeunes chercheurs

En ouverture de la deuxième journée de ce colloque, l'atelier consacré aux recherches émergentes a permis d'écouter quatre doctorants et jeunes docteurs travaillant sur des sujets liés aux médias numériques. Anne Gagnebien (Université Paris 13) a interrogé la question de l'éducation à la gestion des territoires à travers des réalisations multimédias et éducatives innovantes. La méthodologie interdisciplinaire qu'elle emploie cherche à positionner des dispositifs de formation multimédia sur un gradient par rapport aux critères de la participation et de l'interactivité. Bobo-Bercky

Kitumu (Université Catholique de Louvain) a, quant à lui, sondé les usages des médias numériques par les enseignants des universités congolaises. Ont ainsi été détaillés les profils d'utilisateurs et les habitudes d'usages. Il a dressé dans sa présentation un tableau de l'émergence et de l'évolution d'internet dans le paysage africain et de l'attention qu'y portent les enseignants sondés pour lesquels le recours à l'outil correspond, en bien des cas, à un usage limité, plutôt informationnel et ponctuel et n'intégrant que peu la dimension relationnelle des outils pédagogiques. La *datafication* dans le domaine de la surveillance des marchés financiers brésiliens, à travers la collecte et le traitement des données personnelles, a fait l'objet d'une intervention de Daniela Norcia (Université de São Paulo). Cette intervention a permis de comprendre l'importance essentielle de la question de la «privacy» dans les dynamiques qui structurent actuellement ce champ d'activité spécifique. La communication numérique au cœur des stratégies médiatiques du populisme de droite et de la communication politique de l'*Alternative für Deutschland* (parti d'extrême droite allemande) et du Rassemblement National a fait l'objet de la présentation proposée par Viviane Harkort (Université de Brême) via notamment une méta-étude sur les recherches allemandes et françaises menées à ce sujet en sciences de l'information et de la communication et en sciences politiques.

Les industries culturelles

Dans le cadre de l'atelier «Approches socio-économiques de la culture», Gêrôme Guibert, Fabrice Rochelandet et Olivier Thévenin (Paris Sorbonne-Nouvelle) ont présenté des interventions actualisant les thématiques du colloque à la lumière de terrains culturels et artistiques. De l'évolution de la musique en ligne face au développement du marché du «Live», aux festivals de l'image numérique ou encore aux friches créatives du Nord parisien, les approches des intervenants ont souligné l'ancrage à la fois social et matériel des cultures à l'ère numérique, liant réseaux d'acteurs et de connaissances. Plus spécifiquement, Fabrice Rochelandet a pu détailler la méthodologie à la fois sociologique, anthropologique et numérique qu'il a pu appliquer dans le cadre d'une étude menée en 2017 auprès de 300 artistes dans une grande diversité de lieux culturels parisiens. Grâce à cette approche, il a pu mettre en lumière des liens nouveaux ou peu visibles entre des lieux créatifs et leurs acteurs. Olivier Thévenin

a rendu compte des résultats d'enquêtes qui ont été réalisées aux festivals *Paris Virtual Film Festival* (2016) et *NewImages* (2017). Ces festivals, qui proposaient une sélection d'œuvres et de dispositifs de réalité virtuelle, avaient pour objectif de présenter aux publics non-initiés les dernières innovations technologiques et des contenus inédits. Les enquêtes ont eu pour but de mesurer la réaction des publics à cette expérience et leur niveau de satisfaction (260 personnes ont participé). Olivier Thévenin a ensuite présenté la dimension immersive de ces dispositifs qui intègrent l'expérience de chacun des participants dont les réactions influent sur la perception de l'autre, ce qui ouvre dès lors des perspectives non seulement aux personnes qui vivent cette expérience mais également à ceux qui souhaitent analyser ces dispositifs.

Ouvertures thématiques

Maren Butte (Heinrich-Heine-Universität Düsseldorf) a percé quelques mythes qui entourent le numérique et qui renvoient aux imaginaires fantasmagoriques et en particulier aux représentations aux frontières du réel, saisissant les écrans comme moyens de mettre en scène fantômes et réflexions sur des éléments transcendants. Claire Scopsi (CNAM) a saisi l'opportunité de sa conférence plénière pour interroger l'autorité des mémoires en ligne à l'ère de la post-vérité. À travers les concepts de textualisation, de documentarisation et d'auctorisation, elle a interrogé le statut de l'auteur à l'ère numérique et a notamment posé la question suivante : «Dans un contexte de post-vérité numérique, qui se caractérise par une indifférence à la vérité pour privilégier l'efficacité communicationnelle des récits, comment pouvons-nous évaluer la fiabilité des mémoires en ligne ?». Les évolutions qu'elle a dessinées questionnent le statut des récits historiques, somme toute toujours écrits d'un point de vue spécifique, d'une position particulière davantage mise en cause avec l'explosion du nombre de sources d'informations potentielles. Cécile Dolbeau-Bandin (Université de Caen-Normandie) a proposé ensuite une ouverture du débat sur un sujet émergent mais bien réel, car déjà présent matériellement dans plusieurs contextes professionnels : les «real robots». Ceux-ci seraient ainsi à l'origine d'une mythologie spécifique, à différencier selon les cultures locales, mais surtout de nouveaux usages sociaux représentant autant d'objets d'étude à saisir en sciences de l'information et de la communication.

La coopération scientifique transfrontalière, l'exemple du franco-allemand

Le projet CUMEN a précisément comme objectif de faire évoluer les outils de recherche et d'adapter les approches à un contexte multinational, avec en première ligne la comparaison franco-allemande. Dans le cadre de la table ronde « Faire des recherches comparatives en sciences sociales : le cas du franco-allemand », animée par Philippe Viallon (Université de Strasbourg), Viviane Harkort (Université de Brême), Stefanie Averbek-Lietz (Université de Brême), Catherine Roth (Université de Haute-Alsace), Rolf Kailuweit (Heinrich-Heine-Universität Düsseldorf) et Cédric Duchêne-Lacroix (Université de Bâle) ont croisé leurs expériences concernant des recherches en milieu franco-allemand. Ils ont tout d'abord pu constater une convergence vers la langue anglaise dans les milieux internationaux de la recherche. D'un point de vue général, la pratique du français ou de l'allemand s'amenuise au sein même des réseaux de recherche en sciences humaines et sociales. Ce phénomène s'expliquerait notamment par les différentes obligations et contraintes de publications qui imposent la langue anglaise, ceci afin d'améliorer la coopération scientifique. Ces injonctions plus ou moins explicites n'inciteraient pas à apprendre une troisième langue.

Les intervenants ont pu souligner le fait que l'Université de Haute-Alsace est porteuse d'une forte volonté politique en faveur de la recherche transfrontalière, comme en témoigne l'engagement au sein de l'espace EUCOR, campus européen rassemblant cinq universités du Rhin supérieur, au-delà de l'échange de ressources bibliographiques, l'implication des étudiants dans des enseignements dispensés dans l'ensemble de la zone transfrontalière. Cette table ronde, qui mettait l'accent sur l'importance de la circulation de l'information scientifique, s'est achevée sur l'expression d'une volonté commune de faire du modèle franco-allemand un exemple pour l'extérieur, afin d'engager d'autres universités dans des programmes d'échanges similaires, avec d'autres régions linguistiques et culturelles.

L'ouverture internationale

Un objectif du projet CUMEN dans sa dernière phase était l'ouverture à l'international au-delà de l'espace EUCOR et des États-Unis, partenaires de toujours. L'intervention d'Ahmeth Ndiaye et François Malick Diouf de l'Université Cheikh-Anta-Diop (Dakar)

présentant les sciences de l'information et de la communication au Sénégal et celle de Christiana Constantopoulou de l'Université Panteion, Sciences Sociales et Politiques d'Athènes, intitulée « Le numérique "apolitique" et les "politiques d'enseignement" sur le numérique : perspectives européennes » ont été particulièrement fécondes à ce titre et ont permis de développer de nouveaux partenariats qui se concrétiseront par des visites réciproques dans l'année à venir.

« De l'immeuble à la petite cuillère » : l'architecte, le décor, l'objet

21-22 mars 2019 | Colloque

Org. Hervé Doucet, Aziza Gril-Mariotte¹

André Chastel, en écrivant que le champ d'intervention de l'inventaire des richesses artistiques de la France s'étendait de « la cathédrale à la petite cuillère »², entendait inclure tous les objets appartenant à l'activité humaine. En s'appropriant et en détournant cette expression, maintes fois reprise³, ce colloque entendait étudier l'implication de l'architecte dans l'idée de globalité du projet architectural. Dans les traités d'architecture du XVIII^e siècle, apparaît l'idée d'une unité décorative dans les espaces d'habitation qui inclut l'ameublement. Néanmoins, il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour que s'impose l'adéquation entre l'habitat et son décor intérieur – des revêtements muraux au mobilier, en passant par les arts de la table. Depuis l'énoncé de William Morris, « la véritable unité de l'art est un bâtiment avec tout son mobilier et toutes ses ornementsations »⁴, les architectes et les décorateurs n'ont cessé de revendiquer cette conception de la création à laquelle parvinrent les acteurs de l'Art nouveau avec leur idéal de l'œuvre d'art total. Nombreux, en effet, sont les architectes qui, depuis la fin du XVIII^e siècle et jusqu'à nos jours, ont développé des projets qui relèvent de la décoration intérieure ou de l'objet mobilier⁵, à l'image de Charles Percier⁶ ou de Zaha Hadid, dont la forme organique de certains meubles rappelle celle

de son architecture⁷. On pourrait également citer Jean Nouvel qui, en 1995, créa Jean Nouvel Design (JND), un atelier parallèle à sa société d'architecture⁸. Inversement, certains acteurs du monde du design, par leur traitement de l'espace, s'approchent du domaine de prédilection de l'architecte : on peut notamment citer Philippe Starck⁹, les frères Ronan et Erwan Bouroullec¹⁰, ou encore Matali Crasset.

Par-delà la figure de l'architecte-décorateur ont également été évoquées les relations que l'architecte entretient avec le décorateur dans le cadre d'un projet précis. L'œuvre ainsi produite, fruit de la collaboration étroite de deux artistes aux compétences différentes et complémentaires, se différencie-t-elle de celle pensée dans sa globalité par le seul architecte ? Que dire des relations entre ces acteurs : comment se passe la collaboration ? Quelle est la répartition des tâches ? Une hiérarchie se met-elle en place ? Quelle est la place du commanditaire – qu'il soit privé ou public – dans la répartition des rôles ?

A également été évoqué le décorateur faisant œuvre d'architecte – ou usant du titre d'architecte, à l'exemple, pour n'en citer que quelques-uns, d'Armand Albert Rateau¹¹, qui s'associa en 1921 avec Jeanne Lanvin pour fonder la société « Lanvin-décoration », ou de Pierre Chareau, dont Francis Jourdain affirmait qu'il « n'a pas cessé – quelle que fût la charge par lui assumée – de faire œuvre d'architecte. Ses dons d'invention, il les a appliqués non pas à décorer la demeure, mais bien plutôt à la penser, à l'organiser en fonction de l'occupant »¹². Ici Jourdain proposait en creux une répartition des tâches habituellement dévolues à l'architecte et au décorateur, accordant au second un rôle somme toute accessoire dans la réalisation de l'espace domestique.

1. Ce colloque a été organisé conjointement par les équipes d'accueil Arche (Université de Strasbourg) et CRÉSAT (Université de Haute-Alsace).

2. Jean-Pierre Babelon, André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, L. Lévi, 1994.

3. Citons l'ouvrage de Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine, de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 2009.

4. Cette définition est donnée lors de la conférence « L'Art et l'Artisanat aujourd'hui », à Édimbourg, le 30 octobre 1889, pour l'Association nationale pour le progrès de l'art.

5. L'exposition qui s'est tenue, du 18 avril au 31 juillet 2016, à la *Stanze del Vetro* de Venise intitulée *Il Vetro degli architetti. Vienna 1900-1937*, montre le récent intérêt international pour le domaine particulier de l'objet d'art conçu par l'architecte. On peut également évoquer le colloque qui s'est tenu à Houston en 2016 sur le thème : « A Sense of Proportion : Architect-Designed Objects, 1650–1950 ».

6. Jean-Philippe Garri, Vincent Cochet, *Charles Percier (1764-1838). Architecture et design*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2017.

7. L'activité de Zaha Hadid s'étendit jusqu'au domaine de la mode lorsqu'elle conçut des modèles de chaussures pour femmes.

8. Maxime Gasnier, « Jean Nouvel Design, de l'architecture à l'objet radicalisé », *Archistorm*, 72 (2015), p. 136-140.

9. Franco Bertoni, *Philippe Starck, l'architecture*, Bruxelles, Mardaga, 1994.

10. Deux des quatre expositions qui leur ont été récemment consacrées à Rennes renvoient clairement au monde de l'architecture : *Rêveries urbaines* et le Kiosque installé dans la cour du Parlement de Bretagne (du 25 mars au 28 août 2016).

11. Hélène Guéné-Loyer, *Décoration et haute couture. Armand Albert Rateau pour Jeanne Lanvin, un autre Art déco*, Paris, Les Arts décoratifs, 2006.

12. Francis Jourdain, « Préface », in *Un inventeur... L'architecte Pierre Chareau*, Paris, Salon des arts ménagers, 1954.

L'objectif de ce colloque a donc été, d'une part, de saisir l'implication des architectes dans la conception de l'aménagement intérieur et de l'ameublement du XVIII^e siècle à nos jours, et de contribuer à une meilleure connaissance de la profession d'architecte, de ses pratiques, de la formation qui permet d'y accéder ou de la constitution de ses prérogatives au cours de la période contemporaine¹³. D'autre part, ce colloque a fait suite à plusieurs manifestations scientifiques consacrées à la question de la figure de décorateur et à son rôle dans l'aménagement de l'architecture et à la relation entre le décor et l'architecture à l'époque moderne¹⁴. Il entendait donc également poursuivre les recherches autour du métier de décorateur, autant dans sa formation que l'exercice de son activité.

Introduction

*Hervé Doucet, maître de conférences en histoire de l'art,
Université de Strasbourg*

Le colloque « De l'immeuble à la petite cuillère. L'architecture, le décor, l'objet » s'est proposé de renouveler le regard sur la notion d'œuvre d'art totale. Bien étudiée dans le cadre de l'Art nouveau, cette notion s'impose sur un temps relativement long. Elle apparaît déjà dans les traités d'architecture de la fin du XVIII^e siècle et a été constamment adoptée par les mouvements qui se sont succédé tout au long du XX^e siècle. Ce souci de cohérence esthétique entre le cadre architectural et toutes les composantes de son décor, au cœur de la démarche des acteurs du Mouvement moderne, est encore partagé par certains grands noms de l'architecture et du design contemporains.

13. Il s'agira là de contribuer à la réflexion actuelle menée sur la profession de l'architecte dont témoigne, parmi les dernières manifestations en date, le colloque intitulé « L'enseignement de l'architecture au XX^e siècle. Quelles sources? Quelle histoire? » qui a eu lieu à la Cité de l'architecture et du patrimoine en février 2016, sous la responsabilité d'Anne-Marie Châtelet ou la journée d'étude « Construire l'histoire des architectes : autour du Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts (1800-1968) » organisée par Marie-Laure Crosnier-Lecomte à l'INHA le 13 avril 2016.

14. Les deux manifestations proposées simultanément à l'automne 2016 attestent d'un champ de recherche particulièrement fructueux et témoignent d'un renouvellement de l'approche de l'architecture et du décor intérieur : colloque international organisé par l'INHA et les Arts Décoratifs de Paris, « Pour une histoire culturelle du décorateur (XVIII^e-XX^e siècle) », 7-8 octobre 2016 et le colloque international de l'Université de Lausanne sur « La relation entre le décor et l'architecture à l'époque moderne », 24-25 novembre 2016.

Henry Van de Velde, architecte de la couleur

Priska Schmückle von Minckwitz, historienne de l'architecture

Inspiré par les idées des réformateurs anglais du XIX^e siècle, puis adepte des productions de la firme Morris & Co, Henry Van de Velde met fin à sa carrière de peintre pour se consacrer aux arts décoratifs et à l'architecture. Cette vocation d'architecte-décorateur autodidacte prend son envol dans la réalisation d'une maison-atelier à usage personnel inaugurant, en 1895, une carrière prolifique et protéiforme qui durera presque jusqu'à sa mort en 1957. La peinture en tant qu'expression artistique n'est à aucun moment rejetée; elle devient partie intégrante voire déterminante des couleurs des intérieurs qu'il conçoit. Au Hohenhof, villa commanditée à Hagen par Karl Ernst Osthaus en 1903, « L'Élu » de Ferdinand Hodler occupe un mur entier du salon d'attente. Ce tableau de grand format, acquis pendant la conception de la maison, devint non seulement le point de départ du schéma chromatique de l'ensemble mais détermina finalement ses mesures. Par jeu de mise en valeur mutuelle, les tableaux de contemporains servent la décoration tandis que Van de Velde conçoit l'espace intérieur comme leur cadre de présentation, l'ensemble servant à embellir la vie de ses habitants. Le nerf du système est la couleur telle qu'il l'a expérimentée et travaillée en tant que peintre sous l'influence des expériences néo-impressionnistes et des théories physiologistes de Chevreul ou Rood. Les très récentes études préalables à la restauration de ses première et dernière habitations personnelles – Bloemenwerf et Nouvelle Maison – ont mis au jour les couleurs originelles et permis de nouvelles recherches sur des papiers peints des années 1894-1900. À l'aune de ces exemples de début et de fin de carrière, il est aujourd'hui possible de mieux comprendre la place essentielle et structurante de la couleur dans l'architecture intérieure du peintre Henry Van de Velde.

L'atelier milanais d'Eugenio Quarti entre artisanat et industrie

*Paola Cordera, chargée de recherche, Politecnico di Milano,
Scuola del Design*

Eugenio Quarti (1867-1926) a été une figure capitale dans l'histoire du mobilier italien. En 1900, le succès de son activité en tant qu'ébéniste fut ratifié par le prix du Grand Jury à l'occasion de l'exposition universelle de Paris. Sa production, fortement influencée par ses voyages européens (en France, au Royaume-Uni,

en Allemagne et en Autriche-Hongrie), a été témoin d'une recherche soigneuse tant du point de vue du langage que de la matière (voir par exemple ses incrustations de pierres précieuses et ses applications métalliques). Les cours que Quarti donnait à Milan à la *Società Umanitaria* (organisme philanthropique dans le sillage des *Arts and Crafts* en Angleterre) en tant que directeur de l'atelier d'ébénisterie ont joué un rôle crucial dans la diffusion de l'Art Nouveau en Italie au début des années 1900. À partir du début du ^{xx}^e siècle, ses systèmes d'exposition ont fait l'objet d'une attention particulière, comme l'illustrent les archives iconographiques Quarti. Les meubles ne sont plus exposés individuellement. Une mise en scène savante et équilibrée est établie au profit d'une étroite unité d'ensemble où la hiérarchie entre l'architecture et l'ameublement semble être brisée. En tant que décorateur d'intérieur, le mobilier entier est étudié tant dans la perspective d'une approche globale qu'en rapport avec certains détails architecturaux tels les revêtements muraux, les boiseries et les tapis. Ses rapports professionnels et amicaux avec les architectes (Alfredo Campanini, Luigi Conconi et Giuseppe Sommaruga) et les artistes (Giuseppe Grandi, Giovanni Beltrami et Alessandro Mazzucotelli) ont peut-être changé son regard et sa conception de la mise en espace du mobilier au nom du principe de l'«unité des arts». La figure d'Eugenio Quarti et l'exercice de son activité en tant qu'enseignant et designer ont été au cœur de cette communication afin de témoigner de la transformation d'une entreprise artisanale en une manufacture industrielle, gérée à la mort du fondateur par son fils Mario (1901-1974) qui poursuivit la production d'excellence paternelle (voir ses collaborations avec Gio Ponti et Emilio Lancia).

La Maison-Atelier des designers Janine Abraham et Dirk Jan Rol (1966-1980)

Eléa Le Gangneux, doctorante en histoire de l'art, Sorbonne Université

La créatrice Janine Abraham est née en 1929 en Auvergne et le créateur Dirk Jan Rol la même année au nord d'Amsterdam. Diplômés respectivement de l'École Camondo en 1952 et de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs en 1953, ils se rencontrent dans l'agence du créateur Jacques Dumond. Le travail en couple implique un partage inévitable des tâches, mais ce dernier permet surtout aux deux créateurs de se compléter. Cette complémentarité des talents, des genres et des cultures a donné

naissance à une œuvre singulière. Leurs créations indéniablement contemporaines empruntent beaucoup aux traditions artisanales et vernaculaires. Leur activité de créateur de modèles et d'architecte d'intérieur fut largement diffusée dans la presse de décoration de l'époque. Aussi, sans être architectes, Janine Abraham et Dirk Jan Rol ont été les concepteurs de vingt-cinq habitations privées. Tributaire d'aucun commanditaire, l'ensemble architectural conçu à Meudon reflète leur création la plus libre et la plus aboutie. Depuis les plans d'architecture jusque dans les moindres détails – comme les rideaux qu'ils réalisent sur leur métier à tisser, ou les portes d'entrées qu'ils recouvrent des tissus de Jack Lenor Larsen –, tout a été scrupuleusement choisi, conçu et installé par le couple. Située à Meudon, cette copropriété qui comprenait leur habitation et leur atelier a été bâtie sur un terrain très abrupt entre 1966 et 1980. Constitué par la juxtaposition de parallélépipèdes rectangles décalés, le bâtiment présente un toit plat, de larges baies vitrées ainsi que de multiples terrasses envahies par la végétation. Dans cette architecture, éloge de l'horizontalité et de la transparence, le béton et le verre se mêlent à des matériaux traditionnels d'origine naturelle. Utilisés à l'intérieur comme à l'extérieur, ces derniers produisent une impression d'unité qui permet au bâtiment de se fondre dans la nature environnante. L'architecture intérieure se définit par une organisation rationnelle propre aux architectures japonaises traditionnelles que le couple affectionne. L'espace est parfaitement optimisé, la décoration au sens premier du terme est bannie, chaque détail est traité avec une rigueur fonctionnelle. Le mobilier s'insère dans un jeu de volumes, de matières et de couleurs.

À travers cet exemple d'architecture du mouvement moderne français, cette contribution a étudié la figure du créateur de mobilier, qui, endossant le rôle de l'architecte, conçut ce projet dans sa globalité. Cela a permis de voir dans quelle mesure la maison-atelier de Janine Abraham et Dirk Jan Rol, qui a nécessité plus de quatorze années de travaux, peut être considérée comme une œuvre d'art totale. Ce n'est qu'à la fin de sa carrière, en 1982, que Dirk Jan Rol a obtenu l'agrément pour s'inscrire à l'Ordre des Architectes, dans une période de conflit qui opposa les architectes aux architectes d'intérieur. La communication a enfin abordé les démarches auxquelles le créateur fut confronté pour obtenir la reconnaissance de la profession.

« Les meubles sont les fondations humaines, les ports de l'habitation », architecture et mobiliers d'Hervé Baley (1933-2010) et Dominique Zimbacca (1928-2011)

Anne Laure Sol, conservatrice du patrimoine, service Patrimoine et Inventaire, Région Île de France

Dans l'intérêt aujourd'hui accordé à la production d'après-guerre, le Service régional de l'Inventaire d'Île de France a entrepris d'étudier des expressions architecturales « minoritaires ». Le parcours d'Hervé Baley (1933-2010) et de Dominique Zimbacca (1928-2011) est caractéristique de ces itinéraires atypiques. Inscrits dans un contexte d'éclatement professionnel, à l'écart des milieux institutionnels, ils produisent une œuvre pédagogique et bâtie originale, traversée de convictions fortes mais méconnue. Élèves à l'École des Beaux-Arts entre 1950 à 1954, Hervé Baley et Dominique Zimbacca vont puiser dans l'œuvre de F. L. Wright qui se diffuse lentement en France, les sources de leur contestation du Mouvement Moderne omniprésent. À partir de Mai 1968, ils contribuent au renouvellement de l'enseignement de l'architecture en France. Hervé Baley, professeur de 1968 à 1990 à l'École Spéciale d'Architecture, défend dans son atelier baptisé Sens et Espace, une vision de l'architecture fondée sur l'expérience et la relation intime à l'espace, dans laquelle la place du décor et l'intégration du mobilier tient une place prépondérante. « L'œuvre bâtie comme une plante se développe » : entre 1959 et 2000, Baley et Zimbacca réalisent une église et une vingtaine de maisons et d'immeubles et de nombreux aménagements d'appartements. Ils expérimentent pour chacune de ces réalisations leur concept personnel d'« ambiance ». Les distributions intérieures sont conçues à partir du « hearth », le foyer, dont l'importance, comme chez Wright, est déterminante. Au centre de plans dont le développement emprunte aux formes de la nature et rejette l'angle droit, de sculpturales cheminées forment ainsi le pivot de la maison. À partir d'un choix restreint de matériaux (maçonnerie aux joints apparents qui évoquent les *concrete blocks* wrightiens, bois qui procure une présence tactile rassurante), ils élaborent un vocabulaire décoratif qui prolonge et souligne leur architecture. La réalisation de mobilier, tout particulièrement chez Dominique Zimbacca, est envisagée sous l'angle de l'architecture et dans un dialogue fécond avec les menuisiers qui l'assistent. À rebours des tendances modernes, mais soutenu par la revue *Aujourd'hui, art et architecture*, loin des circuits de production et de diffusion,

il privilégie un langage d'artisan pour sublimer de massives pièces de bois. Il crée des meubles-sculptures uniques qui structurent les aires de l'habitation et en précisent les usages sans les figer. Ainsi l'ensemble qu'il réalise en 1979 à la demande d'Edmond Lay pour la maison Auriol à Gabaston (Pyrénées-Atlantiques) joue le rôle d'élément architectural au profit d'une symbiose harmonieuse entre le mobilier et son environnement.

L'unité comme carcan au sein des débats sur la décoration dans la France du XVIII^e siècle

Carl Magnusson, chercheur, Fonds national suisse de la recherche scientifique / Centre allemand d'histoire de l'art de Paris

Depuis Vitruve, la théorie architecturale ne cesse de répéter que l'unité doit régner au sein de l'architecture. Ce que ce principe implique concrètement est sujet à débat. Il en va de même de la part que l'architecte doit prendre dans la conception d'un édifice et de ses environs, des façades aux jardins, de l'inscription urbaine du bâtiment aux intérieurs et à leurs divers ameublements. Au XVIII^e siècle, la question de la bonne intégration de tous les éléments mis en œuvre, en particulier dans les intérieurs, devient un enjeu fondamental. Selon les théoriciens de l'architecture, notamment Jacques-François Blondel, les divers métiers présents sur le chantier doivent collaborer, sous la supervision de l'architecte, afin de créer un ensemble convaincant. Cette nécessité implique une certaine mise au pas des divers acteurs de la construction et de la décoration. Dès les années 1740, un autre discours remet en partie en question ces idées. Ce nouveau discours s'insurge contre le rôle prétendument indigne que la peinture joue au sein de la décoration. Des peintres influents et des amateurs de peinture supportent de plus en plus difficilement que la peinture, définie comme l'art noble par excellence, ait à se soumettre à un ensemble décoratif général, perçu comme un carcan. Selon les défenseurs de l'autonomie de la peinture, les peintres devraient choisir leurs sujets, établir leurs compositions et les couleurs de celles-ci, en toute liberté et non en fonction de la destination des pièces, de la forme des lambris ou des tons dominants de la polychromie des intérieurs. L'étude de quelques-uns des principaux phénomènes et mécanismes discursifs qui sous-tendent ces tensions a permis de confronter la théorie architecturale aux discours sur la peinture, ainsi que de mesurer ces discours à l'aune des pratiques de l'époque.

Les intérieurs obliques de Claude Parent ou la démonstration d'un projet architectural impossible

Audrey Jeanroy, maître de conférences associée, École nationale supérieure d'architecture de Lyon

Pour un grand communicant, l'architecte Claude Parent (1923-2016) évoque peu les principes de ses aménagements intérieurs. Ils représentent pourtant un pan important de son activité professionnelle, réceptacle privilégié de ses théories et collaborations ponctuelles, notamment avec des plasticiens. Dans les années 1960-1970, la théorie de la fonction oblique, sous-tendant une vie sur plans inclinés, domine ses expérimentations architecturales. Le passage à la réalisation se révèle nécessairement plus complexe et porteur de nombreux paradoxes. Les deux aménagements de salon-salle à manger qu'il crée entre 1971 et 1975 (Neuilly-sur-Seine) se présentent comme des espaces de démonstration d'un nouveau plan libre, accidenté, sombre et épais. Le mobilier mobile y est quasiment absent, contrairement à ses précédents aménagements. Les chaises et fauteuils ne sont plus nécessaires puisque l'on s'assoit à même le sol. L'intégré présente des doubles fonctions caractéristiques. Les tables se transforment en renfort pour la position assise ou en passerelle, l'escalier se transforme en bibliothèque, la baignoire est cachée sous le sol praticable. En évoluant en espace d'application de la fonction oblique, l'intérieur oublie manifestement d'être fonctionnel, confortable et sécurisé. Rien ne transparaît néanmoins des difficultés à vivre dans des spatialités si alternatives. Les journalistes-visiteurs sont conquis, mais peut-être est-ce parce que l'espace est aussi fait pour eux, comme un espace témoin imaginé dans le but de créer une impression, voire une réception, positive qui puisse valider les fondements d'une théorie architecturale qui n'aspire qu'à la grande échelle.

Cette communication a été l'occasion de détailler les influences, les enjeux et les écueils portés par des intérieurs si aboutis qu'ils en deviennent presque plus des showrooms que des espaces de vie. Bien que « parfaits », ne sont-ils pas la criante démonstration que la fonction oblique n'est pas vraiment habitable ?

De l'art décoratif au « design d'intérieur » : naissance et diversité du goût moderne dans le milieu cosmopolite des architectes de São Paulo des années 1950

Camila Gui Rosatti, post-doctorante en histoire de l'architecture, Université de São Paulo

C'est dans le contexte de l'industrialisation et de la métropolisation de la ville, et, par conséquent, de la différenciation des groupes sociaux en son sein, que l'on peut dater la naissance du goût moderne dans le logement à São Paulo dans les années 1950, époque où la ville devient la capitale économique et culturelle du pays. L'un des facteurs décisifs de ce renouvellement esthétique a été la présence de producteurs étrangers. Ce cosmopolitisme pose la question de la circulation internationale des idées, des pratiques et des personnes. Au Brésil, avec des agents locaux, autodidactes ou formés dans différentes traditions, ces étrangers ont participé à plusieurs aspects du métier d'architecte : réalisation de projets de mobilier et de logement, participation au système d'enseignement et implication dans les instances de diffusion (notamment édition de magazines d'architecture et création de boutiques de design et de décoration). Grâce à ce réseau, ils ont cherché à légitimer les conceptions modernes du logement. Pour eux, sans ornements et décorée avec austérité, la maison moderne doit devenir un modèle capable d'établir un homme nouveau et une femme nouvelle.

Cette étude a permis de reconstruire la trajectoire de quatre agents appartenant au même groupe générationnel responsable de la diffusion du design moderne à São Paulo. Trois sont étrangers, l'un est brésilien : l'Italienne Lina Bo Bardi (1914-1992), le Suisse Jacob Rutchi (1917-1974), le Français Jean Royère (1902-1981) et le Brésilien Zanine Caldas (1919-2001). Chaque trajectoire alimente la réflexion sur le cadre de la rénovation des langages architecturaux et sur les tensions qui marquent le statut professionnel. En effet, il faut analyser le conflit entre les architectes modernes et les décorateurs, les premiers préférant s'appeler « designers d'intérieur » pour se distinguer et rejeter le sens péjoratif attribué aux arts décoratifs, associés, selon eux, aux ornements, au travail des femmes et à une dépendance un peu trop servile à la bourgeoisie. Il faut aussi comprendre la lutte entre les architectes modernes pour se différencier les uns des autres par rapport à la clientèle, tout particulièrement en ce qui concerne les produits conçus et leur différenciation par le langage esthétique, le matériau, la technique de production et le prix.

Tendances architecturales et décoratives dans l'entre-deux-guerres à Strasbourg : l'exemple du quartier suisse

Amandine Clodi, doctorante en histoire de l'art,
Université de Strasbourg

Quartier méconnu de la Neustadt dont le plan est fixé quelques années avant la Première Guerre mondiale, le quartier suisse a pourtant été principalement édifié dans l'entre-deux-guerres. Tout en composant avec la réglementation qui dicte certains aspects que doivent revêtir les constructions des abords de la nouvelle Bourse de Commerce, les architectes font le choix d'agréments les nouvelles rues d'édifices dont le style s'inscrit très largement dans les courants de la modernité. Sur cette toile presque blanche que constitue le quartier, naissent des bâtiments au goût du jour, principalement des immeubles de rapport mais aussi des logements sociaux, des bâtiments administratifs ou commerciaux. Ainsi, en moins d'une vingtaine d'années, ce quartier strasbourgeois concentre projets publics et privés qui, à la manière d'un laboratoire stylistique de l'époque, présentent des affinités fortes avec l'Art déco et le style paquebot comme nulle part ailleurs dans la ville. L'aspect sériel des édifices, à la fois dans leurs lignes et leur programme décoratif, donne au quartier une réelle identité, cohérente et aisément reconnaissable. Volumes sculpturaux, allusions nautiques, bow-windows, balcons filants, entrées monumentalises et portes richement décorées déclinent en façade un langage moderne qui se poursuit à l'intérieur des édifices avec des vitraux, des ferronneries d'escaliers, des boiseries ou encore des sols à motifs géométriques.

Outre ce dialogue entre façades et parties communes, cette communication a étudié le contexte de commande, les acteurs, les modalités et les influences liés à la conception et à la décoration des bâtiments de ce quartier. Construit rapidement par un nombre d'architectes restreint, majoritairement à destination des populations modestes, il proposait pourtant commerces, services ainsi que tout le confort moderne doublé d'une certaine sophistication. Il a donc fallu déterminer dans quelle mesure les tendances architecturales et décoratives repérées dans ce quartier reflètent une transition stylistique plus générale qui s'opère alors à Strasbourg.

Pierre Guariche, décorateur des programmes de l'architecture des loisirs

Delphine Jacob, docteur en histoire de l'art, professeur d'arts appliqués

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Pierre Guariche, décorateur-créditeur d'ensembles, vit dans une France dévastée, pour laquelle l'industrie des loisirs est loin d'être une priorité. Cependant, l'État se rend compte de la nécessité d'instaurer une politique publique du tourisme pour que les Français profitent de leurs congés payés. Cette prise de position sert Pierre Guariche, car différents architectes le sollicitent pour collaborer à des projets qui visent à aménager, entre autres, des territoires dédiés aux loisirs montagnards et balnéaires. C'est ainsi que l'architecte-urbaniste Michel Bezançon le sollicite pour l'aménagement de La Plagne (galerie commerciale, cinéma, pharmacie, appartements, etc.), l'architecte Henri Béri pour la Station d'Isola 2000 (discothèque, restaurant, etc.), et Jean Dubuisson pour les programmes résidentiels de Bandol. Leurs collaborations se répartissent selon des tâches bien précises. Les architectes conçoivent des plans globaux précis puis font appel à Pierre Guariche pour mettre en adéquation des décors intérieurs d'espaces de nature variée, mais surtout pour l'aménagement rationnel des appartements proposés pour la pratique du ski ou du nautisme.

Cette étude démontre comment Pierre Guariche expérimente les programmes de l'architecture des loisirs, en s'interrogeant sur la conception de ses plans d'appartements qui répondent aux besoins complexes des pratiques du ski et du nautisme (adaptabilité des volumes, organisation spatiale modulable, commodité des équipements, flexibilités des espaces, couleurs, matériaux, etc.). Le choix des différents meubles qu'il met en scène dans les espaces donne lieu à des aménagements qui peuvent être comparés à d'autres réalisations contemporaines de même type en France (Charlotte Perriand aux Arcs, etc.).

Le jardin arboré : un écrin pour l'immeuble

Cécile Roth-Modanèse, doctorante en histoire contemporaine,
Université de Haute-Alsace

André Chastel précisait que le champ d'intervention de l'inventaire des richesses artistiques de la France s'étendait « de la cathédrale à la petite cuillère ». Aujourd'hui, le champ d'étude des services de l'inventaire du patrimoine des régions françaises place l'immeuble dans son contexte : paysager ou urbain. La villa, quant

à elle, est associée à son parc. Son analyse, bien que souvent réduite à son tracé et à l'inventaire des fabriques, inclut progressivement les essences végétales. Fruit de l'activité humaine, à l'instar du décor intérieur, l'aménagement extérieur ne peut être analysé sans lien avec l'immeuble voire son décor intérieur. En s'appuyant sur des exemples du Sud-Alsace, cette contribution intègre le jardin comme un élément de décor à part entière, et s'interroge : le paysagisme est-il un art décoratif, et cela dès le XIX^e siècle ? Alors que l'aménagement des jardins est longtemps confié à un architecte, le XIX^e siècle assiste à la naissance d'un nouveau métier : celui de « dessinateur de jardin ». Doté de compétences en botanique, ce corps de métier laisse sa place au végétal, jouant sur les espèces comme le fait un céramiste avec les émaux. La vaste palette végétale en constante diversification au XIX^e siècle en permet un usage décoratif mêlant les feuillages colorés, les formes allongées ou horizontales. Dans le prolongement de l'architecture, le jardin est certes créateur de points de vue et de décors mettant en valeur l'architecture, mais il est également vécu de l'intérieur de l'habitat via les terrasses, les vérandas, ou encore les jardins d'hiver. Ces liens visuels rendent le parc et la villa indissociables.

Architectes vs. Jardiniers : un conflit professionnel à l'origine d'une réforme du jardin privé

Camille Lesouef, doctorante en histoire de l'art, Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

L'apparition de la corporation de jardiniers en 1599 en France donne naissance à une rivalité avec les architectes au sujet de la conception du jardin privé. Dès lors, les architectes n'ont de cesse de revendiquer la création des espaces extérieurs de l'architecture d'habitation. Ce conflit ancestral connaît un tournant entre les années 1890 et 1914, en raison du rôle de l'architecte dans la globalisation du projet architectural d'une part et de la professionnalisation des paysagistes qui s'affirment alors en tant que tels d'autre part. Les architectes s'attachent alors à alimenter les débats à travers des publications revendicatrices s'inscrivant dans l'idée de l'œuvre d'art totale appliquée à l'habitat domestique, en particulier en Angleterre et dans les Empires allemand et austro-hongrois. Le jardin doit illustrer l'unité décorative de l'habitat grâce à la conception d'un plan et de dispositifs architecturés l'inscrivant dans le projet global. Cette intervention a mis en exergue le rôle des architectes dans la réforme et la modernisation de l'art du

jardin privé à l'orée du XX^e siècle. En effet, ces derniers conçoivent des jardins en adéquation avec les tendances architecturales et artistiques de l'époque mais aussi des préoccupations concernant l'hygiène et le sport. La communication s'est particulièrement intéressée à l'ouvrage de Reginald Theodore Blomfield dont le concept d'*architectonic garden* est un jalon essentiel de la réforme de l'art du jardin privé qui s'opère en Angleterre, en France, en Belgique et dans les pays germaniques¹⁵. Partant de la théorie de Reginald T. Blomfield, ont été étudiées la diffusion et l'adaptation de ces préceptes, en théorie et en pratique, à travers un ensemble de projets de jardins des architectes Josef Maria Olbrich, Josef Hoffmann, Franz Lebesch, Peter Behrens, Hermann Muthesius et Robert Mallet-Stevens.

L'architecte et le tissu, ou comment le décor textile a participé à la notion d'unité décorative dans les intérieurs au XVIII^e siècle

Aziza Gril-Mariotte, maître de conférences en histoire de l'art, Université de Haute-Alsace

L'unité de l'art au sein de l'architecture est souvent considérée comme une invention dans le contexte des avant-gardes de la fin du XIX^e siècle lorsque le bâtiment et son mobilier ont été présentés comme une œuvre totale. Dans une certaine mesure cette réflexion a été amorcée au XVIII^e siècle, lorsque les architectes ont interrogé la notion de distribution intérieure et l'idée d'une décoration globale en intégrant le mobilier dans la conception architecturale. Les traités théoriques diffusent des modèles d'intérieurs où est mise en valeur l'adéquation du décor mural et du mobilier. Dans la conception d'ensemble décoratif, les revêtements textiles connaissent un emploi de plus en plus important grâce aux préconisations des architectes et à l'intervention des tapissiers dans l'ameublement. Les architectes Germain Boffrand et Jean-François Blondel ont accordé une attention nouvelle aux étoffes et à leur harmonie avec l'architecture. Au même moment, l'importance prise par les tapissiers dans l'aménagement des intérieurs est révélatrice de la place prépondérante des étoffes pour l'ameublement et le décor des intérieurs, réaménagés régulièrement dans les demeures les plus luxueuses. La comparaison entre les préconisations théoriques des architectes et les archives

15. Reginald Theodore Blomfield, *The formal garden in England*, London, Macmillan and Co., 1892.

du magasin des étoffes au Garde-Meuble de la Couronne donne un aperçu de l'importance progressive accordée au textile dans les appartements de la monarchie française. L'intervention des tapissiers, les commandes aux manufactures et les achats aux marchands-merciers parisiens sont révélateurs d'une nouvelle conception décorative défendue par les architectes dont la mode se propage dans les intérieurs de la Couronne, puis des élites. L'implication de l'architecte à l'époque moderne, non plus uniquement dans la conception du bâtiment, mais comme un véritable concepteur d'ensemble décoratif peut ainsi être retracé. À travers la place prise par le textile et son déploiement dans les intérieurs, l'idée d'unité décorative dans les espaces d'habitation, défendue bien plus tard par les architectes, est déjà, dans une certaine mesure, présente à l'époque moderne.

Opulence by Design : Mewes and Davis and the Reconstruction of the Ancien Régime at the turn of the Nineteenth-Century

Barbara Lasic, maître de conférences en histoire de l'art,
Université de Buckingham

Writing in *Connaissance Des Arts* in 1884, a journalist noted: “actuellement on ne nous demande pas d'être originaux; on nous demande du Louis XIV, Louis XV, Louis XVI”. This statement fully encapsulates the late nineteenth-century taste for historicising French interiors and the vogue for *tous les Louis*. The architectural partnership formed by Strasburg-born Charles Mewes and the Englishman Frederick Davis played an important part in the architectural reconstruction of the *Ancien Régime*. Trained at the École des Beaux Arts in Paris, the architects produced indeed some of the most magnificent decors inspired by eighteenth-century France, as evidenced by their work at the London Ritz, Polesden Lacey, the château of Rochefort en Yvelines, or Luton Hoo. Drawing on set of eight albums of designs by Mewes and Davis that are divided up between the Victoria and Albert Museum and the Metropolitan Museum of Art, this paper examined the construction, both material and intellectual, of eighteenth-century French period rooms at the turn of the century. Close scrutiny of the albums revealed that the architects were copying original decorative scheme supplying *Louis* furniture copied from existing canonical pieces such as the Oeben desk made for the Duc de Choiseul, or Martin Carlin's celebrated Sèvres-mounted furniture. Seen within the context of the growing commodification of art collecting,

this paper interrogated the firm's marketing strategies and the processes by which 18th-century luxury goods were reconfigured and copied to fit the requirements of late 19th-century interiors. It hoped to address some of the complex, interlocking, and occasionally conflicting relationships that existed between architects and their clients, and between “authentic” eighteenth-century furniture and panelling, and their 19th-century replicas.

La société Maurice Dufrène & C^{ie} (1912-1921)

Jérémie Cerman, maître de conférences en histoire de l'art,
Sorbonne-Université

Formé à l'École nationale des arts décoratifs, Maurice Dufrène (1876-1955) débute sa carrière à la toute fin du XIX^e siècle. S'il est fortement marqué dans un premier temps par l'Art nouveau, époque à laquelle il est l'un des principaux contributeurs de *La Maison Moderne* de Julius Meier-Graefe, l'évolution progressive de sa production vers davantage de sobriété fait de lui, dans les années 1910, l'un des premiers représentants de l'Art déco. Figure phare du milieu des arts décoratifs français durant un demi-siècle, poursuivant dans l'entre-deux guerres une carrière lui valant de nombreux titres et distinctions, Dufrène est le plus souvent cité pour les fonctions qu'il occupa à partir de 1921 aux Galeries Lafayette, en tant que directeur artistique, durant une vingtaine d'années, des ateliers d'arts appliqués *La Maîtrise*. Pour la période qui précède, de 1912 à 1921, les modalités selon lesquelles Dufrène mena son activité artistique et commerciale sont quant à elles largement tombées dans l'oubli. En 1912, le décorateur fonde, en association avec l'un de ses clients, Paul Watel, et le décorateur Étienne Leroux, la société Maurice Dufrène & C^{ie}, qui devient locataire de l'immeuble du 22, rue Bayard à Paris, et y installe ses bureaux et *showrooms*. Cette installation entraîne des travaux de réaménagement, menés par l'architecte P. Boudard, ainsi qu'un remaniement de la façade, dont les ornements et les ferronneries dessinés par Dufrène font de l'édifice une manifestation parmi les plus précoces de l'architecture Art déco à Paris. La société Maurice Dufrène & C^{ie} devient propriétaire du lieu en 1919 mais des difficultés financières entraînent la liquidation de l'entreprise en 1921. Cette communication a donc remis en lumière l'importance, au sein de la carrière de Dufrène, de cette société, dont la production s'étendit aux domaines les plus divers en matière d'arts décoratifs, et s'est appuyée sur la redécouverte de photographies de la

façade et des *showrooms* du 22, rue Bayard, sur celle d'ornements architecturaux toujours en place aujourd'hui¹⁶, sur l'analyse de documents administratifs et commerciaux épars ou encore sur l'étude de nombreuses œuvres données dans les années 1970 et 1980 au Musée des Arts décoratifs à Paris, qui avaient été préservées par l'un des liquidateurs de la société Maurice Dufrène & Cie.

Le Corbusier-Charlotte Perriand 1927 : une collaboration improbable ?

Élise Koering, maître de conférences associée, École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg – LACTH

L'historiographie de l'art veut que, forte de son succès inattendu au Salon d'Automne de 1927, la jeune Charlotte Perriand rejoigne l'atelier de la rue de Sèvres en qualité d'associée, chargée de l'équipement de l'habitation. « Donner vie au mobilier » telle est, selon ses propres termes, la mission de cette décoratrice-ensemblière nourrie au sein de la décoration « contemporaine » dont l'auteur de *L'Art décoratif d'aujourd'hui* se fait le pourfendeur depuis plusieurs années¹⁷. Si la question de son statut d'associée n'a jamais été posée, l'analyse de la chronologie de son arrivée dans l'atelier n'a, elle non plus, jamais été opérée alors qu'elle soulève de nombreux questionnements. Plus encore, l'historiographie semble avoir fait abstraction du moment de transition entre la « période » Maurice Dufrène et l'entrée dans l'atelier de Le Corbusier, induisant, évidemment à tort, que la mue de Perriand s'est réalisée non seulement dans l'isolement, mais également de manière spontanée. De son côté, en accueillant dans son atelier une représentante des « ennemis, des faux frères », Le Corbusier n'opère pas seulement une volte-face stupéfiante ; il poursuit le cours d'une réflexion et d'un programme engagés depuis plusieurs années sur l'organisation scientifique de l'habitat, et depuis 1926 sur l'introduction du féminin dans son œuvre. Ont ainsi été exposées les conditions dans lesquelles l'ensemblière Perriand se trouve associée à l'architecte-théoricien Le Corbusier et analysée la manière dont ces deux personnalités apparemment antinomiques parviennent,

avec succès, à produire un nouvel intérieur moderne (Villa La Roche, Villa Church, Équipement intérieur d'une habitation, etc.). La communication a abordé concrètement les fruits d'une collaboration apparemment improbable, mais collaboration au sens le plus pertinent du terme dès lors qu'à leur contact mutuel, chacun de ces créateurs impose mais aussi sacrifie, pour donner naissance à un objet éminemment moderne. A été donc montré comment le nouvel intérieur moderne de 1928-1929 est le lieu de rencontre et même de synthèse de deux tendances (moderne et contemporaine) et de deux mondes (architecture et arts décoratifs) en exposant tout particulièrement la manière dont Charlotte Perriand parvient à restaurer un esprit décorateur dans l'intérieur organisé de Le Corbusier – construit depuis plus de dix ans sur des théories et des programmes anti-décoratifs –, et comment elle parvient à rétablir une unité décorative sans pour autant remettre en cause les principes du maître.

Le catalogue de meubles d'Adolf Loos : entre réemploi et nouvel agencement

Cécile Poulot, doctorante en études germaniques, Université Sorbonne nouvelle / Università della Svizzera italiana

L'implication d'Adolf Loos (1870-1933) dans la globalité du projet architectural est bien réelle avec une attention particulière aux intérieurs jusqu'au moindre détail. Ses espaces intérieurs en Autriche et ex-Tchécoslovaquie offrent des systèmes complexes, colorés et richement aménagés. Il ne s'agit pas tant d'inventer de nouvelles formes que de réemployer un vocabulaire déjà existant dans des associations originales de meubles et de décors. C'est le cas des chaises de Thomas Chippendale, d'un tabouret égyptien inspiré d'un modèle de l'Égypte antique exposé au British Museum ou des meubles produits par des firmes viennoises comme C. F. Schmidt¹⁸. Ses intérieurs présentent ainsi de réelles similitudes même s'ils correspondent à des programmes variés (villas privées et boutiques). Ces réemplois participent de sa définition de l'architecte : ce dernier se doit répondre aux besoins des habitants dans une collaboration avec l'artisan qui est connaisseur des matériaux et des formes¹⁹. Loos dissocie ainsi art

16. En 1972, la société RTL, qui occupait les lieux depuis 1936, fait poser sur la façade du 22, rue Bayard un « habillage » dû à Victor Vasarely. La dépose de ce décor en octobre 2017 a fait réapparaître certains des ornements architecturaux conçus par Dufrène en 1912.

17. Le Corbusier, *L'art décoratif aujourd'hui*, Paris, G. Crès, 1925.

18. Eva B. Ottilinger, *Adolf Loos : Wohnkonzepte und Möbelentwürfe*. Vienne, Residenz, 1994.

19. « Architektur » et « Josef Veilich », Adolf Loos, *Gesammelte Schriften*, Vienne, Lesethke, 2010, p. 391-404, p. 697-702.

et architecture en rejetant l'art et le *Gesamtkunstwerk* de la conception architecturale d'autant qu'un « édifice dont tous les détails [...] sortent d'une seule et même tête perd toute fraîcheur et devient ennuyeux »²⁰. Cette communication est revenue sur le vocabulaire des intérieurs de Loos en ciblant certaines pièces dans un dialogue avec artisans et entreprises de meubles (comme UP Závody à Brno dont il est représentant commercial en 1924). Elle a ainsi pu montrer combien sa conception de l'espace intérieur a été reprise et redéveloppée par ses élèves dans le monde.

Une alternative à l'enseignement académique. La formation aux métiers de l'architecture dans les écoles des faubourgs bruxellois dans la deuxième moitié du XIX^e siècle

Daniela Prina, chargée de cours en architecture, Université de Liège

Au lendemain de l'Exposition de Londres, une série d'initiatives publiques et privées, soutenues par des politiciens, artistes et industriels, vise à améliorer la production décorative belge au moyen de l'organisation d'expositions périodiques et de la formation de collections d'objets d'arts industriels, de meubles, de dessins, de modèles, ainsi que de projets d'ornementation et décoration pour les extérieurs et intérieurs de toute sorte d'édifices. C'est en effet à travers l'enseignement dispensé dans les nouvelles Écoles de dessin créées dans les faubourgs de Bruxelles dans les années 1860, dont le parcours éducatif se fonde sur l'observation et la compréhension de la nature et des styles du passé, que l'alliance entre l'industrie, l'architecture d'intérieur et les arts appliqués révèle de nouvelles possibilités méthodologiques et opérationnelles. Les cours de l'École de Saint Josse-ten-Noode, fondée en 1864 par le peintre Henri Hendrickx, reposent sur le dessin linéaire, destiné tout spécialement aux ouvriers et contre-maîtres, et sur le dessin architectural et artistique. L'importance de cette école réside, néanmoins, dans la diffusion d'un enseignement rationnel, dispensé par le fils d'Henri Hendrickx, Ernest, qui avait fréquenté l'atelier de Viollet-le-Duc alors placé sous la direction d'Anatole de Baudot. L'École de Molenbeek, fondée en 1865 par le peintre Franz Stroobant, enseigne tous les métiers liés aux disciplines concernant l'aménagement des intérieurs :

dessin, modelage, sculpture sur pierre, sur bois et applications de l'art à l'industrie. Une grande place est accordée à l'étude de l'ornementation composée de la plante vivante, appliquée à la décoration et à l'architecture ou utilisée comme modèle pour la serrurerie, la sculpture sur bois, etc. Cette communication a analysé comment, en prônant résolument l'idée de l'unité des arts, ces écoles contribuèrent à nourrir un projet complexe de réforme des arts appliqués dont le but ultime était de créer innovation et progrès.

Profession d'architecte d'intérieur

Alexis Markovics, directeur pédagogique de l'école Camondo et cofondateur de l'atelier PAMPA, chercheur au LéaV

Cette communication a mis en perspective la naissance, en France et au XX^e siècle, d'une figure professionnelle, celle de l'architecte d'intérieur. Organisée et formalisée pour la première fois à travers la création du CAIM (syndicat des Créateurs d'Architecture Intérieure et de Modèles) en 1961, cette profession se situe à la croisée des disciplines du design et de l'architecture (par sa double approche de l'espace et de tous ses composants). Issue du monde des décorateurs et des décorateurs ensembliers, elle revendique, à partir de 1961 non seulement un nom, mais une pratique qui s'inscrit définitivement dans la modernité, celle de la conception « du cadre de vie » si chère à l'Union des Artistes Modernes. A été montré comment les territoires de l'aménagement et de la conception à l'intérieur du cadre bâti, autrefois apanage des architectes, se sont progressivement mués en une profession spécifique, qui s'est définie autant dans la pratique que vis-à-vis des autres disciplines du projet : l'architecture et le design.

Figures du décorateur-architecte à la Société des artistes décorateurs

Béatrice Grondin, doctorante en histoire de l'art, Université Paris-Ouest-Nanterre

La communication s'est orientée sur la thématique des métiers et des figures du décorateur en prenant pour cas d'étude la Société des artistes décorateurs (SAD) durant la période des Trente glorieuses. Si Auguste Perret préside la SAD de 1945 à 1947 et Jacques Mottheau, formé à l'École spéciale d'architecture, de 1951 à 1955, les architectes ne s'engagent pas dans le Comité de l'association ni dans l'organisation de ses Salons. Toutefois, par le choix de certaines thématiques, l'idéal d'une unité décorative et

20. Adolf Loos, *Ornement et crime : et autres textes*, trad. Sabine Cornille et Philippe Ivernel, Paris, Payot & Rivages, 2003, p. 52.

l'évolution de la présentation des ensembles au Salon, les figures du décorateur se définissent progressivement comme celles du spécialiste de l'habitat et collaborateur privilégié de l'architecte. Au-delà des discours syndicaux, les pratiques professionnelles des principaux membres du Comité le confirment, comme celles des décorateurs Joseph-André Motte ou Alain Richard par exemple, au cours des années 1960, qui affirment assumer l'ordonnance de l'espace plus que celle du décor. Progressivement, les « paysages » d'intérieur et les surfaces murales deviennent une problématique majeure aux Salons. Dans le catalogue de 1965, Michel Jankowski insiste sur ce point : « L'animation des surfaces murales rejoint des préoccupations plus architecturales que décoratives. L'architecture intérieure, quand elle s'affirme résolument actuelle, attache plus d'importance aux surfaces et aux volumes qu'à tout ce que l'on peut ajouter dessus ou dedans [...]. Le mur étant l'expression visible, nous pouvons considérer qu'il a une importance de premier ordre dans l'harmonie interne des lieux que nous habitons. C'est évidemment à l'architecte d'en déterminer les dimensions mais c'est au décorateur de le rendre vivant, d'en humaniser les proportions quand c'est nécessaire, d'en faire un élément dominant de l'ambiance »²¹. À partir des archives de la Société des artistes décorateurs et de la réception critique de ses actions, il devient possible de débattre des questions du décorateur collaborant ou faisant œuvre d'architecture autour des années 1955-1975.

21. Michel Jankowski, *L'art de vivre, catalogue 45^e Salon des Artistes Décorateurs*, Paris, SAD, 1968.

L'industrie au royaume de Flore : cultiver et créer des fleurs du XVIII^e siècle à nos jours

4-5 avril 2019 | Colloque

Org. Aziza Gril-Mariotte

Au XVIII^e siècle, l'engouement pour les jardins favorise l'essor de la culture des fleurs dont la mode s'est répandue, donnant naissance à de nouveaux secteurs de productions : fleurs en porcelaine, fleurs en tissu, etc. La flore devient omniprésente, en particulier dans les arts décoratifs, la mode, le textile et le papier peint, à tel point que, selon Savary, « Fleur » désigne « des étoffes, quand elles sont nouvelles, et qu'elles ont encore leur brillant et toute leur fraîcheur »¹. Au XIX^e siècle, l'apparition de nouveaux secteurs industriels, parfumerie, cosmétique par exemple, augmente le besoin en fleurs. Longtemps réservé aux élites, le goût des fleurs se diffuse grâce à différents secteurs (fleurs coupées, fleurs en pot, parfumerie ou production de fleurs artificielles). Dans la seconde moitié du siècle, l'horticulture se développe pour satisfaire les besoins des jardins publics et privés. La culture des plantes se démocratise auprès de nombreux amateurs réunis dans des sociétés d'horticulture et devient progressivement une production à grande échelle, avant de faire l'objet d'un commerce international. Depuis les années 1970, en Europe, les producteurs subissent la concurrence des pays émergents et doivent cultiver leur différence pour faire perdurer leur culture florale.

Ce colloque, en rassemblant des interventions sur la production des fleurs, leur usage dans l'industrie, ainsi que leur représentation dans les arts industriels et la mode, avait pour objectif de faire des fleurs un sujet d'études en sciences humaines².

1. Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire Universel du commerce*, Copenhague, C. et A. Philibert, 1759, t. II, p. 441.

2. Ce colloque a été organisé en lien avec l'exposition « Quand les fleurs font l'étoffe, une histoire de la flore dans l'imprimé » au musée de l'Impression sur étoffes (26 octobre 2018 - 29 septembre 2019) dont l'Université de Haute-Alsace est partenaire et avec le soutien du GIS-Acorso.

Conférence inaugurale : Fleurs d'Alsace du XVIII^e siècle à nos jours

Jacqueline Jacqué, conservatrice honoraire du musée de l'Impression sur étoffes

En évoquant la production florale de quelques-unes des grandes manufactures alsaciennes d'impression sur étoffes, la conférence a présenté un choix de leurs réalisations les plus identifiables. Depuis le XVIII^e siècle en Alsace, la majorité des motifs textiles s'inspire de la nature. Ce sont quelques fois des copies de fabrications plus réputées, mais aussi des créations des dessinateurs industriels à partir de croquis, de livres de botanique et au courant des siècles, de peintures de fleurs, de gravures, de lithographies ou encore de photos. Certains motifs anciens étonnent par leur modernité et leur actualité : nous avons pu découvrir comment après avoir traversé les siècles, certains font encore partie de notre vie quotidienne.

Pour une historiographie de la flore en histoire et en histoire de l'art

Aziza Gril-Mariotte, maître de conférences en histoire de l'art, Université de Haute-Alsace

L'histoire des fleurs, du point de vue de leur culture, de leur circulation dans le monde, de la mode et du goût semble avoir relativement peu intéressé les chercheurs, du moins en tant que sujet d'étude indépendant des nombreux travaux sur les jardins³. Il faut reconnaître que par définition fugace, associée au monde féminin, la flore se conçoit difficilement comme un objet d'étude. Après avoir montré comment les fleurs ont pu être abordées par des historiens et des anthropologues, a été présentée leur place ambivalente dans l'histoire de l'art. En effet, la peinture de fleurs est considérée comme un art mineur, généralement pratiqué par les femmes, « sans doute une étude louable »⁴. Pourtant, dans l'école viennoise d'histoire de l'art, dès la fin du XIX^e siècle, des travaux précurseurs ont fait de la nature et de la flore l'origine de l'art. Alois Riegl, dans son ouvrage *Stilfragen* (1893) a montré que « tout art, et partant l'art décoratif, entretient un lien indissoluble avec

la nature »⁵. Pour Riegl, à partir de son étude des décors antiques, la représentation des plantes a été le plus souvent stylisée, le motif floral existe, mais pas à l'état naturel. L'ornement végétal stylisé a perduré pendant tout le Moyen Âge car « la nature est restée le modèle des formes esthétiques »⁶. L'objectif de cette rencontre était donc de faire des fleurs un sujet d'histoire en abordant ce champ tant du point de vue des arts, de la culture que de l'économie.

La nature au service de la mode : la fleur et les soieries lyonnaises au XVIII^e siècle

Moira Dato, doctorante en histoire de l'art, Institut Universitaire Européen, Florence

Tout au long du XVIII^e siècle, la fleur fut omniprésente sur les étoffes de soie. Cette contribution a exploré la place de la fleur dans le décor des soieries à travers l'exemple des étoffes lyonnaises, et s'est attachée à retracer l'évolution du motif floral à travers la question de la mode et des innovations techniques mises en place à Lyon. Les techniques commerciales de changement de mode saisonnier, tout comme les techniques de production, influencèrent la représentation florale. De plus, l'analyse des différences entre soieries d'habillement et soieries d'ameublement montre comment la mode, mais aussi l'usage, influencèrent l'évolution stylistique du motif floral. Cette communication a ensuite exploré la question de la fleur au sein des débats qui animèrent Lyon au milieu du siècle autour de la création d'une école de dessin. À l'origine de l'étoffe se trouvait le dessinateur, artiste qui devait retranscrire les éléments de la nature sur une surface en deux dimensions. Il était alors important d'instruire les dessinateurs de soie au dessin de la fleur. Le motif floral s'inscrivait ainsi dans le contexte d'une production manufacturière : il s'agissait de mettre la fleur au service de l'industrie.

Quand la fleur renouvelle le panoramique : Isola Bella (1842)

Bernard Jacqué, conservateur honoraire du musée du Papier peint de Rixheim

À la fin des années 1830, le modèle de ce que nous nommons « papier peint panoramique » est en crise : le paysage historié se

3. Monique Mosser, Georges Teyssot (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1990 ; Keith Thomas, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités à l'époque moderne*, Paris, Gallimard, 1985.

4. Gérard de Laresse, *Le grand livre des peintres ou l'art de la peinture considéré dans toutes ses parties et démontré par principe*, t. 2, l. II, chap. 1 : « Des fleurs en général », Paris, Panckouche, 1787, p. 487-591.

5. Alois Riegl, *Questions de style. Fondements d'une histoire de l'ornementation*, trad. Henri-Alexis Baatsch et Françoise Rolland (édition allemande 1893), Paris, Hazan, 1992, p. 13.

6. *Ibid.*, p. 14.

vend d'autant plus mal qu'il y en a plus d'une trentaine sur le marché. La manufacture Jean Zuber & C^{ie} a le génie de mettre sur le marché en 1842, sous le titre mensonger d'*Isola Bella*, un paysage sans personnages où la nature, riche de fleurs, seule est présente, mais somptueuse, luxuriante ; elle réussit à combiner la précision botanique avec une lourde sensualité. Le succès est foudroyant : *l'Eldorado* (1849) et *les Zones terrestres* (1851) le prolongent, tandis que d'autres manufactures développent à leur tour le même concept. Le panoramique, renouvelé, va se maintenir jusqu'en 1860.

Des « bonnes herbes » au Liberty, comment les manufactures anglaises et françaises ont fait des fleurettes une mode féminine depuis la fin du XVIII^e siècle

Aziza Gril-Mariotte, maître de conférences en histoire de l'art, Université de Haute-Alsace

« Un mélange touffu d'herbages légèrement enluminés de petites fleurs des prés », voilà comment Gottlieb Widmer décrivait l'invention des motifs de fleurettes à la manufacture de Jouy en 1795 dont le succès fut si immense que ces impressions furent baptisées « bonnes herbes » au début du XIX^e siècle. Depuis ces motifs n'ont cessé d'être réinterprétés notamment dans les impressions anglaises connues sous le nom de Liberty. L'étude des sources d'inspiration des dessinateurs à Jouy et en Alsace révèle comment l'origine anglaise de ces motifs explique la filiation entre les « bonnes herbes » du début du XIX^e et les motifs Liberty imprimés à partir des années 1920. En faisant ce parallèle audacieux entre deux époques, cette contribution a interrogé autant les formes artistiques mises au point par les dessinateurs que la popularité d'une mode dans un contexte où les motifs participent à une volonté de réformer le goût des consommateurs.

Les rosiers entre science et horticulture au XIX^e siècle

Cristiana Oghină-Pavie, maître de conférences en histoire contemporaine, Université d'Angers

Les rosiers, cultivés et appréciés dans l'ornement des jardins, les arts décoratifs et la poésie depuis l'Antiquité, deviennent, à partir de 1815, l'objet d'une production horticole spécialisée et d'une activité soutenue de sélection de nouvelles variétés. Cette communication s'est intéressée aux caractéristiques de cet intérêt singulier pour les rosiers au XIX^e siècle, principalement sous l'aspect de la diversité. Comment le monde horticole, formé de

professionnels et d'amateurs, appréhende-t-il la diversité des rosiers ? Les critères de choix et de succès des variétés de rosier font état d'un idéal ornemental horticole qui évolue en fonction des usages auxquels sont destinés les végétaux sélectionnés. Une attention particulière a été accordée à deux critères de choix, la duplication et la remontée de floraison, qui orientent radicalement la sélection et, *in fine*, la structure de la diversité des rosiers cultivés. Les techniques d'obtention, les pratiques de description et de classification des rosiers ont été étudiées au regard de la diffusion des connaissances scientifiques pour mettre en évidence la tension entre le caractère vivant des rosiers et leur intégration dans des logiques marchandes.

L'horticulture : une nouvelle industrie pour l'économie alsacienne ?

Cécile Roth-Modanèse, doctorante en histoire contemporaine, Université de Haute-Alsace

Alors que l'Alsace s'industrialise, se développe un nouvel art de vivre, propice à la naissance d'un nouveau marché pour les productions horticoles. Un établissement du Sud-Alsace se positionne dès le début du XIX^e siècle : les pépinières Baumann de Bollwiller dont la renommée se diffuse rapidement à travers l'Europe. Ces pionniers sont suivis par d'autres établissements notamment aux portes des grandes villes industrielles du XIX^e siècle.

Les occasions manquées de l'horticulture française pendant les Trente glorieuses

Régis Boulat, maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Haute-Alsace

Si la France est un des pays européens les mieux dotés agro-climatiquement pour la production horticole, les horticulteurs français n'arrivent pas à se mettre en « ordre de bataille » et à saisir les chances d'un marché de masse en expansion au cours des Trente glorieuses. Contrairement à la filière néerlandaise, la filière française repose ainsi sur d'innombrables petites entreprises, une répartition des tâches entre la production et le négoce, un syndicalisme sclérosant alors que la recherche fondamentale est peu développée. Après avoir décrit les différentes filières horticoles françaises, cette communication s'est notamment intéressée à leur difficulté d'adaptation à la libéralisation des échanges communautaires.

Vivre ensemble [en milieu transfrontalier] : des flux, des médias, des cultures

20 mai 2019 | Journée d'étude

Org. Eleni Mitropoulou, Sophie Ruch¹

Cette journée, composée d'exposés et de débats, soutenue par l'ANR IDFI Nova-Tris, centre de compétences transfrontalières, concernait les dynamiques territoriales vues depuis les enjeux communicationnels. Elle a été organisée au Campus Fonderie (Université de Haute-Alsace) dans le cadre du programme « Recherche & Formation par le conseil en information et en communication pour les structures à vocation transfrontalière » (ComTrans)². Ce dernier interroge en effet les moyens mobilisés, les besoins présumés et les pratiques adoptées en information et en communication dans la perspective de favoriser à la fois la relation du public au territoire et la relation entre territoires. La rencontre du 20 mai 2019 a mis en écho des approches et des travaux de niveau inter-régional, menés dans le cadre du pôle « Transition Socio-Écologique, espaces publics et territoires » du laboratoire CIMEOS (Université de Bourgogne-Franche-Comté) et du pôle « Culture-s et médias : milieux de communication, dispositifs, usages » du laboratoire CRÉSAT (Université de Haute-Alsace).

Les problématiques auxquelles cette journée a essayé de répondre étaient nombreuses. Si le « vivre ensemble » s'élabore de façon transversale – géographique, sociale, économique et culturelle –, qu'en est-il de ses pratiques de communication ? Quels atouts, quelles carences caractérisent une communication elle-même transversale ? Dans des réalités territoriales multiples et variées comme celles contemporaines où le numérique a un rôle à jouer dans la co-construction d'une communication communautaire, quels aspects sont partagés ? Comment le numérique pourrait-il jouer un rôle central dans la communication selon la diversité des territoires et des pays ?

La journée s'est articulée autour de trois ateliers, une conférence inaugurale d'Eleni Mitropoulou (Université de Haute-Alsace), coordinatrice du projet de recherche ComTrans, et une

conférence de clôture de Carmen Rico De Sotelo (Université du Québec à Montréal). Eleni Mitropoulou a tout d'abord introduit les intervenants et acteurs de l'organisation de cette journée, avant d'opérer un premier cadrage conceptuel en s'exprimant sur « la communication et son milieu ».

Le premier atelier, coordonné par Sophie Ruch (Université de Haute-Alsace), était consacré aux « territoire, acteurs, flux ». Michèle Archambault (ESPE Strasbourg) a traité de la politique d'enseignement des langues et de la spécificité territoriale du bilinguisme, découlant de l'héritage culturel et historique alsacien. Si les politiques éducatives demeurent assez *top-down*, elle a souligné le dynamisme de certains acteurs de terrain. Fabien Bonnet (Université de Haute-Alsace) s'est ensuite engagé dans une réflexion sur le *design thinking* et l'institutionnalisation de pratiques managériales convergentes en zone transfrontalière ; il s'est demandé quel lien pouvait exister entre territoire, frontière, culture et communication des organisations. Cyril Masselot (Université de Bourgogne-Franche-Comté) a enrichi la réflexion par son approche de l'intelligence territoriale, qu'il a définie comme l'intelligence collective appliquée à des territoires (en opposition à l'intelligence économique). Elle se fonde sur l'interaction et vise à recréer des liens essentiels, selon les schémas du développement durable.

Dans le deuxième atelier, « technologie numérique, pratiques transmédiés », Alex Frame (Université de Bourgogne-Franche-Comté) et Nanta Novello Paglianti (Université de Bourgogne-Franche-Comté), qui a animé cet atelier, ont présenté une recherche portant sur l'utilisation de Twitter dans le cadre des élections européennes. Ils se sont demandé ce qu'il en était de l'espace public européen, si le débat avait un caractère transfrontalier ou transnational et quelles formes celui-ci prenait, en analysant un corpus de début de campagne. En comparant un corpus français et italien, ils ont conclu que les enjeux étaient souvent vus au travers de la loupe nationale. Carsten Wilhelm (Université de Haute-Alsace) s'est quant à lui exprimé sur la question des données personnelles, se demandant s'il s'agissait d'une « frontière du numérique ». Il a insisté sur l'existence de différences culturelles dans l'approche de la *privacy*, notamment entre la France et l'Allemagne, même si le Règlement Général de Protection des Données change la donne. Enfin, Sabine Bosler (Université de Haute-Alsace) a présenté sa recherche doctorale

1. Le présent compte rendu a été rédigé par Sabine Bosler, doctorante en sciences de l'information et de la communication (Université de Haute-Alsace).

2. Voir p. 331-334.

sur l'éducation aux médias en France et en Allemagne. Les deux approches sont singulières et ancrées dans des héritages culturels et historiques spécifiques. Elle a pu constater que la coopération transfrontalière dans ce domaine se faisait la plupart du temps via une approche d'éducation par les médias, entre professeurs de langue, augmentant la confusion entre éducation aux et par les médias.

Au sein d'un dernier atelier intitulé «culture-s et valeurs de communication», animé par Marielle Bourdot (Université de Bourgogne-Franche-Comté), Nanta Novello-Paglianti a interrogé la notion de frontière appliquée au secteur culturel, ainsi que le rôle de l'art en tant que moyen de médiation culturelle et d'animation du territoire, en prenant l'exemple de projets transfrontaliers montés par des institutions muséales. Catherine Roth (Université de Haute-Alsace) s'est ensuite penchée sur les médiations territoriales transfrontalières par le patrimoine, soutenant, en s'appuyant sur des exemples architecturaux, que ce dernier, malgré la porosité des frontières, est souvent porteur de significations nationales, et que les médiations par le patrimoine sont essentielles dans la constitution nationale et identitaire.

Pour clore la journée, Carmen Rico De Sotelo s'est prêtée à l'exercice de la synthèse à la lumière de son propre parcours, entre l'Uruguay et le Canada. Elle a offert de précieuses réflexions sur les notions de territoire et de frontière, tout en invitant à réfléchir davantage sur celles de «mobilité» et de «circulation».

Produire la carte : représentations transfrontalières et interculturelles de l'Antiquité à nos jours

20-21 mai 2019 | Colloque

Org. R. Boulat, B. Furst, O. Kammerer

Prolongeant les journées d'études annuelles «Clio en cartes»¹ et le projet Cartographie historique pour un atlas transfrontalier (CHAT)², le colloque «Produire la carte : représentations transfrontalières et interculturelles de l'Antiquité à nos jours» entendait susciter discussions et réflexions sur les modalités de représentation cartographique des phénomènes transfrontaliers et interculturels. Il s'agissait donc d'encourager à penser la carte hors des frontières politiques, grâce à la définition de trois axes principaux de réflexion : le temps (quelle compatibilité de ces phénomènes interculturels avec les travaux de cartographie réalisés au cours de l'histoire ?), l'espace (quelles approches des phénomènes interculturels ou transfrontaliers selon les espaces d'études, de création et de diffusion des cartes ?) et la méthode (comment et pourquoi réaliser des cartes intégrant de tels phénomènes ?).

Les travaux de l'*Atlas historique d'Alsace*³ ont en effet montré que les frontières politiques actuelles, en particulier celle qui sépare la France de l'Allemagne le long du Rhin, sont souvent peu pertinentes pour les entreprises cartographiques portant sur des périodes antérieures ou des phénomènes culturels, sociaux, économiques ou encore environnementaux. Ces derniers dépassent fréquemment les logiques administratives qui président trop souvent aux choix d'échelles et d'espaces cartographiés. Or, qu'elles soient ou non intégrées dans un Système d'information géographique (SIG), les cartes permettent aussi de mettre en lumière des phénomènes, des structures et des organisations spatiales répondant à d'autres logiques que celles des territoires politiques.

1. *Les Actes du CRÉSAT*, 11 (2014), p. 107-111; *Les Actes du CRÉSAT*, 12 (2015), p. 147-153; *Les Actes du CRÉSAT*, 13 (2016), p. 147-155; *Les Actes du CRÉSAT*, 14 (2017), p. 121-131; *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 245-251.

2. *Les Actes du CRÉSAT*, 14 (2017), p. 165-168.

3. Odile Kammerer (dir.), *Atlas historique d'Alsace* [En ligne : <http://www.atlas.historique.alsace.uha.fr/>].

Par des choix et des contraintes techniques (échelles, projections), graphiques (figurés, simplifications) mais aussi intellectuelles, la carte donne autant à voir qu'elle laisse de côté, et, pour répondre à des besoins précis, elle fige sur le papier (ou l'écran) des contrastes, là où d'autres critères auraient pu laisser apparaître des continuités, et inversement.

Ce colloque s'est donc efforcé de contribuer à cette ample réflexion sur la démarche cartographique en s'interrogeant sur les modalités de représentation spatiale des phénomènes transfrontaliers d'une part et interculturels d'autre part. Les premiers renvoient inévitablement à la notion de frontière politique moderne, quasi-synonyme de limite et marquant une différenciation systématique entre les territoires qu'elle sépare et qu'elle unit à la fois. À l'inverse, les phénomènes interculturels invitent à considérer des frontières dynamiques car tout à la fois floues, mouvantes, poreuses et dont la coïncidence avec les limites politiques est loin d'être systématique.

Sur deux jours et en trois langues, vingt-huit participants issus de onze pays ont présenté leurs travaux et alimenté les débats autour de quatre grands thèmes. Le lundi 20 mai était consacré à la cartographie de systèmes nationaux, puis au rôle des cartes en contexte de confins ou de confrontations, tandis que la question des liens entre frontière et interculturalité, puis celle de la représentation des espaces transfrontaliers ont occupé le mardi 21 mai.

CARTOGRAPHIER DES SYSTÈMES NATIONAUX

Cartographier la frontière en temps de guerre

La cartographie militaire des frontières au XVIII^e siècle : une pratique spécifique

Grégoire Binois, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les modalités concrètes de production de la carte, à la fois sur le terrain et dans l'atelier, ont été au cœur de cette communication, afin de saisir la spécificité de l'approche militaire de la frontière. Pour un militaire, la frontière n'est pas la ligne qui figure sur sa carte ; cartographier une frontière revient à cartographier un espace. Il faut donc réfléchir à l'étendue à donner à ce dernier, et aux modalités de sa mise en image. Il faut négocier avec les

autorités adverses pour parcourir leurs terres, et à défaut trouver des palliatifs. Il faut enfin s'accorder sur les éléments qui doivent intégrer la carte et sur ceux qu'il convient d'ignorer. À partir de l'analyse des pratiques de terrain, du processus de production, l'intervenant a proposé une réflexion sur la spécificité de la cartographie militaire des frontières.

L'histoire de la cartographie des frontières du XVIII^e siècle s'arrête régulièrement sur un certain nombre de grandes réalisations : la cartographie de la frontière alpine par Bourcet dans les années 1740-1750 ; celle des côtes de Bretagne et des frontières de l'Est menées conjointement par les ingénieurs géographes militaires et les officiers du Génie dans les années 1770-1780 ; et enfin la cartographie des Aldudes réalisée dans les années 1780-1790 par l'armée et les Affaires Étrangères. Pourtant ces grandes réalisations, menées parfois conjointement avec les autorités étrangères, ne sont pas les seules à représenter des espaces frontaliers et à en figurer le tracé. D'autres « cartes des frontières » existent. Toutes ont la particularité de présenter un espace vaste : il ne s'agit pas tant de positionner des bornes, de placer une ligne, que de figurer un espace, une zone de belligérance. Parfois même, le trait frontalier est absent des cartes dites « de frontière ». Pour les militaires, cartographier la frontière ne revient donc pas à positionner précisément une ligne, mais à envisager un espace. En ce sens, cartographier la frontière n'a pas le même sens pour un militaire et pour un diplomate chargé de la détermination des limites. Ces deux projets peuvent se concilier mais demeurent différents. En période de conflit, le tracé frontalier n'a plus grand sens, même s'il conditionne les pratiques des cartographes eux-mêmes, parfois obligés de faire leurs levers en toute discrétion dans les territoires ennemis.

La construction cartographique de la frontière austro-ottomane à l'époque moderne

Benjamin Landais, Université d'Avignon

La communication s'est interrogée sur les évolutions de la représentation cartographique de la frontière terrestre entre la Monarchie habsbourgeoise et l'Empire ottoman à l'époque moderne, en partant du constat qu'il existait un écart entre la matérialité cartographique de la frontière et sa réalité historique. La frontière linéaire des atlas contemporains est source de nombreux malentendus et anachronismes. Elle suggère à tort

l'existence d'une conception territoriale de la souveraineté au xvi^e siècle, escamote le caractère composite de la Monarchie habsbourgeoise – Bohême, Hongrie et pays autrichiens sont alors co-gouvernés par les ordres – et échoue à montrer l'épaisseur de cette frontière militaire. Les cartes gravées et manuscrites de l'époque moderne font quant à elles un choix totalement différent : elles représentent un espace ouvert, où la frontière entre les possessions des Habsbourg et des Ottomans, lorsqu'elle est figurée, traverse un espace culturel cohérent. Les cartes de la Hongrie réalisées au xvi^e siècle sont rarement délimitées par une frontière linéaire : ce sont le cadre de la carte, la densité des toponymes et les éléments naturels (Save et Danube au sud, Carpates au nord et à l'est) qui bornent le territoire. La relative homogénéité du dessin ne doit néanmoins pas faire illusion. Si la représentation des espaces contrôlés par les forces habsbourgeoises est régulièrement révisée, celle de l'espace situé au-delà de la ligne de fortification ottomane reste figée dans une géographie humaniste qui mêle topographie médiévale et réminiscences antiques, découlant notamment d'une propagande impériale habsbourgeoise qui vise à nourrir l'imaginaire impérial de (re) conquête des terres infidèles.

Ce n'est qu'à la fin du xvii^e siècle que s'impose progressivement la représentation cartographique d'une frontière linéaire, séparant deux États. Une telle évolution ne suit toutefois ni le rythme de la redéfinition juridique des frontières internationales, ni celui des grandes entreprises étatiques de cartographie. Ce processus est avant tout lié à un changement dans les conditions techniques et le contexte commercial de production des cartes. Les principaux responsables de cette mutation sont les entreprises éditoriales du cartographe impérial Johann Baptist Homann (1664-1724) et le nouveau type d'articulation qui se met en place entre une cartographie de terrain produite pour l'administration militaire et une cartographie de cabinet destinée au public. La progression des armées et des négociations diplomatiques se traduisent immédiatement dans les espaces occupés par chaque puissance. Une couleur spécifique s'applique ainsi aux possessions habsbourgeoises et ottomanes, figurant pour la première fois l'étendue respective des deux États, plutôt que des entités politico-culturelles figées. Ce modèle s'impose en quelques décennies aux cartes de plus petite échelle, bien que ces dernières restent plus longtemps fidèles à une géographie humaniste.

Lorsque la carte crée le territoire : l'invention de l'Alsace-Lorraine
Benôit Vaillot, Institut universitaire européen, EHESS / Université de Strasbourg

Cette communication a porté sur « l'invention » de l'Alsace-Lorraine par la cartographie allemande à la fin du xix^e siècle. Jamais, dans l'histoire, l'Alsace et la Lorraine n'ont été unies et personne n'avait même songé à les rassembler dans une entité propre avant la fin du xix^e siècle. Mais en septembre 1870, en pleine guerre franco-prussienne, l'Alsace-Lorraine est pour la première fois nommée et grossièrement figurée sur une carte d'état-major prussienne du Rhin supérieur à l'échelle 1/666 666. Cette carte affiche les objectifs militaires prussiens : tout le territoire est entouré d'un trait au crayon rouge et placé sous les ordres d'un gouvernement général d'Alsace et de Lorraine. Des axes de communication y sont tracés en traits épais et de couleur foncée pour insister sur les relations transfrontalières qui existent entre l'Alsace-Lorraine et l'Allemagne du Sud. Le nouveau territoire ne correspond à aucune circonscription administrative ou entité passée et ne comprend qu'une partie réduite de la Lorraine. Celui-ci est officiellement cédé par la France au nouvel Empire allemand, moyennant quelques modifications, lors du traité de Francfort qui met fin à la guerre le 10 mai 1871.

En s'appuyant sur des sources variées – souvenirs de l'un des commissaires délimitateurs, archives de la commission de délimitation, délimitations antérieures réemployées par les autorités allemandes –, l'auteur a analysé les mécanismes et modalités ayant permis à une carte imprécise, aux objectifs militaires et politiques de créer l'Alsace-Lorraine. Alors même que son statut n'est pas encore fixé, les autorités allemandes rassemblent les archives concernant les délimitations frontalières entre la France et le Bade, la Bavière, le Luxembourg, la Prusse et la Suisse, dont certaines remontent au début du xix^e siècle. Parallèlement, une commission internationale de délimitation, composée de militaires et d'ingénieurs géographes, œuvre à démarquer la nouvelle frontière franco-allemande. Les commissaires délimitateurs sont chargés de tracer à grande échelle la limite séparant la France de l'Alsace-Lorraine à partir de la carte de septembre 1870, qui a été annexée au traité de Francfort. De 1871 à 1877, ils produisent à cette fin pas moins d'un millier de cartes. C'est particulièrement le cas des commissaires allemands qui, de la même façon que lors des délimitations coloniales en Afrique ou en Asie,

en profitent pour se renseigner sur les populations. Ces cartes, ensuite assemblées, produisent une carte à plus petite échelle, qui affirme la souveraineté allemande en Alsace-Lorraine et forge un territoire inédit.

Les cartes anciennes comme arguments de la définition des territoires nationaux contemporains

Cartography and constructivism in the India-China boundary dispute

Joe Thomas Karackattu, Indian Institute of Technology (Madras)

La frontière indo-chinoise est au cœur de l'un des conflits diplomatiques majeurs dans le domaine des relations politiques bilatérales contemporaines. À partir d'archives et de cartes, associées à des récits d'explorateurs et de voyageurs comme la *Carte ethnographique et politique de l'Asie centrale* de Ferdinand Grenard (1899), la communication s'est intéressée aux tentatives successives de définition des limites entre la Chine et l'Inde aux ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles. Trois questions ont structuré cette présentation :

- L'étude de l'évolution des lignes frontières au fil du temps révèle-t-elle des contradictions propres à chaque pays dans sa manière de représenter ce qu'il qualifie de limite « traditionnelle » ?

- Les processus de décision qui ont respectivement conduit à la fixation des frontières dans les régions est et ouest sont-ils dissociés l'un de l'autre ?

- L'étude des sources historiques, notamment cartographiques, fournit-elle des arguments en faveur d'un réexamen du tracé frontalier dans les secteurs ouest (la région de l'Aksai Chin) et est (Arunachal Pradesh) qui se dirigeait vers un compromis ?

L'approche constructiviste adoptée ici invitait à adapter la compréhension de l'acception des frontières : le récit irrédentiste actuel sur la frontière sino-indienne, insistant sur l'existence de « frontières traditionnelles », a en réalité évolué au fil des années. Cette revendication, d'un point de vue théorique, s'appuie finalement moins sur une notion de véracité ou de réalité, ou même de permanence des tracés, mais sur son ancrage dans un processus politique partagé de sélection des limites – parmi d'autres, celles-ci n'étaient manifestement pas immuables – qui, avec le temps, a conduit à les considérer comme acquises.

Kartographische Darstellungen des Mittelalters in Südosteuropa als Ausdruck regionaler Nationalhistoriographien

Nedim Rabić, Université de Sarajevo

En dépit de son caractère multi-ethnique et de son rôle dans l'histoire de l'Europe en général, l'Europe du Sud-Est, à l'époque médiévale, a surtout intéressé les historiographies nationales. Depuis l'émergence des mouvements nationaux modernes, ces territoires ont été au cœur d'historiographies critiques mais aussi de représentations fantasmées, presque mythiques. Aussi, après la Seconde Guerre mondiale, un programme de recherche a été mis sur pied, mais s'est montré largement dépendant des courants politiques, du contexte économique et des pouvoirs en place. La représentation cartographique de ces États médiévaux, à l'apogée de leur expansion territoriale, est devenue un argument en faveur de nouvelles revendications hégémoniques, notamment dans les années 1990.

Cette contribution s'est attachée à comparer les différentes représentations d'un même espace médiéval en s'interrogeant sur les motifs de ces différences, parfois particulièrement marquées selon la nationalité, le lieu d'exercice ou l'affiliation de leurs auteurs. Elle s'est par la suite intéressée à la confrontation entre ces représentations politiques et la diversité culturelle, linguistique et religieuse des Balkans, en questionnant la pertinence des termes de « croisements », « ponts » ou « zones de contacts » que l'on confère volontiers à ces espaces.

CARTES, CONFINS ET CONFRONTATIONS

Tracer des frontières politiques dans des espaces résistants

Méandres du Rhin – Tracer la frontière entre la France et le pays de Bade

Jean-Luc Arnaud, CNRS TELEMME

Jusqu'au début des années 1920, le long du Rhin, la France et le pays de Bade (puis l'Allemagne) étaient séparés par une double ligne frontière. La limite de souveraineté suivait le thalweg du fleuve et était révisée chaque année, tandis que les limites des bans communaux étaient fixes. Ainsi, au gré des divagations du Rhin, des propriétés publiques françaises pouvaient se trouver en territoire allemand et inversement. Les communes conservaient

cependant sur ces propriétés des droits d'intérêts locaux et la possibilité de les faire fructifier sans être soumises à la réglementation douanière. En d'autres termes, le double partage de l'espace était conforté par un partage des droits, entre le pouvoir des États et les prérogatives municipales.

Les modalités de « matérialisation » sur le terrain puis de cartographie, en fonction du statut des documents concernés (plans cadastraux, cartes militaires à grande échelle, cartes d'ingénieurs à moyenne échelle, etc.), de cette double frontière a été au cœur de cette communication. Face à la divagation du Rhin et confrontés aux décalages temporels (temps du fleuve, qui change d'année en année, temps, plus long, de la réalisation de la carte), les agents chargés de la délimitation ont été contraints de mettre en place un système complexe et astucieux de lignes et de points de repère placés sur la « terre ferme ». Ce procédé, de détermination « à distance » de la ligne frontière, constitue un exemple unique en son genre. Dans un souci de rationalisation des limites définies par la commission Noblat, de nouvelles bornes sont placées sur le Rhin, associées à des bornes supplémentaires, sur ses rives, dont les lignes de visées servent à retrouver les bornes disparues au gré des changements du cours. Alors que les trois temps de création de la frontière placent normalement les cartes particulières comme étape finale, postérieures à la fixation de la limite globale et de sa matérialisation, le processus de délimitation entre la France et le Bade au XIX^e siècle fait l'inverse : la carte à grande échelle sert de point de départ, préalable au placement des bornes.

L'espace transfrontalier du canton du Tessin et de la Lombardie par les reconnaissances des ingénieurs géographes de l'époque napoléonienne (1796-1814)

Valentina De Santi, Università della Svizzera italiana, Archivio del Moderno

La célèbre étude de Henri Berthaut en 1902 sur les travaux des ingénieurs géographes constitue une source inépuisable sur les vicissitudes auxquelles était soumis ce corps tout en mettant en lumière la continuité des pratiques de voyages et d'enquêtes de terrain de ces cartographes. Dès le XVIII^e siècle et jusqu'à la Restauration, ceux-ci agissent au sein d'un vaste théâtre d'action, arpentant chemins et territoires de l'Europe, de la Russie, de l'Égypte et du Nord-Amérique, etc. Comme déjà mis en lumière par d'autres publications, l'étude des pratiques et matériaux produits par ce groupe professionnel est au cœur de questionnements multiples

relevant autant de l'histoire de l'art, de l'histoire des sciences que d'histoire politique et administrative. À cet égard, la démarche cartographique contribue à fabriquer un espace dont les confins et les frontières représentent l'un de ses caractères constitutifs.

Prenant comme cas d'étude l'aire du Milanais et du canton du Tessin à l'époque napoléonienne, l'auteur a examiné les reconnaissances et mémoires réalisés par les ingénieurs géographes militaires, et aujourd'hui conservés au Service Historique de la Défense, pour illustrer la perception de cet espace transfrontalier au moment de la construction des espaces nationaux promus par la Révolution Française, tant en Italie – création de la République Cisalpine, puis Royaume d'Italie (1805-1814) – qu'en Suisse – création de la République Helvétique. L'exemple du Tessin, canton italophone de la Suisse situé sur le versant méridional, et des voyages effectués par les ingénieurs militaires a permis de s'intéresser à la notion de frontière tout en questionnant la place des Alpes et des routes qui vont de la France à la Lombardie dans le processus de fabrication et de perception de cet espace transfrontalier.

Confrontation des représentations spatiales dans des empires et espaces coloniaux

Making Monsters, Maps and Empires : How Conquest-Period Spanish and Aztecs Encoded Myth in the Cartography of the Basin of Mexico
Kathryn Florence, Concordia University (Montréal)

À première vue, la cartographie et la mythologie ne semblent pas avoir de lien. Pourtant, les frontières entre les deux sont plus floues qu'il n'y paraît. D'une part, à la fin du XV^e siècle et au XVI^e siècle, explorateurs et colons rapportent du Nouveau Monde des récits de flore merveilleuse, de paysages irréels habités par des monstres surprenants. D'autre part, plusieurs groupes ethniques appartenant à la Triple alliance aztèque se sont également attachés à mettre en récit leur propre arrivée dans le Mexique central, dépeignant, eux aussi, une *terra incognita* peuplée de bêtes fantastiques. Leurs *codices* cartographiaient ainsi leur itinéraire tout en octroyant une caution divine à leur pouvoir.

Bien que ces deux entreprises relèvent indéniablement de deux traditions différentes, les Européens et les Mésos-américains ont chacun ménagé une place au monstrueux, sur le bord de leurs cartes. Cette pratique renseigne cependant davantage

sur les utilisateurs des cartes que sur les peuples qu'ils représentent. Les acteurs de la colonisation européenne de l'Amérique (conquistadors, colons et prêtres) ont ainsi enveloppé d'un mythe la réalité des habitants de l'Amérique, les dépeignant comme de sanglants cannibales, des primitifs ignorants ou des âmes à sauver. À l'inverse, les Nahuas les utilisent pour légitimer leur droit à gouverner, en valorisant leurs exploits antérieurs. Ce faisant, les cartes occultent le fait que les rencontres vont dans les deux sens. La comparaison de trois cartes du Mexique central a ainsi permis de montrer comment deux civilisations ont eu recours aux mythes dans leur pratique de la cartographie pour légitimer leurs pratiques et en quoi les cartes elles-mêmes révèlent des idéologies socio-politiques. La cartographie était l'un des moyens utilisés pour bâtir des empires en Amérique : créer des cartes contribuait à créer un monde. En étudiant l'évolution des cartes au cours des conquêtes, en comparant les pratiques et les cartes elles-mêmes, il est possible de discerner le processus de transformation organique des phénomènes historiques en mythes.

Grenzen am Amazonas. Verflechtungen religiöser, politischer und ethnographischer Räume in jesuitischen Missionskarten des 17. und 18. Jahrhunderts

Irina Pawlowsky, Universität de Tübingen

Au début de l'époque moderne, l'Amazonie représentait un espace dans lequel les conflits entre pouvoirs politiques et ordres missionnaires concurrents étaient fréquents lors de l'établissement des frontières. Les jésuites, dont les travaux cartographiques ont été au centre de cette communication, ont joué un rôle clé à cet égard. Diverses cartes de missionnaires jésuites de la « mission Maynas » en Haute-Amazonie ont ainsi permis d'appréhender les modalités de la construction cartographique de frontières qui, selon l'auteur, étaient fondées non sur de simples accords juridiques ou politiques, mais créées par l'enchevêtrement de diverses conceptions de l'espace : séculier ou religieux, administratif ou ethnographique, administratif, religieux ou ethnographique.

L'auteur a d'abord examiné l'interaction des concepts spatiaux politiques et religieux (par exemple, à travers l'utilisation de symboles de domination et d'iconographie chrétienne) avant d'évoquer la représentation des territoires autochtones qui pourraient parfois permettre de qualifier certaines régions de zones frontalières. Sur les cartes de mission, ces zones étaient souvent

peu délimitées, les lignes frontalières étaient délibérément maintenues ouvertes, pour insister sur le caractère inachevé des entreprises missionnaires et coloniales. Ce faisant, cette contribution a permis de mettre en lumière la complexité et la diversité des modalités de construction et de définition des frontières en Amazonie, qui dépassent de loin une définition simplement politique des empires coloniaux.

A Gendered Land : English Perceptions of Sixteenth Century Ireland

Tara S. Rider, Stony Brook University (New York), School of Marine and Atmospheric Studies

Dès le moment où le paysage est investi par des populations, il revêt une pluralité de sens, souvent rattachés à un sentiment d'appartenance. L'Irlande du xvi^e siècle représente un cas particulier, dans lequel le paysage et l'identité culturelle paraissent particulièrement entremêlés, allant jusqu'à constituer une unique entité dans l'esprit des Anglais à cette époque, et que complique la question des peuples irlandais eux-mêmes. Dans les discours et les cartes sur l'Irlande, les tropes opposant sauvagerie et civilisation, mais aussi féminité et masculinité s'imposent en effet rapidement.

De fait, les descriptions du territoire irlandais au xvi^e siècle attribuent volontiers une personnalité à la géographie même de l'Irlande : les collines, les montagnes ou les lacs ne sont pas que des entités physiques mais contribuent à définir le pays, si bien que cette personnalité se refléterait dans la culture irlandaise et dans les habitants eux-mêmes. La « féminité » de l'Irlande justifiait, pour les Anglais, leurs prétentions de conquête et de colonisation. En attribuant au paysage une dimension genrée, féminine, allant de pair avec des caractéristiques telles que la passivité et l'émotion, l'Angleterre des Tudor estimait que la colonisation « améliorait » l'Irlande. Sa féminité légitimait ainsi sa subordination.

Par ailleurs, le caractère sauvage (*wilderness*) de l'Irlande semblait incarner, aux yeux des conquérants, l'exact opposé du paysage anglais. Alors que l'Angleterre pouvait être considérée comme un jardin idéal, les terres fertiles de l'Irlande apparaissaient aux Anglais comme un paradis sauvage qui ne demandait qu'à être cultivé mais était gâché par la barbarie de ses habitants. L'enjeu était donc pour eux de civiliser le territoire en transformant cette *wilderness* en jardin ordonné et cultivable. La colonisation et l'instauration de la civilisation qui s'ensuivraient ne

pourraient venir que d'un aménagement de l'île, qui passerait par un travail d'enquête et de cartographie. En explorant la manière dont le caractère d'une nation peut être déterminé et cartographié à partir d'une approche géographique, la communication a montré que l'entreprise coloniale a contribué à façonner non seulement l'Irlande, mais aussi l'Angleterre. L'intersection de la géographie et du genre en Irlande montre comment la terre et les populations ont été sujettes à des pratiques coloniales à la fois sur le plan psychologique et sur le plan physique : la seule manière, pour les Anglais, de dominer les Irlandais était de maîtriser la terre qui reflétait leur identité.

FRONTIÈRES ET INTERCULTURALITÉ

Cartographier des phénomènes interculturels en contexte transfrontalier

Politische Kooperation und ihre Karten. Zur Praxis der grenzüberschreitenden Kartographie

Ulla Connor, Université du Luxembourg, IPSE

En Europe, la coopération politique entre régions voisines s'est institutionnalisée ces dernières années. Les politiques régionales, l'aménagement du territoire, l'administration des différents pays sont marqués par une coopération qui vise à développer et mettre en œuvre des projets transfrontaliers. Or cette coopération a rapidement été liée au développement de cartes transfrontalières créées par des professionnels spécialement recrutés à cet effet. Le mandat politique de dépassement des frontières par la coopération va de pair avec la production d'un espace transfrontalier matérialisé par les cartes.

La communication s'est donc attachée à montrer en quoi ces cartes constituent un espace généralement perçu à la fois comme discontinu (car séparé par des frontières nationales) mais aussi, à d'autres égards, comme continu et uniforme. L'auteur a notamment insisté sur leurs principales caractéristiques : réduction à un format adapté à leur usage, de l'affiche au logo ; esthétique qui montre davantage les territoires comme des puzzles qui s'assemblent plutôt que des entités qui se recouvrent les unes les autres ; volonté de tenir compte des attentes du public (cartes « conviviales ») et, ambition de donner à voir des cartes

qui respectent les principes implicites de ce qui entend être une « bonne » cartographie des régions transfrontalières.

Des enquêtes de terrain dans le domaine de la coopération politique transfrontalière ont ainsi permis de montrer que les cartes s'ancrent dans une dimension historique double : d'une part, l'héritage culturel que nécessite la lecture de la carte, et qui doit *de facto* être commun, et d'autre part le processus qui a conduit à l'émergence des États-nations et donc à une uniformisation de la lecture spatiale du monde. Inversement, les cartes elles-mêmes s'inscrivent dans l'histoire en devenant le support de décisions, d'actions, de récits communs. Elles permettent de rendre tangible, définissable un espace complexe, et ce faisant, le transforment. Elles orientent l'action en facilitant la visualisation homogénéisée de données spatiales souvent hétérogènes car produites par des administrations différentes. En d'autres termes, dans ce contexte transfrontalier, les actions produisent des cartes, et ces cartes influencent les actions.

Cartographier les enjeux culturels et politiques dans le Rhin supérieur dans l'Entre-deux-guerres

Nicolas Le Moigne, Lycée Michel-de-Montaigne (Mulhouse)

Cette communication s'est appuyée sur la carte « Le Rhin supérieur : un enjeu culturel et politique dans l'Entre-deux-guerres » produite pour l'*Atlas historique du Rhin supérieur*⁴. Elle s'est donc attachée à retracer les problèmes de méthode liés à la transposition cartographique, ainsi que les solutions mises en œuvre, en insistant sur les choix nécessaires pour transformer un ensemble de données historiques en figurés cartographiques. Ce cas d'étude a permis de mettre en valeur le fait que la carte n'est pas un simple support, mais un vecteur qui oriente les problématiques que l'historien veut y matérialiser – le meilleur exemple étant celui de l'autonomisme alsacien, dont la mise en carte a permis de montrer le caractère de dynamique transfrontalière, alors qu'il est traditionnellement perçu à travers un prisme franco-alsacien. La légende de la carte gravite autour de trois axes : les liens culturels de part et d'autre du Rhin, le contexte des revendications régionales, et la montée des tensions internationales. La contribution a montré comment la production de la carte a conduit à des choix dans la « mise en histoire » de ces enjeux.

4. Odile Kammerer (dir.), *Atlas historique transfrontalier du Rhin supérieur*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, à paraître en 2019.

Ces derniers concernaient les éléments qui montraient, d'une part, le phénomène identitaire alsacien (mouvements de jeunes, maisons d'édition, etc.) et d'autre part les vecteurs de l'influence culturelle allemande qui perdure malgré le rattachement à la France en 1918. La cartographie se heurte notamment à la superposition d'échelles différentes, recourt à l'implicite et est contrainte au compromis, indispensable pour représenter des enjeux, tels que le dialecte germanique, sous leur forme la plus apte à être mise en carte, mais pas nécessairement la plus importante historiquement. Les enjeux politiques régionaux, fortement liés à l'autonomisme alsacien, constituent un second volet de la carte et révèlent la difficulté à appréhender la chronologie en termes cartographiques, au point de devoir abandonner la représentation de certains résultats électoraux pour mieux en lire d'autres. Ils montrent aussi l'ambiguïté des figurés ponctuels pour représenter l'ampleur ou la récurrence de certaines manifestations. Le Rhin supérieur est enfin le théâtre des velléités de réconciliation franco-allemande, puis de la montée des périls dans les années Trente. Le parti pris a été, sur ce thème, de montrer la juxtaposition d'un espace d'affrontement et d'un espace de circulation, recourant à un figuré linéaire qui traduit les fortifications allemandes, françaises et suisses. Le résultat cartographique attire ici l'attention sur les hiérarchies visuelles entre les figurés, dans la mesure où l'œil attache plus d'importance à des lignes qui semblent embrasser tout l'espace représenté qu'à des figurés ponctuels qui semblent traduire des réalités sporadiques et isolées. La question qui se pose dès lors est celle de la part qu'il revient d'attribuer à la représentation visuelle, et à la réalité des faits, dans la représentation mentale d'une situation historique.

La presse dans le Rhin supérieur au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles à l'épreuve de la carte : approches méthodologiques

Anaïs Nagel, Université de Strasbourg⁵

Le tournant des XVIII^e et XIX^e siècles – qualifié de « Sattelzeit » (époque charnière) par Reinhart Koselleck – constitue une époque propice à l'étude des imprimés et plus particulièrement de la presse : croissance exponentielle du nombre de titres grâce à la liberté d'expression conférée par la Déclaration des Droits de

l'Homme et du Citoyen de 1789, répression ponctuelle, censure impériale, mutations socio-politiques majeures, professionnalisation du monde de l'édition et du journalisme. Les dynamiques transfrontalières qui marquent le Rhin supérieur ont alors contribué à un phénomène d'acculturation et d'hybridation des cultures politiques individuelles et collectives, ainsi qu'à des formes d'autonomisation et de prises de distance liées à l'émergence d'identités nationales et régionales. L'enjeu était de s'appuyer sur la cartographie de différents phénomènes pour se détacher des catégories préexistantes et de s'affranchir des cadres nationaux, permettant ainsi de penser le rôle des journaux dans la construction d'une culture politique à l'âge des révolutions.

La cartographie des lieux d'édition de près de soixante-dix périodiques et des lieux de créations de journaux fait apparaître un contraste entre un espace français centré sur Strasbourg et un espace germanique multipolaire en dépit de la prédominance de Mayence. À l'échelle locale, la carte des lieux d'éditions strasbourgeoises montre la concentration des éditeurs dans le centre-ville, mais des travaux complémentaires seront nécessaires pour approfondir l'analyse spatiale. Un travail de cartographie des espaces couverts par l'information et des réseaux de correspondants permet également de mettre en valeur des dynamiques transfrontalières. Bien qu'elle ne permette pas de représenter certaines phénomènes comme celui de l'acculturation ou des idées véhiculées par la presse, la cartographie permet d'ancrer dans le territoire les transferts d'informations et de savoirs souvent présentés de manière abstraite, ainsi que de repérer les mobilités des différents acteurs qui participent de la vie des journaux. Si certains éléments ont pu être cartographiés (pôles éditoriaux, lieux d'édition), des dépouillements de sources et récoltes de données doivent encore être menés avant de pouvoir proposer des cartes.

La construction de régions métropolitaines transfrontalières en Europe occidentale. Une analyse des discontinuités par cartes interprétatives en ligne

Pauline Pupier, Université d'Artois

En Europe occidentale, les régions métropolitaines transfrontalières sont marquées par une double organisation spatiale due à la métropolisation et au régime des frontières internes de l'Union européenne. La frontière présente alors une spatialité complexe qui va de la ligne de démarcation, à la bande frontalière, frontière zone ou frontière marche. Dans son processus de construction politique,

5. L'auteur étant empêchée, la présentation a été lue par Jean-Baptiste Ortlieb, Université de Strasbourg.

une région métropolitaine transfrontalière peut donc jouer sur ces deux dynamiques spatiales du métropolitain et du transfrontalier pour définir son périmètre. Or, celles-ci peuvent interagir de façon contradictoire ou synergique. En sus de réflexions théoriques et du cadre de recherche sur lesquels repose le travail de thèse de l'auteur, cette communication a fourni de premiers éléments quant à une méthodologie de cartographie interprétative en ligne.

En effet, comment la frontière peut-elle être une ressource de construction régionale ? Quelles recompositions spatiales accompagnent la construction d'une région métropolitaine transfrontalière ? Quel périmètre, quelles discontinuités se recomposent finalement dans une région métropolitaine transfrontalière ? Ces interrogations ont vocation à spatialiser les représentations du débat sur les régions métropolitaines transfrontalières alors que ce titre est soit brandi comme un label en Europe occidentale, soit débattu dans des études fonctionnelles. Les résultats d'une enquête en ligne avec cartes interprétatives de l'Eurorégion Transmanche et du Rhin supérieur proposent une analyse cartographique de la spatialité (trans) frontalière perçue par les acteurs locaux. Ils révèlent des Eurorégions à géométrie variable, marquées par une forte polarité dans la Manche et une bipolarité dans le Rhin supérieur. La finalité est de s'avancer sur la place des régions métropolitaines transfrontalières comme objet géographique et politique dans les recompositions scalaires en Europe occidentale.

La cartographie, un outil décisionnel pour la cogestion de l'espace transfrontalier Aplahoué (Bénin) - Tohoun (Togo)

Éric A. M. Tchiboza, Apollinaire C. Agbon, Université d'Abomey-Calavi

Malgré leur potentiel, les espaces transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest posent des problèmes de gestion. Au Bénin, les espaces frontaliers jouent un rôle de pivot dans l'intégration régionale en ce qu'ils représentent des lieux de brassage culturel, d'échange et d'interconnexion entre les pays et populations de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, la frontière bénino-togolaise n'a pas fait l'objet de nombreux travaux, encore moins fondés sur une analyse spatiale. La communication a donc présenté les résultats d'une étude visant à évaluer les possibilités d'une cogestion de l'espace transfrontalier Aplahoué (Bénin) - Tohoun (Togo), caractérisé par son éloignement des capitales nationales où se concentrent les processus de modernisation et par un sentiment des populations d'être à la périphérie voire d'être abandonnées.

À partir d'une approche géographique reposant sur la cartographie à l'aide d'un SIG et les enquêtes sociales, les résultats obtenus mettent en exergue aussi bien les contraintes organisationnelles de la cogestion que les obstacles au développement de l'espace étudié. Les déterminants de la cogestion sont humains, physiques et dépendent également de l'utilisation du sol. Ce dernier facteur s'exprime par des niveaux variés (faible 23 %, moyenne 71 % et forte 6 %). L'espace cartographié présente des enjeux territoriaux, économiques et socio-politiques (consolidation de la solidarité nationale, rapprochement des peuples divisés et intégration régionale) ainsi que des solutions aux problèmes fonciers, d'infrastructure, de sécurité et d'assainissement qui peuvent être valorisés à travers la réalisation d'une carte décisionnelle. Cette dernière permet de projeter l'espace transfrontalier d'étude dans une intégration sous-régionale (UEMOA). Pour rendre cette cogestion opérationnelle sur les plans institutionnel, législatif, technique et financier, des pôles de développement sont créés mais nécessitent que les acteurs concernés se les approprient. Dans cette perspective, la carte constitue un outil intégré d'aide à la décision pour la gestion et l'aménagement de l'espace frontalier Aplahoué-Tohoun dans une démarche participative avec les populations et les autorités locales.

LES ESPACES TRANSFRONTALIERS DE LA CARTE AU MUSÉE

Espaces partagés : quand la carte efface la frontière

Eine Karte erstellen : Die Visualisierung der Botennetze der Universität von Paris im Spätmittelalter

Martina Hacke, Heinrich-Heine-Universität Düsseldorf

Le projet de cartographie des messagers des nations de l'Université de Paris au Moyen Âge présente un certain nombre de défis techniques et méthodologiques, plus encore pour un.e historien.ne sans formation en cartographie. Reposant sur des listes de noms et de juridictions géographiques des messagers enregistrés, ce projet permet de spatialiser des réseaux de communications transfrontaliers. Véritable exercice de cartographie historique appliqué à la recherche, cette contribution a permis de revenir sur un certain nombre d'enjeux récurrents de la pratique. Le choix du fond de carte (le découpage diocésain) notamment révèle l'enjeu de

représenter des territoires avec justesse malgré leur évolution au fil du temps, et leur différence avec les provinces universitaires qui correspondent en réalité davantage aux territoires des messagers. Par ailleurs, les frontières politiques ne sont pas à négliger, car elles pouvaient également avoir une influence sur l'organisation des messagers. Néanmoins, la prise en compte des très petits territoires à l'échelle européenne et de leur évolution pose question, tout comme le géo-référencement hétérogène des cartes existantes susceptibles de servir de base de travail. En dépit des limites et des tâtonnements, les cartes résultant de ce travail exploratoire révèlent une organisation spatiale originale des messagers des nations, donnant à voir des territoires qui ne recouvrent ni les découpages ecclésiastiques ni les frontières politiques.

De la banane bleue à la grappe européenne, en passant par le poisson rouge et die rote Krake, comment (se) représente-t-on une Europe rhénane fantasmée ?

Vincent Moriniaux, Université Paris-Sorbonne

La communication s'est proposé d'analyser les conditions historiques et scientifiques de l'émergence puis de l'évolution des représentations cartographiques schématiques de l'Europe rhénane depuis les années 1980. Tout commence avec la « mégalopole européenne » du géographe pédagogue et féru de cartographie Roger Brunet. Miroir sur le vieux continent de la *Megalopolis* états-unienne de Jean Gottmann, puis rapidement réifiée sous l'appellation de « banane bleue » par les politiques et les journalistes, la « mégalopole européenne » a très vite suscité à la fois des critiques parmi la communauté scientifique et de l'admiration parmi les politiques et les équipes de pédagogues auteurs de manuels scolaires.

Les uns ont remis en cause les critères qui sous-tendaient la schématisation, d'autres ont exploité l'image à leur profit au risque d'en dévoyer le sens (les politiques), d'autres encore ont proposé, sur des bases plus ou moins sérieuses, d'autres images, tout aussi évocatrices (le poisson rouge, la pieuvre rouge – *die rote Krake* –, la grappe), et désireuses de suggérer d'autres organisations spatiales de l'Europe, sans jamais parvenir à détrôner la banane initiale. Le panorama analytique proposé par l'auteur a ainsi posé la question du rapport de la carte à la réalité, et de la responsabilité du cartographe, mais aussi celle de l'influence dans toutes les sphères de la société des images plus ou moins fantasmées des régions transfrontalières qui uniraient, au cœur de l'Europe communautaire, les ennemis d'hier.

Représentation systémique transfrontalière : un modèle par la mobilité

Thomas Waroux, Université de Mons

De la marche à pied à l'automobile, l'évolution des territoires peut s'exposer selon la succession des systèmes de transport. Ce rapport a été démontré par la méthode de représentation systémique proposée par l'auteur et appliquée à des territoires transfrontaliers. Si des projets de coopérations et d'échanges transfrontaliers s'opèrent dans des contextes métropolitains, une rupture importante aux frontières des territoires transfrontaliers « d'entre-deux » peut être constatée. La recherche s'est appuyée sur les théories systémiques qui permettent de développer la compréhension et la perception des phénomènes urbains transfrontaliers, notamment pour le territoire transfrontalier de Mons-Valenciennes.

Le modèle systémique a conduit à l'expérimentation de différentes représentations sur vingt cas d'étude et modèles urbains selon leurs systèmes de transport. Ces représentations s'accompagnent d'une recherche d'informations géographiques et de données transposables afin de construire une base de données dans un Système d'Information Géographique transfrontalier et d'en dégager le rapport entre ville, territoire et mobilité transfrontalière. En résultent des représentations en « cartes de chaleur » du territoire transfrontalier de Mons-Valenciennes fondées non sur une organisation politique et administrative mais sur les caractéristiques de mobilité en fonction de trois périodes : la ville pédestre traditionnelle (avant 1860), la ville des transports en commun (de 1860 à 1960) et la ville à dépendance automobile (de 1960 à nos jours).

L'invention du territoire par la carte dans la Transylvanie multiculturelle

Catherine Roth, Université de Haute-Alsace

La Transylvanie est un territoire où cultures et État n'ont jamais coïncidé, puisque plusieurs nationalités y cohabitent : Roumains, Hongrois, Allemands, Roms, Juifs (considérés comme une nationalité depuis le XIX^e siècle), Arméniens, Serbes, etc. La carte de l'Empire austro-hongrois était en général trilingue (hongrois, allemand et roumain). À la fin du XIX^e siècle, la modernisation de l'Empire entraîne une perte de pouvoir et d'influence de la minorité saxonne germanophone, qui, dans le même temps, fonde un club de montagne, le Club Carpatique Transylvain

(*Siebenbürgischer Karpatenverein* ou SKV), dont l'une des missions fondamentales est la publication de cartes. Le SKV édite ainsi des cartes non seulement des Carpates, mais aussi des villes et des plaines. Il cartographie en réalité le territoire juridique que les Saxons viennent de perdre. Les cartes de randonnée sont le seul support sur lequel ils peuvent encore représenter leur territoire selon la méthode impériale. Ils réinventent ainsi, au sens de l'invention de tradition, leur territoire d'autogestion perdu et développent, par ce biais, un discours identitaire assez visible pour eux-mêmes, tout en restant tolérable pour le pouvoir hongrois. Ils ne sont pas les seuls : chaque nationalité produit sa propre carte de Transylvanie par le biais de son club de montagne, et on pourrait presque penser qu'il s'agit de trois territoires différents.

La communication est revenue sur la postérité de ces pratiques, largement conditionnées par le contexte politique. Après la Seconde Guerre mondiale, le SKV est exproprié par l'État communiste et ses cartes sont interdites sous peine de prison. Après 1990, et surtout dans les années 2000, des cartes de montagne multilingues sont à nouveau publiées, mais la méthode varie selon que l'éditeur est roumain ou hongrois : dans le premier cas, seuls les noms communs (légendes, commentaires) sont multilingues, à l'usage des touristes ; dans le second, les noms propres (montagnes, fleuves et localités), sont dans les trois langues historiques, hongrois, roumain et allemand. L'entreprise vise implicitement à rétablir le passé hongrois de la Transylvanie. Quelle que soit l'époque ou la population concernée, la carte ne fait pas que donner à voir, elle crée également le territoire.

La médiatisation des cartes, du musée au site internet

Cartography and Forced Migration : A Contemporary Collecting Project at the UK National Maritime Museum

Megan Barford, *National Maritime Museum, Greenwich*

Un projet récent du *National Maritime Museum* (Royaume-Uni) vise à rassembler des cartes en lien avec le voyage de réfugiés. Ce projet est fondé sur un constat inhérent à l'histoire de la cartographie et considère les cartes comme des objets délicats à définir : ils masquent et révèlent à la fois, ils facilitent certaines capacités d'action tout en empêchant d'autres, ils sont conçus et fabriqués dans des contextes variés et sont souvent le fruit d'un travail collaboratif. Les cartes sont par ailleurs souvent associées à des textes

et sont comprises, considérées voire appréhendées de manières diverses et variées mais toujours riches. Elles peuvent donc s'affirmer en tant qu'œuvres d'art, outils politiques, ressources techniques, objets de mémoire ou moyens de planification, sans que ces catégories soient mutuellement exclusives.

Plus spécifiquement, ce projet cherche à identifier et comprendre ces usages à travers des objets susceptibles de rejoindre les collections du musée. L'objectif est ainsi de renouveler les collections cartographiques d'un musée tout en prenant soin d'élaborer une politique patrimoniale qui réponde aux recherches actuelles sur la cartographie. La question des frontières et de leur franchissement, au cœur des mouvements migratoires, met en lumière de manière particulièrement évidente les multiples sens et usages des cartes. En s'intéressant à des cartes réalisées par des acteurs variés dans des conditions souvent très différentes, le projet facilite la compréhension des multiples modalités de représentation de la frontière, dans un contexte politique où celle-ci est souvent définie, justement, par son franchissement. Il explore aussi les différents modes d'utilisation des cartes dans des lieux frontières, allant parfois jusqu'à tirer parti du format pour les transformer en objets du quotidien. Ces aspects, et la constitution de collections qui en découle, posent la question de la médiation et de l'éducation : en s'appuyant sur elles, le *National Maritime Museum* peut ainsi confronter le public à ces enjeux, à la fois présents et futurs.

Grenzüberschreitende Kartographie in landeskundlicher Perspektive. Präsentation und Vermittlung des digitalen Kartenangebots in LEO-BW

Andreas Neuburger, *Landesarchiv Baden-Württemberg*

La simplification de l'espace politique de l'Allemagne, et notamment du Bade-Wurtemberg, depuis le Moyen Âge, s'est accompagnée d'une évolution des modalités de représentation de l'espace qui demeurent toutefois variées, dépendant des objectifs, des thèmes abordés et de l'échelle concernée. Mise en ligne en 2012, la plate-forme LEO-BW⁶ est un système d'information à caractère historique qui vise à centraliser et à médiatiser cette diversité visuelle mais aussi textuelle de la géographie de l'Allemagne du

6. Plate-forme LEO-BW : <https://www.leo-bw.de>.

Sud-Ouest. Dans la base de données, des liens sémantiques permettent de rattacher chaque objet historique référencé à un lieu. Outre les textes et les photos, la plate-forme héberge également des cartes dont les plus anciennes remontent à l'époque moderne, et vont jusqu'à l'*Atlas historique du Bade-Wurtemberg* (1972-1988). Ces cartes sont géo-référencées et intégrées dans un Web-SIG, ce qui permet d'en rendre la consultation interactive.

La communication est ainsi revenue sur le fonctionnement de LEO-BW, en insistant sur la dimension spatiale de la plate-forme et en particulier sur les fonctionnalités liées aux cartes anciennes géo-référencées. L'auteur a également présenté les possibilités d'utilisation de ces cartes anciennes, notamment auprès d'utilisateurs peu au fait de ces outils numériques de cartographie, et les apports de la plate-forme à la connaissance de l'organisation spatiale et de son évolution. Ce genre de médiatisation demeure néanmoins un parti-pris : en intégrant les cartes anciennes à un Web-SIG, des pertes d'information sont inévitables. Outre une généralisation du traitement, le format numérique géo-référencé conduit à une exploitation des cartes sans tenir compte de leur contexte de production et de diffusion originel.

Die Darstellung von geografischen Räumen in Ausstellungen

Rahel Ohlberg, Universität Würzburg

À l'instar de la communication précédente, cette contribution est revenue sur la multiplicité des formes, la pluralité de sens et d'usage et la diversité des espaces représentés sur les cartes anciennes, en insistant sur leur portée politique et leur rôle dans la définition des frontières. Malgré leur graphisme souvent plaisant à l'œil, la portée de ces cartes est souvent difficile à appréhender par les non-spécialistes : la complexité des informations à hiérarchiser, des barrières linguistiques et/ou certains choix graphiques et typographiques compliquent la lecture de la carte, sans compter les risques d'anachronismes lorsque la carte ancienne est commentée hors de son contexte ou remplacée par des cartes contemporaines didactiques représentant une situation historique avec une sémiologie graphique actuelle (frontière ligne là où elle était zonale, par exemple).

L'auteur est ainsi revenu sur la nécessité pour les conservateurs de musées de tenir compte de la totalité des enjeux des cartes historiques lorsqu'elles figurent dans une exposition. Puisque toute carte est un modèle, elle simplifie et écarte des informations

au profit d'autres données, et le conservateur doit considérer, pour chaque carte, ce qu'il est nécessaire de figurer et par quelles informations la carte doit être complétée, d'autant que les cartes historiques répondent à d'autres codes, normes et utilisations que les cartes contemporaines. Les conditions de conservation et de présentation doivent également être prises en compte, ainsi que les connaissances préalables des visiteurs. Enfin, la transposition d'informations géographiques de cartes anciennes à des cartes didactiques contemporaines présente de nombreux écueils. Pour toutes ces raisons, la présentation classique de cartes « suspendues » à un mur est à éviter au profit d'autres modes de valorisation : cartes interactives, supports originaux (à même le sol, par exemple), éléments textuels d'explication en superposition ou en juxtaposition, etc. La contribution a ainsi conclu sur la nécessité d'expliquer les cartes de manière succincte, en hiérarchisant l'information et en la mettant en contexte par une muséographie originale et/ou par le recours au numérique.

Outre les fructueux débats au sein de chaque session, les participants au colloque ont pu confronter leurs propres représentations du transfrontalier et de l'interculturalité à la réalité du terrain lors d'une visite de Bâle le 22 mai. Organisée par Odile Kammerer (CRÉSAT) et Bernard Reitel (Université d'Artois), la sortie a été consacrée aux liens transfrontaliers de la ville suisse avec ses voisins. Le matin, une conférence de Jonas Kupferschmid, chef de projet d'AggloBasel, a permis de présenter le double projet transfrontalier de mobilité qu'élaboraient élus et techniciens alsaciens, suisses et badois. La suite de la sortie a filé cette thématique de la mobilité : installations portuaires et trafic fluvial, chemins de fer transfrontaliers, développement urbain, traversée du Rhin par les bacs et les ponts ont été évoqués avec une perspective tantôt géographique, tantôt historique par Odile Kammerer, Bernard Reitel et l'historien bâlois Claudius Sieber-Lehmann (Université de Bâle).

Projets et contrats de recherche

Communication interculturelle vitivinicole¹

Depuis 2018, un groupe de recherche constitué de chercheurs du CRÉSAT et de collègues nationaux et internationaux, et co-dirigé par Jean-Claude Domenget (Université de Bourgogne-Franche Comté, ELLIAD) et Carsten Wilhelm (Université de Haute-Alsace, CRÉSAT) mène un projet sur la communication interculturelle vitivinicole (CIVIN), avec le soutien financier du centre de compétences transfrontalières NovaTris².

La culture œnologique constitue un objet complexe sur lequel se sont penchées de nombreuses disciplines. L'approche en sciences de l'information et de la communication apparaît comme une approche complémentaire dans la mesure où ces dernières s'intéressent à la valorisation des territoires et de leurs productions et non uniquement à l'adaptation aux goûts. En effet, les sciences de l'information et de la communication ont développé historiquement une attention particulière à la communication territoriale et patrimoniale. Elles analysent les modalités selon lesquelles les territoires cherchent à exister, à se composer une identité, du local au régional au travers de nombreuses stratégies (noms, labels, *storytelling*, relations presse, classements, etc.). Les sciences de l'information et de la communication s'intéressent particulièrement aux enjeux associés aux objets complexes, en

1. Ce descriptif synthétise plusieurs contributions actuellement en cours de publication.

2. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-11-IDFI-0005, NovaTris, Centre de compétences transfrontalières. Le projet est proche de l'initiative « Le Vin de l'autre », mené par une équipe interdisciplinaire sous l'égide de Michel Faure, professeur émérite d'histoire des idées britanniques (équipe d'accueil ILLE, Université de Haute-Alsace).

concentrant leur attention sur les médiations. Elles prennent ainsi en compte non seulement des produits et discours hétéroclites mais aussi leur circulation dans des espaces socio-culturels variés et leur appropriation par des publics différents (approche de la complexité et de la médiation patrimoniale, de la médiation touristique). Les sciences de l'information et de la communication se présentent alors comme l'une des disciplines les plus à même d'articuler et développer des approches interdisciplinaires fécondes pour l'analyse de la gastronomie, en général, et du vin, en particulier.

Le projet CIVIN souhaite donc élaborer une enquête sur les modalités de communication des représentations transfrontalières autour du vin et de ses métiers. Cela permettra d'analyser les manières de transmettre, sans simplification et à des publics de cultures différentes, la complexité de la culture vitivinicole d'un pays, spécifiquement mais non exclusivement à l'aide de dispositifs numériques. Les chercheurs du projet CIVIN se proposent donc d'arpenter des terrains variés, tels que la communication transfrontalière, la compréhension mutuelle des vins en contexte franco-allemand ainsi que la communication internationale du vin, particulièrement dans le contexte du marketing des vins grecs en France.

La place du numérique est au cœur de l'investigation car le secteur viticole s'appuie de plus en plus fortement sur des stratégies de communication digitale. À ce sujet, deux études exploratoires, réalisées par un groupe du Master 2 Communication et édition numérique (Université de Haute-Alsace) en 2017 et 2019, questionnent la présence numérique de plusieurs vignerons et domaines. Cette étude a permis d'établir un état de l'art des outils numériques mobilisés dans leur communication stratégique, ainsi qu'une première approche des représentations provoquées chez les professionnels de la vigne et du vin. Des contacts ont été établis avec des organisations interprofessionnelles et des observations ont été menées dans le cadre de salons professionnels en France, en Grèce et en Allemagne.

La perception et la communication d'un produit culturel

À la fois concrétisation et extension d'une proposition initiale qui s'intéressait à la transmission, à travers des outils numériques, de la culture française du vin à un public non expert et issu de cultures différentes, le projet CIVIN cherche à interroger l'écart

culturel entre les représentations symboliques d'un produit comme le vin et les modalités de sa communication à l'international. Il s'appuiera pour cela sur des recherches antérieures portant sur la dimension interculturelle associée au vin. Celles-ci ont cherché à comprendre comment une culture alimentaire très pointue est perçue par des populations aux traditions alimentaires différentes et donc quels éléments de cet objet complexe sont appréciés ou au contraire dépréciés.

Le rôle de médiation du numérique

L'étude partira des travaux concernant les stratégies de communication, de construction de discours adaptés et les démarches mises en place par les sites de vente de vin en ligne pour s'adapter à des publics hétérogènes et de niveaux de connaissance œnologique variés. Partant de l'hypothèse que les outils numériques sont capables de traduire la complexité d'un objet sans le simplifier, elle visera, dans une perspective de valorisation socio-économique, le développement de services numériques pouvant véhiculer la richesse de la culture vitivinicole d'un pays et ainsi favoriser à terme l'exportation des vins alsaciens.

La première étape de cette démarche consiste à comprendre les représentations et à catégoriser les usages actuels des outils numériques par les acteurs/professionnels de la filière vitivinicole en Alsace et en Bourgogne-Franche-Comté.

Trois terrains concrets permettront d'approfondir ces recherches :

1. Un terrain « proche » : dans le cadre de la perception par les publics cibles des stratégies de communication dans le territoire franco-allemand, notamment en Alsace et ses régions voisines outre-Rhin, des études comparatives sont réalisées dans le Jura et en Bourgogne. Cette étude des représentations comprend la perception du vin mais aussi l'analyse des évolutions du secteur économique et de ses intermédiaires. L'enquête de terrain permettra d'aborder *in situ* avec les professionnels à la fois les démarches intégrant le numérique, et plus particulièrement celles à destination d'un public étranger, et leurs représentations à l'égard des technologies numériques. Le choix s'est porté sur l'Allemagne pour des raisons d'expertise de l'équipe, mais aussi pour des raisons stratégiques : le marché du vin en Allemagne est l'un des plus importants au monde (quatrième marché mondial de consommation de vin derrière les États-Unis, l'Italie et la France ;

premier importateur mondial de vin en volume et le troisième en valeur). Ce pays voisin de la France, à la culture proche, a développé un rapport au vin tout autre : importance des cépages et non des appellations, importance des médailles notamment allemandes, importance des marques, linéaires des grands magasins organisés par couleurs et non par régions. Cette enquête a été réalisée lors de la plus importante foire en Allemagne consacrée au vin et s'adressant aux professionnels, *ProWein* lors des éditions 2018 et 2019, qui se tient chaque année en mars à Düsseldorf, salon et plate-forme d'affaires la plus importante au niveau mondial pour la branche internationale «vin et spiritueux» avec plus de 6500 exposants de plus de 60 pays dont, en 2019, près de 1000 exposants français. Les chercheurs ont également pu aller à la rencontre des professionnels à l'occasion de la *Badische Weinmesse* (5-6 Mai 2018) à Offenburg, de la *Weinmesse Basel* (27 octobre au 4 novembre 2018). À cette occasion, des interviews avec les vignerons, vendeurs et spécialistes continuent d'être menées et la documentation sur l'évolution de la communication numérique et interculturelle du vin d'être enrichie. Des déplacements dans le Jura pour rencontrer les interprofessions du vin ont d'ores et déjà permis la réalisation d'interviews longues et la récolte systématique de la documentation commerciale du secteur. L'analyse est en cours mais des résultats partiels ont pu être communiqués au colloque «Vin et altérité» (18-19 octobre 2018) à l'Université de Haute-Alsace et au colloque «Regards croisés sur les transformations des filières et des acteurs de la vigne et du vin» (23-25 janvier 2019) à l'Université de Reims.

2. Un terrain «lointain» avec le cas spécifique de la communication outre-Atlantique des vins de coopératives alsaciennes. Suite à un stage long d'une étudiante du Master 2 Communication et édition numérique (Université de Haute-Alsace) dans une coopérative importante en Alsace, des échanges ont permis d'identifier des problématiques intéressantes, tant au niveau de la communication internationale des gammes de vin que des saveurs et des valeurs. Entre vente en gros, marques «haut de gamme» et alcools, les productions d'une grande coopérative sortant de son territoire habituel posent des défis de communication. Alors que, pour l'instant, des importateurs se sont occupés de la commercialisation des vins outre-Atlantique, le producteur fait davantage appel à des agences de communication biculturelles et aux outils numériques.

3. Un terrain «inversé» : une observation (2016-2018) de la sélection et distribution des vins grecs en France ainsi qu'une visite des territoires canadiens de viticulture (2016) ont permis de formuler une problématique «inversée» : le défi de la communication du vin grec et du vin canadien dans un territoire «saturé» et exigeant tel que la France. Ces terrains sont particulièrement intéressants car émergents sur la scène internationale et particulièrement en France. Leur stratégie de communication et l'usage du numérique dans ce cadre paraissent prometteurs. Des changements de génération stimulent, dans le cadre des deux pays, des innovations dans ces domaines. Un savant mélange de tradition et innovation semble alors guider les producteurs. Un premier déplacement en Grèce (visite du salon OENOS, à Thessalonique en mars 2019) a généré une vingtaine d'interviews enregistrées avec vignerons, vendeurs, spécialistes pour mieux comprendre les aspirations et stratégies de communication à l'international de ce marché en émergence.

Histoire et mémoires du Centre d'Expérimentation du Pacifique

Le 17 mars 2017, l'Accord de l'Élysée signé par le Président de la République et le Président de la Polynésie française a prévu la création d'un « Institut d'archives, d'information et de documentation sur les essais nucléaires ». Il s'agit alors d'instaurer un climat d'apaisement entre l'État et la Polynésie française et permettre une gestion sereine de l'après-nucléaire.

La décision, en 1996, de mettre un terme à trois décennies d'essais nucléaires français s'était concrétisée par le démantèlement du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) à compter de juillet 1998. Un Centre de mémoire doit permettre aux Polynésiens de connaître ce passé, du choix, en 1962, des atolls des Tuamotu pour prendre le relais du site saharien où la France a tiré sa première bombe A, à la mise en place du CEP en 1964, où se sont déroulés 193 essais atmosphériques puis souterrains entre 1966 et 1996, décisifs pour la mise au point de la bombe H, sur les atolls de Moruroa et Fangataufa.

En octobre 2017, l'État et la Polynésie française ont créé un groupe de préfiguration qui a permis la définition des enjeux et de la gouvernance dudit Centre de mémoire. Le 24 janvier 2018, le comité de projet, co-présidé par le Haut-commissaire de la République à Papeete et par le Président de la Polynésie française, a été installé. Il a réaffirmé la nécessité d'un lieu destiné à « renouveler le pacte républicain entre l'État et la Polynésie française » et de permettre aux Polynésiens de s'approprier pleinement leur histoire dont le contenu s'articulerait autour des thèmes suivants : « comprendre », « témoigner », et « questionner ».

De son côté, le gouvernement de la Polynésie française a sollicité la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP) pour contribuer à la sauvegarde de la mémoire du CEP et à la mise en lumière des faits historiques au regard de ces différentes thématiques. La MSHP a alors retenu la double proposition formulée par le CRÉSAT et pilotée par Renaud Meltz : écrire l'histoire des essais nucléaires en Polynésie française et mener des enquêtes de terrain pour enregistrer la mémoire orale des acteurs du CEP au sens large, qu'il s'agisse des vétérans polynésiens ou métropolitains, mais aussi des populations civiles concernées par leurs fonctions

ou leur lieu de résidence. Le CEP était en effet constitué de sites de tirs (Moruroa, Fangataufa), de bases avancées (Hao, Mangareva), d'une base arrière à Tahiti, sans compter les stations, permanentes ou temporaires, de prévisions météorologiques et d'analyse des retombées radioactives, mobilisant au total, sur l'ensemble de la période, des dizaines de milliers de personnes, militaires et civils.

L'étude doit durer du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2020, soit 27 mois. Elle bénéficie d'un crédit de 137 000 € apporté par le gouvernement de la Polynésie française, ce qui permet, notamment, de financer un post-doctorant encadré pendant un an par le CRÉSAT, l'historien contemporain Alexis Vrignon, pionnier de l'histoire de l'écologie politique, appelé à séjourner dix mois en Polynésie à compter du 15 août 2019, ainsi qu'une demi-douzaine d'enquêteurs, pour recueillir la parole des acteurs du CEP, en Polynésie comme en métropole.

Ce financement, complété par les fonds apportés par la MSHP, permet également d'organiser à Paris (Délégation de la Polynésie française) un atelier qui vise à coordonner les travaux de la douzaine de chercheurs de plusieurs disciplines (histoire de la Polynésie, de la stratégie nucléaire, de l'écologie, de l'Outre-mer et du militaire, anthropologie de la Polynésie, géohistoire des risques, géographie et histoire du Pacifique, sociologie des processus de victimisation) réunis pour écrire l'histoire du CEP depuis le choix du site jusqu'aux démantèlements des installations et la gestion de leurs héritages matériels.

Cet atelier interne se prolonge par un séminaire « Pour une histoire transnationale des installations et des essais nucléaires ». Ouvertes au public, ses six séances présenteront les travaux de chercheurs français et étrangers travaillant sur des objets comparables : installations nucléaires, programmes d'essais américains et britanniques, soviétiques, voire le CEP lui-même suivant d'autres approches, plus anthropologiques. Elles se tiendront à la Délégation de la Polynésie française (Paris), de 18 à 20 h¹ :

– 26 septembre 2019 : Frédéric Monier (Université d'Avignon, Centre Norbert Elias), « L'annonce de la création du site de missiles à Albion : réaction de l'opinion et débats politiques, 1965-1969 ».

1. Est ici retranscrit le programme provisoire de ce séminaire (au 30 juin 2019). Tout changement sera reporté sur le site internet du CRÉSAT.

- 8 novembre 2019 : Benoît Pelopidas, Nariman Shelekpáyev (IEP Paris) : présentation du programme *Nuclear Knowledges* et de leurs travaux en cours sur les essais français et soviétiques.
- 27 janvier 2020 : Magdalena Stawkowski (University of South Carolina), « Les essais nucléaires soviétiques au Kazakhstan ». [sous réserve].
- 6 mars 2020 : Becky Alexis-Martin (University of Manchester), « L'héritage des essais nucléaires anglais dans le Pacifique ».
- 9 avril 2020 : Rens van Munster (Danish Institute for International Studies), « Les essais nucléaires dans le Pacifique: le cas des îles Marshall ».
- 7 mai 2020 : Nicolas Badalassi (IEP Aix-en-Provence), « La France face à ses partenaires européens : la question de la dissuasion nucléaire et des essais dans le Pacifique, années 1960-1970 ».
- 11 juin 2020 : Liz Kaiser (Université d'Aarhus), « L'impact du CEP sur les pratiques de pêche ».

Le volet « Écrire l'histoire du CEP » du programme de recherche² a commencé par une cartographie des archives permettant de documenter l'histoire des essais français en Polynésie : Archives Nationales, Ministère des Affaires étrangères, Service historique de la Défense, Commissariat à l'Énergie Atomique, Archives territoriales de Polynésie française, archives des collectivités de Polynésie française, archives étrangères des puissances riveraines, archives privées, archives orales. Son succès reposera sur la possibilité d'obtenir la consultation des sources identifiées, souvent empêchée par la loi très restrictive de 2008 en matière de nucléaire³.

Ce travail collectif s'accompagne de travaux doctoraux sur des sujets connexes, encadrés en co-direction afin de favoriser

l'approche pluridisciplinaire : circulations des idées et des militants anti-nucléaires entre la Polynésie, l'espace océanien et la métropole⁴; coagulation des militantismes anti-nucléaires civils et militaires en Europe⁵.

Les livrables consisteront en un ensemble d'études et de cartes historiques, d'un corpus de témoignages oraux, de leurs retranscriptions et de leur exploitation scientifique. La remise des manuscrits originaux sera l'occasion d'un colloque scientifique à Paris et d'une publication collective en 2021. L'équipe réfléchit également à la création d'un Observatoire Hommes-Milieus (OHM) consacré à la Polynésie. Ces unités de recherche mixtes CNRS/Universités dédiées à la connaissance d'un espace brutalement transformé par l'anthropisation permettraient d'inscrire dans la durée le processus de connaissance de l'impact du CEP comme dispositif socio-technique modifiant l'écosystème et la société polynésienne. Un OHM permettrait par ailleurs de documenter la diversité des phénomènes écologiques, géologiques, sociologiques, économiques et géographiques en mobilisant des équipes pluridisciplinaires. L'OHM pourrait se déployer à plusieurs échelles, depuis le périmètre des atolls ayant été le théâtre des 193 explosions aériennes puis souterraines jusqu'à l'ensemble de la Polynésie, concernée par les transformations socio-économiques.

Équipe

- Yannick Barthe, directeur de recherche en sociologie (EHESS, LIER)
- Benjamin Furst, ingénieur d'études (CRÉSAT)
- Stéphane Launey (Service historique de la Défense)
- Jérôme de Lespinois, chef de division études et prospectives (CERPA)
- Brice Martin, maître de conférences en géographie (Université de Haute-Alsace, CRÉSAT)

2. Ce volet s'articule avec les programmes de recherche du CRÉSAT sur le devenir des territoires dénucléarisés en zone transfrontalière, France, Allemagne et Suisse (Interreg PostAtomicLab et autres propositions en cours de soumission).

3. La loi du 15 juillet 2008 a redéfini l'ensemble des règles de communicabilité des archives publiques, introduisant notamment l'incommunicabilité des « archives publiques dont la communication est susceptible d'entraîner la diffusion d'informations permettant de concevoir, fabriquer, utiliser ou localiser des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou toutes autres armes ayant des effets directs ou indirects de destruction d'un niveau analogue » (Code du patrimoine, L213-2).

4. Clémence Maillochon, inscription en thèse en septembre 2019, financée par un contrat doctoral de l'Université de Haute-Alsace, sous la direction de Renaud Meltz et de Teva Meyer.

5. Valéry Bardois, inscription en thèse en septembre 2019, sous la direction de Renaud Meltz et de Brice Martin.

- Sylvain Mary, PRAG (Université de Cergy-Pontoise, SIRICE)
- Alexander Mawyer, Associate Professor (University of Hawaii, Center for Pacific Islands Studies)
- Sarah Mohamed-Gaillard, maître de conférences en histoire contemporaine (INALCO, CESSMA)
- Renaud Meltz, professeur d'histoire contemporaine (Université de Haute-Alsace, CRÉSAT)
- Teva Meyer, post-doctorant en géopolitique (CRÉSAT)
- Dominique Mongin, docteur en histoire, enseignant à l'ENS et l'INALCO (CEA)
- Jean-Marc Regnault, maître de conférences honoraire (Université de Polynésie française, GDI)
- Alexis Vrignon, post-doctorant (MSHP-CRÉSAT)

Recherche et Formation par le conseil en information et en communication pour les structures à vocation transfrontalière

Ce programme de recherche « ComTrans » (2018-2019), financé par NovaTris¹ et dirigé par Eleni Mitropoulou, a pour objectif d'observer, d'analyser et d'accompagner les organisations et les initiatives à vocation transfrontalière, et/ou s'inscrivant dans un contexte interculturel, autour de la problématique de leurs besoins spécifiques en communication. Expérimenté à l'Université de Haute-Alsace depuis 2018, il s'appuie sur l'observation directe d'un corpus de structures à forte dimension culturelle œuvrant dans l'espace tri-national du Rhin Supérieur. Avec une volonté affirmée de mener une recherche scientifique au plus proche des réalités vécues au sein des organisations, ce programme s'inscrit dans une démarche de collaboration avec des acteurs institutionnels et professionnels. Il réunit une équipe d'enseignants-chercheurs et de doctorants en sciences de l'information et de la communication dont les travaux portent sur les problématiques médiatiques, transfrontalières et interculturelles, ainsi que d'étudiants du département Information-Communication de l'Université de Haute-Alsace. Il se caractérise par la mise en œuvre de plusieurs étapes :

Identifier

La première étape a consisté en l'identification de structures concernées par la problématique de recherche du projet, tous secteurs d'activités confondus. Le travail de prospection a permis l'identification de 95 structures dans le territoire préalablement délimité.

Observer

Le corpus constitué a donné lieu à un travail de sélection à partir d'observations menées sur des outils de communication numérique des structures identifiées. Cette étape a orienté les

1. « ComTrans » bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-11-IDFI-0005, NovaTris, Centre de compétences transfrontalières.

premiers travaux d'analyse du programme de formation/recherche vers des structures culturelles et institutionnelles bien que non exclusivement.

Analyser

L'analyse de la communication transfrontalière se focalise sur les outils de communication numérique, à savoir les sites web et réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) des structures observées. Elle se réalise à partir d'une grille d'analyse construite par les chercheurs du programme en fonction des spécificités de chaque structure observée. Les analyses sont suivies de réunions avec les personnes-contact dans les structures.

Accompagner

Le programme permet de développer les échanges avec les professionnels de la communication et/ou de la direction des organisations constitutives du corpus, l'objectif étant de partager avec eux les analyses de recherche tout en leur proposant des recommandations sur mesure.

La recherche trouve dans ce programme d'envergure transfrontalière des conditions favorables pour une approche multidimensionnelle et originale des problématiques communicationnelles, à la croisée des univers académique et professionnel. Il s'agit d'observer, d'étudier, d'analyser et de former sur :

- la diversité professionnelle des champs de l'information-communication,
- les processus de médiation face aux représentations sociales et au pouvoir des médias,
- les démarches de conception, de production, de réception et d'appropriation en milieu transfrontalier, à savoir un contexte de production/réception ayant son propre système de valeurs en matière d'objectifs professionnels, économiques et identitaires.

Ceci implique que le milieu transfrontalier présente, suppose voire impose des caractéristiques dans la gestion de l'information et de la communication au sein des médias et des organisations, qui relient les publics, les villes et l'ensemble des sites concernés. Cette approche, qui explique la pertinence du terme « milieu » dans le pôle de recherche « Culture. s et médias : milieux de communication, dispositifs, usages » du CRÉSAT, met en lumière

certains questionnements dans le prolongement de travaux de recherche réalisés dans ce cadre : les besoins en information et communication en milieu transfrontalier sont-ils les mêmes qu'ailleurs ? La situation géographique du transfrontalier est-elle particulière en matière de production et de consommation médiatiques ? Un département, une région en milieu transfrontalier ont-ils besoin du même système d'information et de communication ? Les organisations aux activités, aux fonctions et aux enjeux transfrontaliers ont-elles besoin de dispositifs en information et en communication en relation avec leur spécificité ?

Les phénomènes informationnels et communicationnels étant parmi les enjeux de société les plus décisifs, l'information a une valeur stratégique pour l'espace partagé et pour la modernisation des sociétés ainsi que pour la compétition économique et pour l'intelligence territoriale. Aussi, la spécificité territoriale de l'espace franco-germano-suisse du Rhin Supérieur est porteuse d'enjeux politiques dans la gestion de l'information et de la communication. Il s'agit pour le programme, à la fois, d'adapter, de créer et d'innover :

- adapter les manières de faire en communication des structures œuvrant pour le transfrontalier aux processus de communication technologique,
- créer pour ces structures des plans de communication médiatique appropriés pour leur mission transfrontalière,
- innover dans leur démarche d'informer les publics locaux, nationaux, mais également européens voire internationaux à partir de la notion de « besoins informationnels ».

Avec ce projet, il s'agit de saisir la spécificité transfrontalière de l'espace franco-germano-suisse du Rhin Supérieur comme espace de communication aux exigences spécifiques pour pouvoir penser les milieux de communication.

Une série de séminaires académiques avec des conférencier·e·s invité·e·s, spécialistes des domaines de recherche du programme a été réalisée :

- 30 novembre 2018 : « Pratiques journalistiques au prisme de l'interculturalité », Angeliki Monnier (professeur en sciences de l'information et de la communication, Université de Lorraine);

- 20 décembre 2018 : «Art et espaces transfrontaliers : communication muséale et dialogues interculturels», Nanta Novello Paglianti (maître de conférences en sciences du langage, Université de Bourgogne-Franche-Comté);
- 8 février 2019 : «Médias sociaux : entre moi et les autres», Philippe Viallon (professeur en sciences de l'information et de la communication, Université de Strasbourg);
- 5 avril 2018 : «La lecture d'un territoire créatif à travers ses lieux culturels. L'exemple de l'Île-de-France», Fabrice Rochelandet (professeur en sciences de l'information et de la communication, Université Sorbonne Nouvelle Paris-3).

À l'issue d'une année de travaux a été organisée une journée d'étude visant à croiser les premiers résultats du projet avec les problématiques communicationnelles des territoires². Intitulée «Vivre ensemble [en milieu transfrontalier] – Des flux, des médias, des cultures», cette rencontre, composée d'exposés et de débats, a concerné les dynamiques territoriales vues depuis les enjeux communicationnels. Elle a interrogé les moyens mobilisés, les besoins présumés et les pratiques adoptées en information et en communication dans la perspective de favoriser à la fois la relation du public au territoire et la relation entre territoires. Cette journée d'études a été l'occasion de questionner la pertinence de cette approche pour interroger les politiques territoriales au-delà du transfrontalier. Penser la vie collective en fonction du comment les territoires communiquent entre eux et comment ils pratiquent l'information auprès de leurs publics est une réflexion qui peut concerner différents aspects de la relation qu'est la communication. Cette rencontre a mis en écho des approches et des travaux de niveau inter-régional, menés dans le cadre des pôles «Transition Socio-Écologique, espaces publics et territoires» (EA Cimeos, Université de Bourgogne-Franche-Comté) et «Culture. s et médias : milieux de communication, dispositifs, usages» (EA CRÉSAT, Université de Haute-Alsace).

2. Pour un compte rendu plus complet de cette journée d'études, voir p. 294-296.

Gestion transnationale des risques d'inondations dans le bassin versant du Rhin Programme ANR-DFG Transrisk²

TRANSRISK² est un projet franco-allemand de recherche fondamentale et appliquée coordonné par Brice Martin (Université de Haute-Alsace, CRÉSAT) pour la partie française, et par Rüdiger Glaser (Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, Institut für Physische Geographie) pour la partie allemande. Il associe aussi l'UMR GESTE (Carine Heitz, Irstea Strasbourg). Le projet a commencé en février 2014 et a duré 44 mois. Il a bénéficié d'une aide ANR de 239 855 € pour un coût global de 1 267 178 €.

Enjeux scientifiques

En discutant avec les acteurs des territoires et le public, il est apparu que le Fossé Rhénan et l'Alsace en particulier souffraient d'un profond déficit en matière de culture du risque d'inondation (mémoire défaillante, connaissance mal partagée, etc.), entraînant une sous-évaluation des phénomènes extrêmes et des vulnérabilités. Le projet TRANSRISK² s'était donc fixé pour objectif de répondre à ces questionnements et aux attentes des acteurs des scènes locales du risque (DDT, DREAL, etc.), en réalisant, pour le Rhin Supérieur, la Sarre et la Moselle, une base de données transnationale sur les inondations depuis 1480. Les administrations compétentes ont été d'autant plus vivement intéressées que cela s'inscrivait dans les objectifs de la directive européenne «Inondations». Mais pour reconstituer les inondations majeures, les hiérarchiser et les utiliser afin d'améliorer la prévention, il fallait comprendre leur évolution dans le temps et dans l'espace (une «géohistoire»). Le projet TRANSRISK² a donc également étudié le rôle des changements dans l'occupation des sols, des aménagements et des politiques de gestion à toutes les échelles, notamment à travers une comparaison franco-allemande.

Une méthode historico-progressive (géohistoire des risques)

L'essentiel du travail a porté sur des dépouillements d'archives variées, afin de reconstituer la chronologie hiérarchisée des inondations pour les principaux cours d'eau du Fossé Rhénan. Il s'agissait d'obtenir des informations exhaustives depuis 1480, en essayant

de combler les pertes et les destructions liées à l'histoire mouvementée de cette région. La même démarche a permis de reconstituer l'évolution de l'occupation du sol pour en évaluer le rôle dans l'évolution des inondations. La reconstitution des inondations s'est faite à travers une démarche historico-progressive, associant témoignages, images, etc. pour retrouver les hauteurs anciennes et les transposer dans la période actuelle. Les logiques floues ont également été utilisées pour convertir des informations qualitatives en données quantitatives. Le rôle des facteurs anthropiques a été mis en évidence à travers une démarche de géohistoire des risques développée et conceptualisée durant le projet, en confrontant les géo-chronologies (chronologies comparées des faits et de leurs facteurs explicatifs). Pour comparer l'action des politiques publiques en termes de prévention des inondations (France-Allemagne) a été rajoutée à l'étude géohistorique une enquête sur la perception et la mémoire des inondations. Enfin, pour pérenniser, sécuriser et partager la connaissance, les informations recueillies ont été mises en ligne sur la plate-forme collaborative TAMBORA¹ (valorisation académique) et sur le site ORRION² (valorisation publique).

Résultats majeurs du projet

Les principaux résultats portent sur la reconstruction d'une culture du risque par la mise à disposition et le partage d'une information historique méconnue, oubliée, niée (les inondations extrêmes) via la plate-forme TAMBORA et le site internet participatif ORRION. Ces actions ont permis de développer des collaborations autour de la gestion des risques d'inondation avec les collectivités territoriales (Conseil Départemental du Haut-Rhin, Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin, Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace, Eurométropole de Strasbourg, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle) et avec le bureau d'étude MAYANE. Dix années de recherches appliquées se concrétiseront en 2019 et 2020 à travers la co-organisation avec les acteurs des territoires, des commémorations régionales et transnationales du centenaire des grandes inondations de décembre 1919 et janvier 1920.

1. Plate-forme TAMBORA (The climate and environmental history collaborative research environment) : <https://www.tambora.org/>

2. ORRION (Observatoire régional des risques d'inondation) : <http://www.orrion.fr>

Production scientifique depuis le début du projet

Les équipes ont publié 24 articles et réalisé 47 communications (colloques nationaux et internationaux, séminaires de vulgarisation). Ces productions se poursuivent bien au-delà de la fin du programme, notamment en ce qui concerne la conceptualisation et la méthodologie en géohistoire des risques. En termes de recherche appliquée, le projet a permis de travailler en collaboration avec les collectivités territoriales en charge de la gestion préventive des risques d'inondation, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Ces actions continuent après la fin du projet, notamment à travers la gestion de l'Observatoire Régional des Risques d'Inondation en Alsace (ORRION), base de données participative en ligne permettant de partager les informations sur les inondations historiques.

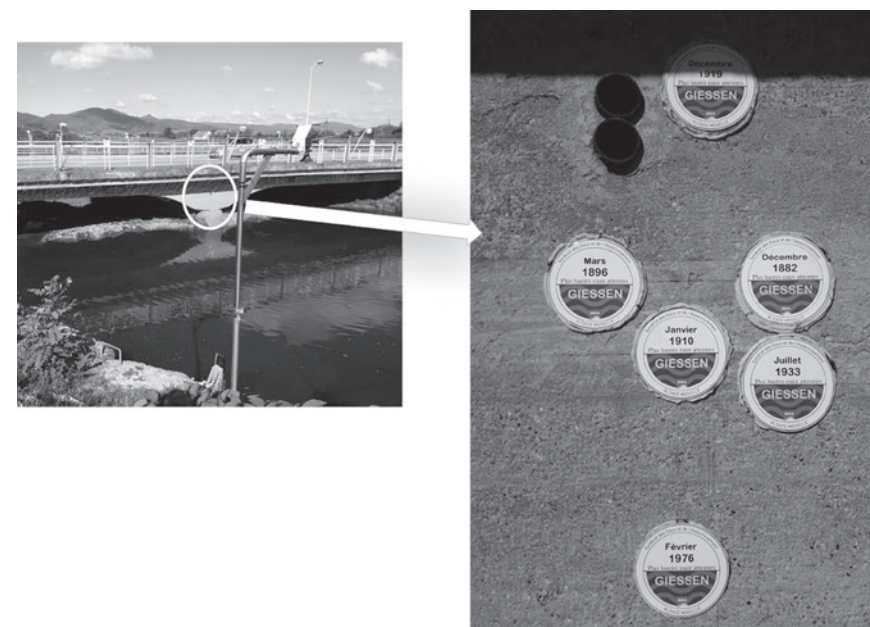


Fig. 1 : Repères de crues posés par le SDEA Alsace-Moselle sur le pont du Giessen à Sélestat(67)³

3. Cette action, constituant une première en Alsace, a été réalisée dans le cadre d'une convention avec les chercheurs ayant participé au programme TRANSRISK², en exploitant, notamment, les données contenues dans la base ORRION (crédit photo : Jean Gerling, SDEA, 2018).

Enquêtes sur la perception du risque d'inondation, la sensibilisation au risque, la culture du risque et la mémoire des inondations dans le Fossé Rhénan (Alsace – Pays de Bade)

Ces travaux constituent un exemple des recherches novatrices réalisées dans le cadre du projet TRANSRISK². Pour étudier la culture du risque et, notamment, le rôle des aménagements dans le sentiment de sécurité, on a procédé à une enquête sur la perception et la mémoire du risque d'inondation. Nous sommes partis du postulat que, en raison de l'histoire et d'une politique d'aménagement et de gestion différenciée, la situation n'était pas identique de part et d'autre du Rhin. L'enquête a donc été effectuée dans des villages et villes de tailles comparables en Alsace et en Pays de Bade, afin de comprendre l'influence de la frontière. Des interviews ont été réalisées le long de la Kinzig dans la Forêt Noire et le long de la Thur dans les Vosges, ainsi que dans les villes de Mulhouse, Schirmeck, Molsheim (France), Achern et Rastatt (Allemagne). Nous avons utilisé un questionnaire standardisé comprenant 38 questions, dont 10 étaient ouvertes et 28 fermées. Au total, 916 questionnaires ont été réalisés et témoignent d'une grande homogénéité à l'échelle locale. Cela a permis de tester les hypothèses concernant les liens entre la connaissance du risque et l'expérience, la mémoire et la culture des inondations.

Voici quelques-uns des résultats les plus significatifs. À la question « est-ce que le risque d'inondation a augmenté au niveau national au cours des dix dernières années ? », plus de 75 % des enquêtés en Alsace et dans le Pays de Bade ont répondu que c'était vrai, mais avec des pourcentages beaucoup plus élevés en zones rurales alsaciennes, où la proximité avec les éléments naturels et la vision régulière des inondations peuvent rendre la population plus sensible. Cette différence est moins nette côté allemand en raison d'une correction plus systématique des cours d'eau dans les zones rurales. Autre différence notable, pour les Alsaciens, cette augmentation des risques d'inondation concerne surtout le reste de la France et non leur propre région. Ce résultat est à mettre en relation avec une faible connaissance des événements historiques et des repères de crues, et une mémoire à court terme : la dernière grande inondation régionale (1990) est déjà globalement oubliée, surtout en zone urbaine. Paradoxalement, les Allemands sont plus conscients du risque (meilleure connaissance des repères de crues), mais se considèrent efficacement protégés. On constate donc une vulnérabilité additionnelle liée à un déficit de culture du risque

des deux côtés du Rhin. Mais, si en Alsace cette situation semble être liée à une méconnaissance du risque et à une absence de mémoire, elle repose en Allemagne sur un excès de confiance dans les protections mises en place. Allemands et Français s'opposent par contre sur les principaux facteurs responsables de l'augmentation des risques : les premiers évoquent d'abord le réchauffement climatique, les seconds mettent davantage en cause les changements dans l'occupation des sols (voir Fig. 2). Ce sentiment est à rapprocher de la vision plutôt positive et de la confiance que les Allemands accordent aux travaux de correction et de protection, dont l'efficacité ne semble pouvoir être remise en cause que par des facteurs extraterritoriaux (le réchauffement).

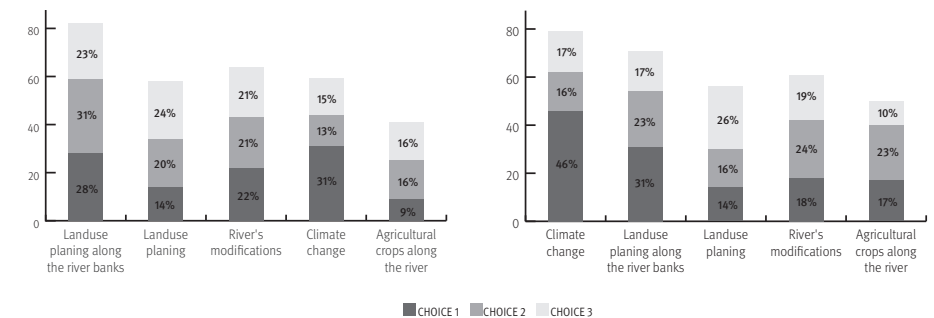


Fig. 2 : Principaux facteurs considérés comme responsables d'une augmentation des inondations, en Alsace (à gauche) et dans le Pays de Bade (à droite)⁴

En ce qui concerne la connaissance et la mémoire des inondations, on remarque en France et en Allemagne l'importance de l'ancrage territorial sur le temps long. Les plus anciens, les personnes vivant depuis longtemps dans leur habitation, les ruraux, ont une meilleure culture du risque. Les mobilités qui concernent particulièrement les jeunes actifs et les urbains pèsent fortement sur la perte ou l'absence de culture du risque. Néanmoins l'expérience reste le facteur prépondérant puisque la culture du risque est la plus forte chez les enquêtés ayant vécu directement (ou indirectement via leurs proches) une inondation,

4. Le facteur cité en premier correspond au choix 1, etc.

ou connaissant les marqueurs territoriaux des inondations passées. On remarque ici une différence notable entre Alsaciens et Badois. Seuls 27 % des premiers ont connaissance de repères de crues sur leur territoire, contre 65 % des seconds. Si ce sont logiquement les ruraux plutôt âgés qui en ont connaissance, cette situation résulte d'abord de l'existence d'un nombre beaucoup plus important de repères de crues côté badois. Mais même dans les communes alsaciennes où ils demeurent visibles, ils sont très mal connus et cette méconnaissance repose donc également sur une culture du risque insuffisante. On peut sans doute pointer ici les ratés de l'information préventive côté français. Alors que les Badois ont une démarche volontariste dans la recherche d'information, les Alsaciens privilégient une information fournie par les pouvoirs publics, illustrant une forme de déresponsabilisation. De plus, à l'information régaliennne envisagée principalement à l'échelle nationale en Alsace s'oppose l'information plus territorialisée en Pays de Bade, illustrée, notamment, par l'organisation tous les deux ans des «Hochwassertag», grandes manifestations d'information du public. À noter qu'un des acteurs majeurs de la prévention des inondations dans le Bas-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, s'est lancé dans une démarche comparable, en y associant les chercheurs de l'équipe TRANSRISK² (Salon inondation de Schwindratzheim en 2016, de Brumath en 2018; Commémoration binationale des inondations de la Sarre de 1993 à Sarreguemines en 2018). Cela constitue par ailleurs l'occasion pour le CRÉSAT et l'ENGEEES (École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg) de poursuivre les enquêtes, après la fin du projet, en tant qu'élément d'évaluation de l'efficacité des politiques de renforcement de la culture du risque. Ainsi, depuis 2016, une partie de ces enquêtes a été réalisée dans le cadre de stages par des étudiants de troisième année de licence Histoire de l'Université de Haute-Alsace (15 stagiaires entre 2016 et 2019).

Brèves

Les Monts-Métallifères classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Au titre d'expert pour l'ICOMOS (*International council on monuments and sites*), Pierre Fluck, professeur émérite d'archéologie industrielle et chercheur au CRÉSAT, a été convié à examiner le projet de classement des paysages miniers de l'*Erzgebirge* (Saxe et République Tchèque). Onze journées en juin 2018 ont été consacrées à la visite des sites et à la rencontre avec les acteurs locaux, régionaux ou nationaux de la dynamique de classement. Un rapport a été remis à l'ICOMOS le 31 juillet 2018. L'ICOMOS a donné en mai 2019 à l'adresse de l'UNESCO son approbation pour le classement, au titre de patrimoine mondial, de l'*Erzgebirge*.

L'ensemble des sites vient s'inscrire dans un rectangle de 95 x 45 km. Le dossier présenté par les porteurs du projet a retenu 22 entités, villes, mines souterraines et paysages miniers, milieux naturels anthropisés, infrastructures hydrauliques (canaux, chapelets d'étangs), biens culturels et patrimoine immatériel. Les critères de l'UNESCO (intégrité, authenticité, protection et développement durable, etc.) ont été passés au crible. Le dossier est d'une grande complexité dans la mesure où il rassemble des objets soumis aux réglementations locales, aux législations des *Länder* ou de la République Fédérale, ou à celles de la République Tchèque, tout comme leur gouvernance relève de divers ministères et organisations.

Au niveau de l'UNESCO, aucun autre dossier, dans le domaine des ressources minérales métalliques et de leur exploitation, ne peut être comparé à la candidature des Monts Métallifères. Les Cornouailles offrent sans doute une similitude par le grand

nombre des exploitations, leur force formatrice de paysages et de villes, dessinant un système industriel tout entier. Une originalité cependant émerge pour les Monts Métallifères : leur situation transfrontalière. Une autre caractéristique de ce dossier est qu'il n'est pas né de la seule volonté politique : sa construction s'inscrit dans une logique participative de rassemblement. Des associations culturelles et des universitaires ont développé une formidable synergie, une mouvance à laquelle on peut appliquer le qualificatif de *bottom up*. Une troisième qualité réside dans le fait que la candidature, et la gestion patrimoniale appelée à la prolonger, ont pour effet une puissante accélération de la recherche scientifique, dont l'archéologie ne représente qu'une des facettes. C'est de la recherche en particulier que va se nourrir l'émergence d'une forme renouvelée de tourisme culturel.

Les Monts Métallifères portent en germe, aux ^{XII}^e et ^{XIII}^e siècles, la culture minière germanique. Celle-ci a essaimé à travers la *Mitteleuropa*, à la faveur de migrations de mineurs en direction d'autres territoires au gré des découvertes, vers l'est jusqu'en Transylvanie, vers l'ouest jusque dans le Rhin Supérieur et les Monts du Lyonnais. On désigne cette étendue sous l'appellation de « province minière germanique », une entité qui rassemble des hommes, des mentalités, des traditions, une langue, une solidarité, une ingénierie des techniques, des modes productifs étonnamment semblables. Une certaine forme de préfiguration de l'Europe...

Exposition « Quand les fleurs font l'étoffe, une histoire de la flore dans l'imprimé »

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Université de Haute-Alsace et le musée de l'Impression sur étoffes de Mulhouse, Aziza Gril-Mariotte, maître de conférences en histoire de l'art et chercheur au CRÉSAT, a assuré le commissariat d'une exposition temporaire sur le thème « Quand les fleurs font l'étoffe, une histoire de la flore dans l'imprimé », présentée du 8 octobre 2018 au 29 septembre 2019 au musée de l'Impression sur étoffes. L'exposition proposait, à partir des collections du musée, au sein desquelles la fleur est très présente, un parcours chronologique, du ^{XVIII}^e siècle à nos jours, qui retrace l'extraordinaire créativité des dessinateurs et des industriels du textile.

La première salle introductive exposait des modèles utilisés par les dessinateurs pour transposer la nature dans les tissus et inventer de nouveaux motifs floraux, montrant l'influence des expéditions scientifiques, de l'essor de l'horticulture et de la mode dans les choix des espèces et leur « mise en scène » par l'artisanat et l'industrie. Puis l'exposition s'organisait autour de trois sections : fleurs naturelles et d'invention, l'art de représenter les fleurs et l'art de porter des fleurs.

La première section illustre la diversité des motifs et leur rôle dans les processus créatifs pour le textile. Au ^{XVIII}^e siècle, une « fleur » désigne aussi une étoffe nouvelle. Cette terminologie montre que la mode et la fleur sont désormais indissociables de l'industrie textile pour l'ameublement comme pour le vêtement. Plusieurs salles mettaient en valeur l'influence de la botanique et l'intérêt pour l'étude de la nature au ^{XVIII}^e siècle, le goût pour les fleurs des champs ou fleurs sauvages apparu avec les philosophes des Lumières avant de connaître un renouveau avec le mouvement anglais *Arts & Crafts* qui privilégie la flore des campagnes à celle des jardins en ville. Puis plusieurs variétés de fleurs étaient présentées : la rose reine des fleurs omniprésente à toutes les époques, le lilas, l'hortensia très à la mode sous le Second Empire ou encore la tulipe qui participe au goût du jardin au ^{XVIII}^e siècle, avant d'être stylisée par Sonia Delaunay. Cette section s'achevait par des fantaisies florales ou fleurs d'invention qui forment une catégorie d'ornements très à la mode au ^{XVIII}^e siècle et dans laquelle s'est

illustré Jean Pillement, en éditant des recueils de modèles pour les manufactures textiles.

La deuxième section montrait comment l'explosion florale dans les étoffes s'est accompagnée d'une créativité sans cesse renouvelée pour offrir de nouvelles compositions. En ramages, semis, jetés, couronnes ou bouquets, jouant sur les jeux d'échelles, les dessinateurs rivalisent d'imagination. L'essor de la chimie a offert une large palette de couleurs, faisant des étoffes de véritables trompe-l'œil pour des compositions sophistiquées. La représentation des fleurs est tributaire des courants artistiques : aux compositions réalistes de la seconde moitié du XIX^e siècle succède une stylisation inspirée par les avant-gardes artistiques.

Enfin, la troisième section présentait des pièces de costumes et des accessoires de mode qui montraient comment l'imprimé floral, un motif associé au printemps, a été particulièrement apprécié dans le vêtement féminin et les accessoires de mode, mais aussi dans une moindre mesure dans la mode masculine. Année après année, les fleurs, naturalistes ou stylisées, n'ont cessé d'inspirer les dessinateurs industriels et les créateurs. L'exposition se termine par une évocation des fleurs des créateurs qui sont parfois devenues un élément distinctif : le camélia de Gabrielle Chanel, les roses et la ligne Corolle ou encore le muguet de Christian Dior, le chardon d'Alexander McQueen ou encore les orchidées de Léonard illustrées par plusieurs silhouettes Haute Couture présentées comme un défilé de mode.

Prospectives énergétiques en Alsace, festival *Pint of Science*

Pour la seconde année consécutive, le CRÉSAT a participé, dans sa déclinaison mulhousienne, au festival international *Pint of Science* dont l'objectif est de faire sortir la recherche des laboratoires et de la faire découvrir au grand public dans des endroits conviviaux. Le 20 mai 2019, Brice Martin, maître de conférences en géographie, et Teva Meyer, post-doctorant en géopolitique, tous deux chercheurs au CRÉSAT, ont animé une séance dédiée aux perspectives énergétiques en Alsace.

La première partie de la soirée était consacrée à la fermeture annoncée de la centrale nucléaire de Fessenheim. Invisible, comme la radioactivité, la centrale de Fessenheim ne se révèle que si on la cherche, que l'on soit au bord du Rhin ou sur les sommets vosgiens. Elle peuple pourtant les esprits des Alsaciens, comme ceux des Allemands et des Suisses depuis 50 ans, et encore plus depuis l'annonce de son arrêt prochain. Lieu de travail, catalyseur de conflits, objet de craintes comme d'espoir, comment a-t-elle transformé son territoire ? Derrière la question du risque, comment la vie s'est-elle organisée à l'ombre du nucléaire ? Et aujourd'hui, comment peut-on anticiper les conséquences de sa fermeture ?

La seconde partie de la soirée a permis d'évoquer les choix énergétiques en Alsace suite au réchauffement. Difficile en effet de parler de nucléaire sans aborder le réchauffement climatique. Lors de la COP21 à Paris en 2015, l'énergie nucléaire a été évoquée dans le rapport final comme faisant partie de la solution. Mais le débat concernant les centrales nucléaires et le réchauffement doit-il être appréhendé uniquement à travers la question des gaz à effets de serre ? Les modélisations de l'évolution probable du climat dans le Fossé Rhénan d'ici à 2050 et 2100 (réalisées dans le cadre du programme INTERREG Clim'ability), permettent, à travers le cas de la centrale de Fessenheim, de poser la question de la viabilité et de la sécurité des établissements nucléaires construits le long des rivières, car, parmi les évolutions probables, l'augmentation des températures, la diminution des ressources en eau et, surtout, l'aggravation des catastrophes naturelles constituent des menaces réelles qui méritent d'être évoquées, en cette année 2019 où l'on va commémorer les 100 ans d'une des plus grandes inondations ayant

touché l'Alsace, le Fossé Rhénan et la région Grand-Est. Au-delà de l'avenir des centrales nucléaires et des territoires impactés par leur installation, le réchauffement climatique conduit également à s'interroger sur les opportunités qu'il offre en termes de production énergétique alternative et sur les contraintes socio-économiques et territoriales qui en découlent.

Doctorales de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication

Les Doctorales bisannuelles organisées par la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC) ont eu lieu les 12, 13 et 14 juin 2019 à Mulhouse et Bâle, avec le concours de la M2A, de la Région Grand Est, de NovaTris et de la commission recherche de l'Université de Haute-Alsace¹. Ce deuxième temps fort, en alternance avec le congrès national bisannuel, de la communauté française des sciences de l'information et de la communication a changé de dimension cette année en s'internationalisant et en profitant de la nature transfrontalière du Rhin supérieur. À la fois à l'Université de Haute-Alsace (Campus Fonderie) et à l'Université de Bâle (*Alte Universität*), l'événement a été possible grâce aux partenariats avec la Société Suisse des Sciences de la Communication et des Médias (SSCM) et la *Deutsche Gesellschaft für Publizistik- und Kommunikationswissenschaft* (DGPuK). Il est à espérer que cette dynamique internationale continuera de s'amplifier à l'avenir pour le bénéfice des jeunes chercheurs.

L'objectif de ces doctorales était triple :

- favoriser les échanges et débats bienveillants entre jeunes chercheurs et collègues expérimentés, mais également entre doctorants, afin de renforcer la communauté actuelle et préparer celle de demain;
- découvrir de nouveaux objets de recherche portés par les thèses en cours (communication organisationnelle et territoriale, publique et culturelle; design; culture numérique; usages et pratiques des médias numériques; open-édition; data-journalisme; *media logics*; humanités numériques; production et analyse de traces; enjeu des données numériques; littératie médiatique et éducation aux médias; méthodes digitales; matérialisme numérique; approches socio-économiques de la communication et des médias; etc.) et en légitimer l'approche communicationnelle;

1. Le programme complet est disponible sur le site internet de la Société française des Sciences de l'Information et de la Communication.

– revenir ensemble sur les compétences et approches propres aux sciences de l'information et de la communication, en développant en particulier un regard international et transfrontalier pour mieux connaître l'environnement scientifique des pays partenaires et renforcer les compétences des doctorants à cet égard.

Pendant trois jours, plus de soixante-dix doctorants des trois pays (Allemagne, France, Suisse) ont présenté leurs travaux afin de profiter des conseils avisés de pairs plus avancés et participé aux ateliers proposés. La présentation des travaux a permis aux doctorants d'être confrontés à d'autres approches, de développer l'argumentation de leur démarche, d'approfondir leur recherche et d'être immergés dans la communauté. Pour les chercheurs confirmés, venus les écouter et les soutenir, ces présentations sont toujours l'occasion de s'informer sur les objets de recherche émergents, de s'enrichir de problématiques différentes et de renouveler méthodologies et paradigmes de réflexion. Autre nouveauté et temps fort de cette édition : un programme culturel spécialement élaboré pour cet événement scientifique et qui jetait des ponts entre scientifiques et artistes en interrogeant leurs paradigmes respectifs a ponctué les échanges.

Exposition « *Regio mineralia*. Les mines au Moyen Âge en Forêt Noire et dans les Vosges »

Cette exposition vient conclure trois années du projet Interreg *Regio Mineralia* - Aux origines de la culture industrielle dans le Rhin Supérieur, consacré à l'exploitation des ressources minérales en Forêt Noire et dans les Vosges au cours des périodes médiévale et moderne¹. Ce projet a permis un travail réunissant partenaires universitaires et associatifs, dans une optique de transmission des connaissances acquises par le biais de la recherche en histoire, archéologie et sciences environnementales. L'adresse au grand public et aux publics scolaires s'est notamment faite par des ateliers pédagogiques, des visites de mines présentant les résultats des fouilles récentes et une exposition itinérante bilingue. En quinze panneaux et de nombreuses pièces archéologiques, expérimentales et reconstituées, l'exposition présente les avancées scientifiques permises par la dynamique du projet. Le commissariat a été assuré par Pierre Fluck (Université de Haute-Alsace / CRÉSAT), Michael Hascher (Landesamt für Denkmalpflege Baden-Württemberg) et Joseph Gauthier (CNRS / Chrono-environnement). Au cours de l'été 2019, cette exposition sera accueillie dans deux lieux : à Waldkirch (Bade-Wurtemberg) au sein de l'*Elztalmuseum* (11 juillet au 14 septembre), et à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin) à l'Aventure des Mines (5 juillet au 10 août). Elle sera ensuite accueillie par l'association les Trolls à Wegscheid (18 octobre au 30 novembre), puis au cours de l'année 2020 par les communes de Sulzburg (Bade-Wurtemberg), Fribourg-en-Brisgau et par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Par ailleurs, créée par l'ASEPAM dans le cadre du projet *Regio mineralia*, l'Aventure des Mines accueille également la bibliothèque de la Fédération Patrimoine Minier. Créée en 1994, elle dispose d'un riche fonds spécialisé en sciences de la terre, histoire et archéologie sur les thématiques liées au patrimoine minier, de la mise en place des filons à la reconversion des sites

1. Voir notamment *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 283-285.

miniers anciens. Son catalogue est consultable en ligne² et les périodiques sont recensés dans le SUDOC. Cette bibliothèque, inaugurée en même temps que l'exposition à Sainte-Marie-aux-Mines, a officiellement été baptisée du nom de son fondateur : Pierre Fluck, professeur émérite à l'Université de Haute-Alsace et membre du CRÉSAT.

2. Bibliothèque de la Fédération Patrimoine Minier : <http://mabib.fr/bibliothequefpm/>

Publications

Nos chercheurs ont publié en 2018

Chercheurs titulaires

-
- FABIEN BONNET** « Communication en organisation – Quel périmètre et quel statut pour une fonction hybride ? », *Les cahiers de la SFSIC*, 15 (2018), p. 255-262.
-
- RÉGIS BOULAT** « La mode des sports d'hiver. Généalogie du vêtement de ski du XIX^e siècle à nos jours », *Modes pratiques. Revue d'histoire du vêtement et de la mode*, 3 (2018), p. 271-286.
- « La maîtrise de l'énergie dans l'industrie alsacienne (1973-1986) : le rôle du patronat mulhousien », in P. Lamard, N. Stoskopf (dir.), *La transition énergétique : un concept historique ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 294-309.
-
- GUIDO BRAUN** (dir.), *Diplomatische Wissenskulturen der Frühen Neuzeit. Erfahrungsräume und Orte der Wissensproduktion*, Berlin/Boston, De Gruyter, 2018, XLI-306 p.
- « Einleitung », in G. Braun (dir.), *Diplomatische Wissenskulturen der Frühen Neuzeit. Erfahrungsräume und Orte der Wissensproduktion*, Berlin-Boston, De Gruyter, 2018, p. VII-XLI.
- « Reichstage und Friedenskongresse als Erfahrungsräume päpstlicher Diplomatie. Kulturelle Differenzerfahrungen und Wissensgenerierung », in G. Braun (dir.), *Diplomatische Wissenskulturen der Frühen Neuzeit. Erfahrungsräume und Orte der Wissensproduktion*, Berlin-Boston, De Gruyter, 2018, p. 89-111.

«Erkenntnispotentialie der “Nuntiaturreports aus Deutschland” für die internationale historische Forschung», *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken*, 98 (2018), p. 11-30.

«Schwesterrepubliken oder “clash of values” ? Die französisch-amerikanische “XYZ-Affäre” und ihre Folgen (1979-1801)», *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, 69-1/2 (2018), p. 35-50.

«Akteure, Medien und Institutionen in den Prozessen von Wissensproduktion über das Reich an der römischen Kurie in den 1620er Jahren. Nuntius Carlo Carafa und die Propaganda Fide-Kongregation», in S. Brevaglieri, M. Schnettger (dir.), *Transferprozesse zwischen dem Alten Reich und Italien im 17. Jahrhundert. Wissenskonfigurationen – Akteure – Netzwerke*, Bielefeld, Transcript, 2018, p. 207-240.

«Les Habsbourg et le Saint-Empire au XVII^e siècle», in A. Merle, É. Le Roy du Cardonnoy (dir.), *Les Habsbourg en Europe. Circulations, échanges et regards croisés*, Reims, Épure, 2018, p. 45-63.

«Le rôle des experts dans les négociations franco-impériales sur la cession de l'Alsace à la France (1646-1648)», in S. Jeannesson, F. Jesné, É. Schnakenbourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 85-98.

**MYRIAM
CHOPIN-
PAGOTTO**

Les années Agnès b, Paris, Éditions de l'Observatoire, 2018, 208 p. (en coll. avec O. Faron).

**CAMILLE
DESENCLOS**

(dir.), *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), 334 p.

«Unsealing the Secret : Rebuilding the French Early Modern Cryptographic Sources (1530-1630)», in *HistoCrypt 2018 Proceedings*, 2018, p. 9-17.

PIERRE FLUCK

«L'hydraulique du Haut-Empire à la transition», in P. Lamard, N. Stoskopf (dir.), *La transition énergétique, un concept historique ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 123-142.

«La dernière leçon : un fil rouge des profondeurs de la terre à la société de demain», *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 179-191.

Mines et métallurgie des métaux non-ferreux en Alsace du haut Moyen Âge au XVII^e siècle [rapport de Projet Collectif de Recherche], 2018, 396 p. (en coll. avec J. Gauthier et B. Bohly).

«Des arcanes de l'éveil scientifique à l'archéologie d'aujourd'hui : quelle part à l'interprétation ?», *Journées 2016 de l'École Doctorale de l'Université de Haute-Alsace*, 2018 [En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01796932>].

Le fer en Périgord depuis l'invention du haut-fourneau. Sites, paysages, itinéraires des produits. État de la recherche et perspectives en vue d'un Projet Collectif de Recherches [rapport Service Régional de l'Archéologie Nouvelle Aquitaine], 2018, 20 p.

**BENJAMIN
FURST**

«La valeur patrimoniale des inondations. Un enjeu pour la culture du risque dans le fossé rhénan», in A. Metzger, J. Linton (dir.), *Quand les eaux montent. Mise en patrimoine des crues et des inondations*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 117-142 (en coll. avec B. Martin, R. Glaser, C. Edelblutte et al.).

**AZIZA
GRIL-MARIOTTE**

(dir.), *L'artiste & l'objet, la création dans les arts décoratifs (XVIII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, 238 p.

«Adolphe Braun et la tradition picturale de la fleur : la révolution photographique à l'œuvre dans les arts industriels», in U. Pohlmann, P. Mellenthin (dir.), *Adolphe Braun, une entreprise photographique européenne au 19^e siècle*, Munich, Schirmer/Mosel, 2018, p. 32-51.

«Des acteurs pour la création dans les arts décoratifs, une nouvelle approche des objets», in A. Gril-Mariotte (dir.), *L'artiste & l'objet, la création dans les arts décoratifs (XVIII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 11-21.

«Exposer au Salon et créer des motifs pour le textile. Comment concilier peinture et production de modèles pour l'industrie, l'exemple de Jean-Baptiste Huet (1745-1811)», in A. Gril-Mariotte (dir.), *L'artiste & l'objet, la création dans les arts décoratifs (XVIII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 65-78.

«Conclusion générale», in A. Gril-Mariotte (dir.), *L'artiste & l'objet, la création dans les arts décoratifs (XVIII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 213-217.

«Collectionner les arts, vivre dans l'art, un rêve d'industriel au tournant du siècle», in S. Vincent (dir.), *Alfons Mucha, affichiste entre Art nouveau et industrie*, Fontaines, Presses Universitaires de Grenoble, 2018, p. 42-53.

«Patrimonialisation de la Mémoire : montrer le rôle des réseaux de résistances dans un musée ou comment relier la “grande” et la “petite” histoire», in B. Delpal, P. Hanus, *Résistances juives, solidarités, réseaux, parcours*, Lyon, éd. Libel, 2018, p. 46-53.

«Aux sources de la création, modèles, emprunts et circulation des formes occidentales dans les toiles peintes de Neuchâtel au XVIII^e siècle», in L. Laurenti (dir.), *Made in Neuchâtel, deux siècles d'indiennes*, Paris, Somogy édition d'art, 2018, p. 86-97.

«Des paysages lointains aux monuments nationaux : l'imaginaire des motifs architecturaux dans les étoffes d'ameublement (XVIII^e-XIX^e siècles)», in É. Monin, N. Simonnot (dir.), *La représentation de l'architecture autour de ses déclinaisons figurées*, numéro de : *PROFILS. Revue de l'association d'histoire de l'architecture*, 1 (2018), p. 47-57.

«Des fleurs d'indiennes aux roses de Lyon, la production des manufactures provençales et l'influence du modèle floral enseigné dans les Académies au XVIII^e siècle», in O. Bonfait, M. Théron (dir.), *L'Académie de peinture, sculpture et architecture civile et navale de Marseille 1753-1793*, numéro de : *Rives méditerranéennes*, 56 (2018), p. 111-125.

«Le textile, un objet interculturel ? Processus de valorisation et d'appropriation des modèles étrangers dans les toiles peintes (XVIII^e-XIX^e siècles)», in S. Antigone Marin (dir.), *De l'utilisation des modèles étrangers*, dossier de : *SOURCE(S) Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe*, 13 (2018), p. 69-86.

«Des étoffes dans les intérieurs du château au XVIII^e siècle», *Château de Versailles de l'Ancien régime à nos jours*, 31 (2018), p. 62-65.

**LUDOVIC
LALOUX**

«Le maintien de la production de la sucrerie belge Couplet au cours de la Grande Guerre», in S. Palaude, C. Thomas (dir.), *Composer avec l'ennemi en 14-18 ? La poursuite de l'activité industrielle en zones de guerre*, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2018, p. 83-93.

BRICE MARTIN

«La valeur patrimoniale des inondations. Un enjeu pour la culture du risque dans le fossé rhénan», in A. Metzger, J. Linton (dir.), *Quand les eaux montent. Mise en patrimoine des crues et des inondations*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 117-142 (en coll. avec R. Glaser, C. Edelblutte, B. Furst et al.).

«Les repères de crues : réflexions géohistoriques autour du principal outil réglementaire en faveur de la culture du risque d'inondation», *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 195-217 (en coll. avec C. Heitz, J. Trautmann et C. Vincent).

«Avalanches en moyenne montagne : des représentations à l'occultation du risque», *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 18-2 (2018) [En ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/20525>] (en coll. avec F. Giacona et N. Eckert).

«Avalanche Activity and Socio-Environmental Changes Leave Strong Footprints in Forested Landscapes : A Case Study in the Vosges Medium-High Mountain Range», *Annals of Glaciology*, 59/77 (2018), p. 111-133 [En ligne: doi:10.1017/aog.2018.26] (en coll. avec F. Giacona, N. Eckert, R. Mainieri et al.).

«240 years of Climatic Trends in Avalanche Activity in the Vosges Mountains, North-East France», in *International Snow and Science Workshop Proceedings*, 2018, p. 428-430 (en coll. avec N. Eckert, C. Corona, R. Mainieri et al.).

«Entretenir la mémoire des inondations via les repères de crue ?», *Développement durable et territoires*, 9-3 (2018) [En ligne: <https://journals.openedition.org/developpementdurable/12937>] (en coll. avec A. Metzger, F. David, P. Valette et al.).

RENAUD MELTZ

Pierre Laval. Un mystère français, Perrin, 2018, 1240 p.

«“Les Annamites tuent nos femmes”. Pierre Laval et la fin de l'Union sacrée», *Transylvanian Review*, XXVII-2 (2018), p. 161-176.

«Les révolutions de 1830 : l'avènement d'une diplomatie de la place publique ?», *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 101-124.

«Pierre Laval en 1917 : prophète de la révolution ou partisan de Clemenceau ?», in J.-P. Bled, J.-P. Deschodt (dir.), *La terre, l'or et le sang*, Paris, SPM, 2018, p. 159-174.

**ELENI
MITROPOULOU**

(dir.), *Le sens au cœur des dispositifs et des environnements*, Paris, Connaissances et savoirs, 273 p. (en coll. avec N. Pigier).

«La valeur d'information et la valeur du durable : quel sens pour quel milieu ?», in E. Mitropoulou, N. Pignier (dir.), *Le sens au cœur des dispositifs et des environnements*, Paris, Connaissances et savoirs, 2018, p. 214-264.

(dir.), *Communication et Exposition*, numéro de : *Revue Médiation et Information*, 41-42 (2018), 277 p. (en coll. avec N. Novello Paglianti).

«Le rôle de la sémiotique au sein de problématiques intra et inter disciplinaires», *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 125-138.

**CATHERINE
ROTH**

«Der kleine Mann, der ein großer war. Zum Tod von Paul Philippi – Historiker, Professor für praktische Theologie und Politiker», *Spiegelungen. Zeitschrift für deutsche Kultur und Geschichte Südosteuropas*, 13-67 (2018/2), p. 204-212.

«Les affinités électives. Culture française et culture allemande en Roumanie, du XIX^e siècle à l'élection de Klaus Johannis», in A.-M. Gîrleanu-Guichard, J.-N. Grandhomme (dir.), *Affinités latines. La Culture, élément des relations franco-roumaines*, Metz, Centre universitaire lorrain d'histoire, 2018, p. 89-96.

«Les Saxons de Transylvanie entre Autriche et Allemagne, quelle germanité ?», in J.-N. Grandhomme, 1866, *Une Querelle d'Allemands ? Perceptions croisées et mémoire(s) d'un moment clé de l'histoire européenne*, Berne, Peter Lang, 2018, p. 127-140.

**NICOLAS
STOSKOPF**

(dir.), *La Transition énergétique : un concept historique ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, 322 p. (en coll. avec P. Lamard).

Amélie Weiler, Fragments du journal d'Amélie (Strasbourg, 1840-1857), Strasbourg, Éditions de la Zorn, 2018, 174 p. (avec le concours de P. Rézeau).

Les Hatt, une dynastie de brasseurs strasbourgeois de 1664 aux années 1980, Pontarlier, Vandelle éditions, 2018, 319 p. (avec le concours de S. Gütermann).

« Tradition et modernité dans les arts décoratifs en Alsace autour de 1900 », in A. Gril-Mariotte (dir.), *L'artiste et l'objet. La création dans les arts décoratifs (XVIII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 173-183 (en coll. avec B. Jacqué).

« Industrie et économie de guerre en Alsace », in F. Olivier-Utard, *Le mouvement ouvrier en Alsace-Lorraine (1890-1920)*, Strasbourg, Société savante d'Alsace, 2018, p. 97-113 (en coll. avec C. Wisniewski).

« Préface », in É. Tisserand, *La forêt des Vosges. Construction d'une filière industrielle (XIX^e siècle)*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2018, p. 9-11.

« Préface », in F. Reiber, *Histoire et archéologie de la bière et principalement de la bière de Strasbourg*, Munster, Degorce Éditions, rééd. 2018, n.p.

CARSTEN
WILHELM

« L'éthique des pratiques de recherche liées au numérique en SIC : le rôle de la Société Française des Sciences de l'information et de la communication », in G. Chartron et al., *L'éthique en contexte info-com-municationnel numérique : Déontologie, régulation, algorithme, espace public*, Louvain-La-Neuve, DeBoeck Supérieur, 2018, p. 101-112 (en coll. avec J.-C. Domenget).

Doctorants

SABINE BOSLER

« L'éducation aux médias en Allemagne : quelles singularités ? Filiations théoriques et finalités de l'éducation aux médias selon la Kultusministerkonferenz de 1979 à nos jours », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 14 (2018) [En ligne : <http://journals.openedition.org/rfsic/4129>].

DAVID
BOURGEOIS

« Autour de la translation des reliques de Saint-Colombin à Lure en 1118 », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Lure*, 37 (2018), p. 41-51.

CÉCILE ROTH-
MODANÈSE

« L'aménagement de deux jardins dans le Val d'Argent par l'établissement Baumann de Bollwiller », *Cahier de la société d'histoire du Val de Lièpvre*, 40 (2018), p. 59-84.
« Les pépinières Baumann au cœur de l'Europe horticole », in Direction générale des patrimoines, *L'Europe des Jardins*, Paris, 2018, p. 35-46.
« Ancien atelier de montage de la société NSC dit "le Louvre" », in *L'architecture du XX^e siècle*, Lyon, Lieux-dits, 2018, p. 210-213.
« Maison et cave viticole Pierre Meyer Orschwihr », in *L'architecture du XX^e siècle*, Lyon, Lieux-dits, 2018, p. 222-225.

Chercheurs associés

LAETITIA
BRACCO

« Des zombies au Learning Center », *Bulletin des bibliothèques de France*, 16 (2018), p. 32-36 [En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2018-16-0032-005>] (en coll. avec N. Henry).

SILVIA
FLAMINIO

« The Social Dimensions of a River's Environmental Quality Assessment », *Ambio*, 48 (2018/4), p. 409-422 (en coll. avec A.-L. Boyer, E. Comby et al.).

YVES FREY

« L'archipel des amis de la Révolution algérienne. Le cas de l'Alsace », in M. S. Boukechour, M. L. Zeghidi (dir.), *Les amis de la Révolution algérienne, 1954-1962. Processus d'une mutation : de la conviction à l'action*, Alger, Houma éditions, 2018, p. 15-33.

JOSEPH
GAUTHIER

« Innovation technique et rationalisation structurelle dans les centres miniers des cités toscanes et de la Couronne d'Aragon. Recherches aux origines de l'entreprise minière moderne (XIII^e-XV^e siècles) », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 48-1 (2018), p. 89-110.
« L'essayeur : personnage central de la production minière au XVI^e siècle », *Cahier de la société d'histoire du Val de Lièpvre*, 40 (2018), p. 11-34.
Le carreau Sainte-Barbe. Massif de l'Altenberg, Sainte-Marie-aux-Mines (68) [rapport d'opération archéologique], 2018, 58 p.
La mine « Giro ». Sainte-Marie-aux-Mines (68) [rapport d'opération archéologique], 2018, 46 p.
Mines et métallurgie des métaux non-ferreux en Alsace du haut Moyen Âge au XVII^e siècle [rapport de Projet Collectif de Recherche], 2018, 396 p. (en coll. avec P. Fluck et B. Bohly).

FLORIE
GIACONA

« Avalanches en moyenne montagne : des représentations à l'oc-cultation du risque », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 18-2 (2018) [En ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/20525>] (en coll. avec B. Martin et N. Eckert).
« Avalanche Activity and Socio-Environmental Changes Leave Strong Footprints in Forested Landscapes : A Case Study in the Vosges Medium-High Mountain Range », *Annals of Glaciology*, 59/77 (2018), p. 111-133 [En ligne: doi:10.1017/aog.2018.26] (en coll. avec N. Eckert, R. Mainieri, B. Martin et al.).
« Repenser les fondements du zonage réglementaire des risques en montagne "récurrents" », *La Houille Blanche*, 2 (2018), p. 38-67 (en coll. avec N. Eckert, M. Naaim, P. Favier et al.).
« The European Mountain Cryosphere : A Review of Past, Current and Future Issues », *The Cryosphere*, 12 (2018), p. 759-794 (en coll. avec M. Beniston, D. Farinotti, M. Stoffel et al.).

- « 240 years of Climatic Trends in Avalanche Activity in the Vosges Mountains, North-East France », in *International Snow and Science Workshop Proceedings*, 2018, p. 428-430 (en coll. avec N. Eckert, C. Corona, R. Mainieri et al.).
- « La valeur patrimoniale des inondations. Un enjeu pour la culture du risque dans le fossé rhénan », in A. Metzger, J. Linton (dir.), *Quand les eaux montent. Mise en patrimoine des crues et des inondations*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 117-142 (en coll. avec B. Martin, R. Glaser, C. Edelblutte et al.).
- PIERRE-CHRISTIAN GUIOLLARD**
- « Le charbon dans le Centre-midi », in Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), *La mine en France. Histoire industrielle et sociale*, Metz, Serge Domini Éditeur, 2018, p. 34-43.
- « L'Uranium en France », in Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), *La mine en France. Histoire industrielle et sociale*, Metz, Serge Domini Éditeur, 2018, p. 69-71.
- « Les autres entreprises, COFRAMINES, COGEMA, Compagnie Française de MOKTA », in Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), *La mine en France. Histoire industrielle et sociale*, Metz, Serge Domini Éditeur, 2018, p. 92-95.
- « Les patrimoines miniers », in Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), *La mine en France. Histoire industrielle et sociale*, Metz, Serge Domini Éditeur, 2018, p. 199-203.
- « Les musées de la mine, la mine devenue musée », in Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), *La mine en France. Histoire industrielle et sociale*, Metz, Serge Domini Éditeur, 2018, p. 204-217.
- MICHEL HAU**
- « Aux origines de la divergence entre la France et l'Allemagne », in G. Rouet, M. Oustinoff (dir.), *France-Allemagne. Incommunications et convergences*, Paris, CNRS Éditions, 2018, p. 45-66.
- « L'atout de la Prusse : l'industrialisation », in J.-N. Grandhomme (dir.), 1866, *une querelle d'Allemands ? Perceptions croisées et mémoire(s) d'un moment clé de l'histoire européenne*, Berne, Peter Lang, 2018, p. 67-79.
- « 1974-2017 : quattro decenni di deindustrializzazione. Come la Francia è stata distanziata dalla Germania », *Rivista di Politica*, 2018/2, p. 135-147.
- JEAN-FRANÇOIS HEIMBURGER**
- Le Japon face aux catastrophes naturelles*, Londres, ISTE Éditions, 2018, 204 p.
- « La marginalisation du Japon dans le dossier nord-coréen », *Note de la FRS (Fondation pour la recherche stratégique)*, 18 (2018) [En ligne : <https://www.frstrategie.org/web/documents/publications/notes/2018/201818.pdf>] (en coll. avec A. Bondaz).
- BERNARD JACQUÉ**
- « Tradition et modernité dans les arts décoratifs en Alsace autour de 1900 », in A. Gril-Mariotte (dir.), *L'artiste et l'objet. La création dans les arts décoratifs (XVII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 173-183 (en coll. avec N. Stoskopf).
- PHILIPPE JÉHIN**
- « La grande faune dans les Vosges du Nord de 1918 à 1939 », *Annales scientifiques de la Réserve de Biosphère transfrontalière des Vosges du Nord-Pfälzerwald*, 19 (2018), p. 106-114.
- « Un jeune géologue décrit le Val d'Orbey à la veille de la Révolution », *Bulletin de la Société d'histoire du Val d'Orbey-canton de Lapoutroie*, 37 (2018), p. 27-32.
- « Quand les forêts brûlaient sur les hauteurs de Soultz », *Revue d'histoire des Amis de Soultz*, 95 (2018), p. 56-60.
- « Faune et chasse autour de Sélestat au début du XX^e siècle », *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Sélestat et environs*, 68 (2018), p. 109-116.
- « Les dégâts de la faune en Alsace du Nord durant l'entre-deux-guerres », *L'Outre-Forêt*, 184 (2018), p. 39-44.
- FLEUR LARONZE**
- (dir.), *Les dualités de la rémunération : influences et prospectives*, Bruxelles, Bruylant, 2018, 314 p.
- « La rémunération, instrument de performance sociale du travailleur ou de l'entreprise ? », in F. Laronze (dir.), *Les dualités de la rémunération*, Bruxelles, Bruylant, 2018, p. 209-239.
- « Le portage salarial », *Répertoire du droit du travail*, Dalloz, 2018 [En ligne].
- PAUL-PHILIPPE MEYER**
- « Aloyse Braun (Hausgauen 1890–Mulhouse 1947), compositeur alsacien dans l'entre-deux-guerres », in FSMA, *Alsace, terre de musique et de musiciens*, 2018, vol. 2, p. 6-9.
- « À propos de la Société Philharmonique de Munster » in FSMA, *Alsace, terre de musique et de musiciens*, 2018, vol. 2, p. 36-40.
- TEVA MEYER**
- « L'atome et le territoire : une analyse comparative de l'engagement des populations face à l'arrêt de centrales nucléaires en Allemagne, en France et en Suède », *BSGLg*, 70 (2018), p. 18-34.
- « Le débat sur l'avenir du nucléaire en Allemagne, en France et en Suède : analyser la complexité des systèmes d'acteurs nationaux », *Revue Générale Nucléaire*, 1 (2018), p. 24-37.
- « Pour une analyse des politiques nucléaires par la géopolitique locale : une comparaison des cas allemands, français et suédois », *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 45-61.
- « Du carbon lock-in au nuclear lock-in : les verrous spatiaux aux changements de politique nucléaire en Suède », *Développement durable et territoire*, 8-3 (2018) [En ligne : [10.4000/developpementdurable.11936](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11936)].

« Comparer la réussite des conflits environnementaux en Allemagne et en France : une approche géopolitique », *Hérodote*, 165 (2018), p. 31-52.

« Nucléaire et question climatique : construction et conséquences d'un discours géopolitique en France et en Suède », *Hérodote*, 165 (2018), p. 67-90.

**PATRICK
PERROT**

Le chemin de fer dans la vallée de la Doller, Paris, Train Thur Doller Alsace - Éditions La vie du Rail, 2018, 160 p. (en coll. avec J.-G. Trouillet et D. Leroy).

Les chemins de fer stratégiques de la Petite Alsace française, Cernay, Train Thur Doller Alsace, 2018, 36 p.

PASCAL RAGGI

(dir.), *Les syndicats face à la violence militante des années 1980 à nos jours*, Paris, Riveneuve, 2018, 166 p. (en coll. avec F. Audigier).

« L'AMOMFERLOR et les musées d'Aumetz et de Neufchef », in Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), *La mine en France. Histoire industrielle et sociale*, Metz, Serge Domini Éditeur, 2018, p. 215.

« Lormines », in Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), *La mine en France. Histoire industrielle et sociale*, Metz, Serge Domini Éditeur, 2018, p. 85.

« Les mines de fer de France à l'âge industriel », in Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), *La mine en France. Histoire industrielle et sociale*, Metz, Serge Domini Éditeur, 2018, p. 48-55.

« François Mitterrand et la sidérurgie française (1981-1995) », *Annales de l'Est*, 1 (2018), p. 235-254.

« Le plan acier de 1984 et la crise de la sidérurgie en Lorraine », in G. Richard, S. Ollitrault (dir.), *1984-1998 : les années d'alternance vues des régions*, Rennes, PUR, 2018, p. 251-262.

ANNE RAUNER

« Tenir les comptes d'anniversaires dans les paroisses du diocèse de Strasbourg à la fin du Moyen Âge », *Comptabilité(s). Revue d'histoire des comptabilités*, 11 (2018) [En ligne: <https://journals.openedition.org/comptabilites/2996>].

« Informer les vivants pour sauver les morts. Premières esquisses du système documentaire de la commémoration des défunts à la fin du Moyen Âge (diocèse de Strasbourg) », *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 139-152.

« Die Zimmerleutebruderschaft zu Straßburg (1508-1525). Von politischen Nutzen des Totengedenkens und der Verehrung der Hl. Anna in einer religiösen Handwerckskorporation », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 166 (2018), p. 169-214 (en coll. avec K. Zech).

« Mort périnatale et d'un jeune enfant. Histoire des rites et des pratiques funéraires en Europe issus de l'expression affective et sociale du deuil », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 66/4 (2018), p. 240-255 (en coll. avec M.-F. Bacqué et al.).

**OLIVIER
RICHARD**

« Les pauvres en ville au Moyen Âge », *Annuaire historique de Mulhouse*, 29 (2018), p. 105-118.

**BERTRAND
RISACHER**

« Le premier divorce prononcé à Masevaux le 15 nivôse de l'an v de la République », *Patrimoine Doller*, 28 (2018), p. 7-11.

« S'exiler pour réussir... Itinéraire de Constant Zeller, de la vallée de la Doller à Ollwiller », *Revue d'histoire des amis de Soultz*, 95 (2018), p. 17-31.

**ÉRIC
TISSERAND**

La forêt des Vosges. Construction d'une filière industrielle (XIX^e siècle), Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2018, 489 p.

**DAVID
TOURNIER**

« Entre référence culturelle, morale politique et incubateur économique : le protestantisme mulhousien au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du protestantisme*, 3 (2018), p. 73-94.

**LAURIANE
WITH**

« La Lauch en colère. Inondations et préventions des risques », *Les Actes du CRÉSAT*, 15 (2018), p. 79-99.

L'équipe du CRÉSAT

Liste des membres du CRESAT (au 30 juin 2019)

Chercheurs titulaires

Michèle Archambault | PRAG en sciences de l'information et de la communication

Fabien Bonnet | Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication

Régis Boulat | Maître de conférences en histoire économique contemporaine

Guido Braun | Professeur d'histoire moderne

Benoît Bruant | Maître de conférences en muséologie

Aude-Marie Certin | Maître de conférences en histoire médiévale

Myriam Chopin | Maître de conférences en histoire médiévale

Gérald Cohen | Maître de conférences en sciences de gestion

Camille Desenclos | Maître de conférences en histoire moderne/patrimoines

Pierre Fluck | Professeur émérite d'archéologie industrielle

Aziza Gril-Mariotte | Maître de conférences en histoire de l'art

Ludovic Laloux | Maître de conférences H.D.R. en histoire contemporaine

Brice Martin | Maître de conférences en géographie

Renaud Meltz | Professeur d'histoire contemporaine

Eleni Mitropoulou | Professeur en sciences de l'information et de la communication

Cécile Robin | Maître de conférences H.D.R. en droit privé

Catherine Roth | Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication

Hocine Sadok | Maître de conférences en droit public

Nicolas Stoskopf | Professeur émérite d'histoire contemporaine

Carsten Wilhelm | Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication

BIATOSS

Benjamin Furst | Ingénieur d'études contractuel, docteur en histoire

Doctorants

Adrien Biassin | Histoire contemporaine ; dir. N. Stoskopf, G. Cohen

Sabine Bosler | Sciences de l'information et de la communication ; dir. O. Thévenin, C. Wilhelm

David Bourgeois | Histoire médiévale ;
dir. P. Fluck, J.-J. Schwien

François Magar | Archéologie industrielle ;
dir. P. Fluck, J.-J. Schwien

Cécile Roth-Modanèse | Histoire
contemporaine ; dir. N. Stoskopf, B. Jacqué

Pascale Nachez | Archéologie industrielle ;
dir. P. Fluck

Sophie Ruch | Sciences de l’information et
de la communication ; dir. E. Mitropoulou,
C. Wilhelm

Angélique Weber-Gillig | Histoire
contemporaine ; dir. R. Meltz, R. Battiston

Chercheurs associés

Laetitia Bracco | Élève-conservateur
des bibliothèques, ENSSIB

Caroline Daviron | Conservateur des
bibliothèques, responsable de la BU
Fonderie et de la BUSIM, Université
de Haute-Alsace

Karin Dietrich-Chénel | Maître de
conférences honoraire en allemand

Virginie Fiesinger | Directrice de la
recherche, Université de Haute-Alsace,
docteur en histoire des sciences et des
techniques

Silvia Flaminio | ATER, Université de Haute-
Alsace, docteur en géographie

Yves Frey | Professeur agrégé retraité,
docteur en histoire

Joseph Gauthier | Chargé de recherche,
Chrono-environnement UMR-6249

Florie Giacona | Post-doctorante, Irstea
Grenoble/Université de Genève, docteur
en histoire

Pierre-Christian Guiollard | Chef
d’installation, Pôle Géosciences Orano
Mining, docteur en histoire des sciences
et des techniques

Michel Hau | Professeur émérite d’histoire
économique et sociale

Jean-François Heimbürger | Journaliste

Iso Himmelsbach | Historien indépendant

Bernard Jacqué | Maître de conférences
honoraire en histoire de l’art

Philippe Jehin | Professeur agrégé, lycée
Bartholdi – Colmar, docteur en histoire

Odile Kammerer | Professeur honoraire
d’histoire médiévale

Fleur Laronze | Maître de conférences H.D.R.
en droit privé, Université de Haute-Alsace

Nicolas Le Moigne | Professeur agrégé,
lycée Michel-de-Montaigne – Mulhouse

Paul-Philippe Meyer | PRAG honoraire
en musicologie

Teva Meyer | Post-doctorant, Université
de Haute-Alsace, docteur en géographie

Patrick Perrot | Retraité de Wärtsilä

Pascal Raggi | Maître de conférences H.D.R.
en histoire contemporaine, Université
de Lorraine

Anne Rauner | Doctorante en histoire
médiévale, Université de Strasbourg

Olivier Richard | Professeur d’histoire
médiévale, Université de Strasbourg

Bertrand Risacher | Principal-adjoint,
Collège Anne-Frank – Illzach, docteur
en histoire

Éric Tisserand | Professeur agrégé, lycée
Jacques-Callot – Vandœuvre-lès-Nancy,
docteur en histoire

David Tournier | Inspecteur de l’Éducation
nationale, docteur en histoire

Marie-Claire Vitoux | Maître de conférences
honoraire en histoire contemporaine

Lauriane With | Historienne des risques
naturels, Conseil départemental du
Haut-Rhin, docteur en histoire

Correspondants

Dan Bernfeld | Eurocultures

Georges Bischoff | Professeur émérite
d’histoire médiévale

Bernard Bohly | Archéologue minier

Céline Borello | Professeur d’histoire
moderne, Le Mans Université

Jean-Michel Chézeau | Professeur honoraire
de chimie

Marianne Coudry | Professeur émérite
d’histoire romaine

Annemarie David | Eurocultures,
coordination FORCOPAR

Thierry Fischer | Chargé d’études,
ADAUHR-ATD

Philippe Fluzin | Directeur de recherche,
Laboratoire Métallurgies et Cultures
UMR-5060

Frédéric Guthmann | Magistrat, Cour
des comptes

Richard Keller | Conservateur du Musée
de l’automobile

Pierre Lamard | Professeur d’histoire
industrielle, Université de Technologie
Belfort-Montbéliard

Isabelle Laboulaïs | Professeur d’histoire
moderne, Université de Strasbourg

Éliane Michelon | Directrice des Archives
municipales de Mulhouse

Airton Pollini | Maître de conférences
d’histoire grecque, Université de
Haute-Alsace

Bernard Reitel | Professeur de géographie,
Université d’Artois

Maria-Teresa Schettino | Professeur
d’histoire romaine, Université de
Haute-Alsace

Franck Schwarz | Chercheur Patrimoine
industriel, Inventaire général du Patrimoine
Culturel – Alsace

Olivier Thévenin | Professeur de sociologie,
Université Sorbonne-Nouvelle

Gilles Wolfs | Professeur agrégé, lycée
Charles-de-Gaulle – Pulversheim, docteur
en histoire

Table des matières

CINQUANTE ANS DE DÉSINDUSTRIALISATION ANNÉES 1960 – ANNÉES 2010

13 Régis Boulat
Introduction

CONTRIBUTIONS

21 Michel Hau
Pourquoi l'Allemagne a-t-elle moins souffert
de la désindustrialisation ?

41 Nicolas Le Moigne
Liechtenstein : les paradoxes d'un modèle industriel
dans l'espace rhénan

SÉMINAIRES

67 Jean-Claude Dumas
Désindustrialisation et politique industrielle en France (1974-2012)

87 Pascal Raggi
Un demi-siècle de désindustrialisation en Lorraine du fer (1963-2013)

105 Pierre Labardin
« Le visible et l'invisible ». Une histoire de la fin de Manufrance
(années 1980)

117 Hubert Bonin
Ford industriel en Aquitaine : la fin d'un demi-siècle d'histoire
(1969-2019) ?

133 Fleur Laronze
Les mines d'or de Salsigne. Mise en lumière d'une catastrophe
professionnelle silencieuse

153 Thibault Tellier
Le déclin n'est jamais certain : le pouvoir régional
et la désindustrialisation. L'exemple du Nord-Pas-de-Calais
(1972-1992)

VARIAS

- 175 David Bourgeois
Le marchand bâlois, ses mines et ses réseaux ou l'émergence
du capitalisme rhénan au xv^e siècle

BULLETIN DU CRÉSAT

LEÇONS D'OUVERTURE

- 199 Guido Braun
Langues et culture de la diplomatie au xvii^e siècle
- 213 Aude-Marie Certin
Pères de la cité, pères de l'Empire. Les représentations du pouvoir
politique dans les villes allemandes au regard des livres de famille
(xiv^e-xvi^e siècles)

POSITIONS DE THÈSE

- 229 Delphine Bauer
La céramique de poêle en Alsace (xiv^e-xvii^e siècles) : sociétés, arts,
techniques

ACTIVITÉS ET PROJETS

- 239 Pôles de recherche
Histoire et patrimoines de l'industrie
Territoires intelligents / Intelligence territoriale
Culture-s et médias : milieux de communication, dispositifs, usages
Espaces publics et circulations internationales
- 253 Manifestations scientifiques
Les industries aux colonies, les indigènes en industrie
(xviii^e-xx^e siècles)
Quel avenir pour un territoire post-nucléaire ?
CUMEN2018 : Cultures des médias numériques
« De l'immeuble à la petite cuillère » : l'architecte, le décor, l'objet

L'industrie au royaume de Flore : cultiver et créer des fleurs
du xviii^e siècle à nos jours

Vivre ensemble [en milieu transfrontalier] : des flux, des médias,
des cultures

Produire la carte : représentations transfrontalières
et interculturelles de l'Antiquité à nos jours

- 321 Projets et contrats de recherche
Communication interculturelle vitivinicole
Histoire et mémoires du Centre d'Expérimentation du Pacifique
Recherche et Formation par le conseil en information et en
communication pour les structures à vocation transfrontalière
Gestion transnationale des risques
d'inondations dans le bassin versant du Rhin
Programme ANR-DFG Transrisk²
- 341 Brèves
Les Monts-Métallifères classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Exposition « Quand les fleurs font l'étoffe, une histoire de la flore
dans l'imprimé »
Prospectives énergétiques en Alsace, festival *Pint of Science*
Doctorales de la Société Française des Sciences de l'Information
et de la Communication
Exposition « *Regio mineralia*. Les mines au Moyen Âge
en Forêt Noire et dans les Vosges »
- 351 Publications
Nos chercheurs ont publié en 2018
- 363 L'équipe du CRÉSAT
Liste des membres du CRESAT (au 30 juin 2019)

Conditions de soumission

Chaque numéro accueille un dossier thématique, en lien avec les axes de recherche de l'équipe d'accueil CRÉSAT. Ce dossier thématique fait l'objet d'un appel à communication dédié, publié au cours de l'année universitaire.

En sus du dossier thématique, une rubrique *Varia* permet aux chercheurs en Sciences humaines et sociales (histoire, histoire de l'art, géographie, sociologie, littérature, droit, information-communication, etc.) de publier tout article inédit pour peu qu'il entre dans les axes de travail du CRÉSAT :

- Histoire et patrimoines de l'industrie : industrialisation/désindustrialisation ; histoire des arts et des patrimoines industriels ; dynamiques économiques, culturelles et sociales du territoire transfrontalier du Rhin supérieur du XVIII^e siècle à nos jours.
- Territoires intelligents : systèmes d'interactions nature/sociétés, acteurs/ groupes sociaux ; représentations, héritages, imaginaires et construction du territoire ; fabrique décisionnelle, organisationnelle ou politique ; identification des acteurs au territoire.
- Culture.s et communication : milieux de communication (temps, espace, société, culture) ; stratégies des acteurs économiques et politiques ; actualité des médias, des usages et des dispositifs ; constitution d'identités collectives (locales, nationales, transfrontalières ou supranationales).
- Espaces publics et circulations internationales : espaces d'échanges et de débats du Moyen Âge à nos jours ; circulations et communautés politiques, idéologiques, culturelles ou confessionnelles ; conscience et imaginaire politique communs à une société (locale, nationale ou européenne).

Une attention particulière sera portée aux contributions mobilisant une logique bi-ou multi-nationale et/ou le territoire rhénan.

Toute proposition d'article est à envoyer à :
revuedurhinsuperieur.cresat@uha.fr

Les normes éditoriales peuvent être téléchargées sur le site internet du CRÉSAT (<http://www.cresat.uha.fr/activites/publications/rrs/>). Tout article ayant déjà fait l'objet d'une publication (papier ou électronique), y compris dans une autre langue, sera automatiquement refusé.

Achevé d'imprimer
en novembre 2019
par Im'serson
sur papier offset 90 grammes
composé en caractères Meta Pro
et Nexus Serif Pro



LA REVUE DU RHIN SUPÉRIEUR est une revue interdisciplinaire en sciences humaines et sociales, créée en 2018 et portée par le Centre de Recherche sur les Économies, les Sociétés, les Arts et les Techniques (EA-3436, Université de Haute-Alsace). Elle s'attache à renforcer la connaissance des pouvoirs politiques et des institutions, de l'économie et de la société, de la culture ou encore du territoire. Par ailleurs, compte tenu de la dynamique territoriale, au cœur du Rhin Supérieur, dans laquelle s'insère l'Université de Haute-Alsace, la revue met plus particulièrement en valeur les recherches consacrées à cet espace multinational et aux logiques transfrontalières (France – Suisse – Allemagne).

Créé en 1984 et dirigé depuis 2018 par Renaud Meltz, le CRÉSAT est une équipe pluridisciplinaire regroupant historiens, géographes, historiens de l'art, juristes, chercheurs en sciences de l'information et de la communication, etc. Ses chercheurs développent une activité scientifique variée, organisée autour de quatre pôles de recherche : Histoire et patrimoines de l'industrie, Territoires intelligents, Culture·s et médias, Espaces publics et circulations internationales.

